

VILLE d'ANNONAY

DOCUMENT APPROUVÉ

DIAGNOSTIC

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Maître d'ouvrage

Annonay/Agglo
Communauté de d'agglomération
du bassin d'Annonay

La Lombardière BP 8
07430 Davézieux

Suivi technique

Unité Départementale d'Ardèche

3 place des Mobiles
07000 Ardèche

Chargé d'étude

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine

7541 route de la Caru Raphèle
13280 ARLES



Sommaire du diagnostic de l'AVAP d'Annonay

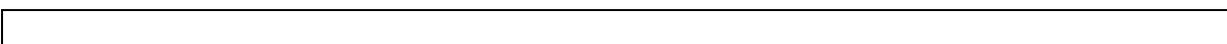
1. INTRODUCTION	7
1.1. L'outil AVAP et son diagnostic	9
1.2. Annonay et son territoire	10
1.2.1. Le contexte annonéen, une situation stratégique	10
1.2.2. Le territoire communal, entre urbain et rural	11
1.2.3. L'image d'Annonay	11
1.3. Les protections patrimoniales d'Annonay	12
1.3.1. Les Monuments Historiques	12
1.3.2. Les zones archéologiques de saisine	17
1.4. Motifs de l'AVAP	18
1.4.1. La mise en valeur du patrimoine	18
Comprendre la ville à travers les traces de son passé, intentions et démarche	18
1.4.2. L'intégration de l'aspect environnemental	19
1.4.3. La prise en compte du projet urbain	20
Les actions accompagnant le projet: le PNRQAD et l'OPAH	20
Le rôle de l'AVAP: accompagner le projet urbain	21
2. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL	23
2.1. L'évolution urbaine d'Annonay	25
2.1.1. Morphogenèse du site	26
Une transition entre espaces géomorphologiques	27
Un carrefour d'axes de communication	28
Un site particulièrement propice au développement industriels	29
2.1.3. Les principaux "temps" de l'évolution urbaine	30
Les premières installations humaines	30
L'époque médiévale: un lieu d'étape et d'échange florissant	31
Du XVII° au XIX° siècles : un développement industriel majeur	33
Le XX° siècle: les grands travaux	37
2.2. Les échelles du paysage d'Annonay	41
2.2.1. Les grandes entités paysagères du territoire	42
Les "Serres"	42
Le plateau d'Annonay	42
2.2.2. La permanence d'un paysage rural	43

Le rôle fondateur de l'eau	44
La perception de la Deûme et de la Cance	45
L'impact des activités agricoles dans la structuration du paysage	47
Les enjeux de la préservation du paysage rural	49
La "mise en scène" du paysage	51
Les marqueurs du paysage urbain ou "signaux" identitaires	52
La masse boisée du Montmiandon	54
La corniche de Montmiandon, un belvédère sur l'ensemble urbain et la plaine	55
Les murs de clôtures et de soutènement	56
L'importante présence de l'affichage publicitaire	57
2.2.3. Les relations entre urbain et rural	58
Les limites ville/campagne	58
Les routes et entrées de ville	60
2.2.4. Paysages: les enjeux territoriaux et les objectifs de l'AVAP	66
Paysages: les enjeux territoriaux	66
Paysages: les objectifs de l'AVAP d'Annonay	66
Paysages: les objectifs de l'AVAP d'Annonay traitE par le PLU	66
2.3. Les morphologies urbaines d'Annonay	67
2.3.1. Les formes urbaines extra-muros	69
Les hameaux et les fermes	69
La "ceinture verte"	76
Les grands équipements, les zones d'activités et les lotissements	77
2.3.3. Le centre-ville, une structure urbaine héritée	81
Le tissu des quartiers "médiévaux"	83
Le tissu des extensions et transformations urbaines des XVIII ^e et XIX ^e siècles	84
Les constructions et démolitions du XX ^e siècle	91
2.3.4. Le paysage urbain du centre, caractéristiques et altérations	94
La structure du paysage urbain	94
La trame foncière du centre ancien	97
La déstructuration d'un tissu cohérent	100
La perte d'attractivité du centre patrimonial	101
L'impact des friches industrielles	102
Le traitement des espaces publics	103
Les éléments du patrimoine urbain	107
2.3.5. Formes urbaines : enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	108
Formes urbaines: enjeux territoriaux	108
Formes urbaines: objectifs de l'AVAP d'Annonay	108
2.4. Bâti et typologies architecturales	109

Méthodologie	110
2.4.1. Le bâti antérieur au cadastre napoléonien	111
les édifices et institutions religieuses	111
Les édifices civils	112
Les vestiges de remparts	115
Les édifices industriels	116
Caractéristiques et altérations du bâti antérieur au cadastre napoléonien	118
2.4.2. Le bâti du XIX° siècle	121
Les édifices et institutions religieuses	121
Les édifices civils : en site urbain et la "ceinture des châteaux"	122
Les façades menuisées commerciales du XIX°	125
Les édifices industriels	126
Quelques édifices caractéristiques des années 30	128
Le bois dans la construction à Annonay	129
Caractéristiques et altérations du bâti XIX°	131
2.4.1. Le bâti du XX° siècle (après 1940)	133
2.4.2. Architectures: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	134
Architectures: enjeux territoriaux	134
Architectures: objectifs de l'AVAP	134
3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	136
La valorisation du patrimoine et les enjeux de développement durable	138
3.1. Géomorphologie et hydrographie	139
3.1.1. Le contexte topographique	139
3.1.2. Les sols	140
3.1.3. La gestion de l'eau	141
La gestion d'une ressource précieuse	141
Le risque lié aux inondations	141
3.1.4. Géomorphologie & hydrographie: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	143
Géomorphologie & hydrographie: enjeux territoriaux	143
Géomorphologie & hydrographie: objectifs de l'AVAP d'Annonay	143
3.2. Ambiance climatique	144
3.2.1. Le climat annonéen	144
Pluviométrie	144
Températures	144
Régime des vents	144
3.2.2. L'ambiance climatique dans le centre urbain	145
3.2.3. L'adaptation des bâtiments aux changements climatiques	145
3.2.4. Ambiance climatique: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	146

Ambiance climatique: enjeux territoriaux	146
Ambiance climatique: objectifs de l'AVAP d'Annonay	146
3.3. Végétal et biodiversité	147
évolutions historiques	147
3.3.1. Richesse de la faune et de la flore régionales	148
Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	148
3.3.2. Continuités écologiques	149
A l'échelle du territoire communal	149
A l'échelle du centre-ville	152
3.3.3. Végétal et biodiversité: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	154
Végétal et biodiversité: enjeux territoriaux	154
Végétal et biodiversité: objectifs de l'AVAP d'Annonay	154
3.4. Gestion de l'espace et ressources agricoles	155
3.4.1. Agriculture et biodiversité	156
Le rôle structurant des haies agricoles	156
3.4.2. La déprise agricole et rurale	157
Consommation foncière et agriculture	157
Les risques liés au déclin de l'agriculture: ambroisie et incendies	158
3.4.3. Des perspectives de relance de l'activité agricole	158
3.4.4. Gestion de l'espace et ressources agricoles: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	159
Gestion de l'espace et ressources agricoles: enjeux territoriaux	159
Gestion de l'espace et ressources agricoles: objectifs de l'AVAP	159
3.5. Formes urbaines et architectures	160
3.5.1. A l'échelle locale: morphologies urbaines et fonctionnement du territoire	160
L'exemplarité de l'urbanisme antérieur	161
3.5.2. A l'échelle du bâti: améliorations des qualités d'isolation	162
Pour le bâti ancien	162
Pour les constructions neuves	163
3.5.3. Formes urbaines et architectures: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	164
Formes urbaines et architectures: enjeux territoriaux	164
Formes urbaines et architectures: objectifs de l'AVAP	164
3.6. Déplacements et mobilités	166
3.6.1. La prédominance de la voiture individuelle	166
L'omniprésence de la voiture	166
Modes actifs et cheminements piétonniers	166
L'enjeu du stationnement au sein du centre	166
3.6.2. Déplacements et mobilités: enjeux territoriaux	167
Déplacements et mobilités: enjeux territoriaux	167

Déplacements et mobilités: objectifs de l'AVAP	167
3.7. Potentialités d'exploitation des énergies renouvelables	168
3.7.1. Hydraulique	168
3.7.2. Solaire	169
Energie solaire et intégration paysagère	170
3.7.3. Bois	172
3.7.4. Eolien	173
Le grand éolien	173
Le petit éolien	174
3.7.5. Géothermie	175
3.7.6. Valorisation des eaux usées	176
3.7.7. Biogaz	176
3.7.8. Potentialités d'exploitation des énergies renouvelables: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP	177
Potentialités d'exploitation des énergies renouvelables: enjeux territoriaux	177
Potentialités d'exploitation des énergies renouvelables: objectifs de l'AVAP d'Annonay	177
4. Conclusions	178
Les grands objectifs de l'AVAP d'ANNONAY	180
5. ANNEXES	182
5.1. Données archéologiques	184
5.2. Sources & bibliographie	188
5.3. Les plans de référence	190
5.3.1. Plan de 1812	190
5.3.2. Cadastre napoléonien - 1826	191
5.3.3. Plan d'aménagement extension et embellissement - 1940	192
5.4. Plans de synthèse : topographie historique	193



1. INTRODUCTION

1.1. L'OUTIL AVAP ET SON DIAGNOSTIC

Le dossier d'AVAP comprend les pièces suivantes:

- un **rapport de présentation** des objectifs de l'AVAP
 - auquel est annexé un **diagnostic** architectural, patrimonial et environnemental
- un règlement
- un document graphique

Le présent diagnostic est donc un document d'étude préalable, qui fonde l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Il se trouve en annexe du rapport de présentation et intègre l'ensemble des sujets et dispositions propres à l'AVAP (archéologie, environnement, patrimoine culturel) et permet la cohérence de celle-ci avec le document d'urbanisme en vigueur.

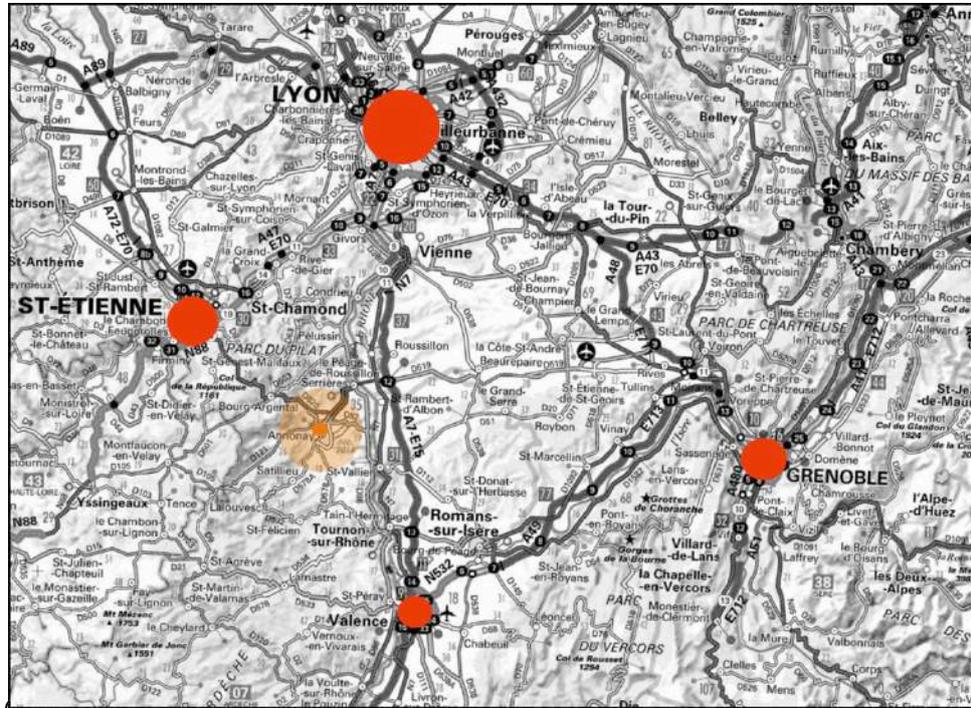
La première partie introductive présente les éléments de contexte et les motivations de l'AVAP, nécessaires à la compréhension du sujet. La seconde partie présente le diagnostic architectural et patrimonial et enfin, le diagnostic environnemental dans une troisième partie.

1.2. ANNONAY ET SON TERRITOIRE

1.2.1. Le contexte annonéen, une situation stratégique

La ville d'Annonay est située en région Rhône-Alpes, au nord du département de l'Ardèche.

Au sud de Lyon, à distances équivalentes des communes de St-étienne et de Valence, la commune occupe les contreforts des Monts du Vivarais, sur la rive droite du Rhône.

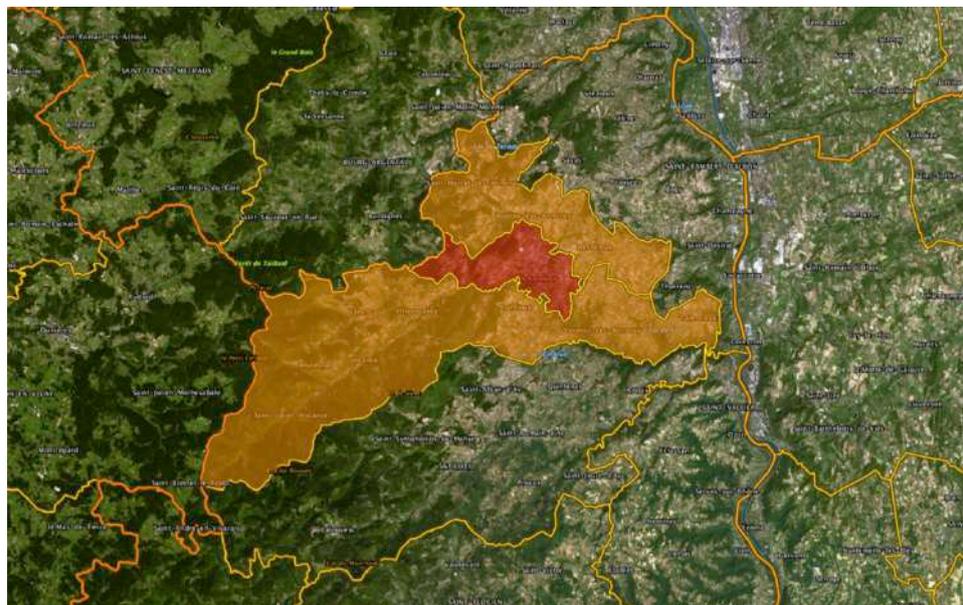


carte IGN, source Géoportail

Avec près de 17 275 habitants¹, Annonay est la commune la plus peuplée d'Ardèche.

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

La COCOBA, créée en 1999, regroupe seize communes (Annonay, Bouliou-lès-Annonay, Davézieux, Le Monestier, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien-Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay et Savas, Talencieux, Thorrenc Vanosc, Vernosc, Villevoence, Vocance).



Carte des limites administratives, source Géoportail, mise en forme W&A (en orange : la Cocoba ; en rouge : Annonay)

¹ Données INSEE population légale 2010

1.2.2. Le territoire communal, entre urbain et rural

Le territoire communal d'Annonay s'étend sur 21,2 km².

Il s'étage d'ouest en est **entre les monts du Pilat et le plateau d'Annonay** qui domine la vallée du Rhône, et est coupé du nord au sud par la vallée de **la Deume**, rivière qui traverse le centre urbain (aujourd'hui en souterrain) avant de rejoindre **la Cance** qui constitue la limite sud du territoire.

Le point culminant est situé à l'extrême nord-ouest du territoire, à proximité de la Croix de Chirol, aux environs de 750 mètres d'altitude, pour un point bas à l'autre extrémité du territoire, vers 250 mètres, à l'endroit où la Cance quitte le territoire communal.

Ces 500 mètres de différence d'altitude témoignent d'un **relief relativement escarpé**, et offrent **une grande diversité de paysage**, entre vallées fortement encaissées, plateaux aujourd'hui très urbanisés et collines au passé agricole encore très marqué.



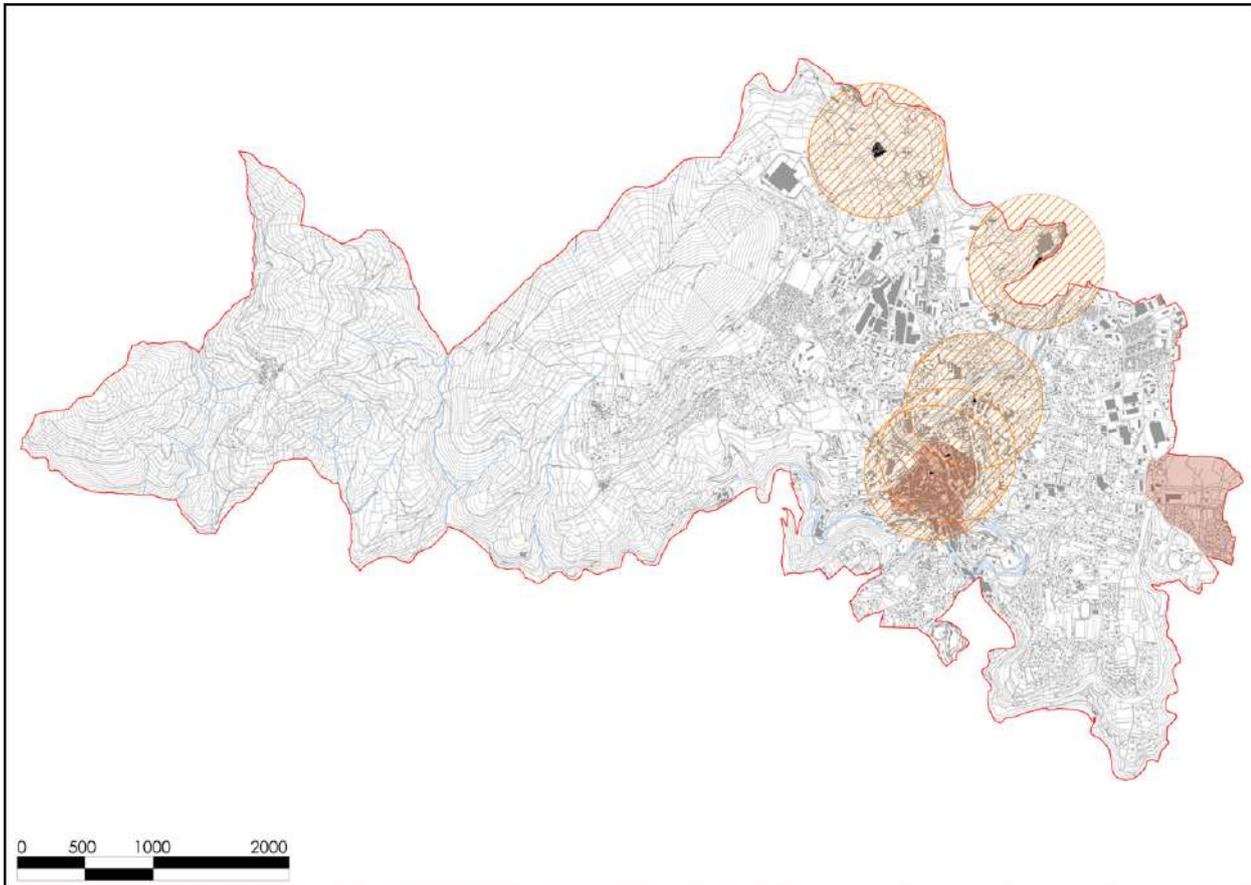
Photographie aérienne et limites communales, source Géoportail

1.2.3. L'image d'Annonay

Annonay est aujourd'hui caractérisé par une **déprise démographique** de la ville-centre de l'agglomération, avec en particulier sur le centre ancien, une image dégradée, malgré une réelle qualité patrimoniale et paysagère, qui est à l'origine **d'un abandon et de la paupérisation du centre-ville**. Celui-ci a fortement perdu de son attrait, engendrant un **étalement urbain** et le **mitage** de la campagne.

Le site d'Annonay présente pourtant un **paysage urbain fort**, marqué par le relief, ainsi qu'un **patrimoine industriel** très présent, mais peu mis en valeur actuellement. La valorisation de ces atouts identitaires doit aujourd'hui servir de point d'appui pour la "reconquête" du centre-ville. Celle-ci est déjà engagée, sur le long terme, via des opérations de **renouvellement urbain** intégrant la réhabilitation des logements, la lutte contre l'habitat indigne, la requalification des espaces publics, la démolition des îlots dégradés, la redynamisation commerciale... La valorisation des patrimoines (architectural, urbain, paysager, environnemental) d'Annonay participe à ce mouvement, en affirmant l'identité des espaces vécus et l'amélioration du cadre de vie.

Les protections patrimoniales d'Annonay



Repérage des protections actuelles sur le territoire communal d'Annonay, les Monuments Historiques, leurs abords et les zones de saisine archéologiques.

1.2.4. Les Monuments Historiques

Le Domaine de Marc Seguin

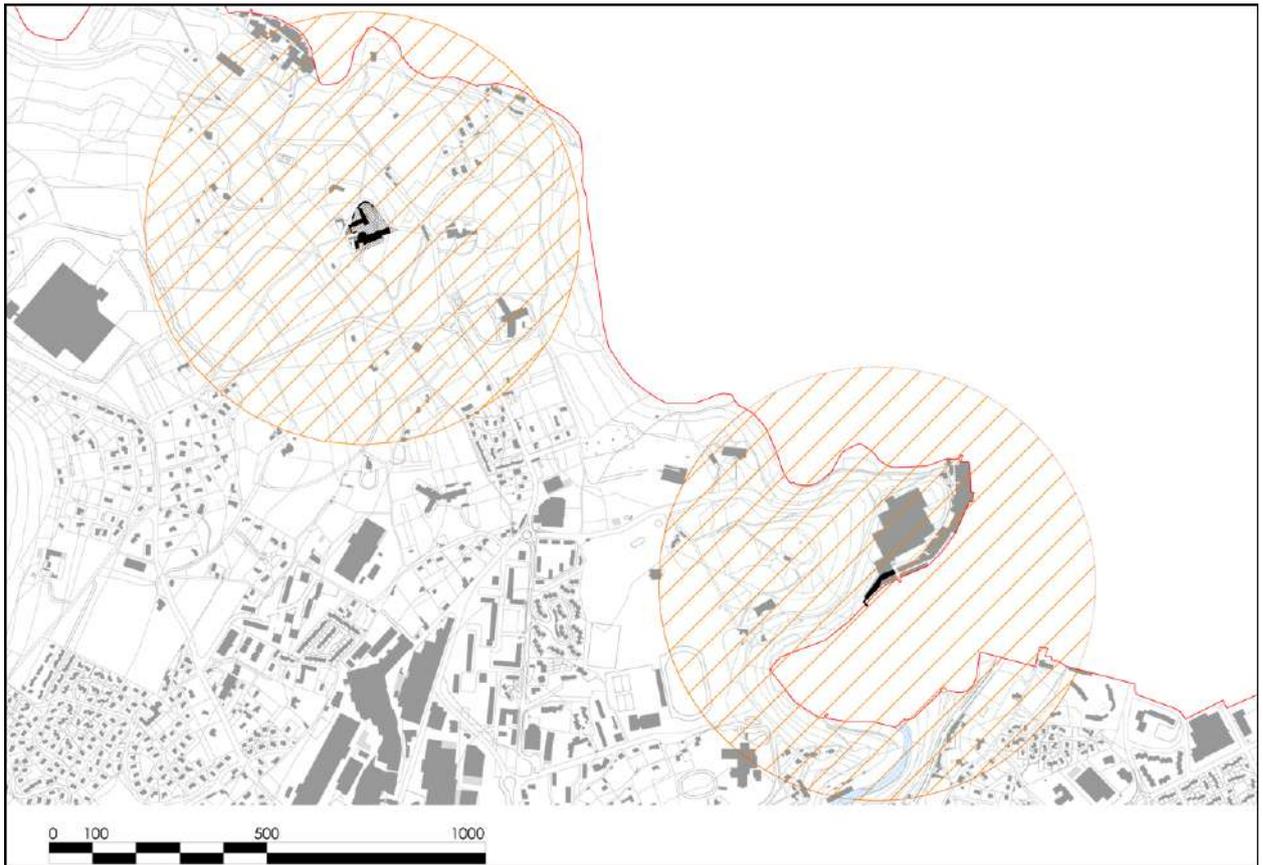
Monument historique inscrit par arrêté du 3 avril 1992.

Le domaine est situé au Nord d'Annonay, dans le quartier de Varagnes. Cet ensemble des XVIII^e et XIX^e siècles est constitué de plusieurs corps de bâtiments et d'un parc arboré. Marc Seguin, ingénieur et inventeur reconnu, en fait l'acquisition en 1859 et y demeure jusqu'à sa mort en 1875. Plusieurs édifices sont édifiés pour son usage, tels que le laboratoire. Son rôle dans l'évolution des sciences et techniques est remarquable et contribue à la renommée de la ville. Aussi, l'histoire de Marc Seguin est intimement liée à l'histoire d'Annonay.

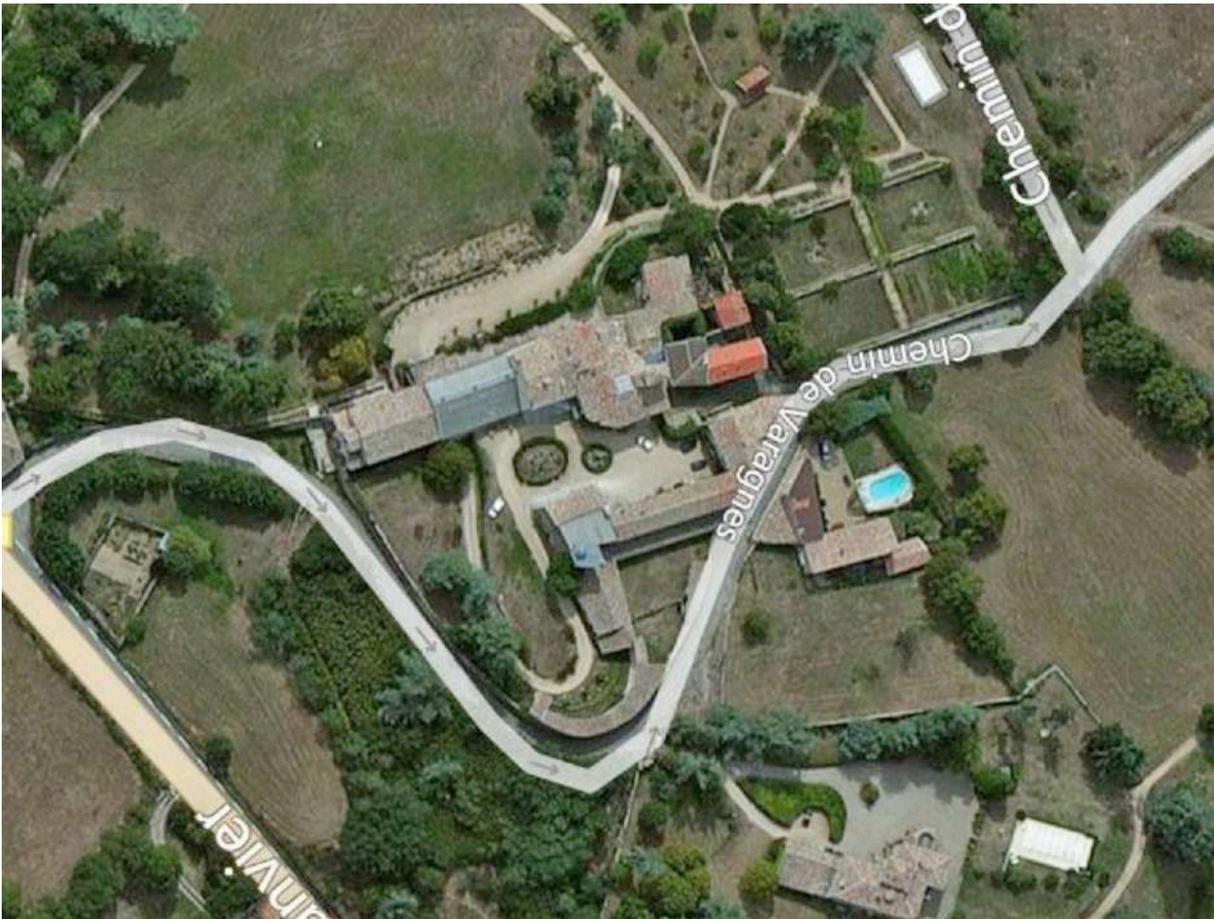
Les papeteries Canson-Montgolfier

Monument historique inscrit par arrêté du 20 juillet 2012.

Cet ancien ensemble industriel constitue l'un des plus emblématiques du bassin annonéen, berceau de l'expansion industrielle du site. Située au cœur du fonctionnement de l'industrie papetière, l'eau de la Deûme justifiait l'implantation des moulins à papier, puis le développement des manufactures. L'ensemble des papeteries Canson-Montgolfier se développe en fond de vallée, de part et d'autre de la Deûme (Annonay-Davézieux) et se compose de plusieurs bâtiments industriels construits au fur et à mesure du développement du site.



Repérage du domaine de Marc Seguin au Nord, et des papeteries Canson Montgolfier au Sud, Monuments Historiques situés au Nord d'Annonay et en partie sur la commune limitrophe de Davézieux.



Le domaine de marc Seguin – cliché © Bing map



Les papeteries Canson Montgolfier – vue oblique.

La chapelle Sainte Claire (ancienne)

Monument historique classé par arrêté du 8 février 1984.

La chapelle appartient à l'origine au couvent de Ste claire fondé en 1348. Alors que les bâtiments de l'ancienne abbaye n'existent plus, une partie de l'ancienne chapelle est conservée après les destructions des guerres de religion. Aujourd'hui reconvertie, la chapelle accueille plusieurs commerces et activités.

La chapelle du couvent Sainte Marie (ancienne)

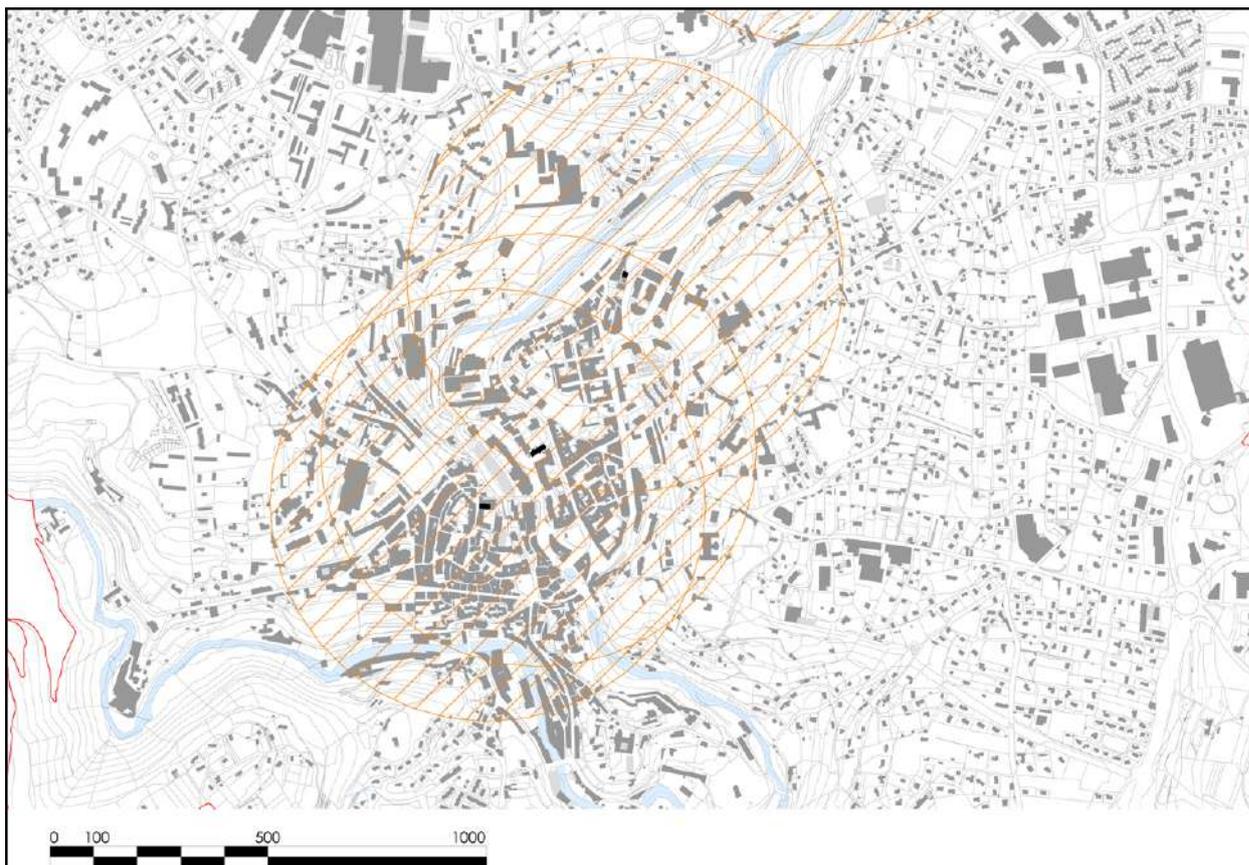
Monument historique inscrit par arrêté du 2 mars 1981.

Les religieuses de Notre-Dame s'établissent à Annonay en 1630. Dans un premier temps, elles sont logées dans une maison de la place Grenette. Rapidement, les premiers bâtiments du couvent sont édifiés à l'emplacement de l'ancien château Maleton, promontoire situé au Nord-ouest de la ville. Dès 1633, le couvent et sa chapelle sont édifiés et accueillent les religieuses. Le plafond en bois peint de la chapelle est réalisé quelques décennies plus tard en 1686. Les anciens bâtiments du couvent sont aujourd'hui reconvertis en logements et la chapelle désacralisée accueille certaines manifestations culturelles.

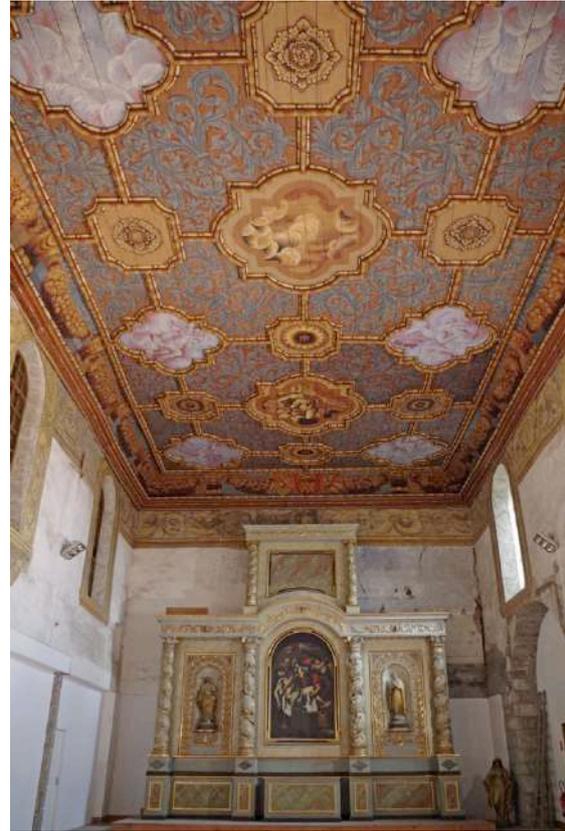
La maison dite la Vanaude

Monument historique inscrit par arrêté du 9 septembre 2009.

Cette maison est édifée au début des années 30. Par sa position et son architecture, elle illustre la volonté du commanditaire d'exprimer sa réussite sociale. Lucien COLLARD, industriel dans les usines de moulinage et de tissage fait appel pour ce projet à deux architectes annonéens : Hugues GOSSELIN et Maurice FRAPPA. La maison qui appartient à un propriétaire privé est protégée dans sa totalité.



Repérage de monuments historiques et leurs abords, du Nord au Sud, la maison dite la Vanaude, la chapelle Ste Claire, la chapelle du couvent Ste Marie, Monuments Historiques situés dans et près du centre-ville d'Annonay.



La chapelle Sainte Claire à gauche, la chapelle du couvent Sainte Marie à droite – cliché W&A



La maison dite de la Vanaude – cliché W&A

1.2.5. Les zones archéologiques de saisine

Deux zones archéologiques de saisine sont définies par arrêté du 13 juillet 2004.

Les zones sont les suivantes:

- 1- la ville d'Annonay a livré à de nombreuses reprises, des vestiges antiques diffus. Si la présence d'une agglomération ne semble pas devoir être envisagée, il est probable qu'une ou plusieurs exploitations agricoles antiques ont occupé ce secteur à la confluence de la Cance et de la Deûme, point de passage nord-sud, en limite de plusieurs régions naturelles et à proximité de limites territoriales antiques fortes.
- 2- Le quartier de Marenton, aux confins de la commune a livré en de nombreux points des vestiges antiques qui indiquent la position d'un établissement gallo-romain des deux premiers siècles de notre ère. Ce plateau semble être occupé et exploité durant l'antiquité par un réseau serré de fermes et d'établissements ruraux².



Les zones archéologiques de saisine

² extrait de la notice de présentation des zones archéologiques de saisine

1.3. MOTIFS DE L'AVAP

1.3.1. La mise en valeur du patrimoine

La perception du patrimoine est souvent spontanée. Mais cette impression ne peut suffire à fonder une analyse préalable aux actions de protection et de mise en valeur d'une ville, d'un quartier ou d'un édifice; il est nécessaire de fonder l'analyse en pleine conscience des lignes de force du développement de la cité au cours de son histoire.

Les véritables composants de l'ambiance urbaine sont souvent cachés, voilés et enchevêtrés; il est nécessaire de "voir à travers" la cité pour discerner les motifs de son implantation dans le site, la logique de son évolution et ainsi préciser les principes qui gouvernent son plan et les linéaments historiques.

Ne pas voir une chose à travers une autre, négliger cette logique interne, peut conduire à restreindre l'approche du patrimoine, ramené à des détails architectoniques, souvent reproduits à contre-sens, avec plus ou moins de bonheur. Plus largement, une lecture insuffisante peut engager un projet de rénovation dans la voie d'une détérioration des qualités essentielles d'un tissu urbain.

L'AVAP d'Annonay s'inscrit dans un **enjeu de structuration du territoire urbain et rural**, permettant de concilier la **valeur patrimoniale et l'environnement, qui font la qualité de la ville.**

COMPRENDRE LA VILLE A TRAVERS LES TRACES DE SON PASSE, INTENTIONS ET DEMARCHE

"Comprendre la ville et son territoire", en révéler l'identité, est une **nécessité** qui permettra à la collectivité, en pleine connaissance, de **bâtir le cadre d'intervention de ses projets d'aménagement**, de prendre les mesures indispensables à la protection de son héritage architectural, urbanistique et paysager, et lui permettra de mener des **opérations de mise en valeur ou de réhabilitation, de caractère patrimonial**, toutes dispositions qui participeront grandement à la perception de l'ambiance urbaine.

Mais la ville est un assemblage **complexe**, notamment en raison de son caractère "organique" et de son évolution continue depuis sa fondation. La perception que nous pouvons avoir de cet ensemble est confuse, aussi ne peut-on en limiter l'appréhension à une simple approche globale, "visuelle", ni à une perception fragmentaire de l'apparence des éléments isolés qui composent cet ensemble urbain, car il y a un effet d'enchaînement qui lie la forme et la position d'un élément à l'ensemble des autres éléments.

Si cette nécessité moderne de comprendre la ville à travers les traces de son passé représente une formidable évolution et une **extension de la notion même de "patrimoine"**, elle en a "complexifié" la définition. La superposition des tracés, volontaires ou organiques, cache un système dont la cohérence n'est pas apparente au premier examen:

- tracés induits par la topographie du **site**, par l'**histoire** des lieux et par les **fonctions** industrielles et marchandes de la cité,
- système de **maillage urbain** vernaculaire ou organisé et composé, **vestiges** d'édifices, de remparts, d'ouvrages, souvent disparus, mais qui continuent de modeler l'espace et la morphologie des îlots, des places ou des boulevards.

1.3.2. L'intégration de l'aspect environnemental

Le dispositif des AVAP a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires, en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) les **objectifs de développement durable**. L'association à la démarche patrimoniale de la dimension "développement durable" constitue l'évolution majeure.

Les approches patrimoniale et environnementale sont tout à fait compatibles. En effet, la conservation et la mise en valeur du patrimoine participent pleinement d'un tel développement (économie d'espace, économies d'énergies, matériaux, savoir-faire). **Le patrimoine a déjà démontré maintes fois qu'il était durable par essence.** Aujourd'hui, il doit s'adapter à des enjeux nouveaux. Nous pensons aux questions liées à l'isolation, aux différents dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, ainsi qu'aux nouvelles technologies numériques. Le patrimoine ne peut passer à côté de ces enjeux, et doit s'inscrire dans le respect des valeurs à transférer aux générations futures.

L'AVAP doit ainsi constituer une **étude globale** prenant en compte l'évolution de l'ensemble des paramètres environnementaux au sens large: biodiversité, cadre de vie, culture *etc.*

Les données environnementales sont issues des études disponibles sur ce territoire. Elles sont traitées afin de définir les enjeux et objectifs adaptés au site, et mises en relation avec le diagnostic architectural et patrimonial, au regard de la valeur patrimoniale du tissu, des typologies identifiées et de leurs potentiels et contraintes en matière de développement durable.

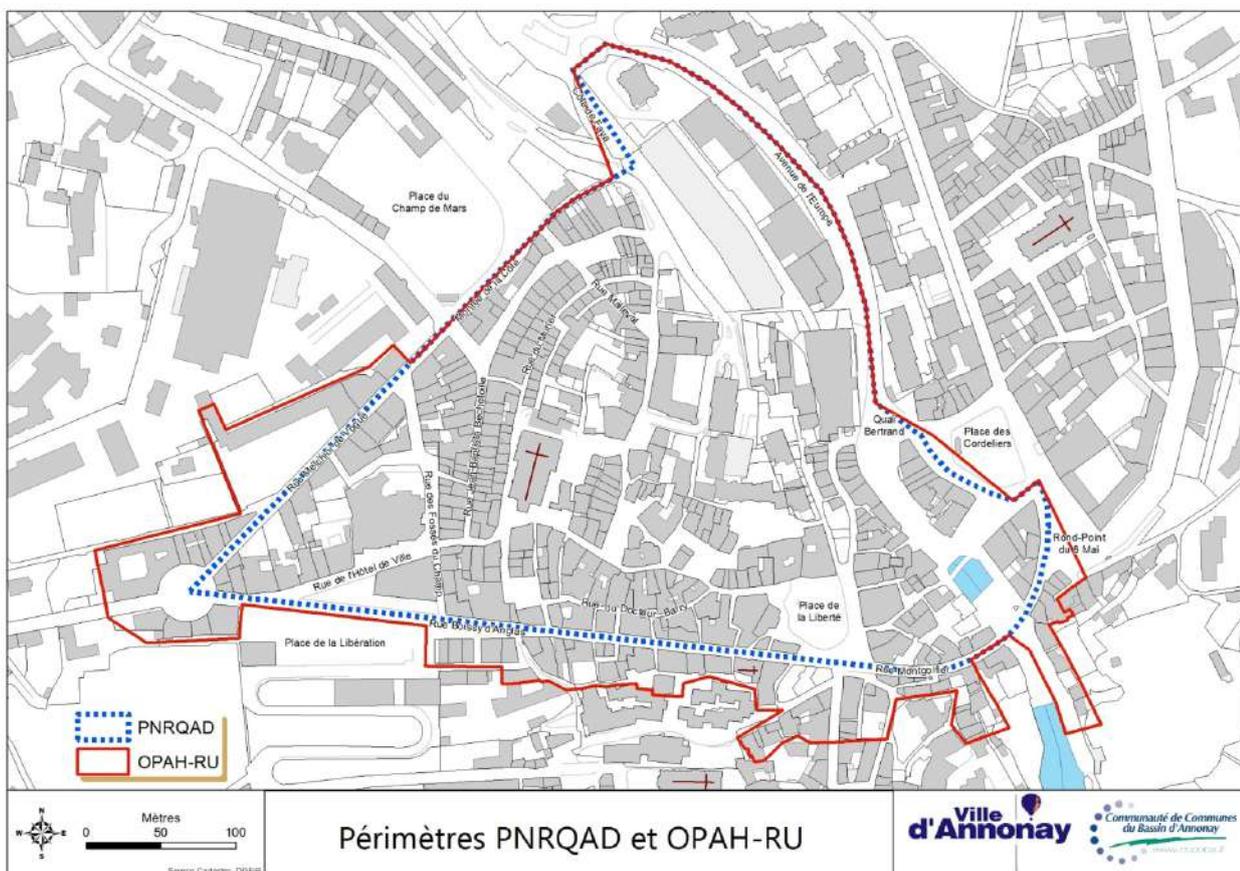
1.3.3. La prise en compte du projet urbain

Le projet urbain d'Annonay défini en 2009 présente les grandes orientations suivantes:

- Changer l'image du centre-ville et renforcer son attractivité, en permettant le retour sur le centre historique de propriétaires occupants
- Clarifier les fonctions urbaines des espaces publics
- Privilégier et faciliter l'accessibilité piétonne (déplacements et stationnement)
- Reconquérir le centre-ville historique

Aujourd'hui, avec le PNRQAD et l'OPAH-RU, une nouvelle dynamique est lancée sur l'hyper centre d'Annonay. Cette dynamique fait l'objet de nombreuses études sur le foncier, la vacance, l'état du bâti, la population, etc... L'AVAP s'inscrit dans cette dynamique de **"reconquête" du centre ancien sur le long terme**, dans un processus de **renouvellement urbain**, via la réhabilitation des logements, la lutte contre l'habitat indigne, la requalification des espaces publics, le traitement des îlots dégradés, la redynamisation commerciale...

LES ACTIONS ACCOMPAGNANT LE PROJET: LE PNRQAD ET L'OPAH



Les périmètres du PNRQAD et de l'OPAH-RU – source: ville d'Annonay

Le PNRQAD

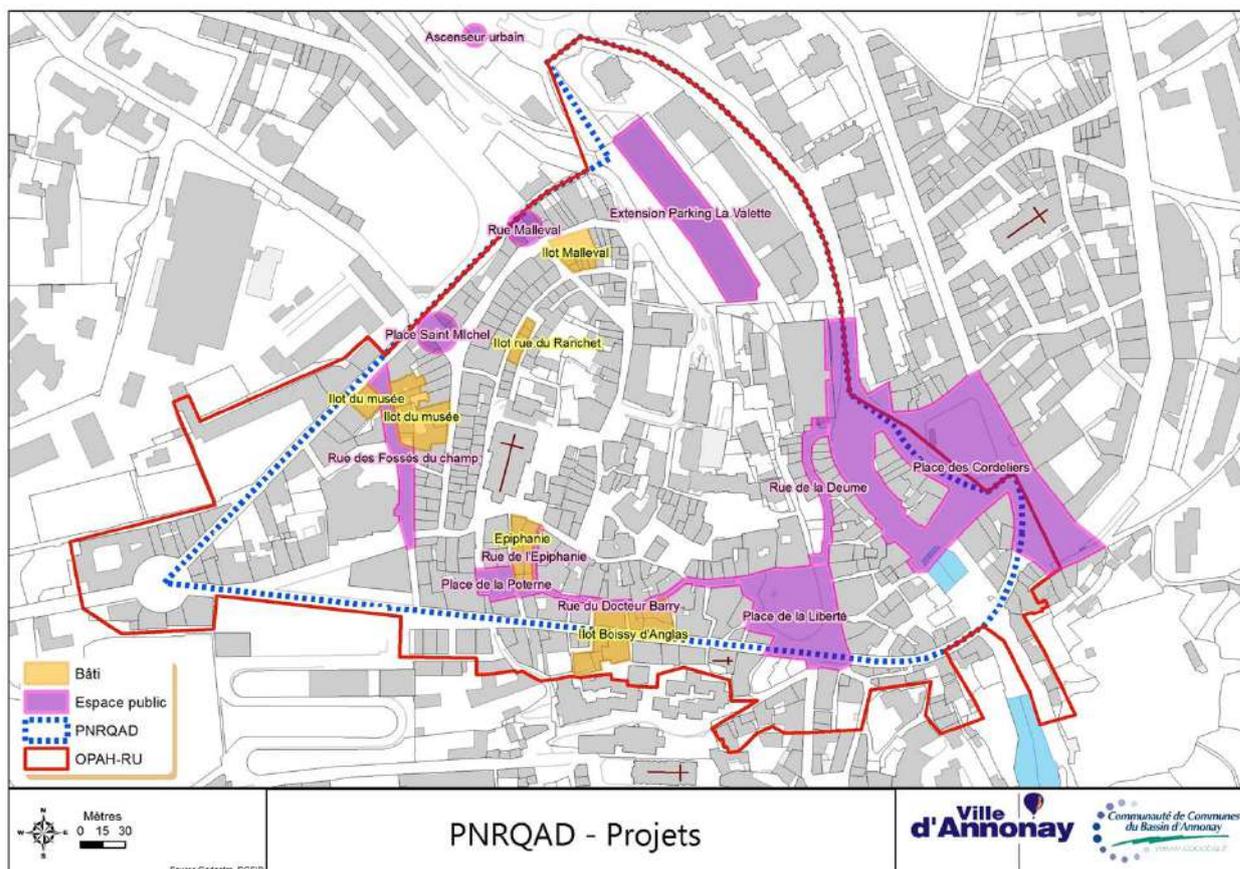
Le **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés** est encadré par l'ANAH et l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Le dispositif du PNRQAD mis en œuvre depuis fin 2009 a pour objectifs de:

- résorber l'habitat indigne
- remettre sur le marché des logements vacants
- lutter contre la précarité énergétique
- requalifier les espaces publics pour développer une attractivité de centre-ville
- et maintenir la mixité sociale.

Le PNRQAD envisage comme moyens d'action:

- des interventions sur les espaces publics visant à une reconquête des piétons
- une mise à niveau et une différenciation de l'offre commerciale
- l'amélioration de la lisibilité et l'accessibilité du centre ancien, notamment en rétablissant le lien entre ville haute et ville basse
- l'amélioration de la qualité des logements et de l'accessibilité
- la valorisation du patrimoine architectural



Projets couverts par le PNRQAD – source ville d'Annonay

L'OPAH-RU 2011-2016

Le centre-ville d'Annonay est couvert par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ciblée sur le renouvellement urbain du centre ancien.

Le dispositif OPAH est un outil d'intervention publique mis en place sur des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé. Le périmètre de l'OPAH constitue le cadre privilégié de l'action de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), qui attribue des subventions de travaux afin de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Dans le cadre du PNRQAD, une OPAH-RU est lancée depuis juillet 2011. Elle succède à trois OPAH (la dernière en 1996-1998).

LE ROLE DE L'AVAP: ACCOMPAGNER LE PROJET URBAIN

- ➔ "Encadrer", guider les projets de restructuration pour assurer la prise en compte du patrimoine et des composants du paysage urbain
- ➔ Mettre en valeur les caractéristiques propres à l'identité d'Annonay, afin de donner un fil conducteur aux actions à entreprendre
- ➔ Valoriser les éléments forts du paysage d'Annonay et améliorer l'image du centre ancien

Favoriser le renouvellement urbain, endiguer le mitage en cours de la campagne

2. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL

2.1.1. Morphogenèse du site

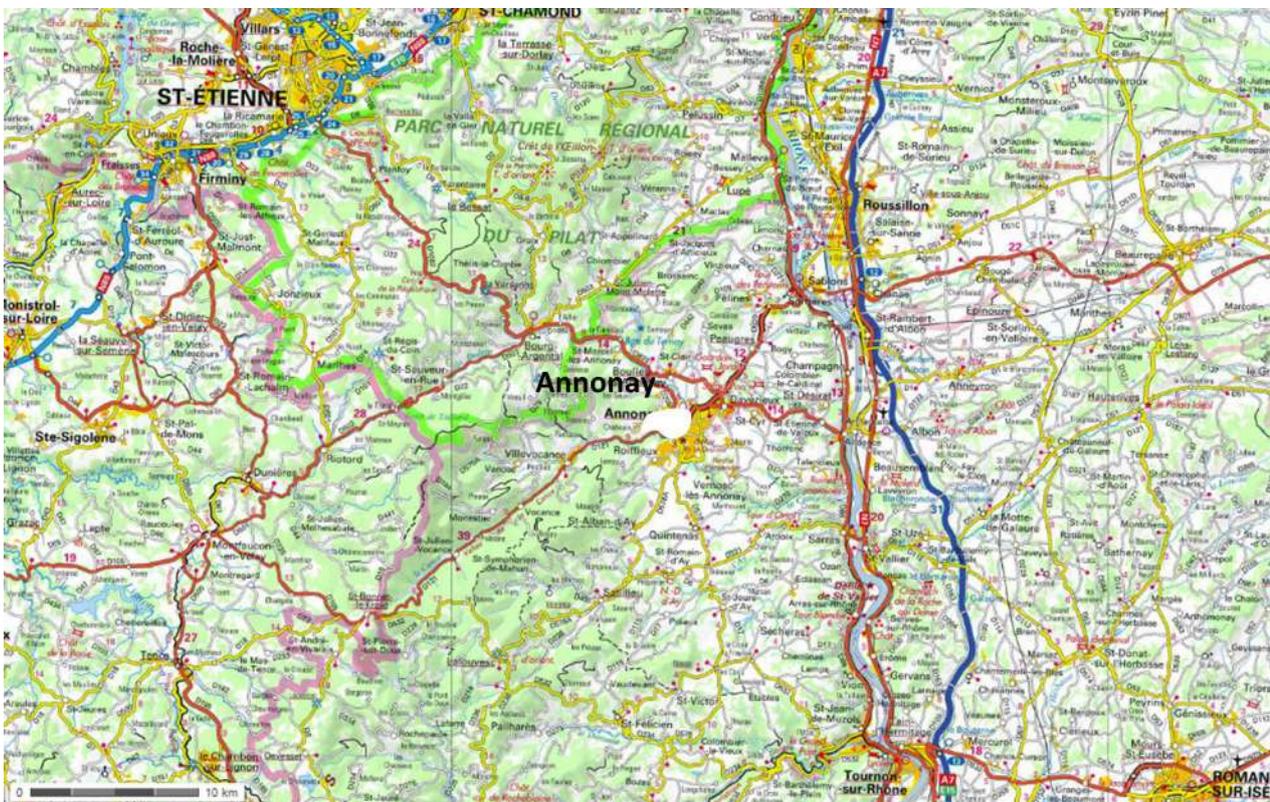
Au contact de la vallée du Rhône et des monts du Vivarais, Annonay constituait à l'origine un marché rural, qui a bénéficié d'un réel essor au moment de la naissance de la papeterie au XVII^e siècle, confirmé par le développement urbain du XIX^e siècle, sous l'influence des progrès de la tannerie.

La situation géographique de la ville pourrait paraître à première vue peu favorable à l'installation humaine:

- située à l'écart de l'axe de communication majeur qu'est la vallée du Rhône,
- au sein d'un territoire peu peuplé,
- accrochée sur les pentes de deux vallons au sein desquels coulent des rivières tumultueuses,

Le site d'Annonay ne présente pas *a priori* les caractéristiques d'un espace idéal pour le développement urbain.

L'implantation puis le développement d'un ensemble urbain de cette importance sont pourtant le résultat d'une combinaison d'éléments naturels et d'artefacts qui ont influé sur l'émergence d'une ville industrielle et commerçante d'importance régionale.



Situation d'Annonay par rapport à la vallée du Rhône et aux monts du Pilat – source Géoportail

UNE TRANSITION ENTRE ESPACES GEOMORPHOLOGIQUES

Le Bassin d'Annonay fait partie du "talus cévenol", qui constitue le lien entre le bassin rhodanien à l'est et le bassin de la Loire et le plateau du Velay à l'ouest. Ce "talus" se caractérise par une série d'abrupts et de plateaux.

Ce relief assez mouvementé est lié à la collision de deux plaques continentales, qui a engendré l'émergence du Massif Central. Ce bord est du grand massif central français est marqué d'ouest en est par trois grandes régions morphologiques:

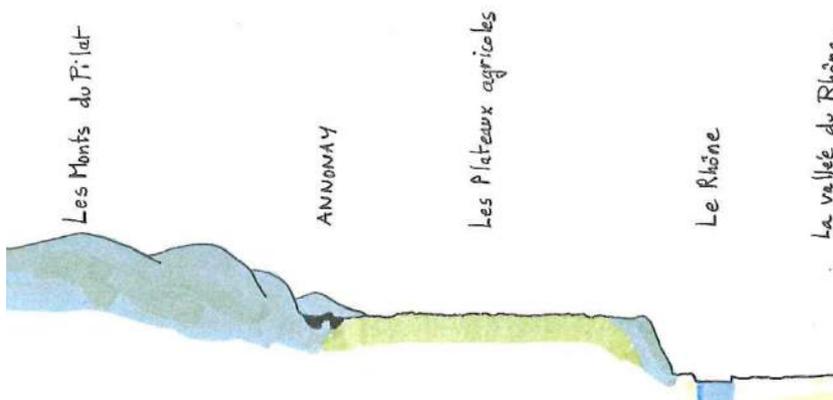
- Un **relief assez accusé à l'ouest**, avec de longues crêtes séparées par les vallées encaissées de la Cance et de son affluent la Deûme. Une grande partie des terrains affleurant sont des granites
- Un **plateau qui domine le Rhône** de près de 300 mètres d'altitude. La topographie y est assez douce. Les granites y sont encore présents, en continuité avec des formations de gneiss
- Et la **vallée du Rhône à l'est**, qui se compose de terrains cristallins et cristallophylliens, sur un socle ponctuellement constitué de terrains sédimentaires du Quaternaire.

Annonay constitue donc la transition entre:

- **Les hauts plateaux des Monts du Pilat**, d'une altitude moyenne de 1200 mètres sur leur bord oriental, constitués de prairies et présentant un climat très rigoureux, un sol imperméable, où s'est développé le pâturage plutôt que l'agriculture
- Et la **vallée du Rhône**, relativement encaissée à hauteur d'Annonay, au sein d'un défilé rocheux qui abrite une agriculture riche (vergers, vignes), s'étendant depuis la plaine alluviale jusqu'aux hauteurs. La vallée du Rhône constitue un lieu de passage privilégié depuis les origines de la présence humaine en Europe occidentale, concentrant aujourd'hui quelques axes majeurs de communication aux niveaux national et international (A7, TGV et axe fluvial).



Les ensembles géographiques et le relief autour d'Annonay – source Géoportail

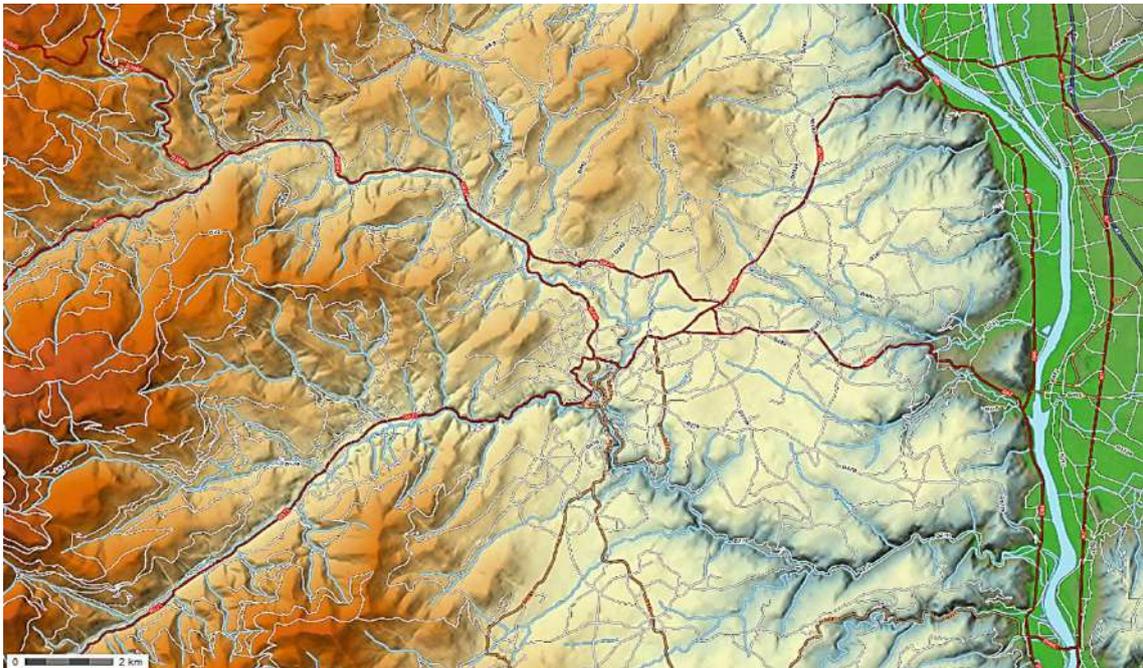


Coupe schématique de la situation géographique d'Annonay – Atelier de la Gère, étude paysagère, 2000

UN CARREFOUR D'AXES DE COMMUNICATION

Annonay se situe au contact de régions géographiques variées: le plateau annonéen, la vallée du Rhône, les "Serres" et le haut plateau pastoral qui les domine. Chacune présente des caractéristiques, notamment agricoles, complémentaires les unes des autres. Annonay constitue ainsi, au carrefour des routes qui relient ces entités, le **centre principal d'échanges régional**, où sont commercialisés les produits de chaque région depuis l'Antiquité, et où convergent les voies: aux routes celtiques ont succédé les voies romaines, puis les chemins du Roi et les routes modernes. Annonay, centre d'échanges entre vallées et plateaux, se trouve ainsi sur des axes reliant:

- Le Lyonnais et le Bas-Dauphiné avec le Velay, via Serrières
- La plaine de Valence et le haut-Velay avec le Forez, via Tournon



La convergence des voies depuis le Massif Central à l'ouest et la vallée du Rhône à l'est – source Géoportail



La convergence des vallées, sur un plan (carte d'Etat Major) de 1850 – source Géoportail

UN SITE PARTICULIEREMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Annonay est ainsi implantée à la limite entre:

- à l'est, un plateau constitué de roches résistantes, mais entaillé ponctuellement par des vallées très encaissées, comme celles de la Cance et de la Deûme
- et à l'ouest, des collines en lanières, qui constituent les premiers contreforts du Pilat

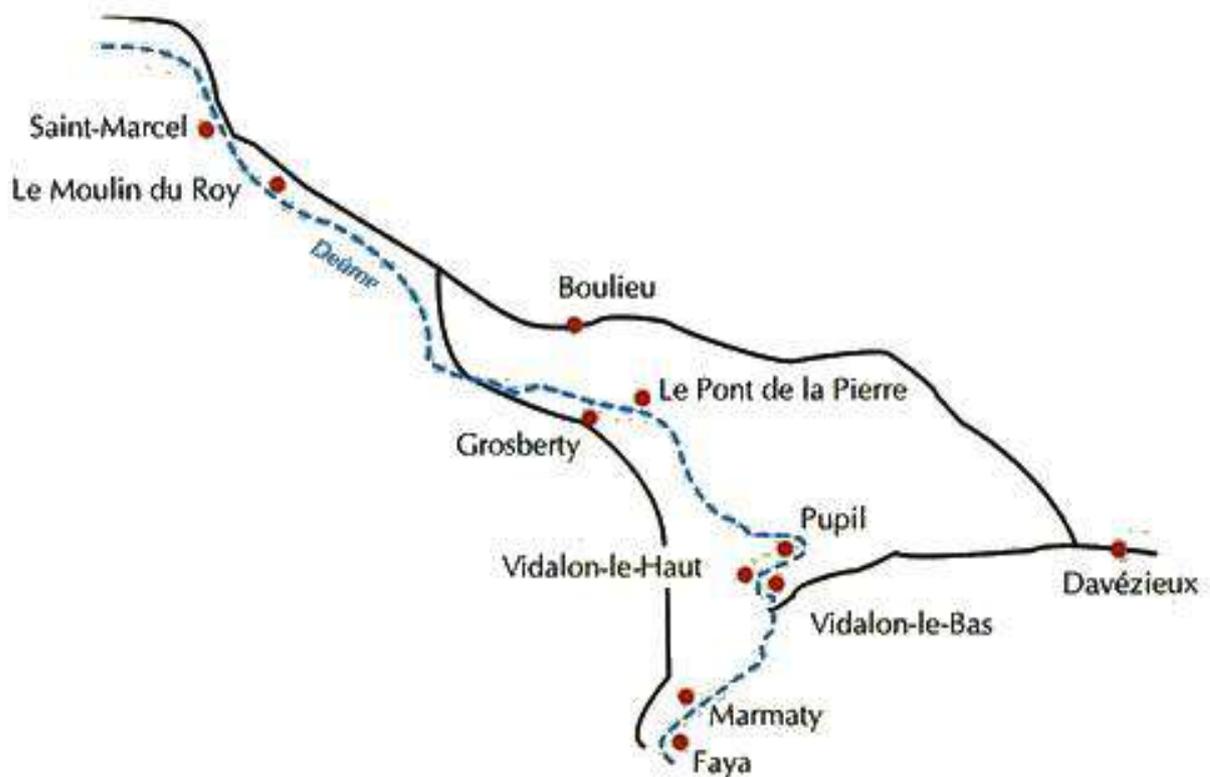
L'éperon rocheux situé à la confluence entre la Cance et la Deûme constitue le site originel de la ville.

La Cance présente une vallée profonde et relativement large dans la traversée de la ville, qui a ménagé des **bassins naturels propices au lavage des matières premières**.

La Deûme présente trois séquences dans sa traversée d'Annonay: des rapides, un élargissement et une gorge, permettant **l'utilisation de cette force motrice hydraulique par des industries** qui se sont installées le long de son parcours.

Ainsi au bord de la Deûme, dès le milieu du XVII^e s'est installé un moulin à papier devenu manufacture puis industrie avec plusieurs points de production. La force motrice de la rivière est utilisée pour faire mouvoir les piles à maillets puis les machines et en tant qu'élément entrant dans la composition du papier. L'eau pure permet l'obtention de papier très blanc.

Ce développement urbain lié aux deux rivières et à son utilisation par l'industrie a engendré une **urbanisation linéaire, accompagnant les thalwegs**. Ce n'est qu'au XX^e siècle que l'urbanisation gagnera les étendues planes des plateaux, "sortant" la ville de son site originel.



Sites industriels le long de la Deûme

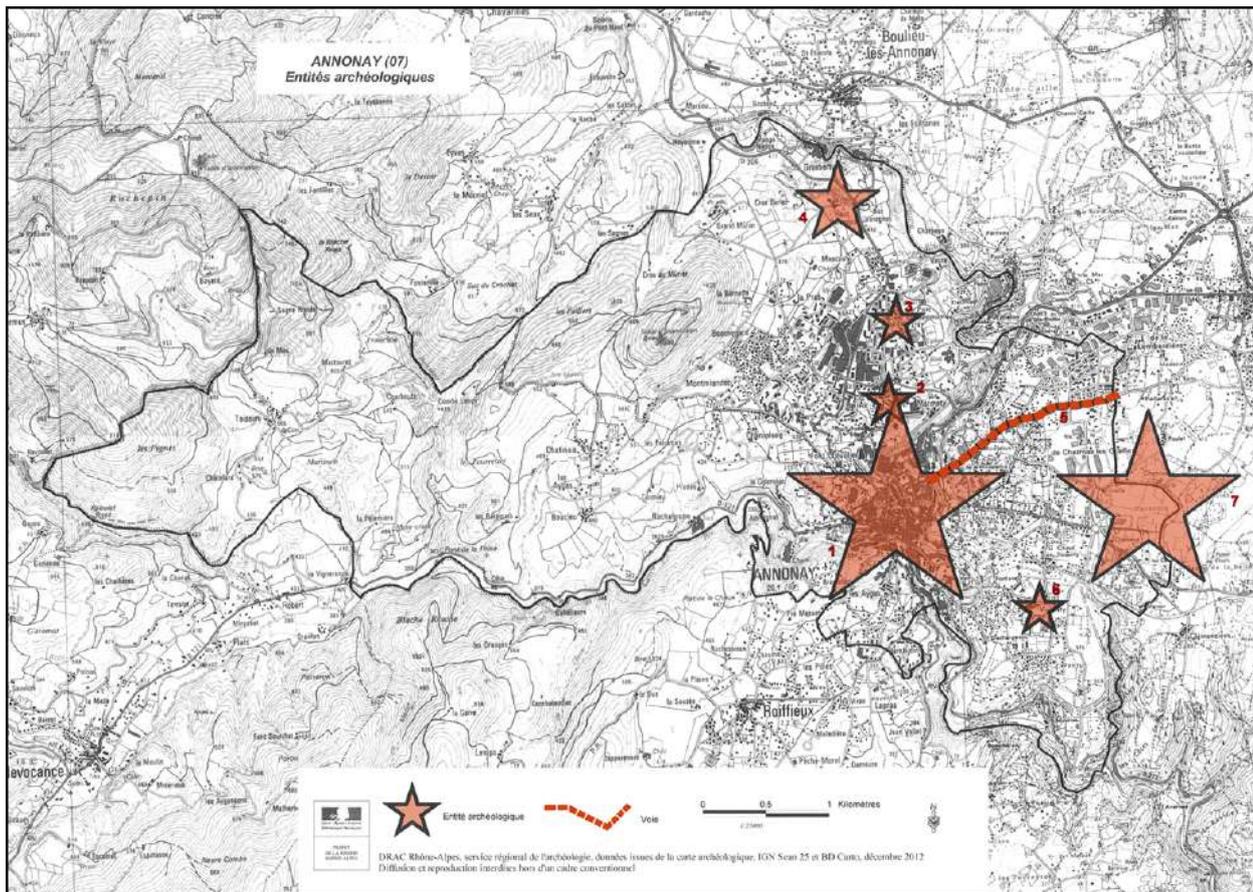
2.1.3. Les principaux "temps" de l'évolution urbaine

L'exposé de l'histoire urbaine d'Annonay se limite aux principaux faits qui ont eu un impact sur l'évolution de la Cité. Les éléments ont pour but de faciliter l'appréhension chronologique de l'évolution urbaine.

LES PREMIERES INSTALLATIONS HUMAINES

En l'absence de données, **les origines d'Annonay restent floues**. Certains récits rapportent que la ville se serait implantée dans le premier siècle avant JC. Les données archéologiques font référence à l'époque gallo-romaine du II^e s. av. JC au V^e s. ap. JC).

Le Service Régional de l'Archéologie confirme cependant **plusieurs sites d'occupation de l'époque gallo-romaine** ; au niveau du centre-ville actuel, des quartiers de Marmaty, Ripaille et Vissenty. Le tracé d'une voie gallo-romaine est figuré sur le plan des entités archéologiques, le long du chemin de Villedieu et de la rue de Montalivet.



Entités archéologiques d'Annonay, source: DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, données issues de la carte archéologique, IGN Scan 25 et BD Carto, décembre 2012.

Liste des entités archéologiques³ :

1. Ville : occupations (gallo-romain, moyen-âge – époque moderne), habitat, bourg castral, enceinte urbaine, églises, chapelles, prieurés, couvent, hôpitaux, commanderies, maison, maison forte, châteaux forts, pont (moyen-âge), ville, enceinte urbaine, dépôt monétaire, sépulture, tannerie, habitat ?, cimetière ? (moyen-âge – époque moderne), couvents, chapelle, maison forte, cimetière (époque moderne)
 2. Marmaty : occupation, drain (gallo-romain)
 3. Ripaille : drain (gallo-romain)
 4. Haut Varagnes : château fort (moyen âge)
 5. Chemin de Villedieu, rue de Montalivet : voie (gallo-romain)
 6. Vissenty : occupation (gallo-romain)
 7. Marenton : occupations (protohistoire indéterminée, gallo-romain, moyen-âge)
- non localisés : occupations (âge de bronze, âge du fer)

³ extrait du porter à connaissance transmis par le Service Régional de l'Archéologie – DRAC Rhône-Alpes – décembre 2012.

L'ÉPOQUE MÉDIEVALE: UN LIEU D'ÉTAPE ET D'ÉCHANGE FLORISSANT

L'époque médiévale d'Annonay est peu renseignée et surtout peu illustrée dans les sources iconographiques disponibles.

La ville religieuse

A partir du XI^e siècle, Annonay s'inscrit comme une **étape importante sur la route de pèlerinage menant au Puy**. Très fréquentée, la ville voit se développer dans le courant des XII^e et XIII^e siècles un grand nombre d'établissements religieux.

Etablissements hospitaliers, couvents, monastères et édifices religieux prospèrent sur le territoire d'Annonay : chapelle St Michel le vieux fondée en 878, chapelle St Michel le Jeune, couvent Ste Marie, Hôpital de l'Aumône, église Notre Dame (qui aurait été fondée en 584, démolie en 1912), la chapelle St Pierre de Deûme (édifiée en 1003 emportée par les eaux de la Deûme), Hôpital Notre-Dame la Belle fondé en 1336, Hôpital St Antoine en 1230 à l'entrée de la rue de Cance, Couvent Ste Claire fondé en 1247 puis établissement des Clarisses fondé en 1348, couvent des cordeliers (fondé par des Franciscains) 1220-3, Chapelle Ste Claude dans le quartier de la Cance. Au XIV^e siècle trois prieurés sont fondés : le prieuré de Notre-Dame, le prieuré de Trachi (fondé en 1320 à l'emplacement de la chapelle de Trachin XVIII^e) et le prieuré de Saint Denis (sur les rochers du même nom)

Au XV^e siècle, Annonay se distingue par la présence de près de quatorze églises ou chapelles pour 4 000 habitants environ.

La ville féodale : le quartier de Bourgville

En parallèle du développement religieux de la ville, **la cité féodale prend de l'importance et se hiérarchise**, les seigneurs locaux se rassemblent à proximité du château du seigneur du Haut-Vivarais, édifié sur le promontoire rocheux de « Bourgville ». L'enceinte de Bourgville s'édifie aux environs des XI^e et XII^e siècles. Le rôle administratif de la ville s'affirme et à plusieurs reprises les Etats généraux du Languedoc s'y réunissent.

Les fortifications

Les premières fortifications auraient été selon certains historiens érigées dès le VII^e siècle. Au début du XII^e siècle, de nouvelles fortifications auraient été édifiées « (...) elles étaient flanquées de vingt-deux tours rondes ou carrées et percées de cinq portes : Saint-Marcel ou Saint-Jean, Sainte-Marie, Cance, Deûme et Maletton. »⁴

Le pont Valgelas daté du XIII^e siècle se trouvait alors face à une ancienne porte de la ville.

La ville artisanale et commerçante : le Champ

Au carrefour de plusieurs entités géographiques aux ressources complémentaires, Annonay devient une **plateforme d'échange dans le transit des marchandises**. La ville bourgeoise et commerçante se développe essentiellement dans le quartier du Champ. Les muletiers chargent et déchargent dans ce lieu d'étape et plusieurs lieux de marché se développent face aux besoins. Le marché de la place Vieille est peu à peu relayé en plusieurs lieux de la ville afin de s'adapter aux besoins. Plusieurs marchés spécialisés sont alors répartis sur les différents quartiers. Le marché aux fruits et légumes demeure place vieille, le marché aux grains s'établit sur l'actuelle place Grenette, le marché du petit bétail sur la place Clochesain (quartier de Cance), le gros bétail sur la place du Champ (actuel champ de Mars), le marché des cuirs et des chaussures autour de l'église Notre-Dame de l'aumône.

La ville industrielle : les faubourgs de la Deûme et de la Cance

Dès le Moyen-âge, les cours d'eau de la Deûme et de la Cance sont mis à profit pour **la tannerie** (nettoyage des peaux, bachats de tanin sur la Cance), **la draperie** (moulin à foulon : moulin à eau servant à fouler la laine, les draps ou encore les peaux), et pour **la meunerie** (moulins à blés). Ces activités restent secondaires et sont le plus souvent réalisées par les éleveurs et fermiers locaux. Deux faubourgs s'établissent ainsi le long des berges de la Cance et de la Deûme, ils accueillent les industries liées à l'eau et les jardins et fermes des paysans.

⁴ Extrait de l'ouvrage de THOMAS F., *Annonay. Essai de géographie urbaine*. In : *revue de géographie alpine*. 1923, Tome 11 N°1. P.139

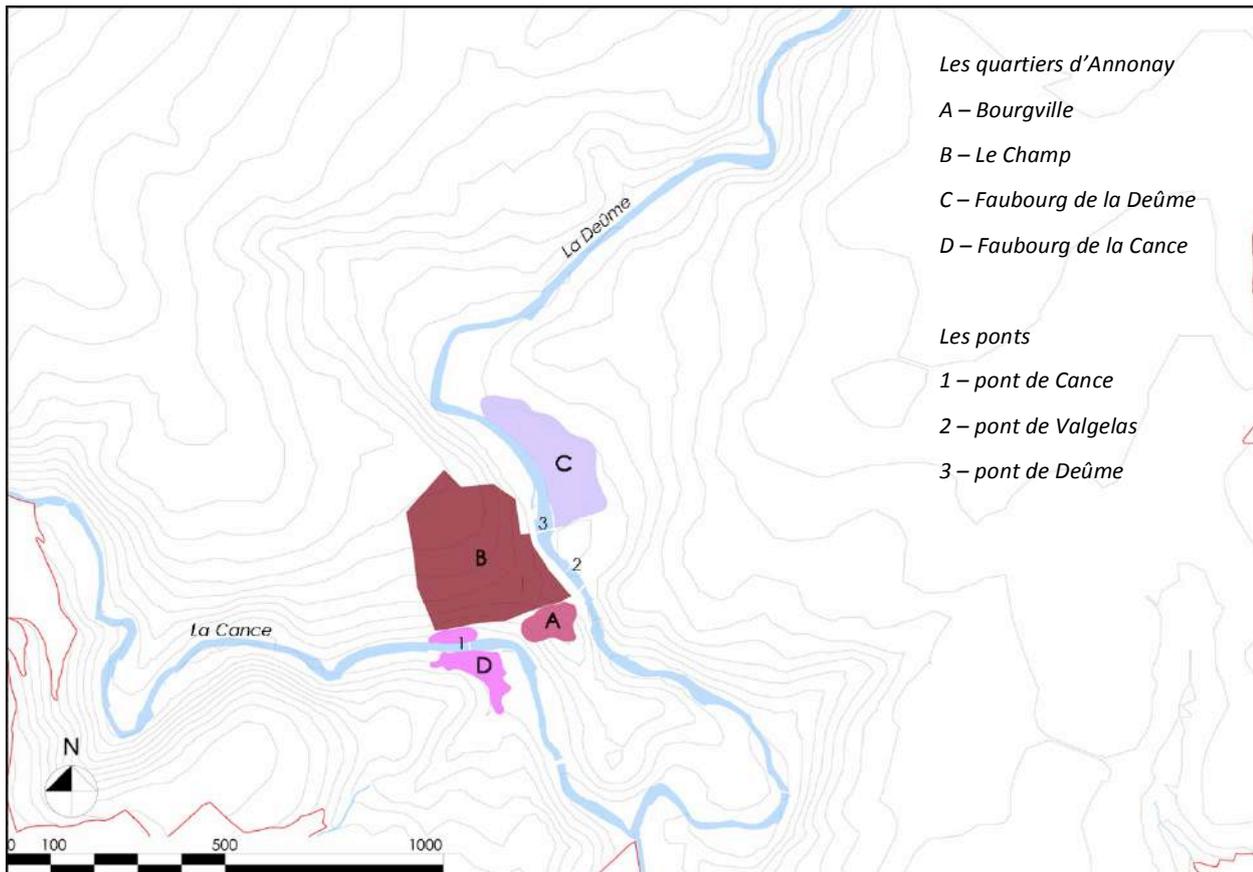
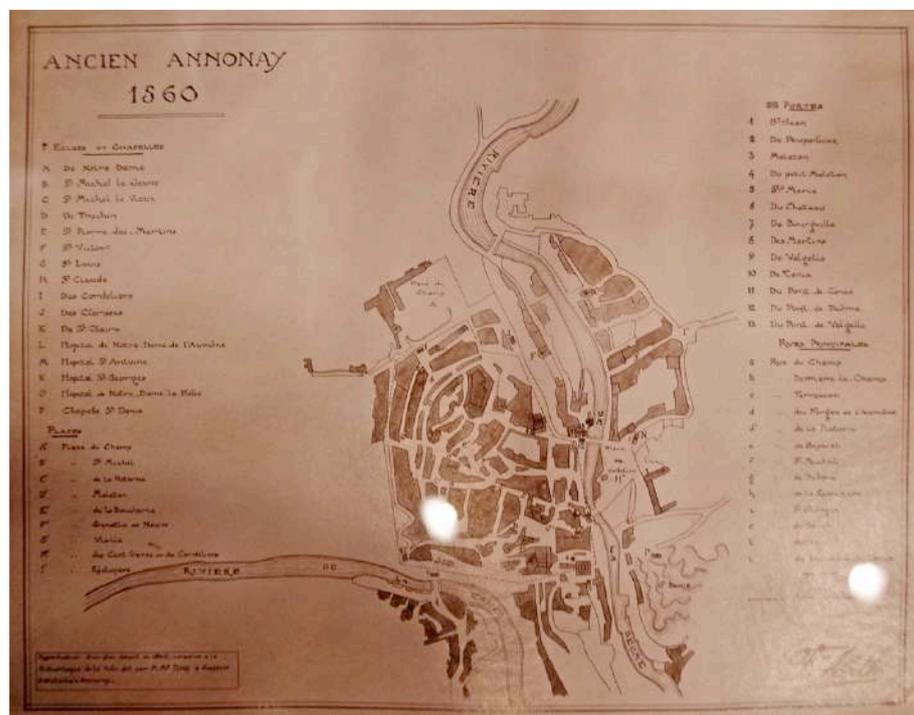


Schéma de l'emprise urbaine supposée d'Annonay à l'époque médiévale.

Les démolitions des guerres de religion

Berceau de la religion réformée, le Vivarais et la ville d'Annonay ont pâti des guerres de religion durant la seconde moitié du XVI^e siècle. Le tissu, en particulier les édifices religieux, sont alors l'objet de **nombreuses démolitions**. On retrouve d'ailleurs peu de vestiges antérieurs au XVI^e siècle. Dès cette époque, **la ville se reconstruit sur elle-même** et le bâti du XVI^e siècle est assez représenté dans le centre ancien.

D'après le cadastre écrit établi en 1590, il semble que le quartier de Bourgville décline. Le quartier du Champ s'affirme par son expansion commerciale, la rue Franki Kramer constitue alors la voie principale.



Plan de 1560, présenté au Musée Vivarais César Filhol, document controversé dans sa représentation, il n'est pas utilisé comme plan de référence dans l'étude de l'AVAP.

DU XVII^e AU XIX^e SIECLES : UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL MAJEUR

Le cuir, la papeterie et le textile

Dès le XVII^e siècle, les activités industrielles – le cuir, la papeterie et le textile - se développent le long des cours d'eau de la Deûme et de la Cance⁵.

Au XVIII^e siècle, la papeterie connaît une très forte expansion et les usines à papier s'implantent sur les berges de la Deûme. Au XIX^e, le travail du cuir prospère et reprend la première place dans l'industrie annonéenne. Les tanneries et mégisseries se développent.

L'accroissement de la population

Cet essor industriel entraîne un accroissement démographique fort, lié aux besoins grandissants en main d'œuvre. De 3 800 habitants en 1661, la population d'Annonay s'accroît jusqu'à atteindre 18 445 habitants en 1866.

Les principales transformations urbaines

L'amélioration des circulations et l'aération du tissu

L'activité industrielle et l'accroissement de la population nécessitent d'améliorer les voies d'accès et d'élargir la voirie existante. De grands travaux sont entrepris :

- en 1786, la création de la route reliant la vallée du Rhône au Forez : la rue Boissy d'Anglas et la « patte d'oie » située à l'ouest de la ville
- 1786-1807, l'aménagement de la rue neuve
- en 1811, l'aménagement de la rue Montgolfier et du pont neuf ou St Denis
- en 1812, la démolition de l'église Notre-Dame libère l'actuelle place de la liberté
- en 1830, la rue de Tournon est réalisée sur des propriétés non bâties, les premiers immeubles y sont construits entre 1830 et 40, puis par des investisseurs après 1850.
- en 1851, l'alignement de la rue Malleval dans l'axe de la chapelle du couvent Ste Marie
- en 1869, l'aménagement de la ligne de chemin de fer Annonay-Peyraud.

L'aménagement du tissu industriel et du logement ouvrier

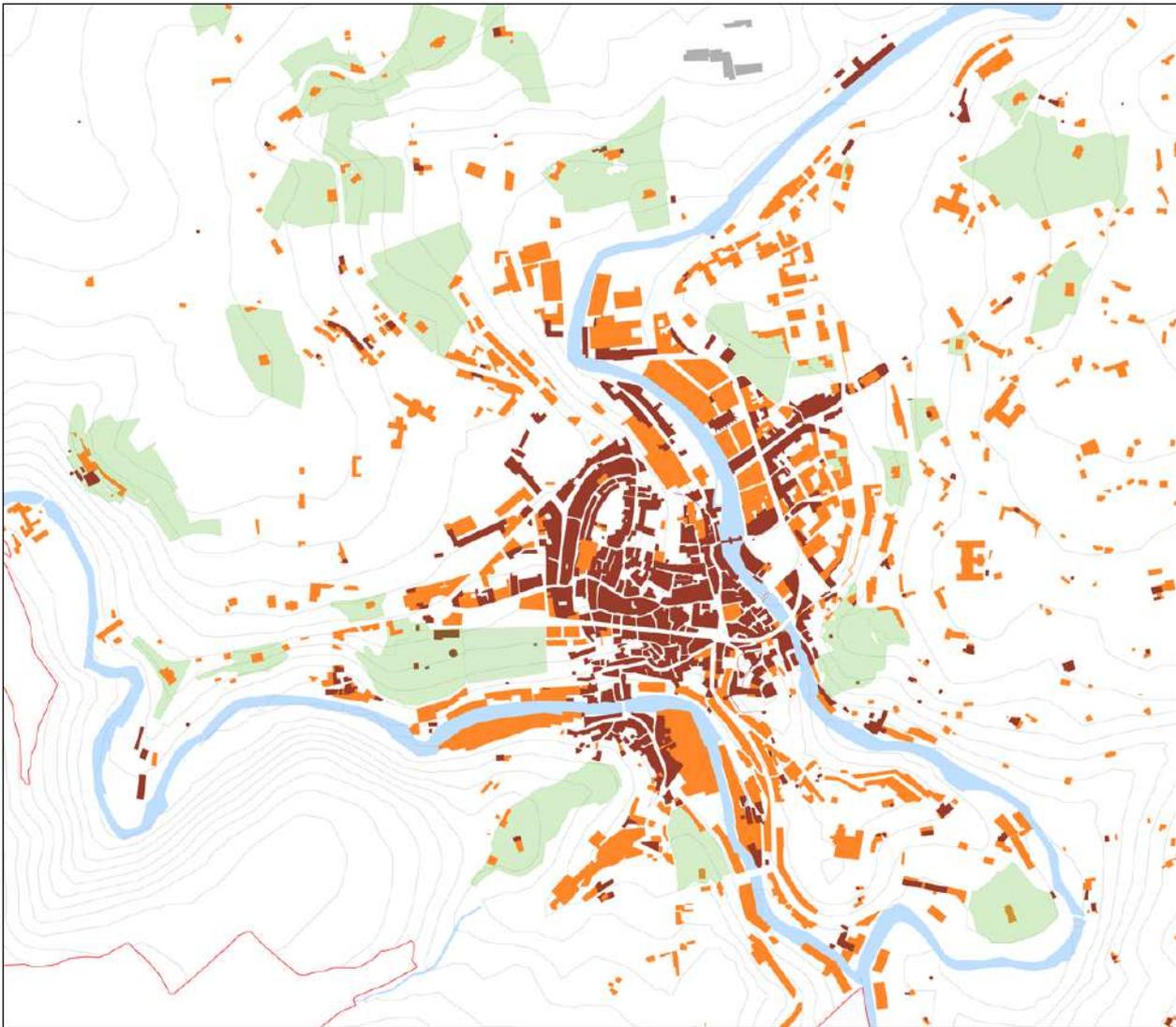
Le tissu industriel se constitue durant cette période et se développe **le long des berges** : les papeteries sur la Deûme, avec notamment le site de Faya et de Vidalon ; les tanneries et mégisseries le long de la Deûme et de la Cance. Certains sites industriels comme le site de Vidalon accueillent les logements nécessaires à leur main d'œuvre. En parallèle, **les voies nouvelles créées** à cette époque sont bâties de part et d'autre d'immeubles de logements

Le développement des demeures bourgeoises en périphérie de la ville

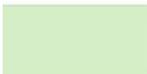
Les riches industriels et notables annonéens accèdent progressivement à plus de confort en investissant la périphérie encore vierge de la ville. Ils essaient de belles demeures bourgeoises entourées de parcs ou jardins remarquables : **la « ceinture verte » d'Annonay**.

La structure d'Annonay répartie en quatre quartiers distincts, s'estompe avec les transformations des XVIII^e et XIX^e siècles. L'activité commerciale se déplace progressivement vers les nouveaux axes de circulation, le transfert de l'Hôtel de ville en 1835 vers son emplacement actuel illustre ce phénomène. **L'extension urbaine reste cependant concentrée aux abords directs du centre ancien et le long des berges.**

⁵ D'après l'ouvrage d'Emmanuelle Faure : Annonay, au fil du temps...au fil des couleurs, le travail du cuir est le plus ancien dans l'histoire d'Annonay, les premières chauchières, bassins où trempait les peaux, auraient été creusées dès le XIII^e siècle.

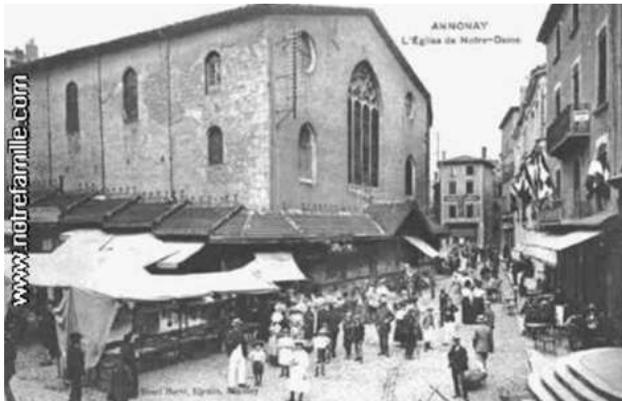


Emprise urbaine supposée d'Annonay à la fin du XIX^e siècle, plan réalisé à partir du cadastre napoléonien et du plan de 1940, cf. plans de référence retenus par l'étude.

-  Bâti antérieur au XIX^e siècle (attesté sur le cadastre napoléonien de 1826)
-  Bâti XIX^e siècle (attesté sur le plan de 1940)
-  Principaux parcs et jardins de la "ceinture verte"
-  Cours d'eau de la Deûme et de la Cance (avant la couverture de la Deûme)



Rue Malleval et rue Boissy d'Anglas.



Carte postale de l'église Notre-Dame démolie en 1812, source : AD 07 collection Dürrenmatt – 79 Fi 70 - 1911 et photographie actuelle de la place de la liberté.



Hôtel de ville transféré rue Boissy d'Anglas, cliché WetA et carte postale de la Gare d'Annonay, source : AD 07 collection Dürrenmatt - 79 Fi 5731 - 1913.



Carte postale d'Annonay et ses environs - nos châteaux – Saint-Marc, source : AD 07 collection Dürrenmatt - 79 Fi 2374 et carte postale d'Annonay et ses environs - nos châteaux – Le Mas, source : AD 07 collection Dürrenmatt - 79 Fi 2179.



Usines Chirol 1906, Usines Saint-Marc, fonds iconographique des archives municipales d'Annonay.



Usines Meyzonnier, fonds iconographique des archives municipales d'Annonay.

LE XX^e SIECLE: LES GRANDS TRAVAUX

Après la seconde guerre mondiale, **l'extension de l'agglomération et la rénovation urbaine du centre-ville** sont lancées. Dès 1945, et à l'image de nombreuses communes françaises, les zones urbanisées s'étendent, les prévisions démographiques et les plans d'aménagement qui en découlent sont surestimés (plan de 1940, PUD de 1963).

La couverture de la Deûme et l'aménagement de l'avenue de l'Europe

Les années 60 sont marquées par **un projet colossal : la couverture de la Deûme**. Des travaux d'envergure sont menés afin de couvrir le cours d'eau dans sa traversée du centre-ville. Plusieurs usines longeant les berges sont démolies et une voie accessible aux piétons et aux automobilistes est aménagée. Le pont neuf (ou St Denis) et le pont Valgelas sont préservés mais le pont de Deûme disparaît à cette époque.

Les abords de l'avenue de l'Europe font l'objet de plusieurs opérations de constructions, immeubles de logements, commerces et équipements.

La couverture de la Deûme dans un premier temps puis l'aménagement de l'avenue de l'Europe ont profondément modifié le fonctionnement du centre-ville. L'activité et le logement se sont déplacés vers ce nouvel ensemble, artère majeure et en rupture avec le tissu ancien. Les liaisons inter-quartiers sont effacées.

Les aménagements d'espaces publics par curetages et les opérations de démolition-reconstruction

A partir des années 70-80, **plusieurs opérations de renouvellement urbain** sont réalisées en centre-ville (démolitions d'îlots ou maisons insalubres), pour la **construction de logements sociaux et d'espaces publics** :

- démolition d'immeubles et création d'un parking en superstructure (rue du Ranchet)
- réalisation de la route en corniche et d'un parking en superstructure (parking La Valette)
- démolition d'un îlot dégradé et opération de logements sociaux dans la Basse ville et dans l'ancien quartier du Champ
- démolition pour aménagement de la place de Grenette et de la place de la Mûre

Les travaux de démolition dans le centre ancien modifient l'image du tissu, qui perd en homogénéité, en lisibilité et en qualité des espaces libres. La dégradation du bâti ancien se poursuit progressivement.

Les équipements, zones d'activités et l'extension du pavillonnaire

Le PUD (plan d'urbanisme directeur) approuvé en 1963 permet la création de nouveaux équipements (sous forme de zoning) et de trois zones industrielles, dont la Lombardière. Sont édifiés de nombreux équipements (hôpital, établissements scolaires) et activités commerciales et industrielles sur le territoire d'Annonay, en particulier **au nord et à l'est du centre-ville**.

En parallèle, une urbanisation de type pavillonnaire s'implante sur le territoire agricole d'Annonay, sans toutefois franchir la barrière physique du Montmiandon et du plateau.

Cette période est marquée par une **expansion urbaine consommatrice d'espace** et par une véritable **dégradation du centre-ville**. Cette dégradation est autant due au vieillissement du bâti qu'à l'impact des interventions dans le tissu ancien.



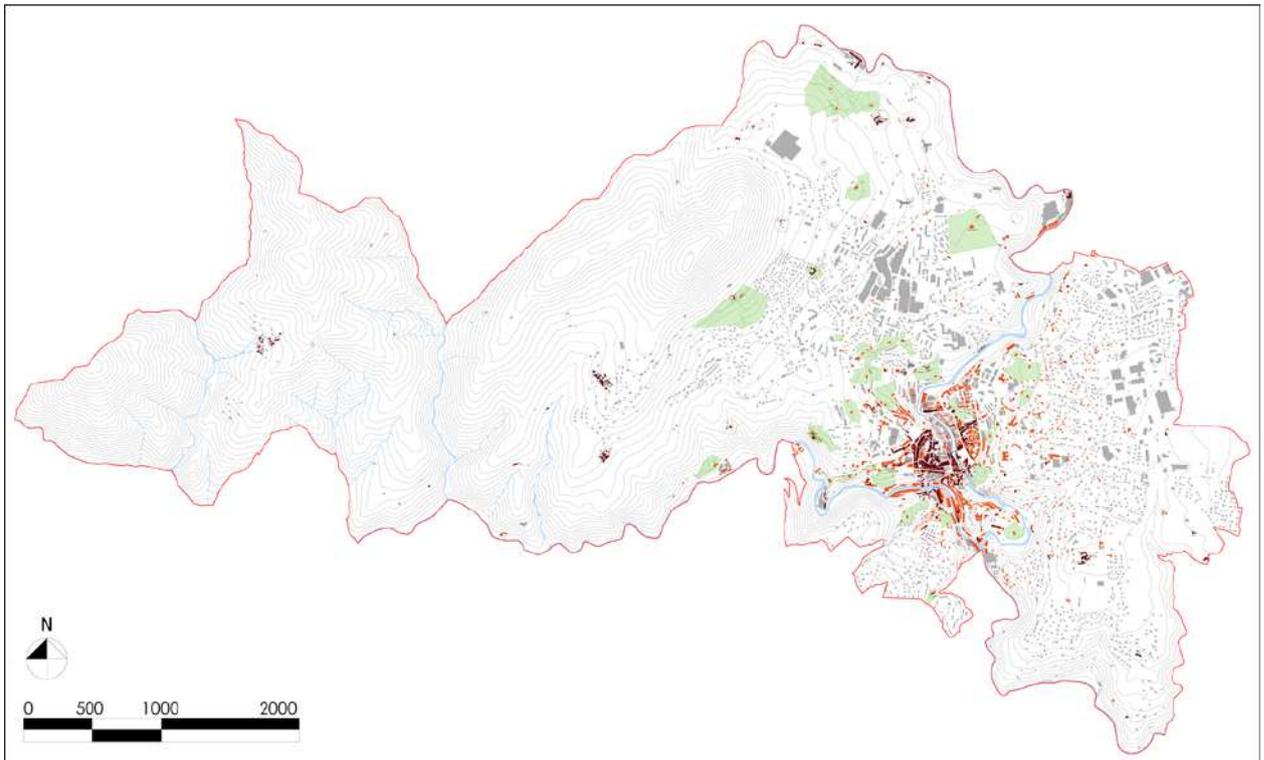
La couverture de la Deume et l'aménagement de l'avenue de l'Europe dans les années 60 ont fortement marqué le centre-ville, son image et son fonctionnement. A gauche : photographie avant la couverture de la Deume fournie par la ville ; à droite : photographie récente du même point de vue.



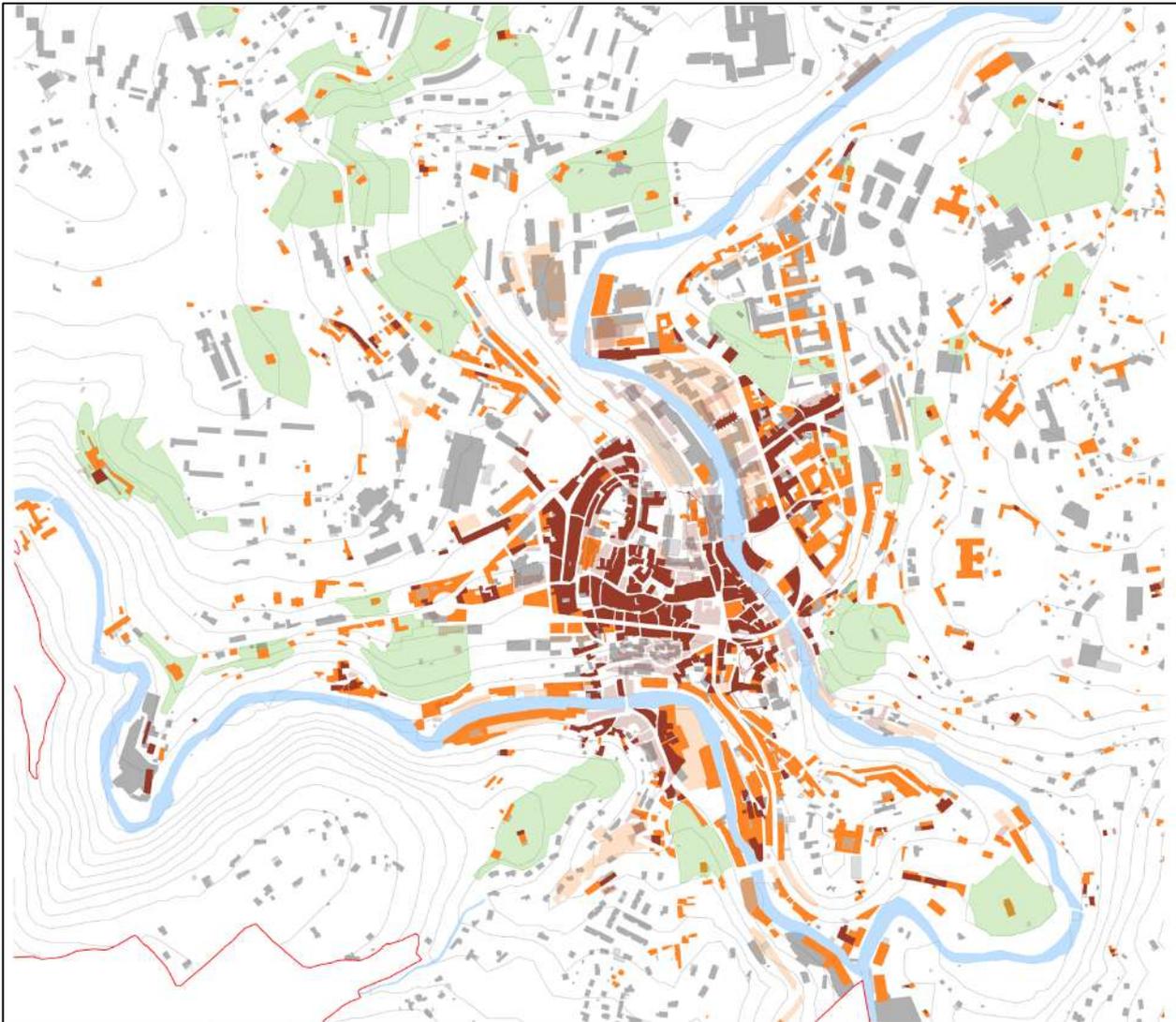
Les opérations de renouvellement urbain des années 70-80 effacent une partie du tissu ancien. A gauche : démolition de plusieurs immeubles pour aménagement d'une place et à droite : opération de démolition-reconstruction dans la Basse ville.



Vue depuis le champ de Mars sur les abords au nord du centre-ville.



Plan actuel d'Annonay illustrant l'époque supposée du bâti, plan réalisé à partir du cadastre napoléonien et du plan de 1940, cf. plans de référence retenus par l'étude) - NB. : le plan de 1940 ne couvre pas la totalité de la commune.



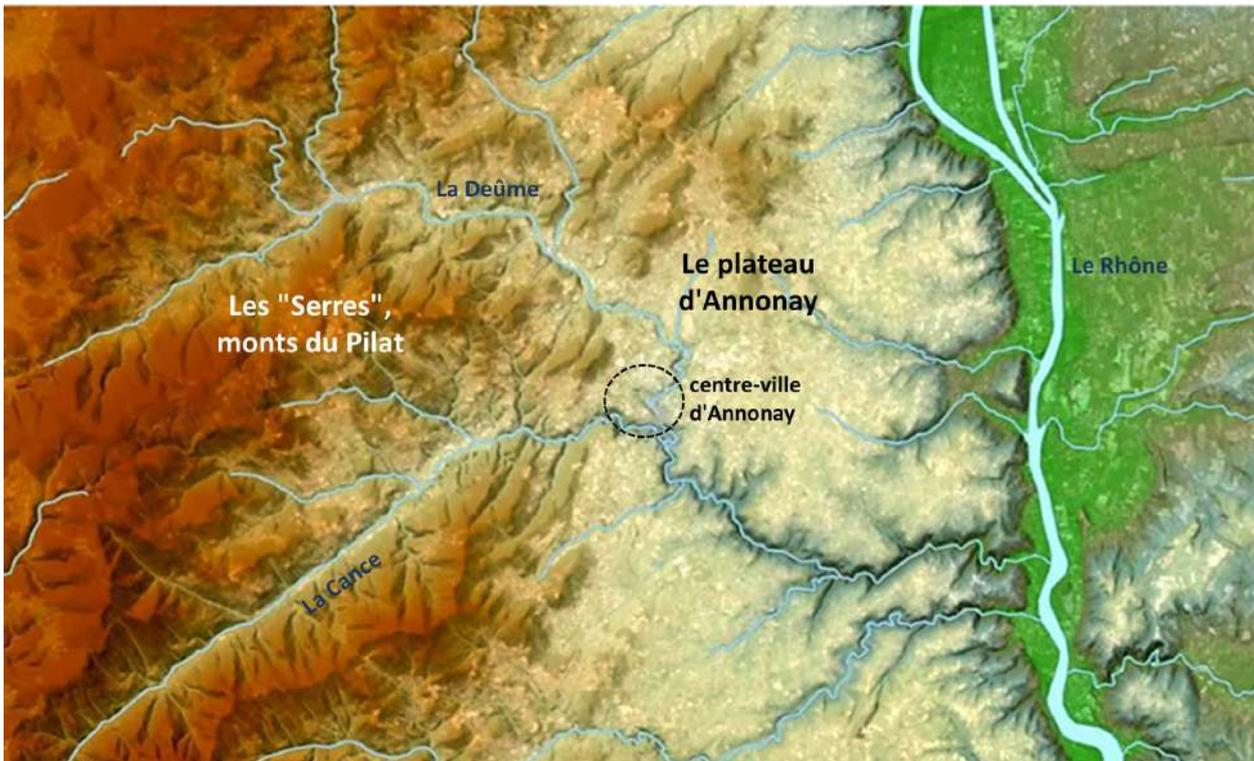
Plan actuel d'Annonay illustrant l'époque supposée du bâti, réalisé à partir du cadastre napoléonien et du plan de 1940 (cf. plans de référence retenus par l'étude)

- Bâti antérieur au XIX^e siècle (attesté sur le cadastre napoléonien de 1826)
- Bâti antérieur au XIX^e siècle (attesté sur le cadastre napoléonien de 1826) démoli à ce jour
- Bâti XIX^e siècle (attesté sur le plan de 1940)
- Bâti XIX^e siècle (attesté sur le plan de 1940) démoli à ce jour
- Principaux parcs et jardins de la "ceinture verte"
- Bâti XX^e et XXI^e (cadastre actuel)
- Cours d'eau de la Deûme et de la Cance

2.2. LES ECHELLES DU PAYSAGE D'ANNONAY



2.2.1. Les grandes entités paysagères du territoire



Les "Serres", à l'ouest du territoire communal, et le plateau, entre le Pilat et la vallée du Rhône – source Géoportail

LES "SERRES"

Ces montagnes en pentes douces qui descendent vers l'est, ponctuées par les thalwegs, font la transition entre le Pilat et le bassin d'Annonay. Situées entre 400 et 1000 mètres d'altitude, elles sont principalement couvertes de bois de pins Sylvestre et de sapins, ponctués de terrasses agricoles.

LE PLATEAU D'ANNONAY

Le plateau annonéen s'étend à 200 mètres au-dessus du Rhône, sur 10 kilomètres de largeur, vers l'est et le sud, ponctué par les gorges de la Cance, de l'Ozon et de l'Ay. Il a été façonné à l'époque Miocène. Couvert d'alluvions, de limons fertiles et de terres profondes, il est particulièrement favorable à l'exploitation agricole, mais connaît depuis les dernières décennies un fort étalement urbain.



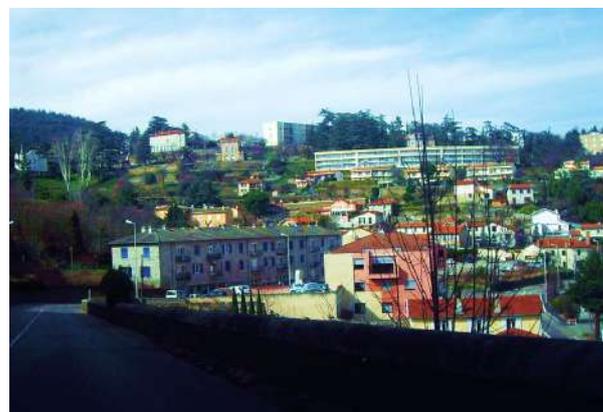
Le plateau vu depuis Boulieu-lès-Annonay; en fond de plan, le Montmiandon

2.2.2. La permanence d'un paysage rural

Malgré une artificialisation croissante de ses espaces, le territoire d'Annonay propose une diversité remarquable de paysages ruraux, façonnés par la présence agricole, qui ont souvent influé sur la structuration même du tissu urbain actuel.



A gauche: champs vers le hameau de Toissieu – à droite: les murets accompagnant l'entrée dans le hameau de Boucieu



A gauche: champs en milieu urbain, à proximité du hameau de Vissenty – à droite, vers Bel-Air, l'urbanisation s'est progressivement implantée sur d'anciennes terrasses agricoles



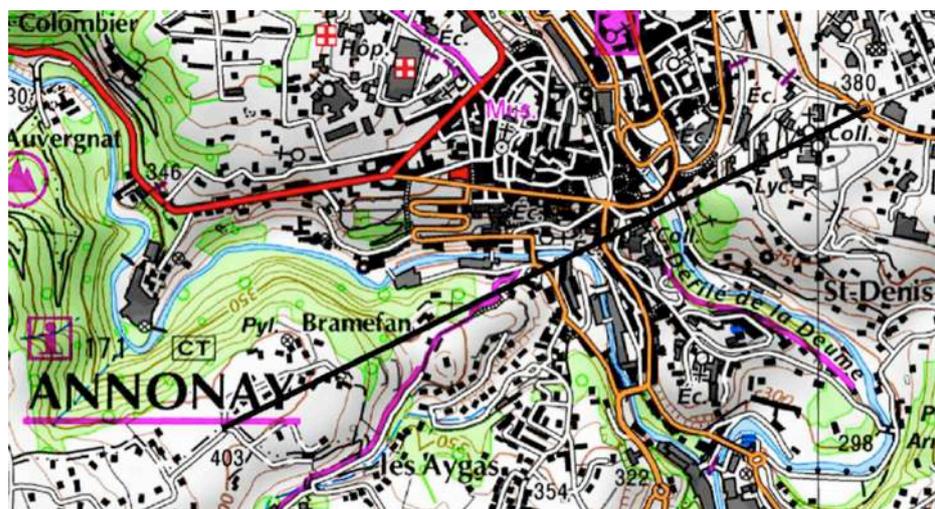
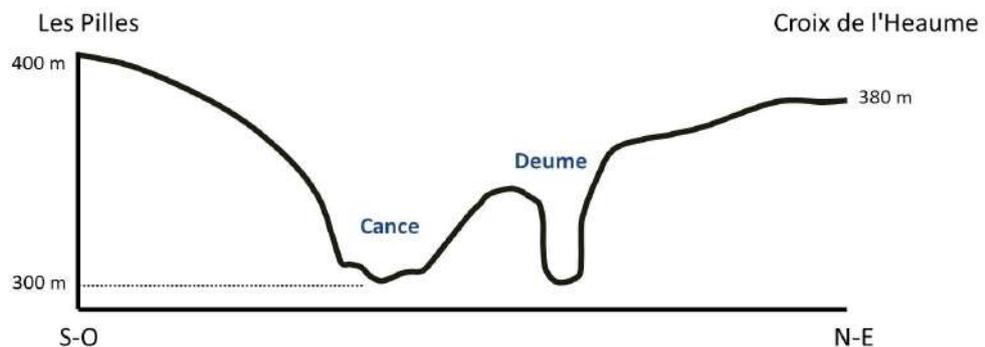
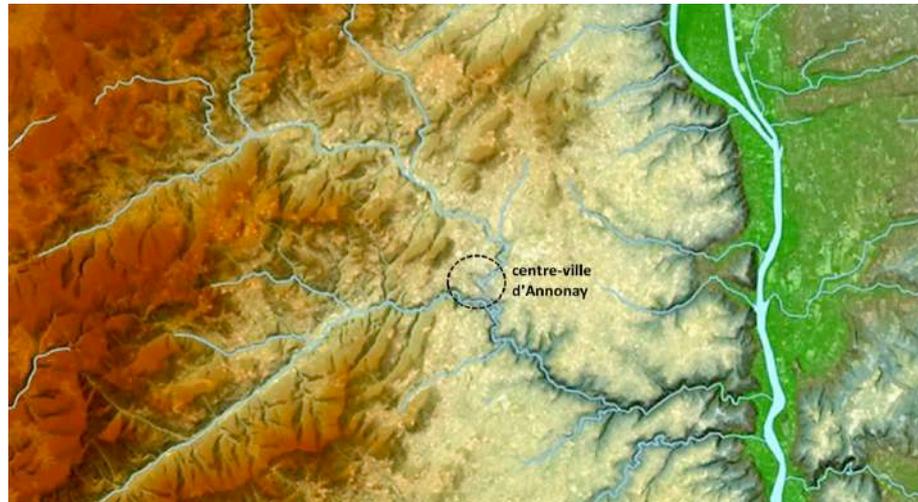
La "cohabitation" entre les espaces ruraux et urbains: ici à proximité du hameau de Châtinais: à gauche, la voie sépare les champs cultivés des jardins de villas de lotissement ; à droite: entre champs cultivés et anciennes terrasses agricoles, l'apparition de maisons ceinturées de haies de thuyas.

La valorisation de ce patrimoine face aux perturbations auxquelles est actuellement soumis le territoire (déprise agricole, dégradation des façades urbaines, mitage des espaces périurbains sous l'influence d'une urbanisation gaspillant l'espace via l'influence de l'utilisation massive de la voiture individuelle,) est un enjeu pour l'identité du site et pour la préservation d'une certaine qualité de vie. De la même façon, les **limites** entre les "mondes" urbain et rural gagneraient à être plus clairement définies et affirmées.

LE ROLE FONDATEUR DE L'EAU

Le paysage est fortement marqué par les **vallées et gorges** tracées par les cours d'eau traversant le territoire d'ouest en est, en direction du Rhône: la Cance et la Deûme, particulièrement encaissées à la hauteur de la ville d'Annonay. Elles ont permis l'installation des hommes et le développement d'activités industrielles.

Annonay, qui s'est développée à la confluence des vallées de la Cance et de la Deûme, a été modelée par ces entités géographiques qui ont engendré un **aménagement vertical de la ville**. Elles jouent un rôle prépondérant dans la lecture du paysage, leurs gorges laissant apparaître de nombreux points de vue, tant intra-muros que sur le territoire environnant.



Profil en travers des vallées de la Cance et de la Deûme, à 500 m en amont de leur confluent (source: Annonay, essai de géographie urbaine, F.Thomas, 1923)

LA PERCEPTION DE LA DEUME ET DE LA CANCE

Le plateau d'Annonay est traversé par les rivières de la Cance et de la Deume, qui descendent vers le sud-est en fractionnant le territoire en plusieurs massifs, créant ainsi de fortes oppositions entre les plateaux et les vallées. Les abords de la Deûme et de la Cance présentent des pentes boisées car trop abruptes pour être construites. Elles offrent **un écrin végétal à la ville mais restent peu accessibles**.

Les **ripisylves** structurent le grand paysage et pénètrent jusqu'aux abords du centre-ville, et les berges abritent une riche biodiversité. Grâce aux racines et aux bactéries qui s'y associent, les ripisylves assurent la dépollution de certains polluants, tels que les phosphates et les nitrates. Les berges sont écotones, c'est-à-dire qu'elles constituent un lieu de transition entre la forêt et le milieu aquatique. Les essences végétales présentes au sein de la ripisylve sont très variées, et se partagent entre trois strates, arborée (saule, aulne, érable, peuplier, frêne, charme, orme, chêne, ...), arbustive (coudrier, aubépine, ronce, cornouiller, noisetier, ...), et herbacée (jonc, roseaux, menthe, sphaignes, ...).

Dans le centre-ville, la Deûme disparaît sous l'avenue de l'Europe. Seuls le pont Valgelas et ses abords directs rappellent la présence de la Deûme, dans cet espace très minéral et distendu issu de la couverture de la Deûme.

Dans le faubourg de Cance, les berges sont investies par de nombreux édifices industriels, souvent désaffectés, qui limitent les vues aux traversées (ponts) et à quelques ouvertures.

Au-delà du centre-ville et des faubourgs, la présence des cours d'eau et talwegs est suggérée par les ponts et la masse végétale des ripisylves. Les vues sur les cours d'eau et la pratique des berges restent très fractionnées en raison du relief abrupt.

Le lien physique et visuel avec les cours d'eau fondateurs est aujourd'hui très ténu. Cette distance rend difficile la compréhension du site et dissimule une part majeure de l'identité d'Annonay.



Aperçus de la Cance et de la Deûme dans leur traversée du territoire communal

Certains tronçons présentent des **qualités paysagères rares** à proximité directe du centre-ville. Un enjeu fort pour la valorisation du cadre de vie est la visibilité et l'accessibilité des berges.

Rétablir une continuité des cheminements et de la trame végétale permettrait une mise en valeur des parties accessibles, tout en alliant protection de la biodiversité et reconnaissance d'un patrimoine industriel lié à l'eau et son rôle majeur dans l'histoire annonéenne (installations de tanneries, mégisseries, parchemineries, papeteries, usine de feutre, de colle...).



Les ripisylves de la Deûme et de la Cance pénètrent jusqu'aux abords immédiats de l'hyper-centre – image Google Earth



A gauche, le vallon de la Deûme vers Faya ; à droite, l'entrée de la Deûme dans la ville, en contrebas du pont

L'IMPACT DES ACTIVITES AGRICOLES DANS LA STRUCTURATION DU PAYSAGE

Les haies, fossés, chemins agricoles **ont façonné le paysage**. Ces éléments sont aujourd'hui **en cours d'effacement**, avec l'apparition d'infrastructures de communication, d'opérations de logements et d'activités s'affranchissant du parcellaire... Cet effacement est la source de **l'interruption des continuités** viaries, mais aussi écologiques et paysagères, et de **l'effacement de l'histoire des lieux**.

Les **terrasses** et **murs en pierre sèche** constituent des éléments de "petit patrimoine" vernaculaire important dans le paysage rural d'Annonay. Ils sont les témoins des pratiques agricoles et marquent encore aujourd'hui le paysage. Les murets font ainsi partie du "langage" du territoire. Le long des axes de communication, ils donnent le **volume** et **l'échelle** de la route et **rythment la perception des paysages**. Ces éléments structurants du paysage sont menacés par les aménagements routiers tels que les élargissements ou la création de carrefours giratoires.

Ces structures végétales et minérales constituent aussi un **réseau de continuités naturelles écologiques** ordinaires, qui **"trament"** le territoire et jouent un rôle essentiel pour la lecture du paysage. Certaines évolutions agricoles et l'extension des zones urbanisées provoquent la disparition des haies et murets caractéristiques du paysage agricole annonéen.



Sur la route entre Champlong et Boucieu, les murets qui accompagnent les anciens chemins ruraux sont menacés par l'avancée du pavillonnaire qui gagne même les flancs du Montmiandon



Aperçu des traces de terrasses agricoles, vers Combe Lange, à l'ouest du Montmiandon

Les terres temporaires et l'aire culturelle

L'évolution de la clairière culturelle a été proportionnelle au nombre de personnes à nourrir dans le hameau. L'extension s'est faite d'une part par des défrichements diffus en forêt, et d'autre part par la construction de banquettes sur les versants ensoleillés des coteaux. Ainsi, ces espaces d'expansion ont été défrichés et cultivés de manière cyclique au cours des siècles:

- cultivés pendant les périodes d'accroissement de la population,
- délaissés ou utilisés en pâturage lors des périodes de dépeuplement,
- et pratiquement abandonnés depuis la période de l'après-guerre

Ils constituent aujourd'hui l'**aire culturelle** des hameaux, très perceptible autour de Toissieu, même si la déprise agricole provoque l'avancée de la forêt sur ces espaces.



L'aire culturelle de Toissieu: espaces longtemps cultivés, qui définissent un espace "solidaire" du hameau, qui tend aujourd'hui à être gagné par l'avancée de la forêt aux dépens de l'agriculture – fond de plan Google Earth

LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DU PAYSAGE RURAL

Le territoire d'Annonay présente un patrimoine "végétal" (agricole et "naturel") marqué par sa diversité: les espaces verts "urbains" (parcs, jardins) trouvent une continuité potentielle dans les espaces agricoles, aujourd'hui fortement menacés, et les bois qui couvrent les versants les plus difficilement urbanisables ou exploitables par l'agriculture. Mais la présence du "vert" est aussi perceptible grâce aux nombreuses échappées visuelles qui depuis l'ensemble urbain permettent d'apercevoir les éléments naturels ou agricoles qui entourent la ville. Ces entités sont **l'écrin** de la ville, et en définissent les contours.

L'espace rural d'Annonay se caractérise par la permanence d'un **paysage structuré par l'activité agricole**: ses éléments marquent encore fortement le territoire: haies agricoles, murets, traces des anciennes terrasses sur les coteaux bien exposés, etc

Un enjeu important de valorisation de l'identité d'Annonay est la **protection des espaces agricoles**. Il semble important de rester vigilant face à la pression exercée sur ces territoires depuis une cinquantaine d'années: urbanisation, développement de zones d'activités, de logement et d'infrastructures particulièrement traumatisantes pour le territoire. Le développement urbain récent s'est fait sur des terres fertiles, et on peut se demander quel avenir l'agriculture représente aujourd'hui dans l'agglomération annonéenne. Les espaces agricoles situés à proximité des ensembles urbains souffrent d'un important mitage et sont de moins en moins valorisés par les agriculteurs, à cause de la pression foncière sur ces terres et du flou quant à leur devenir.

A l'ouest de la ville, La forêt a gagné les zones de forte pente, le reste étant occupé par des surfaces en herbe notamment utilisées pour l'élevage (bovin, ovin, caprin). Cet espace est en proie à la **déprise agricole** (vieillesse de la population active agricole et non succession des exploitations) et au morcellement des terres.

Le paysage "non-urbain" de la ville est aujourd'hui marqué plutôt par le développement de "**friches spéculatives**", liées à l'incertitude face au devenir de l'agriculture. Les nouveaux enjeux liés aux besoins d'un redéploiement d'une agriculture locale garantissant une indépendance agricole, rendue nécessaire par la hausse des prix des transports, permettront peut-être une redéfinition paysagère de ces espaces, avec le retour à leur vocation agricole.

Le maintien d'activités agricoles est non seulement une nécessité à l'égard de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, mais aussi en terme de gestion de l'espace. **Le "mitage" de l'espace rural est particulièrement préjudiciable tant aux écosystèmes qu'au paysage.**

L'enjeu aujourd'hui pour Annonay est de **réussir le renouvellement de la ville sur elle-même, en préservant l'écrin agricole et "naturel" qui ceint la ville à l'ouest**. L'activité agricole s'est développée sur le territoire avec son corollaire: l'édification de fermes, d'exploitations agricoles, de hameaux... Ces entités bâties caractéristiques participent à la structuration du paysage rural, mais leur évolution récente témoigne d'une certaine banalisation et d'une perte d'identité.

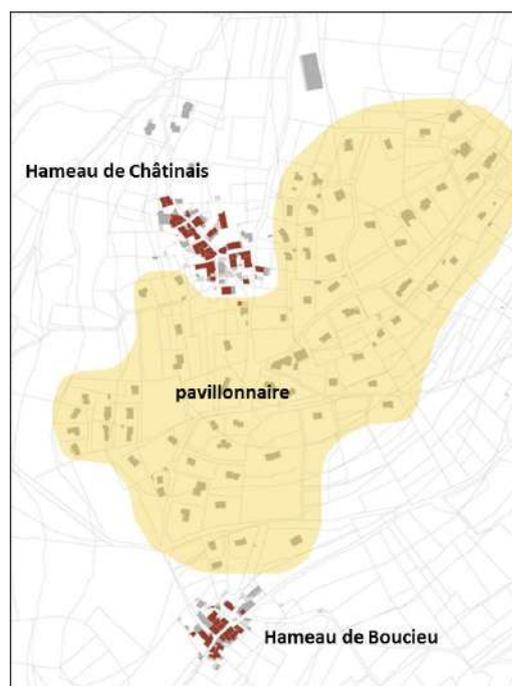
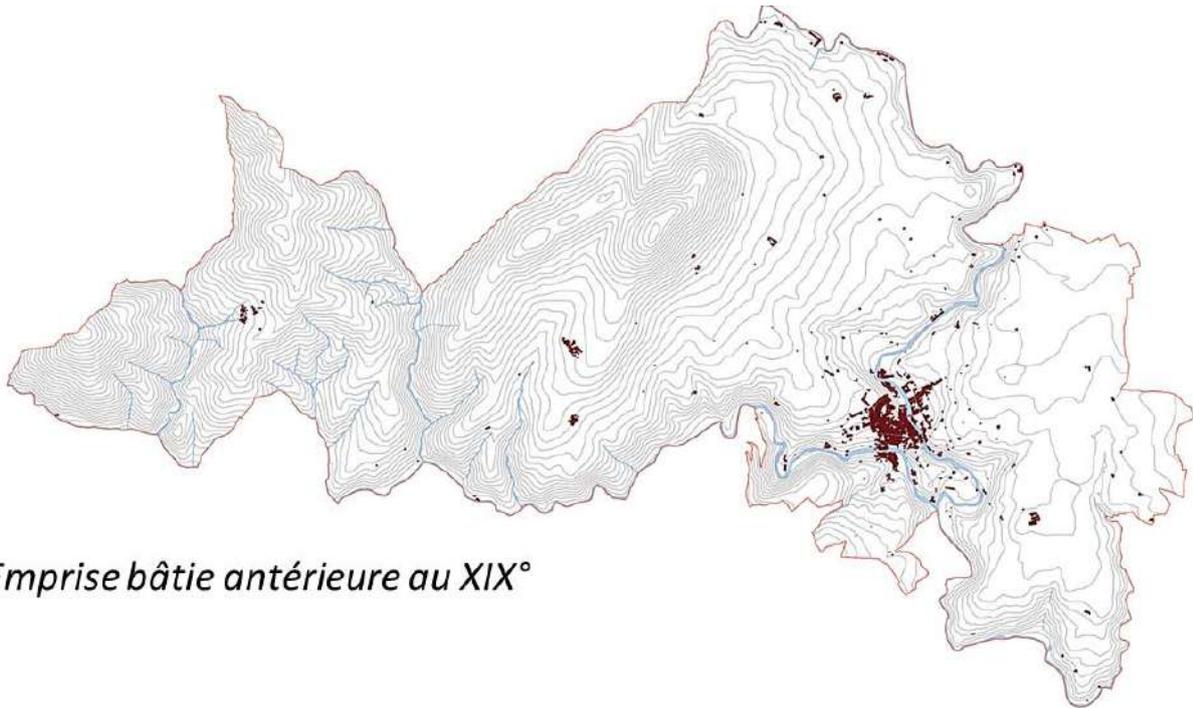
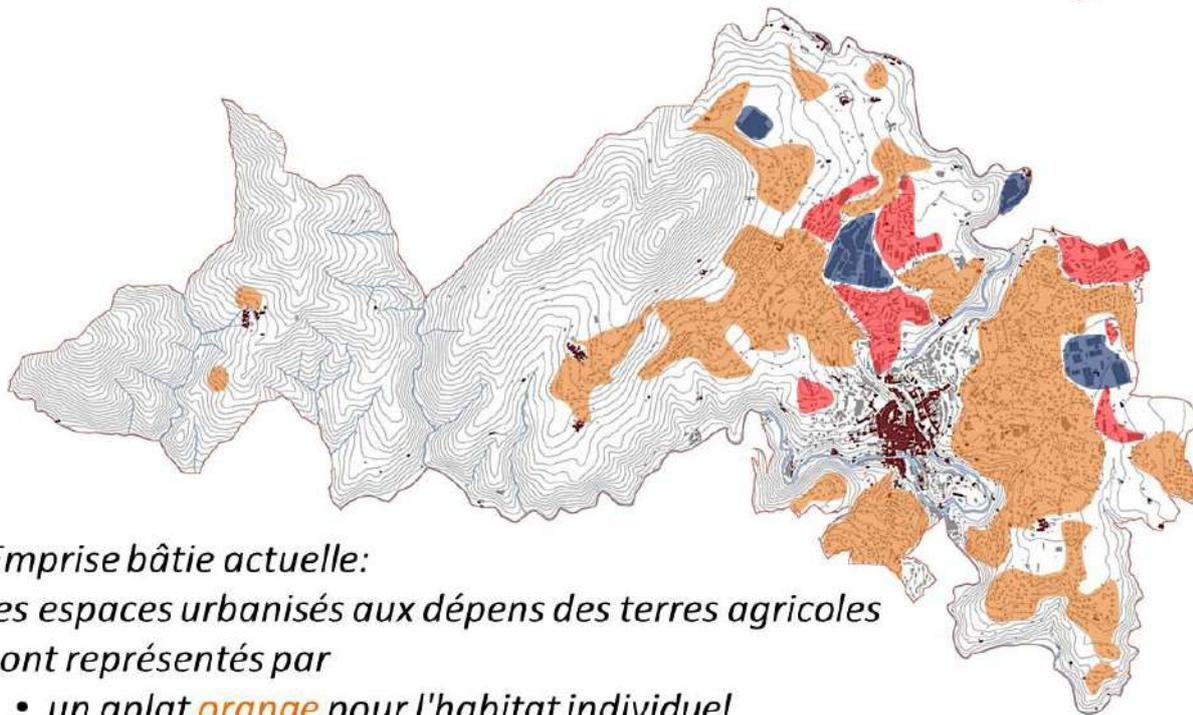


Illustration du développement pavillonnaire récent entre les hameaux de Châtinais et Boucieu: les bâtiments existants sur le cadastre napoléonien apparaissent en bordeaux



Emprise bâtie antérieure au XIX°



*Emprise bâtie actuelle:
les espaces urbanisés aux dépens des terres agricoles
sont représentés par*

- un aplat **orange** pour l'habitat individuel
- un aplat **rouge** pour l'habitat collectif
- un aplat **bleu** pour les industries et grands équipements

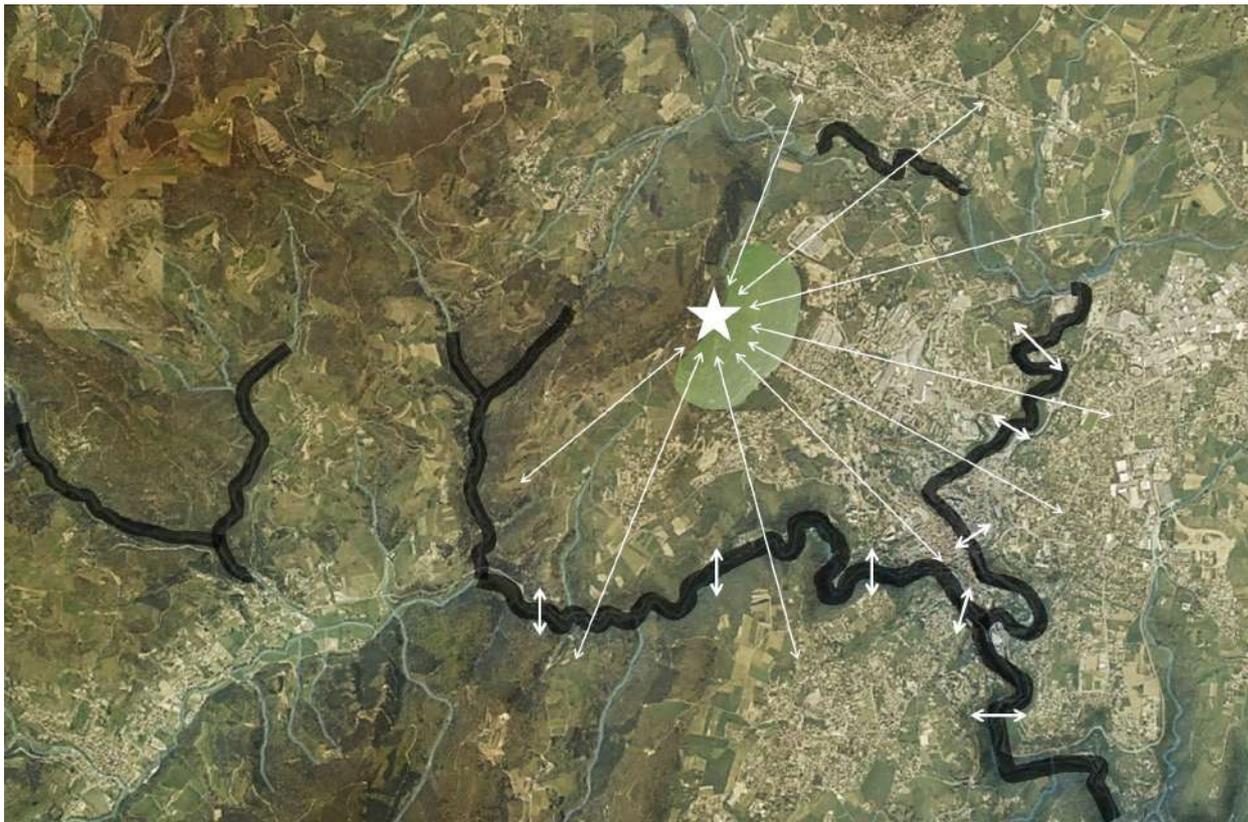
Illustration du mitage des espaces agricoles entre le XIX° siècle et aujourd'hui; ce constat est d'autant plus important lorsque l'on se rappelle que la population annonéenne n'a que doublé entre 1826 et 2010 et qu'elle était même supérieure à la population actuelle à la fin du XX° siècle. L'espace occupé par l'urbanisation a grandi de façon exponentielle.

LA "MISE EN SCENE" DU PAYSAGE

Le paysage d'Annonay est fortement imprégné par les points de vue variés qu'offre son relief "tourmenté", avec:

- les **monts du Pilat** en fond de plan,
- le **Montmiandon** qui domine la ville et offre des points de vue lointains sur les alentours
- et les **vallées** étroites et sinueuses de la **Deûme** et de la **Cance** qui accueillent le centre urbain.

La morphologie contrastée du site a déterminé l'implantation du bâti et les formes urbaines d'Annonay, qui offre aujourd'hui un **paysage étagé**, avec des paliers qui se détachent fortement, grâce à la co-visibilité entre les collines, permise par des versants particulièrement pentus. Le site d'Annonay permet de dégager des **points de vue** sur la ville, particulièrement remarquables. Cette qualité paysagère est renforcée par la **densité du bâti**, qui donne à voir un ensemble urbain cohérent.



Les points de vue offerts par le Montmiandon (dont les versants sont ici en vert) et sa perception depuis de nombreux points du territoire. En noir, les fonds de vallées, la plupart du temps boisés; leurs versants offrent des co-visibilités importantes.

A ces panoramas s'ajoutent des échappées visuelles sur les hauteurs. L'un des principaux intérêts y est l'alternance entre les **ouvertures** permises par les prairies et les **fermetures** engendrées par les boisements.

Les **points de vue** sont quelquefois brisés par l'avancée non maîtrisée de la forêt, venant fermer les espaces ouverts des paysages agricoles. La tendance actuelle à l'augmentation de la surface des espaces naturels et forestiers, consécutive à la déprise agricole, notamment sur les parties ouest et pentues du territoire, engendre une **fermeture des paysages** obstruant quelques points de vue remarquables. Ainsi, le Montmiandon a autrefois été un mont relativement découvert, planté notamment de vignes. On peut imaginer que ce sommet offrait alors une diversité de points de vue plus grande qu'aujourd'hui.



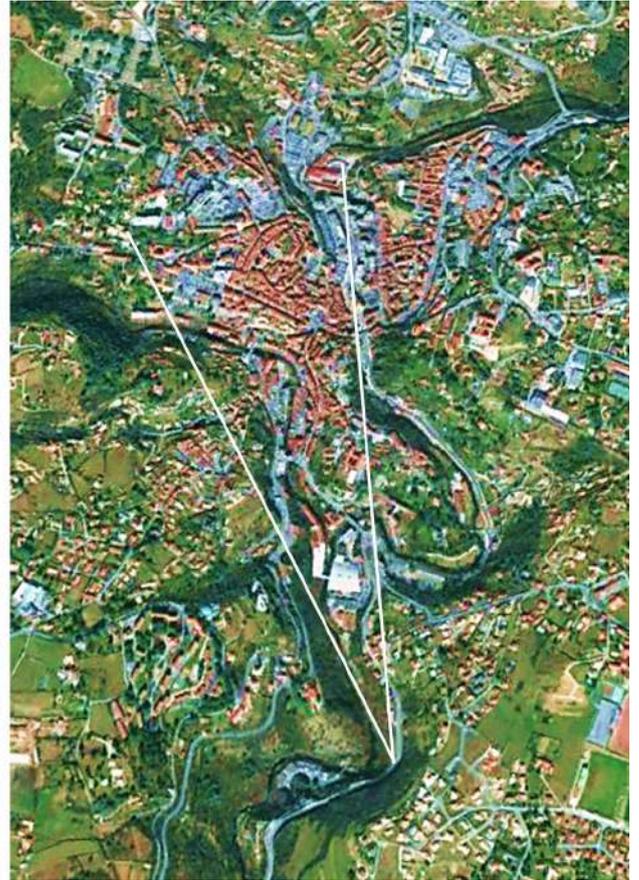
LES MARQUEURS DU PAYSAGE URBAIN OU "SIGNAUX" IDENTITAIRES

Le relief offre de nombreux vis-à-vis et surplombs. Dans cet espace tourmenté, **de grands signaux émergent**: le Montmiandon en fond de plan, mais aussi l'hôpital, quelques clochers et certains ensembles monumentaux. Ainsi, les grands ensembles urbains, monuments publics ou religieux occupent les sommets et "dialoguent" au-dessus du tissu "banal".

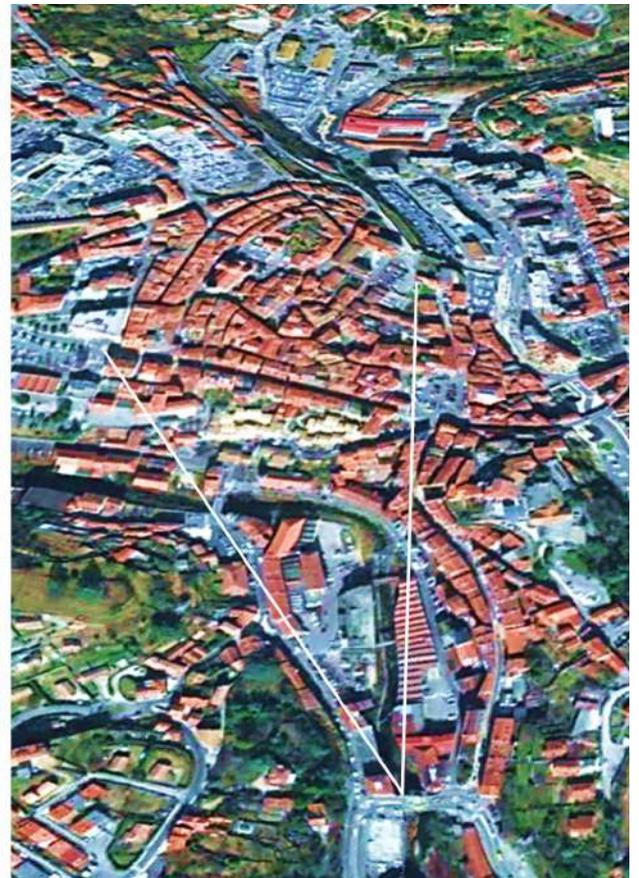
La configuration particulière d'Annonay laisse apparaître des points de repère dus à des **misés en perspective** (volontaires ou non) de certains objets bâtis. Ces points de repère, objets proches ou éloignés, vus sous de nombreux angles et à des distances variées, sont fréquemment employés pour identifier et même pour **structurer**. **Une réflexion sur la composition urbaine à venir doit s'attacher à conserver, supprimer ou inventer d'autres points de repère en fonction de la structure souhaitée, confirmant l'identité du centre.**



Principaux éléments marqueurs du paysage urbain



Point de vue depuis la D270, au sein des gorges de la Cance



Point de vue depuis le pont Chevalier, situé juste en amont de la confluence de la Cance et de la Deûme

LA MASSE BOISEE DU MONTMIANDON

Le Montmiandon, longtemps planté de vignes, comme en témoignent les terrasses encore partiellement visibles aujourd'hui, est redevenu boisé suite à l'abandon de la vigne à la fin du XIX^e siècle. Le bois a subi de nombreux dégâts lors de la tempête de décembre 1999, mais reste néanmoins **l'élément fort du paysage annonéen**, perceptible depuis de nombreux points du territoire.

Son "statut" d'écrin vert est toutefois **menacé par l'urbanisation** sous forme de lotissements qui gagne ses pentes.



La masse boisée du Montmiandon vue depuis la rue du Québec



Aperçu de la limite actuelle de l'urbanisation sur les coteaux sud-est du Montmiandon



Les anciennes terrasses agricoles sont encore perceptibles au sein des bois du Montmiandon

LA CORNICHE DE MONTMIANDON, UN BELVEDERE SUR L'ENSEMBLE URBAIN ET LA PLAINE

Cette route reliant le Grand Mûrier et Chatinais occupe une position stratégique dans le paysage annonéen. Elle constitue, jusqu'aux abords de Chatinais, la limite entre l'urbanisation récente et les flancs préservés du Montmiandon, et est accompagnée d'un linéaire de murets qui contribue à sa lecture dans le paysage. Des fermes anciennes ponctuent son itinéraire.



La corniche de Montmiandon, ici en jaune, est un balcon sur Annonay, son grand paysage et la vallée du Rhône voire les Alpes



Illustration d'un point de vue offert sur le parcours de la corniche de Montmiandon

A hauteur de Chatinais, elle perd son caractère paysager pour devenir une rue structurant un lotissement de villas individuelles. De façon générale, l'orientation sud-est des terrains qu'elle dessert et sa proximité avec le centre urbain en ont fait un lieu privilégié des extensions urbaines récentes. Elle est en voie de devenir une desserte de lotissements et tend à perdre son caractère rural.

Sa position surélevée et les points de vue (en "traveling") qu'elle offre doivent être préservés, notamment en limitant les hauteurs des bâtiments construits immédiatement en-dessous.

LES MURS DE CLOTURES ET DE SOUTÈNEMENT

Les imposants murs maçonnés (murs de clôture des anciens domaines et industries et murs de soutènement des champs agricoles) sont un élément marquant du paysage annonéen. Ils opèrent des ruptures particulièrement fortes dans le paysage urbain.

Ces ouvrages accompagnent à plusieurs endroits l'entrée dans Annonay, participant à une certaine mise en scène des entrées de ville d'Annonay, en particulier à l'ouest. Ils structurent et façonnent le paysage d'Annonay.



Aperçu de murs de soutènement, sur les flancs du Montmiandon et aux environs de Beauregard, puis sur la D206 depuis l'entrée de ville nord-ouest

L'IMPORTANTE PRESENCE DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Les panneaux publicitaires 4x3 accompagnent de nombreuses voies, notamment celles pénétrant dans la ville. Ces affichages créent une **agression visuelle** et **dégradent considérablement les paysages**, par leur présence ostentatoire, l'absence complète de souci d'intégration paysagère et les couleurs criardes généralement proposées par les publicités. De plus, ce sont souvent les murs de soutènement qui sont choisis pour y apposer ces affichages, masquant ainsi une particularité majeure du paysage annonéen.



Aperçus de quelques affichages publicitaires aux abords du centre-ville

2.2.3. Les relations entre urbain et rural

LES LIMITES VILLE/CAMPAGNE

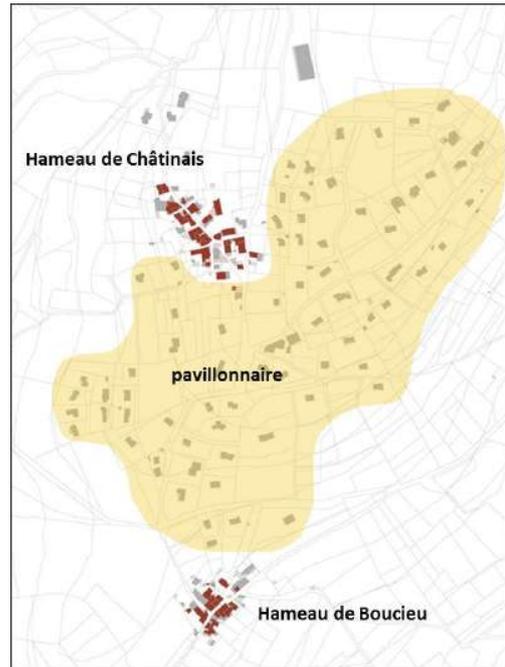
Le territoire communal présente deux entités distinctes à l'ouest et à l'est. L'ensemble urbain d'Annonay est implanté au sein d'un territoire comprenant des espaces:

- urbains, en particulier à l'est, où la limite avec les communes de Davézieux, Roiffieux et Boulieu lès Annonay est assez poreuse, donnant une conurbation peu identifiable
- mais aussi, à l'ouest, de moyenne montagne, des plateaux, des vallées relativement encaissées, des étendues forestières et des terres agricoles. Ce territoire à dominante rurale constitue "l'écrin" de la ville, mais subit depuis quelques décennies une pression urbaine, qui banalise le paysage.

Les limites ville/campagne s'amenuisent, sont diluées, avec un phénomène de périurbanisation par le mitage, lié à l'urbanisation du territoire par des villas individuelles, qui gagne sur les plateaux agricoles: la limite entre la ville et le monde rural devient poreuse, indéfinie.

Les abords des hameaux de Boucieu et Châtinais sont ainsi gagnés par un tissu pavillonnaire, qui a tendance par ailleurs à progresser sur les pentes du Montmiandon.

Cette lisière entre l'urbain et le rural est à définir et à marquer, afin de permettre une délimitation nette de ce qui constitue la ville et son extérieur.



Zoom sur les hameaux de Châtinais et Boucieu et le développement du pavillonnaire aux abords, fond de plan cadastral d'Annonay ; en brun rouge, le bâti attesté par le cadastre napoléonien de 1826.





Les difficultés de perception des limites entre urbain et rural: l'implantation de villas individuelles sur les terrasses agricoles participe à une certaine "banalisation" du paysage, à travers le développement d'une architecture standardisée peu adaptée aux contraintes climatiques locales

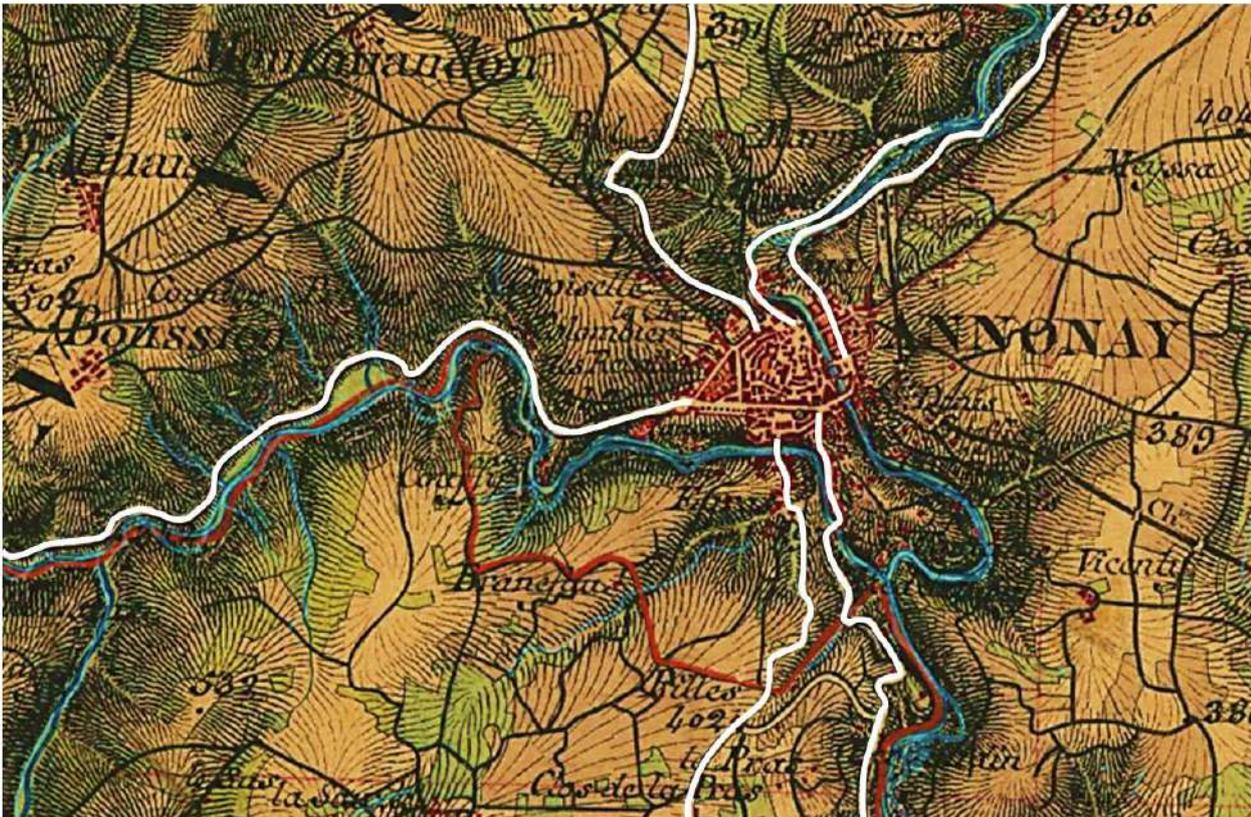


LES ROUTES ET ENTREES DE VILLE

La permanence des éléments linéaires structurants

Outre le **réseau hydrographique** dans son ensemble, le territoire est structuré par les axes majeurs constitués des **voies historiques** qui convergent vers le centre, constituant encore aujourd'hui les accès principaux à la ville, et jouant un rôle structurant depuis l'origine.

Ces axes constituent un carrefour d'échanges et de communication qui marque fortement le paysage et le fonctionnement du territoire.



Mise en évidence des voies principales sur un plan de 1850. Les axes importants sont toujours les mêmes aujourd'hui

Les entrées de ville

Les routes jouent un rôle essentiel dans la découverte des paysages. Les **entrées de villes** portent des enjeux forts, tout comme les traversées de la ville et des hameaux, dont les bâtiments s'organisent en fronts urbains, affirmant la lisibilité des espaces.

Les entrées de ville principales dans Annonay permettent une **découverte progressive de la ville et une mise en scène de ses environs**. Elles sont accompagnées de "signaux identitaires" (grands parcs privés, édifices religieux ou industriels, murs de soutènement, fronts bâtis, grands équipements...) qui marquent le passage du grand territoire à l'ensemble urbain.

Entrée nord-est, depuis Davézieux, D121 et rue du Québec

Cette entrée de ville est la plus empruntée par les automobilistes.

Elle relie Annonay à la vallée du Rhône (donc Lyon, Valence) et aux zones d'activité.

Voie rapide, peu urbaine, accueillant une circulation dense, en balcon au-dessus de la vallée de la Deûme.

Elle fait la transition entre le plateau et son paysage banalisé de zone commerciale (enchaînement de ronds-points, emprise de la publicité, front bâti disparate et peu structuré en termes d'implantation, d'architecture, d'enseignes...) et le centre urbain.

La descente rue du Québec en surplomb au-dessus de Vidalon et des ripisylves de la Deûme offre une découverte progressive du centre urbain, ponctuée de cèdres du Liban, et des vues qui permettent de découvrir la ville, le versant opposé et le Montmiandon.

La rive est bordée la falaise et accueille le long de la voie quelques bâtiments de la fin du XIX^e, de qualité patrimoniale indéniable mais peu valorisés.

Ce paysage est marqué par la **présence végétale** (parcs privés de Ste-Emilie, versants boisés de la Deûme et parc de Déomas) et les **murs de soutènement** qui accompagnent la route.

Le pont qui rejoint le Zodiaque (Viaduc Daniel Aimé) marque l'entrée dans l'urbain.



Entrée nord: D206 depuis St-Marcel les Annonay: avenue Ferdinand Janvier

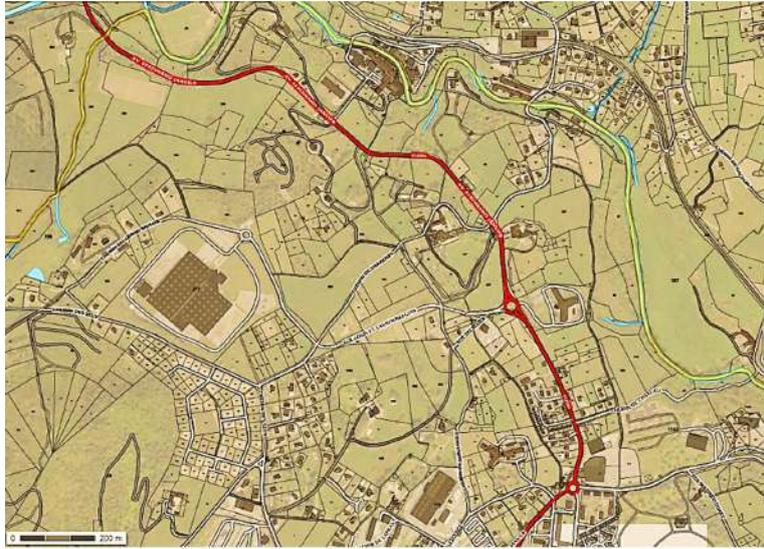
Cette voie pénètre sur le territoire annonéen après avoir franchi la Deûme.

Elle relie Annonay à Bourg-Argental puis Saint-Etienne.

Cette entrée de ville présente **deux séquences** principales:

Elle offre une première séquence très végétale jusqu'à Varagnes et le rond-point des Cévennes, accompagnée par la végétation (cèdres du Liban) et les murs des parcs privés.

L'entrée dans l'urbain se fait aux six chemins (Intermarché / Iris Bus), avant le passage entre les usines et le quartier du Zodiaque. Cette séquence se caractérise par un tissu urbain plus lâche, peu structuré.



le Cros Barlet

Entrée sud-ouest: D121 depuis Villevoiance

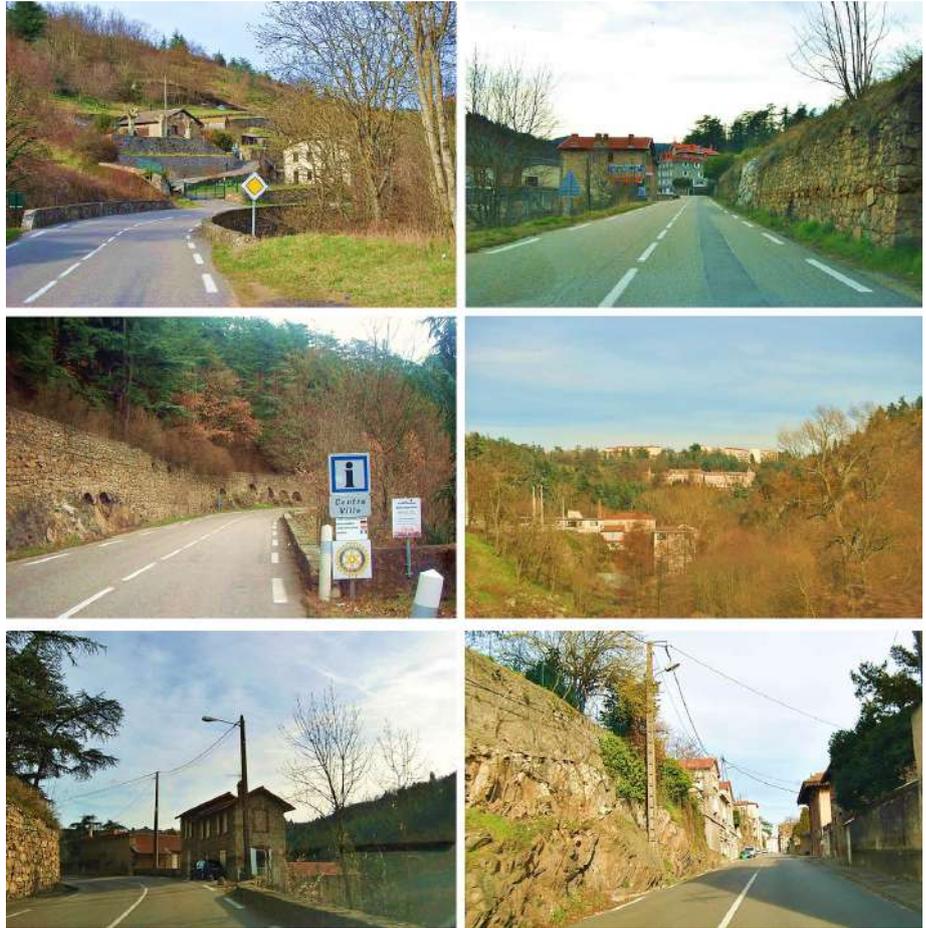
La voie accompagne la Cance, en fond de vallée, et pénètre sur le territoire communal à l'entrée des gorges.

Ambiance végétale dominante, entre les ripisylves de la Cance et les parcs boisés.

Quelques vues sur le centre-ville en hauteur et les industries en contrebas.

L'entrée dans l'urbain se fait via une ligne droite bordée de bâtiments remarquables, qui marque une limite nette entre urbain et rural.

Il n'y a ainsi quasiment pas de transition entre la dominante végétale qui accompagne la route et l'entrée dans le tissu urbain dense (place Alsace Lorraine).



Entrée sud: D270

En fond de vallée de la Cance, à l'aval de la ville, cette entrée de ville propose des vues remarquables sur le centre ancien.

Ici aussi on passe directement d'une ambiance rurale à une ambiance urbaine, avec des découvertes sur l'ensemble patrimonial au détour de certains virages.

La route rejoint la confluence de la Cance et de la Deûme, puis se sépare en une partie qui suit la Deûme pour pénétrer directement aux abords de la place des Cordeliers et l'autre qui se dirige vers la rue de Tournon.



Entrée est: avenue Daniel Mercier (D370)

L'ambiance de cette entrée de ville est particulièrement marquée par le bâti pavillonnaire et les jardins. L'emprise de la voie est accompagnée par un bâti lâche et dispersé et un tissu peu structuré.

Les murets et clôtures jouent un important rôle de structuration de l'espace et d'accompagnement de la voie.

La rue Victor Hugo présente un tronçon large, mais avec peu de caractère urbain: peu de plantations d'alignement, traitements de sol, éclairage...

Le chemin de la Muette jusqu'au rond-point de la gare constitue une descente vers la ville, avec le rond-point de la gare comme nouvelle porte de la ville.

**Entrée sud: D578 côté Roiffieux**

Cette route en corniche surplombe les gorges de la Cance et offre progressivement des vues sur la ville, puis en premier plan les usines qui fondent l'identité d'Annonay.



2.2.4. Paysages: les enjeux territoriaux et les objectifs de l'AVAP

PAYSAGES: LES ENJEUX TERRITORIAUX

Une situation "en balcon" entre les monts du Pilat et la vallée du Rhône.

L'omniprésence du relief, des oppositions entre flancs et talwegs qui marquent le territoire.

La forte présence du relief du Montmiandon dans le grand paysage, un écrin végétal à l'ensemble urbain.

La permanence d'un paysage structuré par l'activité agricole (fermes, terrasses)

La perception du végétal et des rivières "fondatrices".

L'importance des vues lointaines depuis la ville: "échappées visuelles", ouvertures sur le grand paysage.

L'importance de la définition d'une limite claire entre urbain et rural.

La qualité plutôt préservée des entrées de ville et des vues qu'elles définissent.

L'agression visuelle des affichages publicitaires.

Les difficultés d'accès aux berges et leurs valeurs structurantes dans le paysage

PAYSAGES: LES OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Identifier et conserver les marqueurs du paysage urbain pour leur valeur identitaire, centre ancien et hameaux historiques

Identifier et conserver la "ceinture verte" d'Annonay pour ses valeurs paysagère et historique

Identifier et conserver la "ceinture verte" des hameaux pour ses valeurs paysagère et historique

Renforcer les voies d'accès historiques et mettre en valeur les vues depuis les entrées de ville, caractéristiques de l'image d'Annonay

Maintenir les murs de soutènement et murs de clôture en pierre pour leur rôle structurant du paysage

Préserver les masses végétales des ripisylves de la Deûme et de la Cance

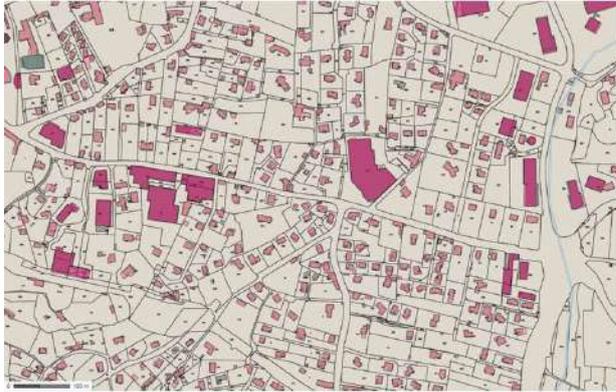
Rétablir le lien avec les cours d'eau, fondateurs du site, en se réappropriant les berges et le bâti industriel désaffecté

PAYSAGES: LES OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY TRAITE PAR LE PLU

Préserver les éléments fondateurs du grand paysage d'Annonay en maintenant la masse boisée du Montmiandon et en définissant une limite claire entre urbain et rural

Mettre en valeur le paysage rural structuré par l'activité agricole, grâce au maintien de la trame foncière, des terrasses, murets de pierres sèches, haies, chemins, fossés, etc.

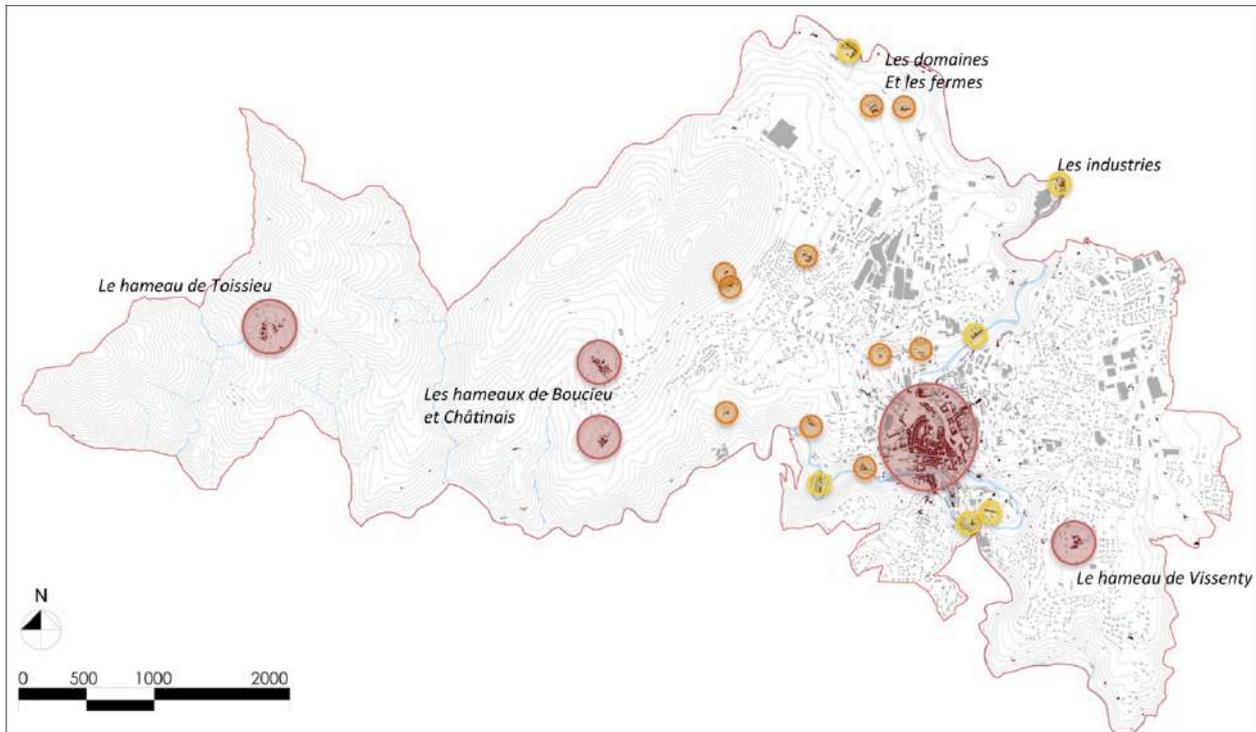
2.3. LES MORPHOLOGIES URBAINES D'ANNONAY



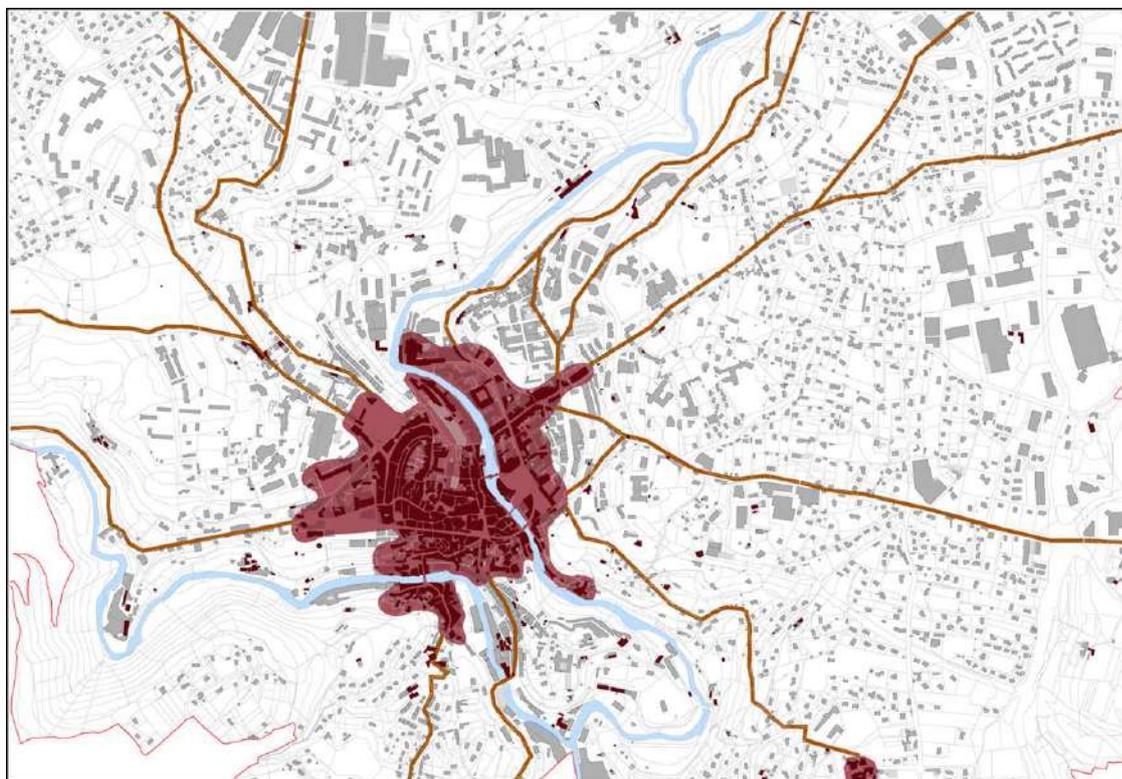
L'étude aborde deux échelles de perception: le territoire communal et le centre urbain.

Les éléments perceptibles aujourd'hui sont les héritages de l'histoire du territoire.

Le paysage d'Annonay présente une certaine permanence, à travers les voies anciennes, qui ont structuré le développement urbain, les hameaux agricoles et les sites industriels, qui constituent encore actuellement des pôles importants d'implantation humaine.



Aperçu des principaux lieux d'implantation humaine sur le territoire d'Annonay



Emprise schématique du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel: la permanence d'un noyau ancien et de ses voies de desserte historiques

2.3.1. Les formes urbaines extra-muros

Le territoire communal se divise principalement en deux parties: à l'est la zone rurale et à l'ouest la zone urbanisée. Les hameaux et les fermes identifiés dès le cadastre napoléonien perdurent jusqu'à nos jours et se distinguent par leur morphologie. La zone urbanisée s'étend en périphérie du noyau ancien par un mitage périurbain caractéristique du développement urbain du XX^e siècle: équipements, activités, habitats pavillonnaires et collectifs.

LES HAMEAUX ET LES FERMES

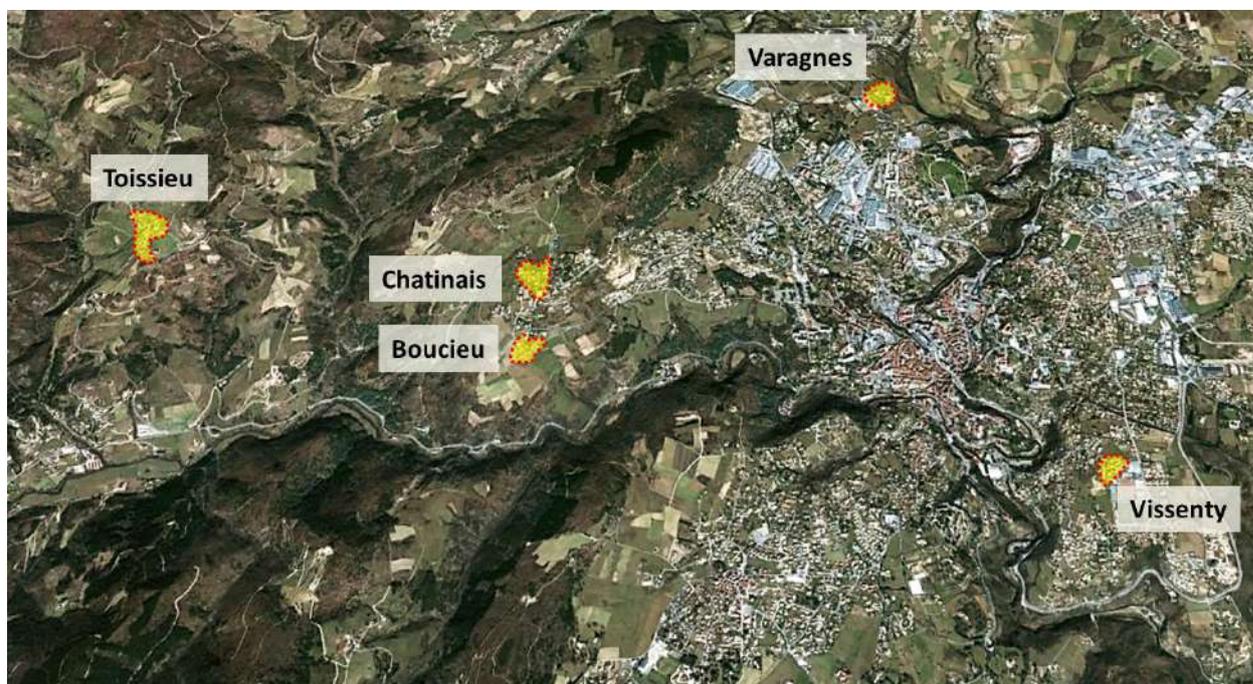
Les hameaux

Très regroupés, les hameaux ont une implantation liée à topographie du terrain, à l'orientation par rapport au soleil ou à l'activité principale des habitants. Ce profil de hameau dense et congloméré contribue à la valeur paysagère du territoire.

Les hameaux présentent des similitudes avec le centre ancien, des points de vue de la **densité** et des **alignements par rapport à la voie**. Présentant une **compacité** qui contraste avec les développements urbains plus récents, ils sont organisés linéairement autour des voies et sont situés aux convergences de celles-ci, souvent d'anciens chemins ruraux menant aux champs, ce qui leur confère un rôle de **centralités locales**. Cette impression est confortée par la convergence du parcellaire autour de ces implantations bâties qui ponctuent fortement le paysage.

Implantés dans la pente, orientés de façon optimale, en préservant au maximum la consommation foncière, ils sont protégés du vent. Ce besoin de se préserver des aléas climatiques est traduit aussi par leur compacité, qui permet une isolation du bâti par les mitoyens.

Ces éléments patrimoniaux sont des "exemples à suivre" dans la sobriété de l'intégration paysagère, l'implantation et l'orientation adaptées aux contraintes climatiques et géographiques, le traitement des limites, etc. et constituent des potentiels d'accroche d'une éventuelle densification.

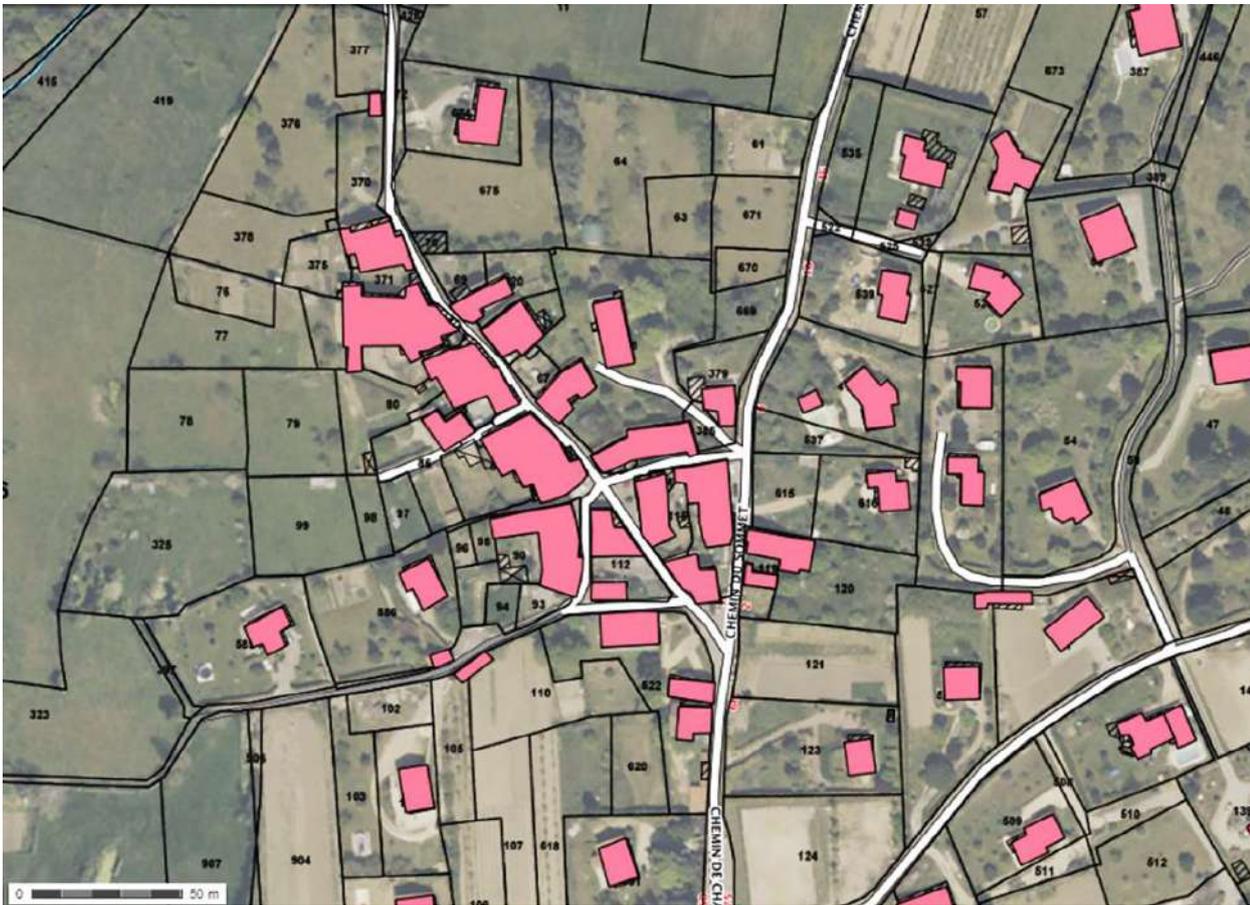


Situation des hameaux de Toissieu, Châtainais, Boucieu, Vissenty, Varagnes par rapport à l'ensemble urbain

Hameau de Chatinais

Le bâti est implanté majoritairement à l'alignement de la voie, et souvent en mitoyen.

Un bâti plus diffus s'est développé autour de l'ensemble aggloméré.



Vue aérienne (source Géoportail) – figuration du bâti en rose; on perçoit aisément la différence d'implantation entre le bâti ancien, aggloméré et celui, plus récent, caractéristique de "la villa au milieu de sa parcelle"

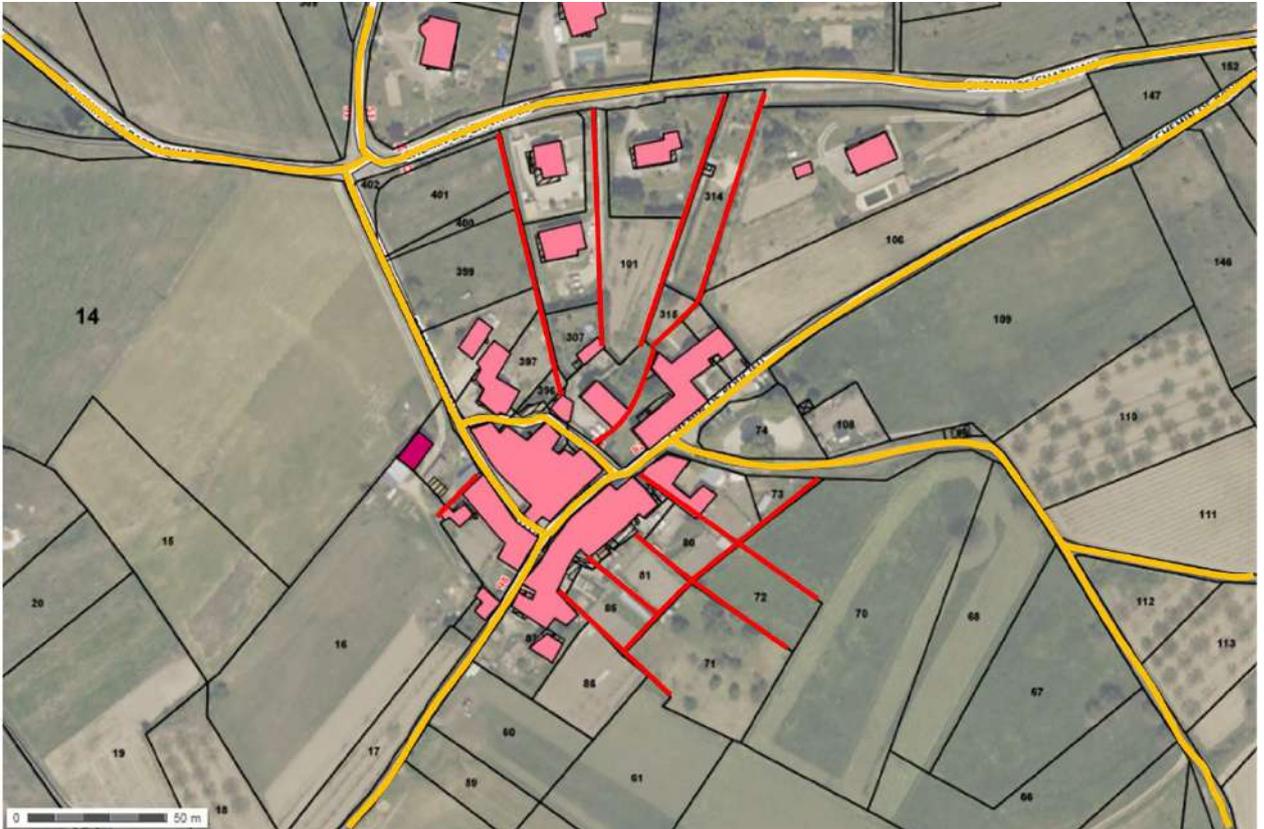


L'implantation du bâti se fait quasi exclusivement sans recul par rapport à la voie. Le souci de l'économie des terres agricoles était particulièrement prégnant à l'époque de l'implantation.

Hameau de Boucieu

Le hameau de Boucieu présente un bâti très aggloméré. Le hameau structure un parcellaire propre, qui n'est pas lié aux voies mais bien à l'organisation du bâti.

A l'inverse, les bâtiments situés au nord sont des villas datant de la fin du XX^e siècle, implantés sans réelle considération de l'implantation par rapport aux mitoyens et à l'exposition.



Vue aérienne (source Géoportail): en orange le réseau viaire, en rose le bâti, en rouge les parcelles structurées par le hameau

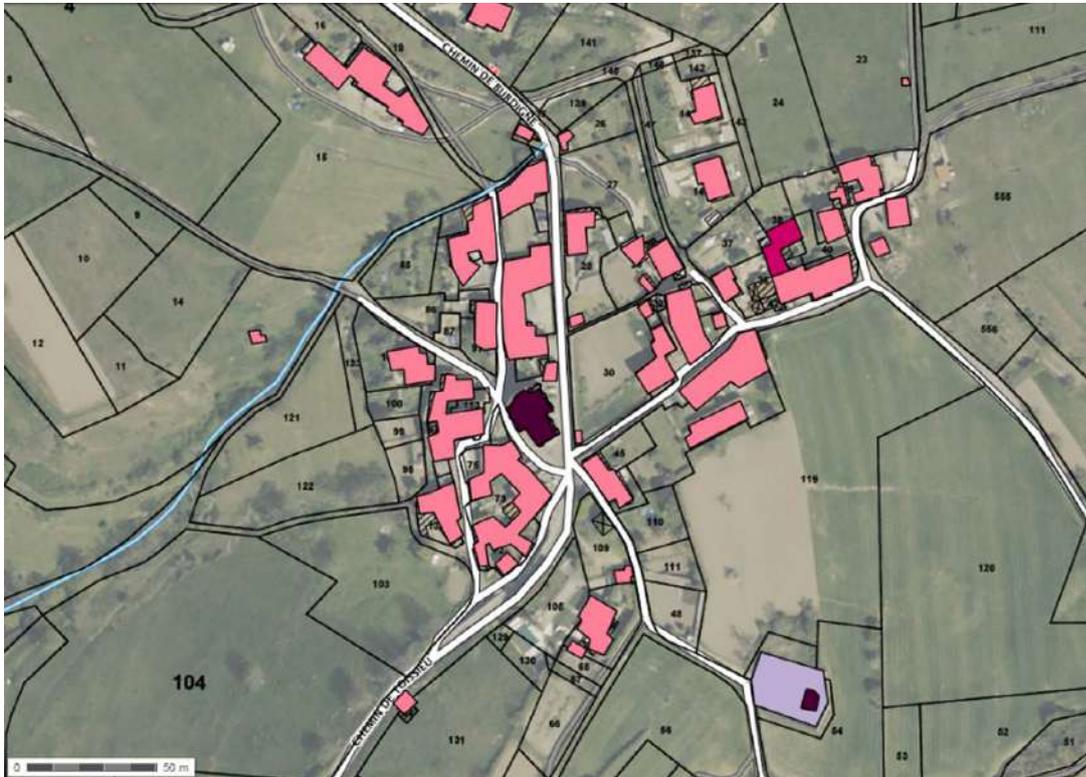


Aperçus du hameau de Boucieu

Hameau de Toissieu

Entité la plus éloignée du centre urbain d'Annonay, dont elle est séparée par le ruisseau de la Tine et ses deux versants assez escarpés, Toissieu forme un hameau très "indépendant".

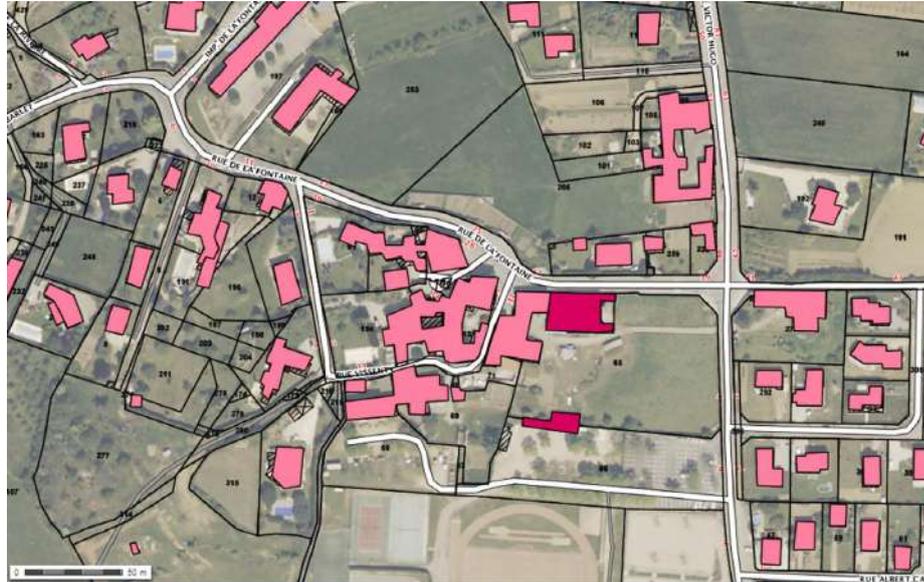
Implanté le long d'une voie qui suit la courbe de niveau des 570 mètres, se lovant dans la pente, Toissieu forme un ensemble homogène, très bien intégré dans un paysage encore fortement imprégné des traces de l'activité agricole (terrasses). Ici aussi, un développement du pavillonnaire est en train de banaliser le paysage.



Toissieu: l'altus tolendi laisse émerger la silhouette de l'église, tandis qu'on distingue en fond de plan les traces des anciennes terrasses agricoles. A l'écart sont implantées des villas plus récentes, dont l'intégration au paysage est moins "évidente"

Vissenty

Vissenty forme un hameau dense, très aggloméré, dont les abords ont été gagnés par l'urbanisation du plateau. Il constitue aujourd'hui un élément de centralité au sein d'un espace peu "urbain".



Vue aérienne de Vissenty, pôle d'habitat au sein d'un tissu pavillonnaire peu hiérarchisé



Aperçus d'ambiances au sein de Vissenty

Varagnes

Ancien domaine agricole, cet ensemble situé au nord du territoire communal s'apparente aujourd'hui à un petit hameau. Surplombant la Deûme, il participe à la qualité de l'entrée de ville depuis la direction de Bourg-Argental, en particulier l'ancien domaine de Marc Seguin, clos par un haut mur de pierre et ponctué de plusieurs cèdres du Liban, il constitue un ensemble discret au-dessus de la D206.



Vue en plan et aperçus de Varagne

Les fermes

Quelques fermes et domaines agricoles ont été identifiés sur le cadastre napoléonien. Certains d'entre eux conservent aujourd'hui leur vocation agricole et leurs terres agraires. D'autres se trouvent aujourd'hui ceints de lotissements, les terres ayant été morcelées puis loties.

A l'instar des hameaux, les domaines agricoles participent à la structure du grand paysage. Ils émergent par leur **masse bâtie et végétale**, leur **enceinte** de murets et les terres environnantes, le cas échéant.

Ces ensembles se distinguent par leur **implantation** en L ou en U, régie par l'orientation et l'adaptation au terrain, ménageant une cour, un espace abrité par le bâti et suffisamment dégagé pour les activités liées au domaine. Les constructions sont ramassées, de forme parallélépipédique, bâti en rez-de-chaussée ou R+1, plus rarement en R+2, pour le bâtiment principal accueillant le logis. Les constructions sont édifiées en moellons, parfois enduites et présentent peu de décors.

Cette architecture vernaculaire est modeste, mais par ces qualités d'intégration et de structuration paysagères justifie son intérêt. Le maintien des fermes et domaines, supports de l'activité agricole, participe à la **préservation du paysage**.



Extraits de plan, anciens domaines et fermes, 1/4000



Ferme vers Beauregard

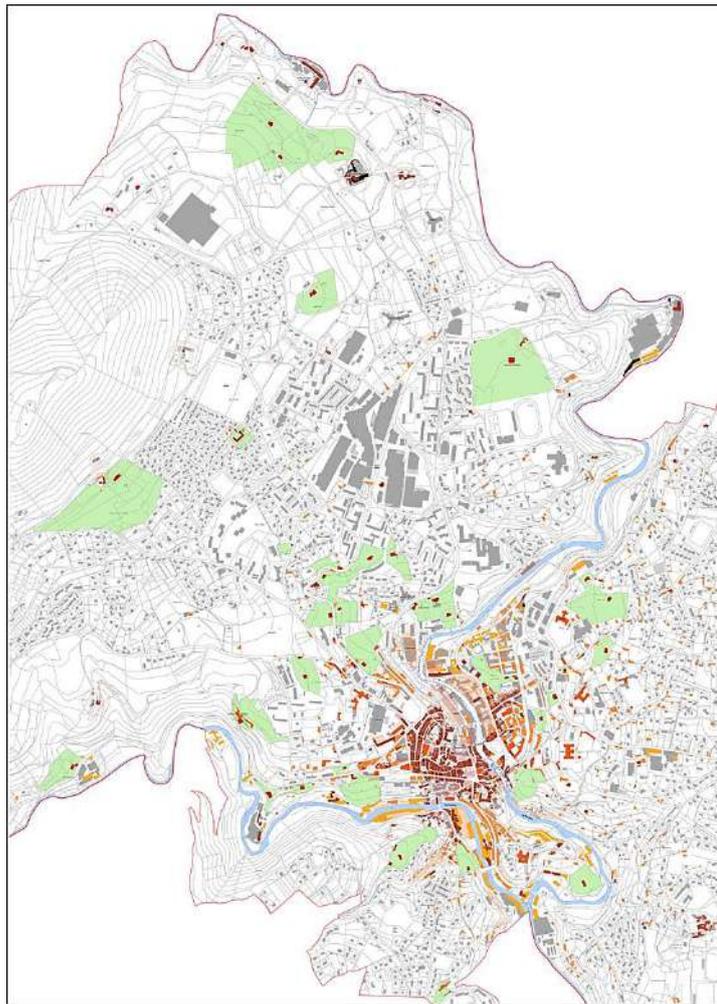
LA "CEINTURE VERTE"

Le lien végétal entre le centre très urbanisé et sa "campagne" est permis par la présence de nombreux jardins et parcs, privés et publics.

La transition entre les abords du centre-ville et le territoire périurbain d'Annonay est ponctuée par la "ceinture des châteaux", ensembles remarquables au cœur de parcs de quelques centaines de mètres carrés à plus d'un hectare. La plupart de ces parcs et jardins appartiennent aux anciens domaines qui encadraient les demeures bourgeoises du XIX^e siècle. Implantées sur les hauteurs, elles constituent la "ceinture verte", "ceinture des châteaux" ou "ceinture des villas" qui entoure le centre-ville d'Annonay.

La demeure occupe le plus souvent le centre de la parcelle et est ceinte de végétation, parfois composée de cèdres du Liban, de l'Atlas, de l'Himalaya, et autres séquoias. Leurs silhouettes ponctuent le paysage.

La propriété est cernée par un mur de clôture, un portail et parfois un pavillon de gardien. Tous ces éléments participent à la composition d'ensemble et marquent le paysage par leur présence, dans les vues proches avec les clôtures érigées le long des voies et dans les vues lointaines avec leurs bâtisses imposantes qui émergent d'une masse végétale.



figuration en plan des grands domaines qui ceignent la ville



à gauche, aperçu des parcs et jardins situés sur la rive gauche de la Deûme ; à droite, allée menant à Grosberty



Vue aériennes et extrait de plan illustrant quelques demeures bourgeoises

LES GRANDS EQUIPEMENTS, LES ZONES D'ACTIVITES ET LES LOTISSEMENTS

Cette implantation d'industries et de commerces, accompagnée d'une urbanisation pavillonnaire, a généré une image d'entrée de ville banale, que l'on retrouve aujourd'hui partout en France. On retrouve en effet à Annonay la figure type de **l'urbanisation horizontale pavillonnaire**, peu dense, consommatrice d'espace et détachée de toute réalité urbaine, en termes d'implantation, de traitement banalisé de l'architecture, de densité d'affichage publicitaire, etc.

Ces extensions apparues durant la seconde moitié du XX^e siècle sont **en rupture avec le paysage hérité**. La co-visibilité avec l'entité patrimoniale d'Annonay est particulièrement préjudiciable pour l'image de celle-ci, avec un arrière-plan présentant une urbanisation diffuse et déstructurée.

Les **espaces publics** y sont quasiment absents, ni partagés, ni pratiqués, souvent constitués en impasses.

Ces **espaces monofonctionnels** (habitat ou activités) sont constitués de bâtis implantés au milieu de leur parcelle. Ils présentent un urbanisme façonné à l'échelle de l'automobile, avec une densité très faible, constituant un tissu anarchique rassemblant les bâtiments et les centres commerciaux. Cette juxtaposition de "boîtes", construites sans souci architectural, se trouve délimitée par des installations routières et des stationnements conséquents.

Le principal enjeu consiste à contenir l'expansion de cette urbanisation à l'échelle du territoire et de préserver les éléments fondateurs du tissu, tels que le tracé des voies historiques et la "ceinture verte" d'Annonay.



Au nord du centre-ville se mêlent le pavillonnaire, les collectifs, les équipements et industries



Extraits de plan, le pavillonnaire et les collectifs, 1/2000

Zones d'activité et équipements

Concernant les équipements contemporains, il s'agit principalement "d'objets", avec une architecture particulière, révélatrice d'une époque, avec pour logiques d'implantation **l'opportunité foncière** et **l'accessibilité automobile**.

La zone industrielle de la Lombardière se situe sur l'axe d'accès principal de la ville. Sa création en 1971 fut accompagnée des premières constructions de logements sur le plateau est de la ville, à la place de terres agricoles.

Structure urbaine

Les rues sont larges, ouvertes à la circulation. La densité urbaine est faible. Les îlots ont une taille supérieure à ceux présents dans le centre médiéval.

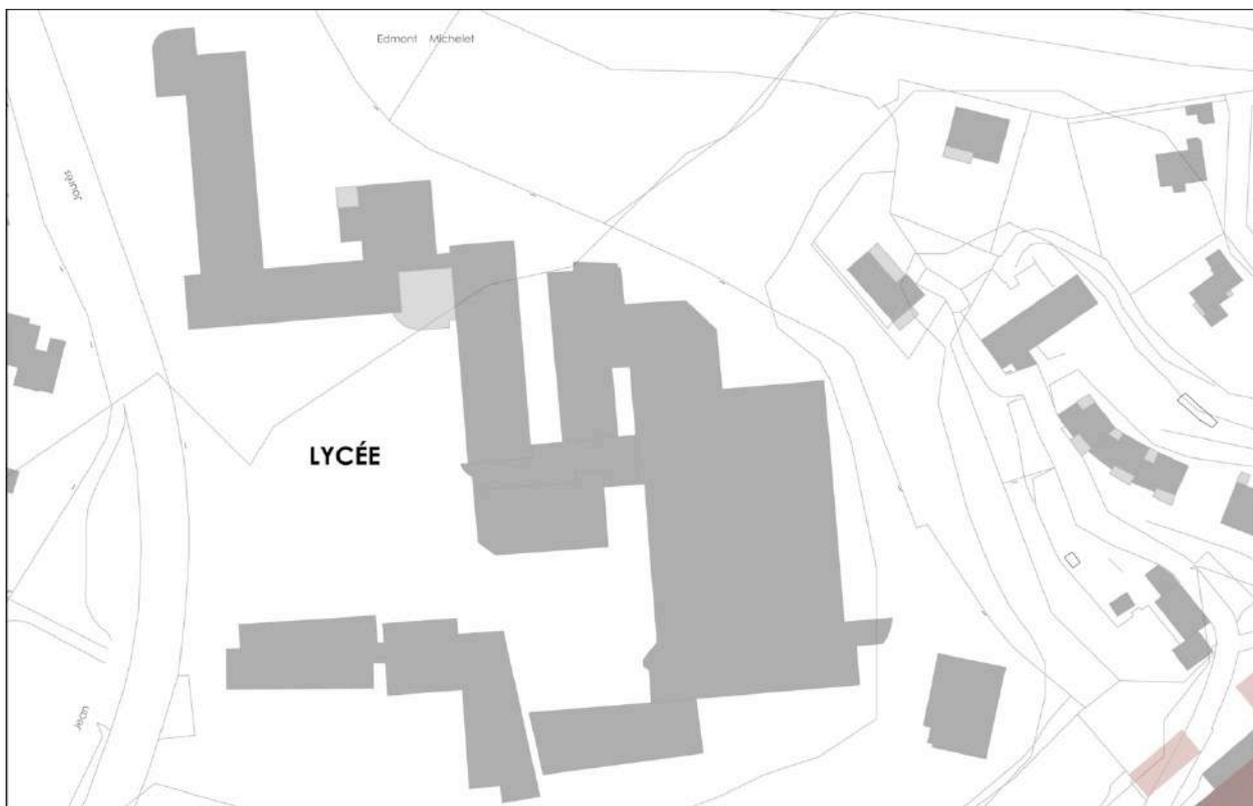
Le bâti est peu haut et donne directement sur la rue.

Espaces publics

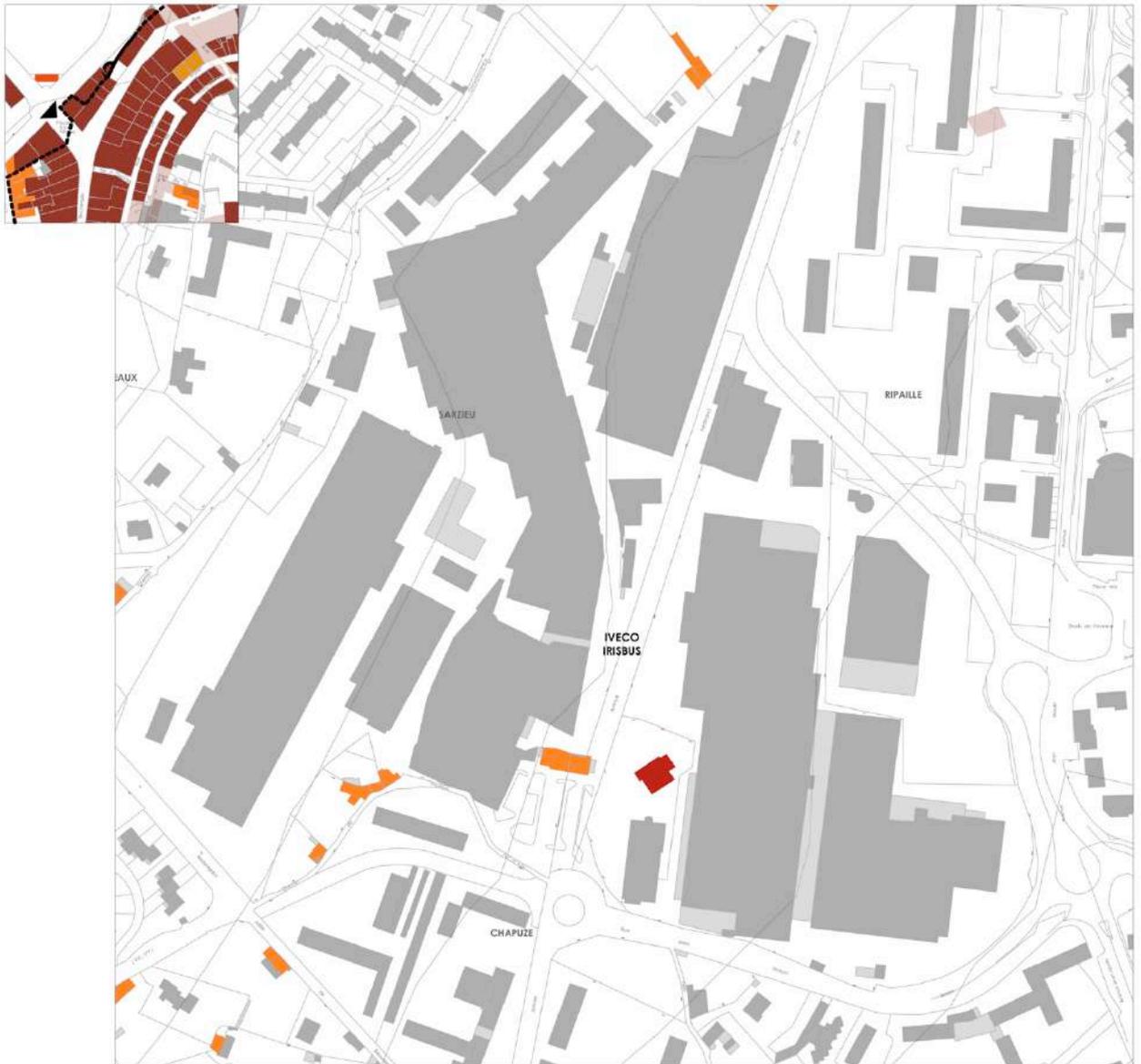
Le mobilier urbain se limite à quelques lampadaires.

Présence végétale

Présence de la végétation aux abords, du fait de la localisation dans la campagne.



Extrait de plan, les équipements, 1/2000



Extraits de plan, les industries, rapport d'échelle avec un extrait du centre ancien en haut à droite, 1/4000



Usine Canson du Grand Murier

Les lotissements

Structure urbaine des lotissements

Tissu

La densité du bâti dans les lotissements est très lâche: chaque parcelle est composée à la fois de bâti et d'un jardin. Les rues sont larges, droites. Les voies sont de même dimension, et exclusivement destinées à la desserte locale. Il n'existe pas de places. Les élargissements de voirie sont destinés au demi-tour des voitures au sein des rues en impasses. Le maillage des voies définit les ilots. Les ilots sont orientés les uns vers les autres, en s'affranchissant de la trame parcellaire préexistante.

Morphologie

Présence de clôtures, de murets et de zone de recul: les ilots sont fermés sur la rue. Le maillage est plutôt lâche et la densité du bâti au sein des ilots est assez faible. Les maisons sont en moyenne de petits gabarits: R et R+1.

Espaces publics

Mise en scène

Les trottoirs sont essentiellement occupés par le stationnement des voitures. Il y a très peu de mobilier urbain dans les lotissements. Il n'existe pas de places: l'espace public se restreint aux axes de circulation. Les lotissements sont des zones uniquement résidentielles. Il n'y a pas de mixité fonctionnelle.

Présence végétale

La présence d'espaces "verts" est importante, les villas ayant souvent un jardin. La végétation se situe dans l'espace privé, même si quelques arbres d'alignement structurent les axes de communication.



Les coteaux du Montmiandon sont en cours d'urbanisation par des lotissements de villas individuelles, aux dépens de terres agricoles particulièrement bien exposées

2.3.3. Le centre-ville, une structure urbaine héritée

Annonay s'illustre par des **restructurations successives du tissu** et une **grande diversité** dans ses morphologies urbaines. La **topographie** (site résultant de la confluence de deux vallées), l'histoire du **développement industriel** et les **rénovations urbaines** ont laissé un "centre" éclaté, déstructuré, présentant des îlots aujourd'hui dégradés, des logements vacants et vétustes.



Aperçu du centre-ville d'Annonay – source Géoportail

Le tissu et la morphologie de la ville actuelle sont hérités d'un **renouvellement urbain continu** depuis plusieurs siècles sur le même site. Des éléments particuliers ont structuré la forme de la ville actuelle: **l'enceinte médiévale**, l'emplacement des anciens **ponts** et des **portes**, à l'arrivée des voies de grands parcours sur lesquelles se sont implantés les faubourgs, hors des murs. La permanence des tracés et de nombreux vestiges sont encore visibles dans le tissu actuel.

Dans son paysage urbain, le centre d'Annonay ne constitue plus réellement aujourd'hui un noyau **identifiable, délimité et cohérent** dans ses espaces libres et bâtis. Les restructurations, démolitions/reconstructions qui se sont succédées sans respecter le tissu, ont considérablement perturbé la lecture du centre ancien homogène.

Le tissu le plus ancien d'Annonay est aujourd'hui limité à certaines portions du territoire encore non touchées par les restructurations du tissu urbain. Ces espaces préservés sont clairement identifiables et caractéristiques:

- valeur patrimoniale évidente, avec une concentration d'éléments anciens visibles
- densité bâtie importante, peu d'espaces libres privés
- rues et ruelles étroites et sinueuses
- places de dimensions modestes, simple évasement dans le tissu, permettant les interactions



Aperçu schématique du tissu ancien (antérieur au XIX^e) préservé

LE TISSU DES QUARTIERS "MÉDIEVAUX"

Le tissu organique du centre ancien est pour partie de type **rayonnant**. Il forme un éventail, épouse la forme de l'enceinte médiévale et s'adapte à la pente en suivant les courbes de niveau. Dans les faubourgs de la Deûme et de la Cance, le tissu ancien est en partie disparu, mais perdure le long de certaines voies.

La forme des îlots est générée par le système viaire ; les limites des îlots sont données par les rues qui les entourent et la **continuité du front bâti sur la rue**.

Le tissu est caractérisé par sa forte densité du bâti. Le bâti donne directement sur la rue, sans jardin ni recul. Quelques cours. Plusieurs jardins perdurent depuis le cadastre napoléonien au cœur du tissu.

Les rues sont étroites (1,8 à 6 mètres) et **sinueuses**, la largeur des voies est variable sur une même voie ; quelques "places" ponctuent le tissu, souvent de simples élargissements de la voie.

La majorité du bâti est en R+3/+4 ; il y a une certaine **unité du bâti**, et un *altus tolendi* assez homogène.

Le **parcellaire** de petites dimensions (5 mètres sur rue par 7 mètres de profondeur pour les plus modestes) est traversant pour certains îlots ou présente une seule orientation sur rue.

Les **édifices majeurs** se distinguent dans le tissu par une emprise parcellaire plus importante (15 m. sur 30 mètres par exemple), traversante et souvent plus irrégulière (issue de rassemblement parcellaire), et par la présence de cours intérieures. Les escaliers à demi hors œuvre sont également très lisibles dans la forme urbaine du tissu ancien. L'expression architecturale remaniée en façade ne permet pas toujours de distinguer la qualité du bâti.



Extrait de plans illustrant le tissu rayonnant des quartiers "médiévaux", 1/2000 ; en brun, le bâti antérieur au XIX° (attesté sur le cadastre napoléonien 1826).



Rues caractéristiques du tissu ancien

LE TISSU DES EXTENSIONS ET TRANSFORMATIONS URBAINES DES XVIII^e ET XIX^e SIECLES

A partir de la fin du XVIII^e, à un moment où Annonay connaît un développement de son industrie et une activité commerciale importantes, les compositions urbaines du XIX^e se juxtaposent aux structures urbaines préexistantes lors d'opérations d'ensemble, ou encore lors d'alignements urbains et de percées dans le tissu existant.

Les extensions urbaines

Au XIX^e siècle, l'urbanisation se développe le long des voies d'accès à la ville, en particulier le long des rues de Tournon et Maurice Chomel, dont le bâti est édifié à cette période, sur des flancs abrupts. Ainsi, ce tissu du XIX^e s'est implanté aux abords directs du centre ancien d'Annonay, sur des terrains très pentus, et la présence d'espaces libres en fond de parcelles varie selon la configuration rencontrée.

Un tissu linéaire, caractéristique des faubourgs, borde les rues d'accès à la cité qui rayonnent depuis le centre. La forme des ilots s'allonge et s'étend en bandes bâties le long du système viaire ; le paysage urbain est marqué par la **continuité du front bâti sur l'espace public**.



Aperçus de la rue de Tournon



Extraits de plans illustrant le tissu linéaire des faubourgs, 1/2000

De manière générale, le bâti donne directement sur la rue, sans jardin ni zone de recul ; quelques maisons bourgeoises ponctuent le paysage urbain et se placent en retrait de l'espace public, précédées d'un jardin et d'un mur de clôture avec portail. **Le bâti présente une grande homogénéité de gabarit par rues** ; les hauteurs varient largement selon la configuration du R+2 au R+9 et s'adaptent à la pente, les édifices de la rue de Tournon par exemple présentent un décalage de plusieurs niveaux entre la façade sur rue et la façade arrière, afin de "s'accrocher" au relief.

Les rues sont plus larges et rectilignes, **le front bâti continue souligne la rectitude des voies**. Les **places** prennent de l'ampleur et composent l'espace public, en focal de perspective, autour d'édifices majeurs, de statues et fontaines, places parvis, esplanades, etc. Le parcellaire est plus étendu que dans les quartiers médiévaux, de 7 mètres à plus de 30 mètres sur rue et plus de 10 mètres de profondeur en général, le plus souvent traversant.

Les **édifices majeurs** se distinguent dans le tissu par une expression monumentale, une forme différente et/ou une position stratégique. Ils participent de la mise en scène urbaine, parvis, axe de vue, etc.

L'expression architecturale présente une nouvelle **rigueur** et un **souci de composition**. La richesse du **décor** varie selon la qualité du bâti.



front bâti de la rue Maurice Chomel, ensemble majeur dans le paysage urbain, vue lointaine



De gauche à droite: front bâti de la rue Maurice Chomel, vue depuis la rue - rue Etienne Frachon, rue de Tournon



Vues lointaine et en contreplongée depuis le quai de Merle, ensemble majeur dans le paysage urbain, véritable marqueur identitaire d'Annonay

Les percées dans le tissu existant

A la fin du XVIII^e, des rues furent percées dans le tissu médiéval, Annonay ayant besoin de faciliter les moyens de communication pour rejoindre les grandes villes avoisinantes.

Les rues de Tournon, de Montgolfier, Sadi Carnot, Boissy d'Anglas illustrent cette volonté de restructurer le tissu et de faciliter la circulation extra-muros. La rue Boissy d'Anglas en particulier, se trouve sur l'itinéraire reliant l'est (vallée du Rhône) et l'ouest (Velay, Forez, Saint-Etienne) d'Annonay.

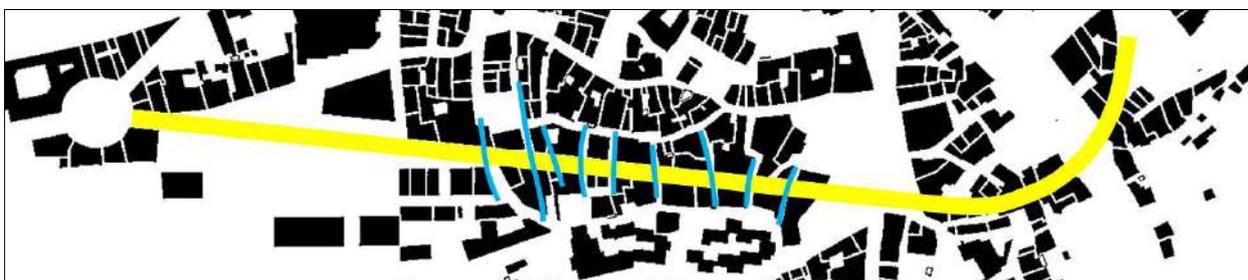
La rue Boissy d'Anglas

La rue Boissy d'Anglas relie les places de la Liberté et de l'Hôtel de Ville et se situe au croisement des deux systèmes: vernaculaire et composé. Les édifices ont probablement été alignés et les façades recomposées sur la majeure partie du linéaire lors de son aménagement.

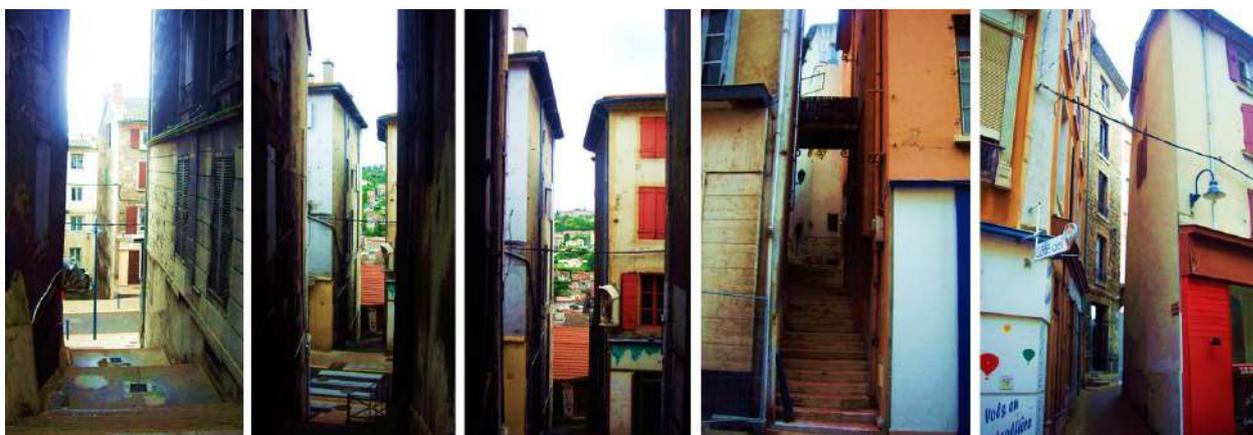
Contrairement aux rues du tissu médiéval, la rue est **strictement linéaire** et **ne suit pas les courbes de niveau**, en présentant une pente régulière, constante.

Et contrairement aux autres percées réalisées au cours des décennies suivantes, la rue Boissy d'Anglas **se juxtapose aux tissus préexistants sans rechercher la constitution d'un véritable maillage viaire**. Seules les ruelles perpendiculaires permettent des liaisons nord/sud délicates⁶.

Ces ruelles et escaliers qui relient le bas (vallée de la Cance) et le haut de la ville souffrent aujourd'hui d'un **manque de valorisation** (murs pignons de grande hauteur sombres et délabrés, revêtements de sol peu qualitatifs et dégradés, implantation anarchique de descentes d'eaux pluviales et autres éléments techniques, ...) et du **manque d'attrait global des parcours piétonniers** dans Annonay. Ces ruelles génèrent une alternance irrégulière de pleins et de vides et séparent ainsi des îlots plus ou moins larges. Côté sud, elles offrent des ouvertures visuelles ponctuelles sur le paysage et côté nord, elles donnent sur les façades plutôt fermées de la rue du Docteur Barry. La forte pente et l'absence de perspective participe alors à un effet de surplomb.



En jaune, la percée de la rue Boissy d'Anglas ; en bleu la trame viaire et parcellaire préexistante



Aperçus des ruelles et escaliers médiévaux traversant la rue Boissy d'Anglas

⁶ "Mémoire et analyse sensible de l'îlot Boissy d'Anglas", CAUE de l'Ardèche, Amaël Raphaneau, Hélène Page, décembre 2012

L'Hôtel de ville est mis en scène par son parvis formé par le retrait à l'alignement et la place formant belvédère. La place circulaire (Alsace Lorraine) et la "patte d'oie" participent à la composition urbaine.



Extrait de plan illustrant la percée début XIX° de la rue Boissy d'Anglas dans le tissu des quartiers "médiévaux", 1/4000



Vue sur la rue Boissy d'Anglas et vue depuis la place Alsace Lorraine



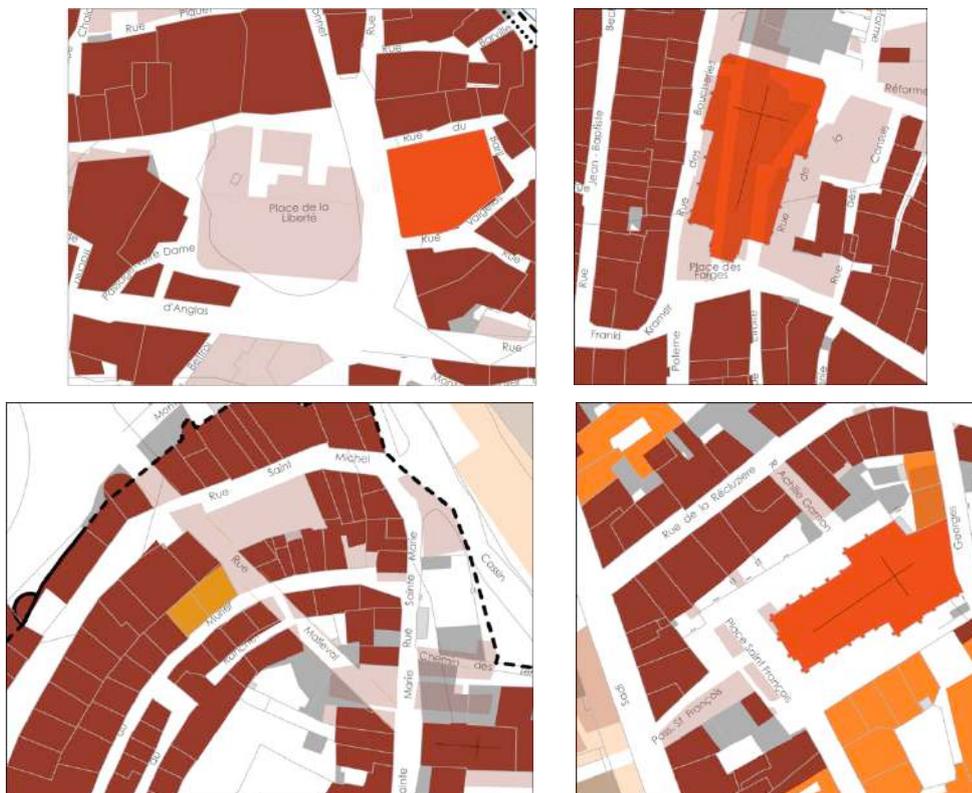
Aperçu des lignes de faitage de la rue Boissy d'Anglas depuis Roiffieux - source: Mémoire et analyse sensible de l'îlot Boissy d'Anglas", CAUE de l'Ardèche

Les alignements et démolitions dans le tissu existant

Au XIX^e, le tissu est recomposé par plusieurs opérations urbaines. Chaque démolition a pour ambition la construction d'un édifice majeur, l'aménagement d'un parvis et structure un nouvel espace public plus ample, dont l'usage est lié au bâti environnant. **Cette intervention XIX^e s'insère dans le tissu « médiéval » et constitue aujourd'hui une composition urbaine qu'il est important de révéler pour ses valeurs historique et structurante.**

Ainsi, de gauche à droite et de haut en bas :

- la démolition de l'église Notre Dame au début du XIX^e et l'aménagement de la place de la Liberté
- la démolition de bâti et la construction de l'église Notre Dame de l'Assomption au cœur du tissu "médiéval"
- l'alignement de la rue Malleval afin de dégager la perspective vers le portail de la chapelle de l'ancien couvent Sainte Marie
- la construction de l'église St-François et l'élargissement du passage St-François dans l'axe de l'édifice



Extraits de plan illustrant les alignements et démolitions XIX^e dans le tissu "médiéval", 1/2000



La place de la Liberté, le passage Saint François et la rue Malleval

Le tissu industriel

Le tissu industriel du quartier de la Cance notamment est assez dense et occupe une grande partie du faubourg. Au-delà de simples édifices industriels, les anciens ensembles constituent un véritable tissu urbain avec ses fronts bâtis, ses voies de desserte et ses ponts. **Face à la dégradation progressive de ce quartier proche du centre, une requalification est un réel enjeu pour la revitalisation du centre-ville.**



Extrait de plan illustrant la densité d'éléments industriels accompagnant les cours d'eau



Aperçus des faubourgs industriels de la Cance

LES CONSTRUCTIONS ET DEMOLITIONS DU XX^e SIECLE

La couverture de la Deûme

La couverture de la Deûme et la démolition du tissu riverain avaient pour ambition de créer une artère majeure au centre-ville d'Annonay, et ce sur un niveau plan, sans relief marqué. Cette nouvelle voie et la suppression du bâti permettaient de lever la barrière physique du cours d'eau et de s'affranchir des cheminements contraints et localisés des ponts.

Par la suite, les constructions réalisées le long de l'avenue de l'Europe ont restitué **une limite forte entre les quartiers du Champ et le faubourg de la Récluzière**. Les gabarits de voie et de bâti sont en rupture d'échelle avec le tissu ancien "médiéval" et le tissu XIX^e, et s'élèvent jusqu'en R+12. L'implantation du bâti (collectifs de logements et équipements) génère de nouveaux espaces entre privé et public, peu adaptés au centre-ville, et nie les continuités viaires existantes de part et d'autre. **Les liaisons anciennes sont interrompues** et rendent difficiles les déplacements est-ouest. En lieu et place de la barrière physique du cours d'eau, **une nouvelle "barrière"** s'est constituée par un axe viaire et son bâti environnant... La Deûme, cours d'eau fondateur de l'histoire d'Annonay, est "gommée" sur la majeure partie du centre-ville. L'axe nord-sud de l'avenue est aujourd'hui occupé par des flux de transit automobile et rassemble les activités et équipements qui ont progressivement fuit le tissu ancien.



Le fantôme des démolitions sur les bords de la Deûme, 1/4000

L'enjeu réside dans la mise en valeur du tracé du cours d'eau, la suggestion de son passage comme lien historique et vivant, et dans l'amélioration des liaisons est-ouest, liaisons des différents tissus entre eux et ce malgré le relief.



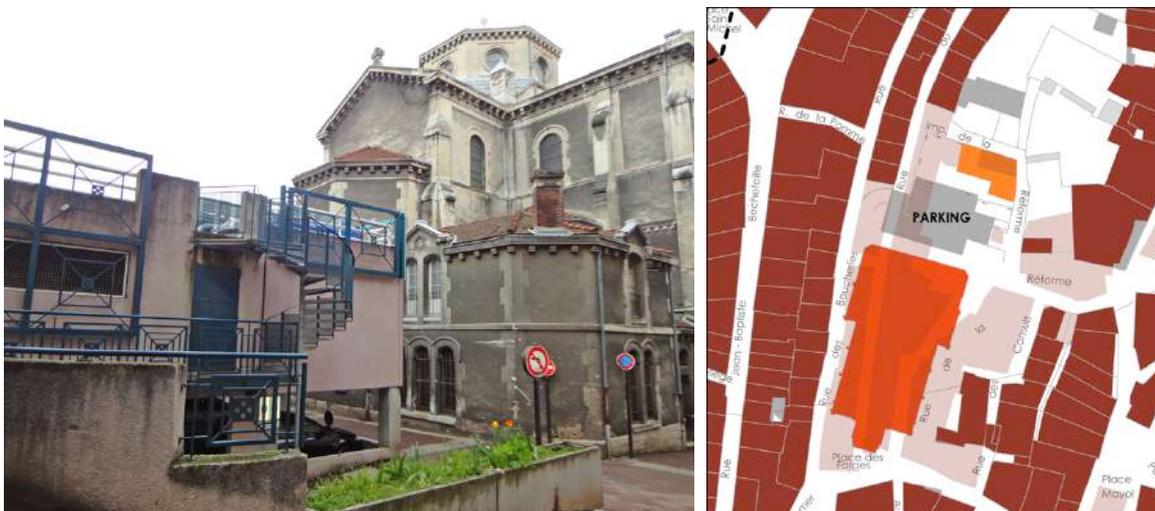
L'avenue de l'Europe

Les démolitions, avec ou sans reconstruction

Dans le quartier du Champ, les démolitions d'îlots ou d'édifices insalubres ont généré plusieurs **espaces publics résiduels et projets de reconstruction plus ou moins adaptés au tissu existant**. Le rôle de ces espaces publics est aujourd'hui essentiellement dévolu au **stationnement**. Les pignons mis au jour et les arrachements d'îlots dégradent l'image du centre ancien. Peu à peu, la forme urbaine apparaît "décousue"...



L'îlot formé par les rues St-Michel et Malleval a fait l'objet de démolitions en raison de l'état de dégradation du bâti. L'espace laissé libre est occupé par du stationnement sauvage et un transformateur, et laisse à voir les pignons et arrachés de maçonnerie - extrait de plan 1/2000



Au nord de l'église Notre Dame de l'Assomption, plusieurs immeubles ont été démolis et un parking en superstructure bâti. L'expression architecturale du parking est en rupture avec le tissu environnant et interrompt la trame viaire existante - extrait de plan 1/2000



Plusieurs îlots insalubres ont été démolis afin d'aménager deux parkings en superstructure, une opération de logements collectifs et un espace libre public. La continuité du front bâti est interrompue par un jeu de décroché qui nuit à l'homogénéité d'ensemble, l'espace public est principalement occupé par le stationnement et quelques plantations - extrait de plan 1/2000



Plusieurs îlots ont été démolis et une opération de logements collectifs réalisée, les espaces publics sont peu qualitatifs dans leur traitement, distendus, alternant passage couvert et espace libre en impasse, le bâti varie dans sa forme et ses hauteurs - extrait de plan 1/2000

2.3.4. Le paysage urbain du centre, caractéristiques et altérations

LA STRUCTURE DU PAYSAGE URBAIN

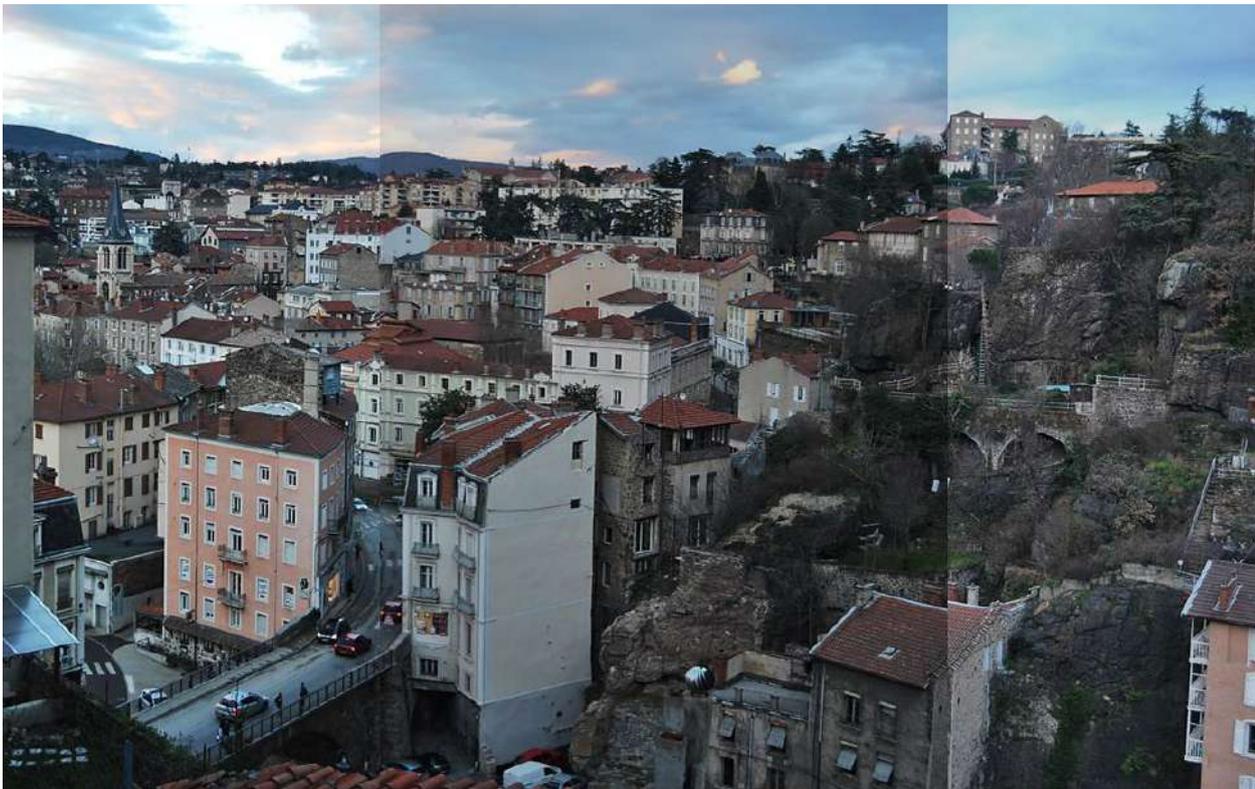
Un paysage urbain mis en scène par le relief

Le relief met en scène le paysage urbain, à travers la **verticalité** (immeubles s'accrochant à la pente, tours, clochers, ascenseurs urbains) mais aussi l'**horizontalité** (façades et fronts bâtis monumentaux). Le dénivelé s'exprime souvent à Annonay par le rapport au sol des alignements urbains très homogènes, sur lesquels le regard s'appuie. Cette **continuité de façades en front bâti** unifie l'espace urbain et matérialise la pente.

La **situation des quartiers à flanc de colline** permet des mises en situation très particulières des éléments de composition du bâti et de leurs interactions. L'**adaptation à la pente** détermine fortement l'organisation des pleins et des vides: les relations visuelles avec le paysage environnant dynamisent et singularisent des configurations qui, sans cela, seraient "ordinaires".

L'important dénivelé a influé sur le réseau viaire, sinueux, qui épouse la plupart du temps les courbes de niveaux. Les rues du centre sont bordées de constructions en hauteur, qui donnent au paysage urbain d'Annonay une **densité** et une **horizontalité** très caractéristiques. Le sentiment de densité du centre ancien est renforcé par les nombreux escaliers, ruelles, passages sous voûtes, etc.

Les escaliers et rues en lacets témoignent de l'**adaptation de la ville aux contraintes du site**. De la même façon, la convergence des voies vers les ponts (existants ou supprimés) rappelle que les rivières ont constitué des contraintes importantes dans l'organisation de la cité.



Le relief constitue un élément déterminant du paysage urbain d'Annonay

Les nombreuses vues permises par la configuration de la ville

Cette topographie du site, particulièrement forte, permet la **mise en scène** de la ville, offrant de nombreux belvédères, points de vue, échappées visuelles...

Les "perspectives ou axes de vue" se distinguent des points de vue ou cônes ouverts sur le paysage et échappées visuelles induites.



Le relief permet de nombreux points de vue en belvédère



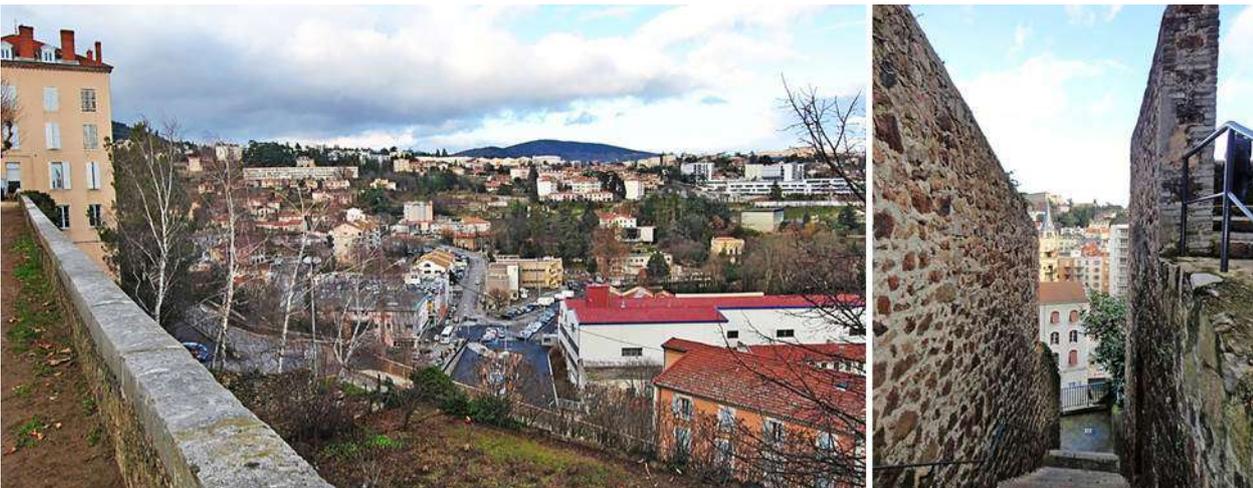
Photo et aperçu en plan de la rue Malleval, issue d'une percée dans le tissu dégageant une perspective sur le portail de la chapelle de l'ancien couvent Sainte marie



Des vues induites permettent des échappées visuelles entre le bâti



Vue en "travelling" depuis la corniche René Cassin



Vue depuis la place du Champ de Mars



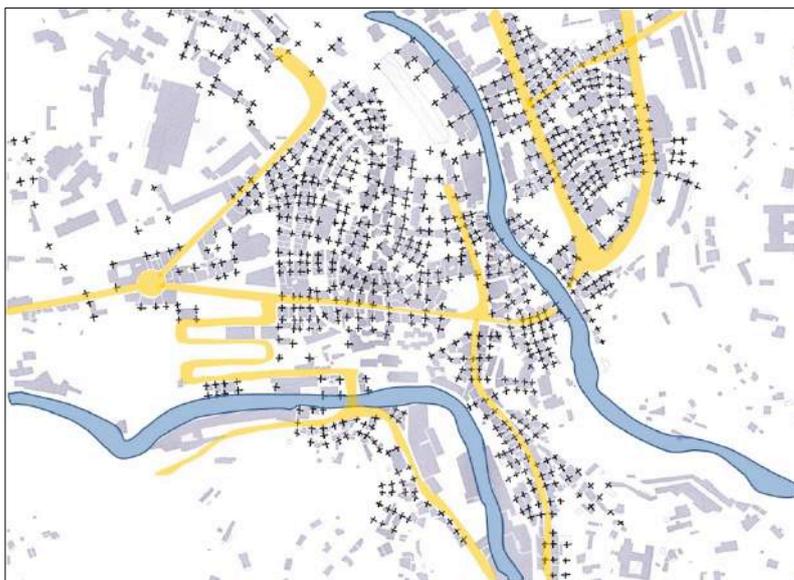
Montée de Blaru

LA TRAME FONCIERE DU CENTRE ANCIEN

Le paysage urbain se perçoit à travers ses formes topographiques et géométriques, dont les structures témoignent des rapports très anciens entre l'homme et le sol:

- Cheminement et circulations
- Réseaux d'irrigation ou de drainage
- Délimitations des champs cultivés
- Talus et soutènements suivant les courbes de niveau
- Plantations d'alignement et de protection par rapport au vent

Ces éléments présentent des correspondances et des alignements, comme si une structuration géométrique avait coordonné et harmonisé les tissus ruraux, qui sont peu à peu devenus urbains, donnant au paysage actuel une organisation héritée de longs siècles de présence humaine sur un site. L'occupation de l'espace prend, dans un contexte urbain, des formes différentes suivant la nature de l'implantation: l'habitation et les activités quotidiennes engendrent des traces resserrées, fragmentées et adaptées au moindre accident du sol. Par contre, l'institutionnel est repérable par des tracés géométriques voire des compositions visant au monumental.



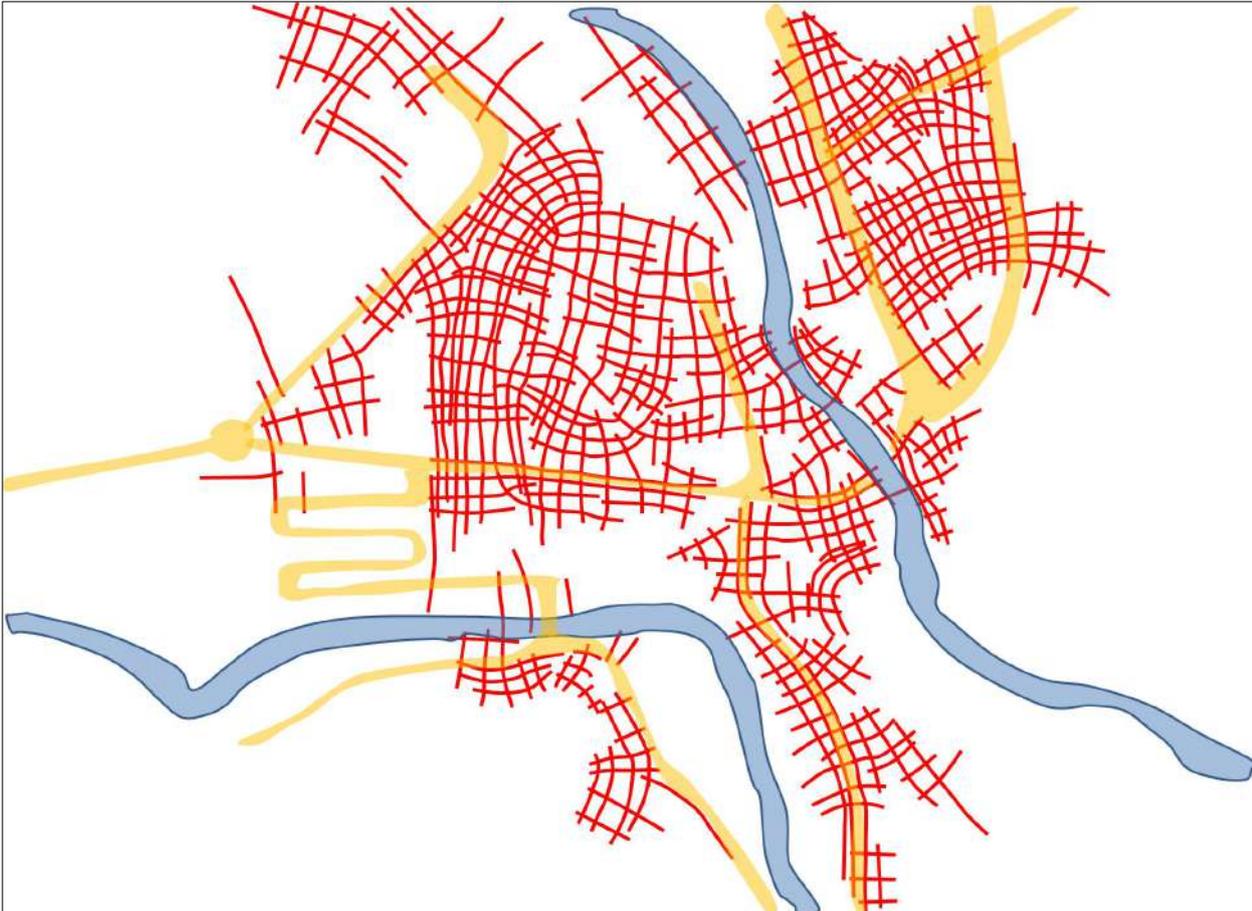
Ces traces sont révélées à travers un travail de repérage sur le tissu cadastral: en effet, le parcellaire reçoit cette œuvre "naturelle" et organisée à travers les siècles, et est la mémoire du sol, et à ce titre constitue **le premier patrimoine du territoire**. La mise en évidence de la **trame foncière** constitue une méthode d'analyse permettant de faire émerger ces lignes directrices qui ont guidé jusqu'à aujourd'hui le développement urbain dans une certaine cohérence avec le paysage, témoignant de l'adaptation des activités humaines aux éléments naturels. Cette démarche consiste à relier les traits discontinus apparaissant sur le cadastre, faisant émerger des lignes à peu près orthogonales, aboutissant à un quadrillage qui subirait des déformations, mais souvent parallèles entre elles.



La trame foncière doit aujourd'hui être considérée comme un "**guide**", permettant de respecter voire de poursuivre et prolonger les directions principales du parcellaire qui ont guidé jusqu'à nous l'organisation du territoire. Les systèmes antérieurs subsistent au-delà des trouées opérées dans le tissu médiéval au XIX^e, et même au-delà de la Deûme, les continuités du parcellaire actuel mettant en évidence la présence d'anciens ponts.

Le système rayonnant que l'on distingue autour de l'entité médiévale exprime les directions de l'enceinte (ou des enceintes successives) qui a certainement servi de base à une urbanisation qui s'y est accolée, d'abord intra-muros puis à l'extérieur.

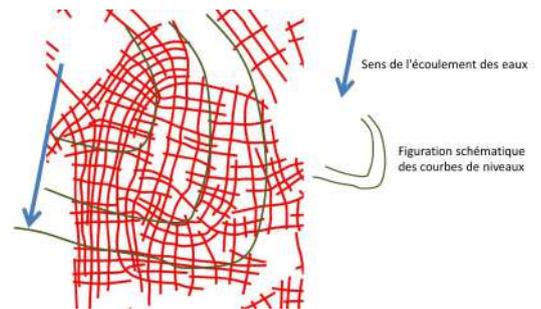
La perte du parcellaire hérité a entraîné une **moindre densité du témoignage historique** et une **altération de la cohérence de l'ensemble**.



Trame foncière du centre-ville d'Annonay - en jaune, les voies structurantes, en bleu le lit des rivières

La trame médiévale est constituée par:

- Son pourtour lié aux remparts
- L'adaptation à la pente: le tissu s'articule parallèlement aux courbes de niveau
- Les réseaux de ruissellement et d'eaux usées, qui coupent perpendiculairement les courbes de niveau
- et la circulation: convergence vers les portes et les ponts, maillage interne au quartier



La **continuité** de la trame foncière est ponctuellement interrompue ou amoindrie:

- par les cours d'eau (excepté aux endroits où la Deûme était traversée par des ponts),
- par des voies récentes ou des places composées,
- ou au sein des lieux où le tissu a été considérablement remanié, par exemple au cœur du centre médiéval.

Un **système rayonnant** ceinture l'entité « médiévale », s'articule autour d'un noyau de composition tramée (en gris). On distingue clairement les vides engendrés par les cours d'eau.

Ce travail permet de mettre en évidence des **ensembles** aux structures homogènes et des tissus interstitiels qui relient les ensembles entre eux.

Ils constituent des **structures cohérentes et homogènes** du point de vue de l'implantation dans le parcellaire.

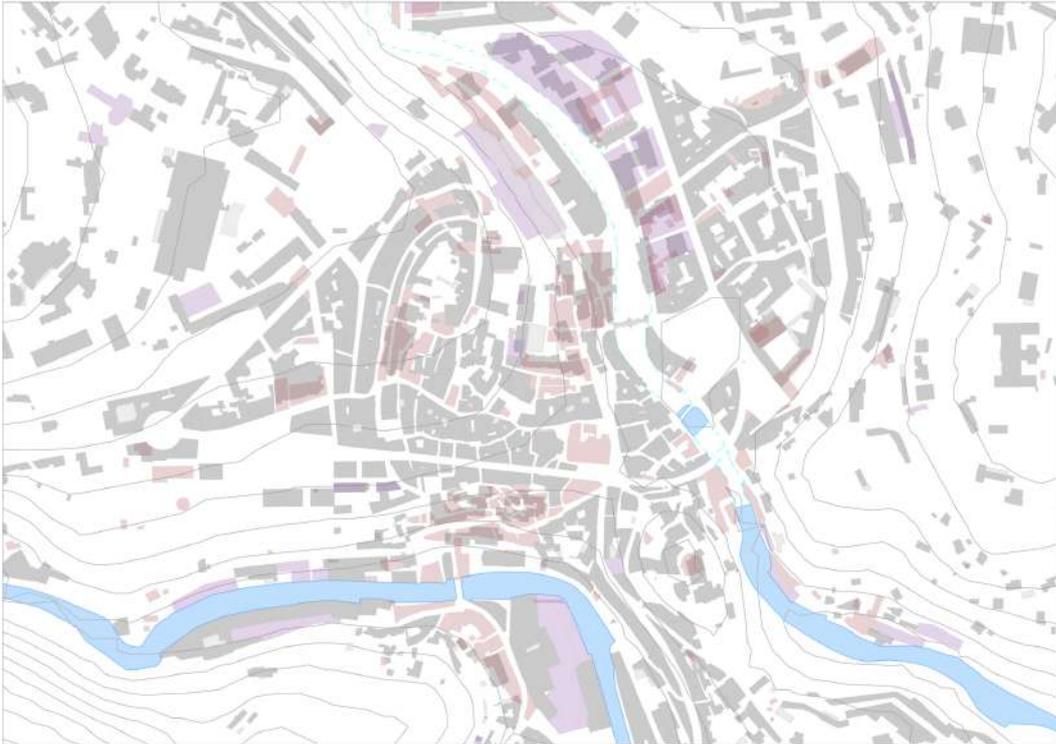


Mise en évidence de tissus homogènes

LA DESTRUCTURATION D'UN TISSU COHERENT

L'ensemble urbain d'Annonay se caractérise par des **restructurations urbaines successives** (démolitions, reconstructions, alignements, ...) depuis les guerres de religion jusqu'à nos jours.

Le centre médiéval d'aujourd'hui présente un tissu plus "lâche" que les centres médiévaux comparables qui ont été préservés: de nombreux espaces vides, interstitiels, sans réelle qualité d'usage, espaces issus de démolition ou d'aménagements... Ces **ruptures dans le tissu** correspondent à des destructions irrémédiables du bâti, entraînant la perte de caractère, d'identité, de ce qui faisait la valeur du lieu.



Cartographie des éléments disparus dans le centre-ville d'Annonay



Aperçu du tissu parcellaire du centre-ville. La distinction est claire entre le parcellaire médiéval, étroit et dense, et celui, déstructuré, des opérations urbaines plus récentes

La **disparition du tissu ancien** en centre-ville a des conséquences aujourd'hui en termes de fonctionnement et de cohérence des espaces urbains. Les restructurations urbaines ont entraîné une refonte du foncier, via des opérations qui se sont affranchies du tissu parcellaire existant, créant de nouvelles formes d'espaces, où la rue est dévalorisée en tant qu'espace public. Ce nouveau rapport public/privé créé des vides plus importants que les pleins, ces espaces vides étant alors peu utilisés, ni valorisés.

La **destruction partielle de l'îlot rue Malleval est un exemple révélateur de ce phénomène**. La vacance du bâti et son état de dégradation avancé ont justifié à un moment donné la démolition partielle de l'îlot. Il en résulte un **espace résiduel**, non aménagé et dévalorisant, peu adapté à une appropriation, actuellement utilisé pour du stationnement. Cet espace libre contrarie la perception de la perspective sur la chapelle de l'ancien couvent Sainte Marie, en créant une aspiration vers un espace disgracieux. Ainsi, la composition du tissu ancien (îlots "médiévaux" et percée XIX^e) est niée et rendue incompréhensible. Le bâti restant est déprécié, fragilisé, et tend vers une **démolition irréversible et contagieuse**.



L'îlot Malleval, ici en noir, à l'articulation du tissu médiéval (pointillés blancs) et de la percée XIX^e (flèche jaune)

LA PERTE D'ATTRACTIVITE DU CENTRE PATRIMONIAL

Aujourd'hui, le centre ancien constitue un **parc privé social de fait**, où la vacance est présente même dans le logement social.

La destruction d'îlots entiers et leur remplacement soit par des espaces publics peu attractifs, soit par du bâti ne s'intégrant pas dans le tissu hérité, ont entraîné **l'affaiblissement de l'identité, donc de l'attractivité** du centre ancien d'Annonay. Le "tricot" longuement constitué par le renouvellement urbain qui s'était constitué au fil des siècles dans un "cadre" cohérent, a été "détricoté" pour former aujourd'hui une juxtaposition d'éléments sans liens entre eux. **Le retour d'une certaine attractivité du centre passe par la valorisation de son caractère patrimonial, à travers la protection du tissu, là où il est encore préservé.**

La relation rue/parcelles structure le bâti et fonde l'existence du tissu urbain. Les parcelles sont systématiquement associées à la rue, en général perpendiculairement à celle-ci. Les exceptions sont révélatrices d'une situation particulière: traces de constructions ou de dispositions anciennes, ou percements sans effacement du parcellaire ancien, comme la rue Boissy d'Anglas.

Au-delà du maintien du tissu encore en place, **l'amélioration des espaces publics et la réhabilitation du bâti pourraient être les leviers d'une réappropriation du centre ancien par les habitants. Comment répondre alors, aux demandes liées au confort moderne, à savoir les espaces libres privatifs et les stationnements** qui font aujourd'hui défaut dans l'offre des logements du centre ancien ?

Un certain déséquilibre en terme d'activité commerciale apparaît entre l'avenue de l'Europe, secteur très attractif pour ces équipements, commerces et ses facilités d'accès, et le centre ancien, où la vacance des rez-de-chaussée commerciaux est très prégnante. Les ruelles pentues du centre ancien ont progressivement été délaissées par les commerçants et plus récemment la rue Boissy d'Anglas a subi le même phénomène de désertion.

L'IMPACT DES FRICHES INDUSTRIELLES

Les quartiers d'Annonay ont historiquement été formés par la relation particulière entre l'habitat et l'industrie. Cette imbrication, et la **présence visuelle marquante de l'industrie au sein de la ville** participent de l'identité culturelle et historique du territoire et pourraient constituer un ancrage pour le projet.

Aujourd'hui, l'**abandon** et la **détérioration** du bâti industriel dégradent l'image de la ville ; ces bâtiments sont d'autant plus impactants dans le paysage au regard de l'ampleur des installations industrielles.

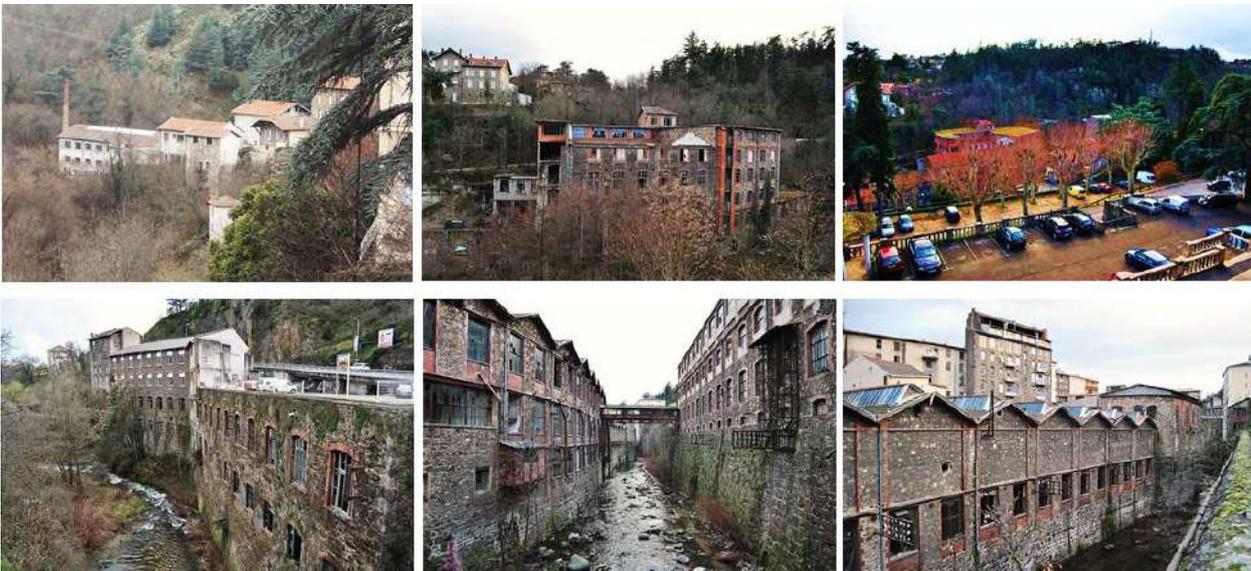
Situés **le long des entrées de ville**, relativement bien desservies et accessibles, ces usines constituent la base d'une articulation incontournable dans la réappropriation du centre ancien, la revalorisation du centre-ville d'Annonay dans l'image collective.

Leur **emprise** importante, leur localisation le plus souvent en zones inondables, mais aussi la pollution potentielle des sites et l'état de dégradation parfois irréversible sont autant de **contraintes** à prendre en compte vis-à-vis de leur revalorisation.

Ces **bâtiments fonctionnels, monumentaux**, grandioses à l'échelle de la ville, constituent néanmoins un atout indéniable pour ancrer le projet urbain dans l'histoire et l'identité patrimoniale d'Annonay. Ils présentent un **potentiel de reconversion** à divers titres :

- Accueil de compagnies artistiques qui nécessitent beaucoup d'espaces (arts de la rue, etc.), à l'instar de nombreuses friches urbaines (Friche de la Belle de Mai à Marseille notamment)
- Surfaces d'activités (commerciales, artisanales), permettant de "faire revenir" un certain dynamisme à proximité immédiate du centre-ville
- Parkings relais sur les bords de la Cance
- Lieux d'expositions, de pratiques sportives, etc.

Dans le cadre d'un développement urbain "durable", il semblerait judicieux de valoriser ces sites de qualité en les réutilisant plutôt que de procéder à des opérations de destruction/reconstruction.



Les friches industrielles sont un véritable marqueur du paysage urbain et de l'identité annonéennes

LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

La question du traitement des espaces publics et de leurs usages est primordiale pour **l'amélioration du cadre de vie et la revalorisation de l'ensemble patrimonial**.

L'espace libre du centre-ville résulte souvent de démolitions et de **l'effacement du tissu ancien**. Ces aménagements se sont faits sans tenir compte du parcellaire et ont ainsi créé des discontinuités dans le tissu urbain. Ainsi, peu d'espaces publics ont été pensés en tant que tels. La plupart sont des **espaces résiduels**, où la construction était rendue impossible par les trop forts soutènements, d'autres sont apparus suite à des démolitions. L'abandon du quartier à certaines époques a laissé des dents creuses. De nombreux vides apparaissent ainsi "par accident" et des perspectives sont ainsi "dérobées".

L'omniprésence du stationnement automobile

Les espaces publics sont largement occupés par le stationnement automobile. Cette **omniprésence de la voiture** sur l'espace public nuit à la lisibilité du paysage urbain.

Ce manque d'espaces publics de qualité qui ne soient pas consacré seulement au stationnement automobile, ne permet pas aux habitants, commerçants, de s'approprier les lieux. La déambulation piétonne, mais aussi des poussettes, des personnes "à mobilité réduite" est rendue compliquée par la présence des voitures. Celle-ci génère aussi un problème de lisibilité et d'accessibilité des rez-de-chaussée commerciaux.

Ainsi, l'enjeu lié à la présence de l'automobile est important non seulement en terme de paysage urbain, mais aussi de confort d'usage.



Quelques aperçus de la présence de l'automobile au sein du centre-ville

Une **politique de stationnement globale à l'échelle de la ville** devrait permettre de reporter ces stationnements sur des espaces consacrés (parkings relais) à des emplacements stratégiques (proximité des ascenseurs urbains, pourtours des quartiers patrimoniaux et commerciaux), afin de "dégager" les espaces libres et de les rendre à la population, dans une cohérence avec l'amélioration de la lisibilité des parcours piétonniers, voire une démarche de piétonisation de certains axes.

L'hétérogénéité du mobilier et des matériaux, revêtements de sols...

Les espaces publics présentent une assez importante **diversité** de mobiliers urbains (bancs, éclairage, ...), ainsi que de revêtements de sols, qui contribuent à la **perte de l'homogénéité** de l'espace central d'Annonay, et donc à son manque d'identité et d'attractivité. En effet, le traitement de la ville se fragmente, et, par petites touches, se morcelle, en raison notamment de l'échelle limitée des réaménagements successifs: les rénovations de trottoirs, les asphaltages rapides de chaussées, les réaménagements de carrefour sont une source permanente d'hétérogénéité des aménagements. Un objectif majeur de l'AVAP sera de proposer un "guide" permettant de donner un fil directeur commun aux futurs aménagements sur l'espace public.



Traitement et mobilier urbain des espaces publics

L'**harmonisation**, la **simplification** (réduction du nombre de matériaux utilisés) et la **hiérarchisation** entre espaces (places parvis, ruelles, voirie urbaine, ...) contribue à la cohérence de l'espace public et à la mise en valeur du bâti.

Par exemple, la mise en valeur des rues structurantes (grande rue), à travers le traitement de l'homogénéité des sols, des éclairages publics, ... permettrait une amélioration de la "lisibilité" de la trame viaire, et par-là même une amélioration de la lecture et de l'image de la cité. Un traitement sobre et homogène des espaces publics doit permettre de **valoriser le bâti environnant** et de **favoriser la cohérence d'ensemble**.

Des espaces publics peu végétalisés

Les espaces publics d'Annonay présentent une dominante minérale, hormis quelques alignements d'arbres de hautes tiges. Cette caractéristique marque l'identité du paysage urbain. La **végétation d'accompagnement** est peu présente dans l'espace public, mais une perception du végétal imprègne pourtant le centre-ville, avec les ouvertures visuelles sur les parcs, les massifs boisés et ripisylves qui ceignent l'ensemble urbain.

La végétation se situe ainsi plutôt au sein de l'espace privé, tout en étant visible depuis l'espace public. Les plantes grimpantes en façade amènent une certaine fraîcheur dans un univers très minéral. La présence de jardinières paraît par contre plutôt incongrue au sein d'un ensemble médiéval.



Quelques ordonnances végétales (Route Levert et place du Champ de Mars)

Le végétal comme composante fondamentale dans la conception des aménagements

Aujourd'hui, la demande sociale en faveur d'une présence plus importante du végétal en ville est très forte. Les parcs et boisements contribuent à la qualité d'ensemble et leur maintien constitue un enjeu important. Il faut cependant veiller à une certaine cohérence dans l'accompagnement végétal des espaces publics ; l'élément végétal ponctuel ne doit pas être une "pièce rapportée", le volume adulte des arbres et leur implantation doivent être cohérents avec le bâti et les caractéristiques du paysage urbain.

Fonctions, usages et traitements des espaces publics

Les voies

La ville procède de la rue, au point que son plan se confond avec le plan de ses rues. La rue ordonne le bâti et oriente l'espace de la parcelle. La rue et le découpage parcellaire qui s'instaure de part et d'autre forment la base de l'édification de la ville, et constituent un ensemble indissociable.

Le "pittoresque" d'Annonay ne saurait faire oublier sa **structure viaire peu hiérarchisée**. Il apparaît nécessaire de "clarifier" le faisceau des rues, en le hiérarchisant, pour permettre une meilleure situation dans l'espace. Le centre historique est en effet composé des:

- **rues structurantes** qui le traversent en reliant les anciennes portes et ponts. La rue permet les relations entre quartiers, ce qui leur confère, en tant que voie de passage, une vocation à accueillir des commerces et des équipements. L'histoire des villes montre que **les alignements commerciaux sont toujours situés sur les tracés les plus anciens**. Les fronts des rues structurantes obéissent généralement aux caractéristiques des entités à laquelle ils appartiennent. Ainsi, les **grandes percées** du XIX^e présentent des typologies particulières (rues Boissy d'Anglas, de Tournon).
- **rues de desserte**, structures de caractère médiéval, correspondant à des directions secondaires, et peu favorables à l'actuelle circulation automobile qu'elles supportent
- **impasses** liées à des constructions qui ont interrompu la trame viaire originelle



De gauche à droite: rue Melchior de Vogüe, une des principales artères qui entourent le centre ancien ; rue Franki Kramer, axe médiéval structurant, mais où la circulation et le stationnement automobiles ne sont ni adaptés ni justifiés en raison de l'étroitesse du tissu et de l'offre de stationnement très importante à proximité immédiate ; rue du Docteur Barry, ruelle médiévale particulièrement dévalorisée actuellement

Le **traitement des axes** concerne non seulement les matériaux de sol et les alignements d'arbres, mais doit aborder la question des **profils de voiries**, afin de concilier amélioration du cadre de vie, déplacements en voitures, stationnement et itinéraires piétons et cyclables (ex : des trottoirs plus larges permettent aussi de mettre en scène les façades et de valoriser le patrimoine bâti).

Les places

Le centre ancien d'Annonay est constitué par un **tissu intra-muros dense**, resserré, de type médiéval, qui privilégie l'espace dynamique de la rue au détriment de celui de stabulation de la place. Le peu de "places" existantes y est essentiellement lié à des élargissements de voies ou à des disparitions de bâti.

Quelques **places majeures** (Champs de Mars, Alsace Lorraine, Liberté, Cordeliers), reliées par les axes du XIX^e, ponctuent le tissu étroit. Ces centralités représentent des **lieux de citoyenneté** et sont supports de l'**identité des quartiers**. S'appuyer sur le réseau de ces places pour améliorer la **lisibilité**, en créant un **réseau multipolaire hiérarchisé** pourrait permettre de leur donner un nouvel usage et les valoriser en tant que ponctuation des grands axes structurants et des parcours paysagers en belvédères sur la ville.

Au sein du tissu médiéval, la place est une exception, avec un rôle "monumental", dû à la dimension symbolique qui lui est collectivement reconnue. La place a un caractère exceptionnel par rapport à la "banalité" des rues, en tant qu'**espace signifiant pour la population**, espace **concentré** et **limité** (la place est délimitée par un bâti qui l'enclot). La place est ainsi identifiée sans ambiguïté par différence avec le tissu alentour.

De nombreuses "placettes" ont été obtenues par recul d'alignement ou suppression de bâti ; certaines places correspondent à la **suppression d'un îlot entier** ; les rues se prolongent autour de la place, lui conférant une autonomie. Contrairement aux places "dessinées", elles participent à la déstructuration du tissu médiéval et n'arrivent pas à trouver une fonction, un usage. Souvent bordées de pignons aveugles, elles deviennent des **espaces peu utilisés et dévalorisés**.



De haut en bas et de gauche à droite: la place Mayol, résultat de la destruction d'un îlot dans le tissu médiéval, l'espace au croisement des rues de la Réforme et des Consuls, et la place de la Liberté, véritable place formant un parvis à un édifice. Ces différents types de places appellent un traitement spécifique

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE URBAIN

Certains objets et certains éléments sériels du patrimoine industriel, comme les cheminées d'usine, sont un support de valorisation de l'image de la ville. Ces éléments constituent des **repères urbains** et "**donnent du sens**" **aux espaces**, en transformant le regard des citoyens sur les lieux qu'ils fréquentent. La présence d'éléments patrimoniaux dispersés sur le système viarie participe à l'expression riche et variée de l'espace public et à la composition urbaine.

Les fontaines, statues et oratoires



De g. à dr.: fontaine de la place de Grenette, 1725, 1^{ère} adduction d'eau d'Annonay ; fontaine J.B. Bechetoille, place du Champ de Mars, 1900 ; fontaine XIX^e, rue Etienne Frachon.



De g. à dr.: Statue de Boissy d'Anglas, Champ de Mars, 1862 ; statue des Frères Montgolfier, place de la Libération, 1888 ; statue de Marc Seguin et l'ensemble fontaine et escalier, place de la Liberté, 1923.



De g. à dr.: oratoire à l'angle de la rue Boissy d'Anglas et la côte Jarnieux ; oratoire rue Sadi Carnot ; statue de Notre-Dame de confiance, rocher de Saint-Denis, 1943.

2.3.5. Formes urbaines : enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

FORMES URBAINES: ENJEUX TERRITORIAUX

Un espace de centre-ville hétérogène et peu structuré, qui ne joue pas aujourd'hui suffisamment son rôle de pôle affirmé à l'échelle de la ville

Le tissu ancien comme support de la revalorisation d'un centre-ville à la fois vivant et patrimonial, mêlant les fonctions administratives et culturelles, l'animation, les usages

Le traitement des espaces publics ne permet pas l'affirmation d'espaces spécifiques et l'articulation entre les ensembles

Des espaces libres à valoriser et à se réapproprier, qui nécessiteront de hiérarchiser l'usage de l'espace public entre mode doux, circulation automobile

L'intégration dans le projet urbain de l'existant, bâti comme espaces libres, afin de lier durabilité et valeur patrimoniale

La nécessité d'offrir une plus-value commerciale que les centres commerciaux de périphérie ne peuvent offrir: le cadre de vie, l'ambiance urbaine, le décor paysager et patrimonial

Même si l'exigence de qualité doit s'appliquer à tous les espaces publics, une différenciation à faire entre le traitement de l'espace public ordinaire et celui de l'espace public singulier (par exemple le réseau de places), ce dernier faisant l'objet d'un traitement plus caractéristique.

FORMES URBAINES: OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Préserver le tissu ancien conservé jusqu'à nos jours pour sa valeur historique et patrimoniale

Préserver la diversité des formes urbaines et architecturales d'Annonay

Affirmer les limites le long de l'espace public (construction neuve et clôture) et maintenir la continuité des fronts bâtis dans leur alignement et leur gabarit le long de l'espace public

De la même façon, compenser la perte de lisibilité de l'espace public lorsque le bâti est en retrait, par un travail sur les fronts bâtis et les clôtures

Définir un aménagement des espaces publics en accord avec la hiérarchie des voiries, qui s'adapte à la largeur disponible entre les alignements et privilégie l'agrément résidentiel de la voirie, en accordant la priorité aux usages piéton et vélo

Restructurer l'espace des entrées de ville, pour qu'il soit bien identifié comme un seuil d'entrée au centre-ville, en s'appuyant sur les structures bâties et végétales existantes

Identifier des espaces stratégiques, bâtis ou non, pour la mise en valeur d'Annonay

Identifier et protéger les cônes de vue et perspectives majeures, caractéristiques d'Annonay

Conserver les ordonnances végétales qui structurent l'espace public

Maintenir la dominante minérale de l'espace public d'Annonay et permettre un accompagnement végétal

Conserver dans l'espace public les repères identitaires et culturels qui participent à la composition du paysage urbain: fontaines, statues, etc.

Identifier et permettre la valorisation des ensembles industriels monumentaux qui participent à l'identité de la ville

2.4. BATI ET TYPOLOGIES ARCHITECTURALES



METHODOLOGIE

Au vu des nouvelles exigences en matière d'AVAP, il ressort que le cadre réglementaire de l'AVAP doit être renforcé par une nouvelle rigueur et ainsi permettre un meilleur encadrement de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (règlement et document graphique).

La nomenclature de la légende doit traduire aussi bien la typologie des constructions selon leur niveau d'intérêt patrimonial et ses critères, que les dispositions propres aux immeubles devant répondre à des prescriptions particulières.

Le repérage doit ainsi être établi sur la base de **trois critères sélectifs**:

- la typologie du bâtiment ;
- sa valeur patrimoniale ;
- et son potentiel en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Il est retenu d'identifier les typologies architecturales et urbaines significatives des principales époques représentées sur le site d'étude, les dispositions en matière de développement durable étant nécessairement établies au regard de l'époque de construction (expression architecturale, forme urbaine et procédés constructifs).

L'étude révèle la présence d'une **certaine diversité stylistique**. Le diagnostic s'attache à identifier le patrimoine architectural en place, c'est-à-dire les édifices présentant une valeur patrimoniale, et ses principales altérations. Il s'agit d'édifices isolés ou d'ensembles architecturaux remarquables par l'étude pour leur valeur intrinsèque et/ou leur participation au paysage urbain.

L'analyse du site a permis d'identifier trois typologies principales:

- le bâti édifié antérieur au cadastre napoléonien.
- le bâti du XIX^e siècle (demeures bourgeoises avec parc ou jardin, ensembles industriels, immeubles de rapport. Dans le cadre de l'étude, nous avons choisi d'étendre la période du XIX^e siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale et plus précisément jusqu'à 1940. Par son expression et les aménagements qu'elles génèrent la première décennie s'inscrit en effet dans la continuité du XIX^e siècle. Quelques édifices des années 20 à 40 se distinguent par leur expression architecturale mais demeurent ponctuels.
- les autres bâtiments postérieurs à 1940, ne présentent pas de valeur patrimoniale. Sans cohérence les uns avec les autres, ils sont le reflet de l'urbanisation d'Annonay depuis l'après-guerre: habitat pavillonnaire, collectifs, équipements et industries.

Il est important de distinguer également les usages ou fonctions des édifices : édifices civils, religieux, et dans le cas d'Annonay les édifices ou ensembles industriels.

2.4.1. Le bâti antérieur au cadastre napoléonien

Ces édifices ont été identifiés grâce à l'étude du cadastre napoléonien et des visites *in situ*.

Ils sont identifiés pour leur **valeur historique, architecturale et urbaine**. Constitutifs du tissu ancien de la ville, ils rappellent par leur présence l'histoire de la composition du centre-ville. Certains présentent des qualités architecturales majeures et une valeur intrinsèque évidente, mais pour un grand nombre d'édifices, les vestiges sont peu ou pas visibles en l'état actuel des façades.

Le bâti ancien conservé et figurant dès le cadastre napoléonien est présent :

- sur l'ensemble du centre ville d'Annonay, dans le quartier du Champ (haute ville), de la Recluzière et sur les berges de la Cance ;
- à l'emplacement des hameaux de Toissieu, Châtinais, Boucieu et Vissenty ;
- et de manière isolée, les fermes, domaines (Varagnes) et sites industriels.

LES EDIFICES ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Les édifices religieux illustrent les grandes périodes de l'histoire d'Annonay. Les plus anciens rappellent le rôle d'étape d'Annonay sur le chemin de pèlerinage vers le Puy-en-Velay.

Certains édifices religieux figurent dès le cadastre napoléonien : la chapelle de Trachin, la chapelle de l'Hôpital (Notre-Dame-la-belle et de l'Aumône), l'église réformée, la chapelle de l'ancien couvent Ste Marie (MH) et la chapelle Ste Claire (MH).

Accolés à un ensemble conventuel ou imbriqués dans le tissu, les édifices religieux antérieurs à 1826 ont été remaniés et illustrent différentes époques dans leur décor. Lors des guerres de religion au XVI^e siècle, de nombreux édifices religieux ont été démolis, sans qu'il ait été possible de les localiser aujourd'hui avec précision.



De g. à dr. : la chapelle de Trachin édifée en 1320 puis remaniée au XVIII^e siècle ; l'église réformée située rue Franki Kramer à l'emplacement supposé de l'ancien hôpital de l'Aumône ; l'emplacement de l'ancienne chapelle St Claude.

L'emplacement de l'ancienne chapelle St Claude sur les berges de la Cance figurant sur le cadastre napoléonien est occupé par un immeuble d'habitation sur la même emprise, démolition-reconstruction ou remaniement ? Des vestiges pourraient avoir été conservés.

Une petite chapelle qui daterait du XIII^e siècle, est conservée dans le cimetière du hameau de Toissieu à l'emplacement d'un édifice plus important figuré au cadastre napoléonien.

LES EDIFICES CIVILS

Les édifices majeurs

Plusieurs édifices civils majeurs, **hôtels particuliers, maisons fortes et édifices publics**, ont été identifiés dans le centre ancien pour leur grande valeur patrimoniale et leur unité architecturale. Certains restaurés ou réhabilités, d'autres mériteraient un projet de restauration et de mise en valeur. Les typologies architecturales antérieures au XIX^e sont peu représentées en élévation, souvent dissimulées par les remaniements successifs. La structure ancienne du bâti demeure pour partie conservée dans le parcellaire et les maçonneries notamment, malgré les nombreuses démolitions des XVI^e et XX^e siècle.

Plusieurs maisons probablement fin XVI^e se distinguent par leur escalier en vis pierre à demi hors œuvre, elles sont conservées dans le tissu imbriqué du quartier du Champ (Haute ville) et présentent pour certaines des croisées ou des vestiges de croisées pierre. Elles rappellent la richesse d'Annonay à cette époque de l'histoire.

Dans le quartier de Bourgville, la lecture du bâti en place est moins aisée, une grande vigilance doit néanmoins être apportée sur le tissu, ancien lieu de résidence des seigneurs locaux. Dans les faubourgs et les hameaux, le bâti est plus modeste.



De g. à dr. et de haut en bas : demeure fortifiée située rue des jardins ; Maison forte Jarnieux de Boulieu XIV^e située rue Franki Kramer ; maison forte dite de Nicolas Peloux supposée XIV^e remaniée au XVIII^e ; hôtel particulier XVI^e ; maison à escalier à demi-hors-œuvre et croisées, supposée XVI^e située rue Valgelas ; ancienne halle aux grains XIV^e ; ancienne maison du baillage (puis tribunal) actuel musée César Filhol, probablement un ancien hôtel particulier (située sur le tracé supposé des remparts).

Le bâti modeste

Un grand nombre d'édifices ne présente pas, *a priori*, de vestiges remarquables. De tout temps, **la ville s'est reconstruite sur elle-même**. Les **façades ont été recomposées, alignées** ; le **bâti, surélevé** ; et même si dans le cas d'Annonay, les guerres de religion ont été particulièrement destructrices, l'absence d'éléments visibles ne permet pas de préjuger de la valeur historique et architecturale du bâti. Figurant dès le cadastre napoléonien, l'emprise bâtie concernée constitue le noyau urbain historique d'Annonay et de ses hameaux, et peut révéler une grande **richesse archéologique** dans ses fondements et dans ses élévations.



De g. à dr.: la rue du Mûrier ; la rue Malleval alignée au XIX^e afin d'aménager la perspective vers le portail de la chapelle de l'ancien couvent Ste Marie et la place Mayol. Les recompositions de façade sont fréquentes au XIX^e et dissimulent parfois une écriture architecturale plus ancienne.



De g. à dr.: les deux photos de gauche illustrent le hameau de Boucieu ; la troisième, le hameau de Toissieu.

De nombreux vestiges isolés

Les édifices majeurs identifiés dans le centre ancien constituent la face visible de la richesse patrimoniale du tissu d'Annonay. De nombreux vestiges isolés notamment fin XVI^e début XVII^e sont aujourd'hui apparents dans les maçonneries de façade : menuiseries anciennes, croisées, baies cintrées (échoppes), escaliers en vis à demi hors œuvre, mascarons, porte-à-faux bois, cordon pierre, baie à chanfrein, etc.

Leur mise en valeur est un enjeu fort dans la requalification et la réappropriation du centre ancien. Ils rappellent également l'enjeu de conservation du bâti ancien pour sa valeur historique et archéologique.



De g. à dr. et de bas en haut : portail plein cintre avec blason, porte fin XVI^e, montée du château ; portail surmonté d'un fronton et de deux pilastres, porte fin XVI^e - déb. XVII^e, place de Grenette ; volet ancien en bois à claire-voie, rue Epiphanie ; mascarons, rue Franki Kramer ; croisée, place de la Liberté ; vestiges de croisées, rue du docteur Barry ; baie cintrée et porte surmontée d'un linteau pierre en accolade, rue de la recluzière (réemploi ?) ; linteau pierre en accolade, rue St-Michel ; vestiges d'escalier en vis, noyau pierre, place de la Mûre ; baie à chanfrein ; cordon pierre à l'angle de la rue du docteur Barry et Franki Kramer ; porte-à-faux rue Kranki Kramer.

LES VESTIGES DE REMPARTS

Le tracé des fortifications n'a pu être repéré sur l'ensemble de son linéaire, une grande partie reste à révéler. Les vestiges existants constituent par leur présence à l'identification du centre ancien intra-muros. Le pont Valgelas rappelle le cours de la rivière de la Deûme, couverte dans sa traversée du centre ville.

Une **vigilance particulière** est nécessaire dans le bâti ancien figuré sur le cadastre napoléonien, au regard de la présence éventuelle de remparts, meurtrières, épaisseur des maçonneries, fruit, etc.



Vestiges des remparts XII-XIV°, de g. à dr. et de haut en bas : ancienne tour face à l'actuel Champ de mars ; Tour des Martyrs XII-XIII° ; voûtes Soubise XI° ; pont Valgelas XIII° ; porte de Bourgville XII° ; porte du Château.

LES EDIFICES INDUSTRIELS

Quelques sites industriels sont constitués dès le cadastre napoléonien.

Ensemble industriel et caserne des logements ouvriers, certains corps de bâti ont été démolis, d'autres édifiés au XIX^e ou plus récemment. Chaque ensemble pourrait justifier une étude préalable spécifique afin d'identifier avec précision l'histoire, la valeur et l'état du bâti actuel et des vestiges liés au fonctionnement du lieu : cheminée de brique, ancien béal, martelière, clôture et portail, etc.



De g. à dr. et de haut en bas : papeteries Faya, papeteries Grosberty⁷ et mégisseries/tanneries figurant sur le cadastre napoléonien, actuels ateliers municipaux.

⁷ Les papeteries Grosberty appartenait aux frères Montgolfier ; en 1879, un incendie a touché la caserne des ouvriers.



Martelières conservées au niveau d'un ancien béal desservant les usines Grosberty ; vestiges de murs de berges et voûtes en pierre aux abords de Grosberty.



Site de Couffi (Saint Marc) et site industriel de Falcon, attestés pour partie dès le cadastre napoléonien et signalés par leur cheminée de briques.

CARACTERISTIQUES ET ALTERATIONS DU BATI ANTERIEUR AU CADASTRE NAPOLEONNIEN

Caractéristiques

Le bâti antérieur au cadastre napoléonien se caractérise par une emprise au sol relativement réduite liée à **l'exiguïté du parcellaire ancien**. Les édifices sont le plus souvent **mitoyens** sur deux ou trois côtés selon les îlots. La largeur de façade sur rue correspond à la portée des poutres de mitoyen à mitoyen. Pour les hôtels particuliers et les édifices majeurs, les emprises peuvent être plus importantes et occupent souvent des parcelles traversantes.

La majorité du bâti s'élève en **R+2 et R+3** et présente des toitures à une ou deux pentes en tuiles canal, avec débord sur rue (essentiellement remanié en génoise, mais des chevrons débordants en bois pouvaient être utilisés).

Le front bâti est continu à **l'alignement de la rue**. Le long de la rue Franki Kramer, un édifice se distingue par un surplomb au-dessus du rez-de-chaussée, disposition supposée d'origine médiévale.

Les maçonneries sont le plus souvent réalisées en moellons grossièrement équarris, hourdés au mortier de chaux et les planchers sont en bois. La pierre de taille est utilisée pour certains hôtels particuliers et édifices religieux, ainsi que pour les baies, décors de façade. Une pierre froide est utilisée en seuil et en soubassement de certaines façades.

Les **façades sont peu composées** et présentent peu de décors. De nombreuses façades ont été remaniées au XIX^e et au XX^e, modifications de baies, recomposition par travées, etc.

Les percements évoluent selon l'époque d'intervention et sont très souvent remaniés jusqu'à nos jours. Les types de baies présentent dans le tissu annonéens sont variées : baies à accolade ; croisées et baies à traverse, de nombreux fenestrons à chanfrein. Les rez-de-chaussée sont le plus souvent percés d'une porte ou d'un portail et de baies cintrées. De nombreux exemples d'arcs, d'anciennes échoppes en rez-de-chaussée sont encore visibles dans les rues Franki Kramer et Bechetoille.

Les menuiseries adaptées à ce type de percement sont traditionnellement **en bois**. Les croisées et baies à traverses pouvaient recevoir des volets bois intérieurs avec ou sans vitraux sertis de plomb. Les baies en rez-de-chaussée étaient closes de volets ou portes en bois à lames larges. On retrouve un bon nombre de portes conservées fin XVI^e-début XVII^e.

L'architecture du XVIII^e siècles est peu représentée. Les quelques édifices se caractérisent par une emprise au sol plus importante, probablement à la suite de rassemblements de parcelle. La largeur de façade sur rue s'étend, alors que le gabarit de hauteur et les formes de toitures sont maintenus. Les rives se diversifient par des corniches moulurées. Le front bâti est continu à l'alignement de la rue. La nature des maçonneries et planchers perdure.

Les façades évoluent et sont composées de travées régulières, du rez-de-chaussée aux étages. Les baies peuvent être légèrement cintrées et munies d'encadrement. Les fenêtres sont en bois à petits carreaux avec volets intérieurs pleins ; les portes et portails en rez-de-chaussée en bois à panneaux.

Altérations

La vétusté et les démolitions

Comme tout édifice ou tissu urbain, la principale altération réside dans sa vacance, sa dégradation progressive puis les démolitions que cela engendre peu à peu. Le centre ancien d'Annonay *intra-muros* est aujourd'hui mutilé par les démolitions du XIX^e et XX^e siècles. L'ensemble perd de sa cohérence et son image se dégrade. Le bâti industriel antérieur au XIX^e, est peu représenté car pour partie démoli au fil du temps ou remanié, souvent abandonné, il se dégrade et dénigre l'image de la ville.

Aujourd'hui, le bâti ancien d'Annonay est menacé, malgré une réelle valeur patrimoniale.

Le remplacement des éléments de second œuvre et l'inadéquation des matériaux mis en œuvre avec les maçonneries anciennes

Le remplacement des éléments de second œuvre est souvent réalisé sans considération pour l'architecture de l'immeuble. Peu à peu, le second œuvre, fenêtres, menuiseries, quincaillerie, boîtes aux lettres, garde-corps, clôture, banalisent le bâti par des modèles standard inappropriés (dimensions différentes du percement, matériaux et dessins anachroniques, inadaptés au bâti ancien à valeur patrimoniale, , etc.).

Les murs de maçonneries anciens sont constitués de pierre, (moellons, pierre de taille). Les matériaux de liaison et d'enduit sont traditionnellement réalisés à la chaux afin d'assurer la perméabilité et la souplesse nécessaires aux maçonneries. L'usage de ciment dans les mortiers et enduits rend étanche les façades et génère des désordres liés à l'humidité dans les intérieurs d'immeuble ou au sein même des maçonneries. Les produits à base de ciment et autres résines ne sont pas compatibles avec la nature des maçonneries anciennes.

Certaines finitions d'enduit peuvent aussi nuire à la cohérence architecturale et à la lecture de la composition, comme les faux *opus incertum* ou les enduits tyroliens. De la même façon, l'absence d'enduit n'est pas toujours adaptée aux natures des maçonneries de moellons.





Le traitement des rez-de-chaussée

Les modifications des baies en rupture avec la composition de façades ou la lisibilité de la baie ancienne sont fréquentes dans le centre ville d'Annonay, notamment lors des transformations de locaux commerciaux en logement (ou lors des aménagements commerciaux). Ces remaniements nuisent à la lisibilité de la façade et des vestiges qu'elle comporte.



2.4.2. Le bâti du XIX^e siècle

Ces édifices sont bâtis au XIX^e siècle (après 1826, date du cadastre napoléonien) et, par extension jusqu'au début du XX^e siècle (antérieurs à la seconde guerre mondiale – plan de 1940). Ils ont été identifiés par l'étude pour leurs **valeurs historique, architecturale et urbaine**. Constitutifs du tissu ancien de la ville, ils rappellent par leur présence l'histoire de la composition du centre-ville. Certains présentent des qualités architecturales majeures et une valeur intrinsèque évidente ; la plupart **participe à la composition urbaine par leurs qualités d'ensemble et leur rôle d'accompagnement**.

LES EDIFICES ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Les édifices religieux de cette période participent à la structuration de l'espace urbain, caractéristique du XIX^e siècle.

Dans le quartier du Champ, l'église Notre-Dame de l'Assomption s'inscrit dans le tissu, en lieu et place d'un îlot insalubre démoli ; dans le quartier de la Recluzière, l'actuel passage Saint-François est élargi dans l'axe de l'église Saint-François d'Assise ; l'église Saint-Joseph et son parvis sont aménagés sur les berges de la Cance.



De g. à dr.: église Notre-Dame de l'Assomption, 1903-04 à 1912 ; église St-François d'Assise, 1863-66 ; église St-Joseph de la Cance, 1870-1872.



Ancien petit séminaire Saint Charles XIX^e-déb.XX^e et ancien collège Notre-Dame XIX^e.

LES EDIFICES CIVILS : EN SITE URBAIN ET LA "CEINTURE DES CHATEAUX"

Le bâti civil du XIX^e siècle est présent sous deux formes dans le tissu d'Annonay :

- **les grandes demeures bourgeoises et leur parc ou jardin**, constitutifs de la ceinture verte d'Annonay ou implanté dans le tissu urbain ;
- **un tissu de type immeubles de rapport**, édifices bâtis de mitoyen à mitoyen (front bâti continu), de gabarits plus imposants (R+4/5), situés à l'alignement le long des axes de circulation ;
- et quelques édifices publics.

Les grandes demeures bourgeoises et leur parc ou jardin

L'essor industriel permet l'enrichissement des industriels et notables annonéens qui s'installent en périphérie de la ville et du tumulte. Ils font bâtir de belles demeures à l'image de leur réussite et s'entourent de vastes parcs aux essences plus ou moins variées.

Aujourd'hui, les abords du centre-ville et le territoire périurbain d'Annonay sont ponctués par ces ensembles XIX^e, ils s'inscrivent dans le paysage et dans l'image d'Annonay, par leur **silhouette imposante et leur écrin de végétation**, leur volumétrie et la composition de l'architecture, la prégnance des toitures. Les dépendances (maison de gardien, serres, et autres annexes), les clôtures et portails, marquent le paysage, les abords de voies et participent à la valeur patrimoniale du domaine.



Photographies dans les quartiers de Fontanes et Couffi.



Le Colombier, certains bâtiments figurent dès le cadastre napoléonien.

Les immeubles de rapport

Au XIX^e siècle, le développement industriel s'accompagne d'un développement démographique majeure, l'augmentation de la population génère alors une extension urbaine importante le long des voies d'accès à la ville.

La rue de Tournon, la place d'Alsace Lorraine, la rue Maurice Chomel sont aménagées durant cette période et se caractérisent par un **bâti composé, aligné, au gabarit continu**. Les immeubles existants sont eux aussi l'objet d'alignement, de recomposition de façade. L'actuelle place de la Liberté notamment est dégagée par la démolition de l'église Notre-Dame, les façades sont recomposées dans l'esprit du XIX^e.



De g. à dr. et de bas en haut : front bâti de la place d'Alsace lorraine, composition circulaire à l'extrémité d'une patte d'oie caractéristique du XIX^e siècle ; place de la Liberté, immeuble figurant dès le cadastre napoléonien et façade probablement recomposée au XIX^e ; pont Saint Denis/rue Montgolfier, immeuble « placard » édifié sur un espace résiduel au XIX^e, immeuble peu profond présentant une belle façade composée.

Les édifices publics ou institutionnels

Les édifices institutionnels du XIX^e participent à la composition urbaine, par leur expression et leur position stratégique : l'Hôtel de ville, ses avant-corps et son parvis en belvédère ; l'hôpital sa composition axiale et le retrait par rapport à l'espace public ou encore l'école boulevard de la République formant tête d'îlot.



De g. à dr.: l'Hôtel de ville rue Boissy d'Anglas, l'hôpital rue Melchior de Vogue, la Banque de France rue Boissy d'Anglas et l'école boulevard de la République.

LES FAÇADES MENUISÉES COMMERCIALES DU XIX^e

L'architecture commerciale du XIX^e prolonge l'expression des façades par des devantures bois en applique sur les rez-de-chaussée des immeubles. **Un ensemble bois mouluré habille les vitrines commerciales**, reçoit les dispositifs de fermetures, les enseignes ; il se compose de jambages à panneaux moulurés, d'un soubassement, d'un bandeau supérieur et d'une corniche sommitale. La porte d'entrée de l'immeuble est parfois intégrée à l'ensemble.

A Annonay, plusieurs façades menuisées ont été conservées. **Leur maintien est un enjeu pour la cohérence du tissu urbain du XIX^e siècle.**



Façades menuisées commerciales XIX^e - de g. à d.: 6, rue Franki Kramer, 6, place de la Liberté, 3, rue Jean-Baptiste Bechetoille

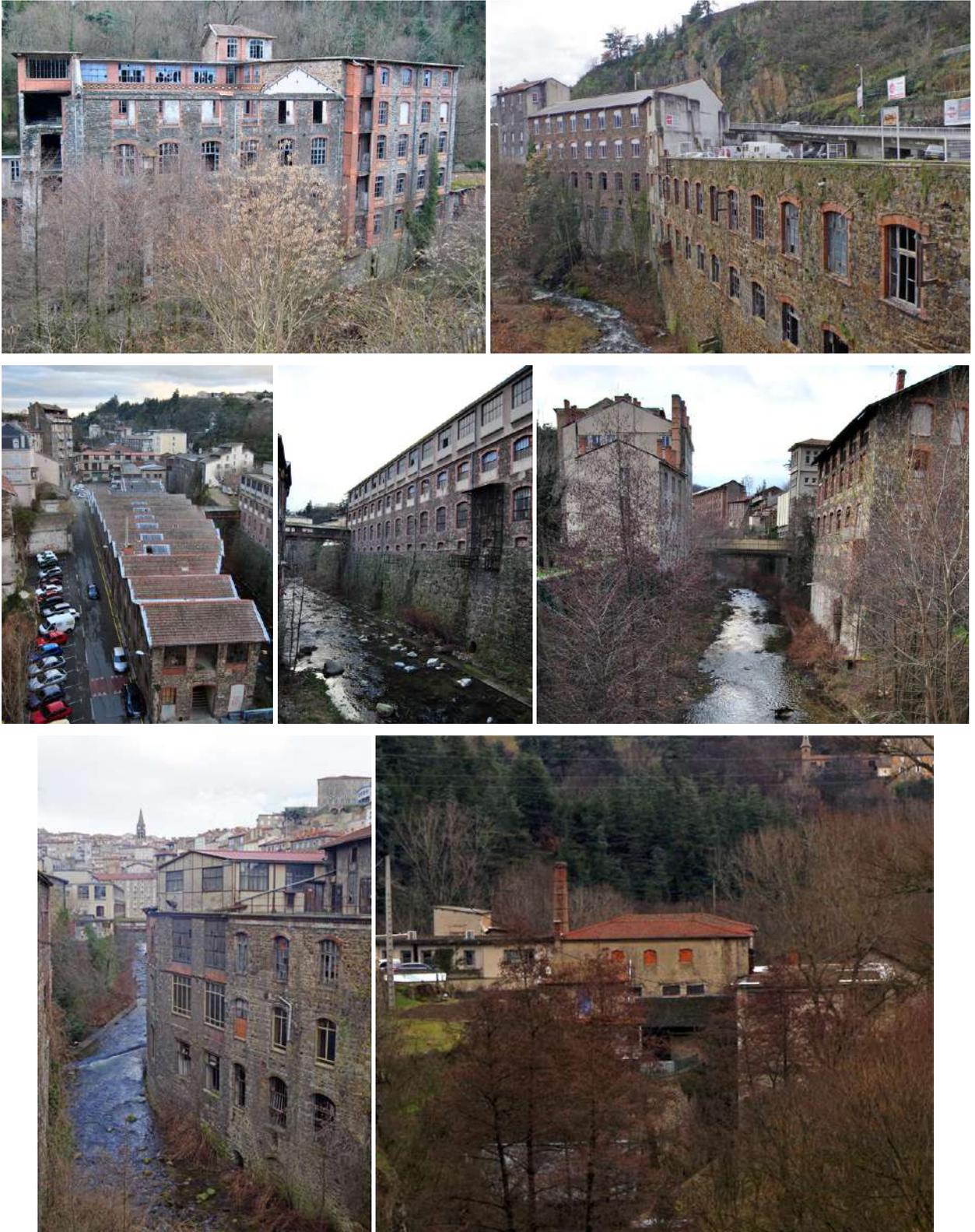
LES EDIFICES INDUSTRIELS

Epoque florissante, le XIX^e siècle a connu le développement d'un très grand nombre d'industries sur le territoire d'Annonay. Plusieurs sites demeurent et sont aujourd'hui à l'état de friches. Quelques bâtiments sont encore exploités. Par sa densité et sa qualité, le patrimoine industriel d'Annonay est tout à fait exceptionnel. **Sa valeur historique, architecturale et culturelle justifie le maintien et la mise en valeur de ce tissu.**

Même si la localisation en zone inondable et l'état avancé de dégradation sont dans certains cas un frein à la reconversion des édifices industriels, ces aspects techniques doivent être pris en compte dans la faisabilité opérationnelle de tout projet de réhabilitation.



Quelques usines occupées : chemin des Falcons et vue depuis le pont du C.D.n°270 d'Annonay à Sarras.



Les usines abandonnées (dans certains cas, une partie ou quelques étages sont occupés).

QUELQUES EDIFICES CARACTERISTIQUES DES ANNEES 30

Plusieurs bâtiments d'usages variés caractéristiques des années 30 ponctuent le paysage d'Annonay. Certains d'entre eux sont référencés sur le site de la cité de l'architecture et du patrimoine dans le fonds des **Bétons Armés Hennebique (BAH)**, précurseur en matière de constructions en béton armé. Quelques édifices publics et industriels⁸, maisons d'habitation, garages, etc. illustrent cette époque et ce procédé de construction.

Leurs valeurs architecturale et historique justifient l'enjeu de conservation de ces édifices.

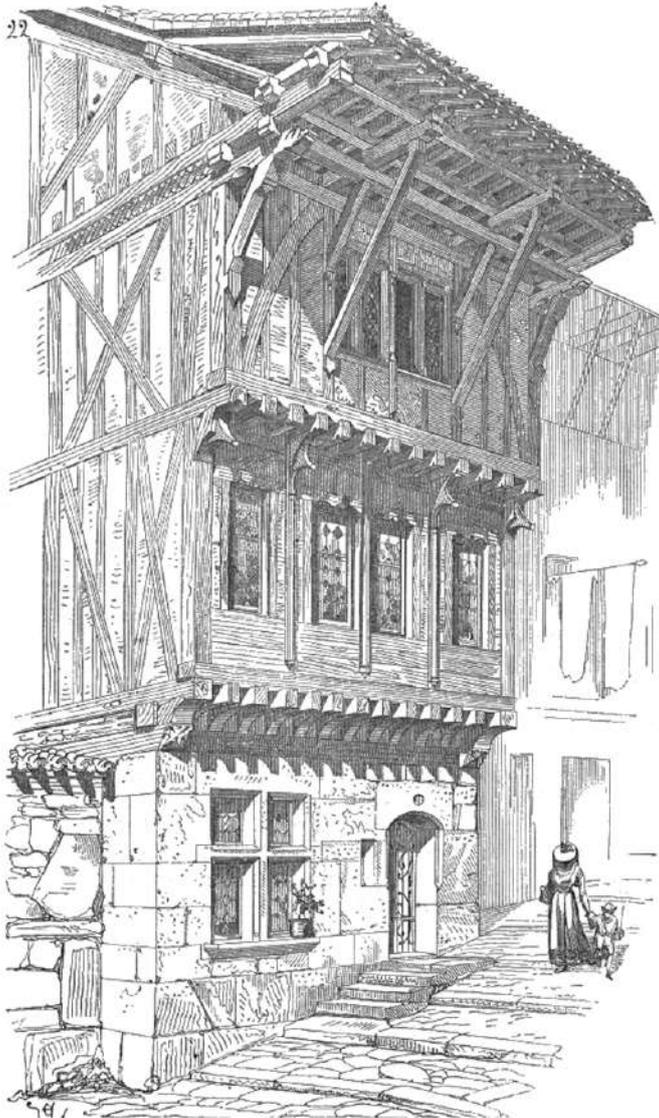


De g. à dr. et de bas en haut : la Poste et la piscine municipale en contrebas de la rue Boissy d'Anglas, maison et immeuble commercial boulevard de la République .

⁸ Tribune du parc des sports en 1934, par l'architecte Meyssat ; Le marché couvert en 1934 par l'architecte Luquet ; la galerie de cure de l'Hôpital en 1930 par les architectes Gosselin et Frappa ; Papeterie Luquet et Compagnie en 1930 par l'architecte Vitou ; établissement Meyzonnier en 1933 ; bâtiment de la machine à papier des papeteries des frères Montgolfier en 1934.

LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION A ANNONAY

Même si l'image actuelle du centre historique d'Annonay est plus marquée par les constructions et murs de pierre, le bois occupe dans la construction annonéenne une place particulière. L'Ardèche est l'un des départements français le plus forestiers couverts par près de 45 % de forêts. Au milieu du XIX^e siècle, Viollet-le-duc citait la ville d'Annonay dans son ouvrage *Dictionnaire illustré de l'architecture française*, pour ces maisons bois du XIV^e et XV^e siècles, aujourd'hui disparues.



“Dans la petite ville d'Annonay, il existe, ou il existait encore il y a quelques années (car ces vieilles habitations disparaissent comme les feuilles en automne), un petit nombre de maisons des XIV^e et XV^e siècles presque entièrement construites en bois, dont la construction méritait d'être étudiée, et qui avaient échappé aux incendies du XVI^e siècle. Nous donnons (22) l'une d'elles, que nous classons parmi les maisons du XIV^e siècle.

Sur un rez-de-chaussée élevé en gros blocs de pierre est posée une épaisse en rayure en sapin, dont le troisième rang forme plancher et déborde sur la face de manière à porter, en encorbellement, le pan de bois du premier, composé sur la face antérieure de trois sablières superposées, jointives, sur lesquelles s'assemblent les montants. Deux poteaux corniers retiennent les extrémités des trois sablières. Latéralement, des pans de bois ordinaires, hourdés en moellon et mortier, forment murs mitoyens. Sur ce premier pan de bois, un second plancher en bascule reçoit un second étage également en pans de bois, surmonté d'un comble très-saillant sur la rue, dont notre figure explique suffisamment la combinaison ...”

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, Eugène Viollet-le-duc, 1856.

L'utilisation du bois s'est prolongée au XIX^e siècle dans le tissu industriel et civil, à travers les **séchoirs** (étages clos de panneaux bois à lames orientables), « **avancées** » de **façade**, **surélévations**, **balcons**, illustrés ci-après. On retrouve aujourd'hui dans le tissu d'Annonay plusieurs exemples intéressants d'extension ou de constructions bois.



Séchoirs, avancées de façade réalisés en bois



Constructions ou extensions récentes réalisées en bois.

CARACTERISTIQUES ET ALTERATIONS DU BATI XIX^e

Caractéristiques

L'architecture du XIX^e siècle est représentée dans l'expression des **fronts bâtis des faubourgs**, les recompositions du centre ancien, les demeures bourgeoises et les édifices industriels. Elle s'illustre également par plusieurs équipements publics.

Le bâti XIX^e siècle se caractérise par une emprise au sol plus importante que le parcellaire antérieur. Il s'implante le plus souvent à l'alignement d'un front bâti continu, à l'exception des demeures bourgeoises implantées en cœur de parcelle et développent une large part de jardin.

Le bâti varie de **R+2 jusqu'au R+9** selon la configuration et la pente. Les gabarits sont plus modestes dans le centre ancien en harmonie avec les gabarits existants.

Les toitures des immeubles XIX^e sont parfois mansardées en ardoise et reçoivent les lucarnes de l'étage des combles. Pour les édifices plus modestes, les toitures sont traitées le plus souvent à deux pentes, avec croupes pour les immeubles d'angle et en terre cuite (tuiles mécaniques, plus rarement tuiles canal). Les rives de toiture sont traitées en corniches moulurées avec ou sans modillon et chéneau, parfois en génoise ou en chevrons débordants et festons.

Les maçonneries reprennent les matériaux traditionnels de construction planchers bois ou mixtes (métal et bois), murs en moellons enduits, briques, pierre de taille pour les façades les plus remarquables.

Les **façades des immeubles sont composées** et présentent parfois une symétrie. Les décors et modénatures sont réalisés en chaux prompt et parfois en pierre. La richesse et la diversité du décor varient selon les édifices : les plus modestes reçoivent un décor de bandeau, d'encadrement et d'appui mouluré ; les plus riches s'ornent de joints creux, frontons, guirlande végétales, mascarons, etc.

Les portes-fenêtres sont parfois soulignées de **balcons en ferronnerie**, ouvrages de qualité variée qui participe pleinement au décor de façade. Les menuiseries sont traditionnellement en bois à deux vantaux ouvrants à la française et à grands carreaux (petits bois tiercés), surmontées d'une imposte vitrée. Les systèmes d'occultation varient entre volets extérieurs persiennés se rabattant en tableau, volets intérieurs bois et stores à lames en bois.

Les lambrequins en bois ou en métal décorés soulignent le linteau de la baie et participe au décor de façade. Ils dissimulent le cas échéant le dispositif de store bois.

Les rez-de-chaussée sont très souvent largement remaniés par les aménagements commerciaux. Les anciens percements situés dans la continuité de la composition de façade sont rares, les portes d'entrée demeurent pour la plupart. Plusieurs exemples de devantures menuisées en bois habillent les rez-de-chaussée, la plupart dans le centre ancien. Elles participent à la composition de façade et reprennent les formes et motifs architecturaux du XIX^e. Des poteaux fonte accompagnent fréquemment ces ensembles menuisés.

Les demeures bourgeoises situées en périphérie reprennent la plupart des motifs architecturaux, corniches, moulures, etc. Seules la volumétrie et l'implantation diffèrent.

Les années 30 et 40, sont représentées dans le tissu par quelques édifices ou ensembles.

Les formes architecturales s'inscrivent dans la continuité du XIX^e siècle, en réutilisant les motifs avec **une liberté nouvelle**. Les hauteurs du bâti et gabarits varient en fonction du contexte et du type d'édifice.

Les toitures terrasses se développent, même si quelques toitures en terre cuite perdurent. Les débords de toit utilisent les expressions traditionnelles de chevrons débordants, corniches et génoises.

Les maçonneries se distinguent par l'usage du béton et d'éléments structurels métalliques.

La composition est moins ordonnancée, moins systématique qu'au XIX^e siècle, les baies s'agrandissent, et **le décor s'épure et se géométrise**, bandeau, garde-corps, encadrements... La volumétrie de la façade est plus complexe, bow window, consoles surdimensionnées, étage d'attique en retrait... Les menuiseries de fenêtres sont en bois et redécoupées de petits bois. Les volets se diversifient par l'apport de nouveaux dispositifs, volets roulants bois et volets métal se rabattant de part et d'autre.

Altérations

Le remplacement des éléments de second œuvre et les modifications de façade

De la même façon que pour les édifices antérieurs, le remplacement des éléments de second œuvre et les modifications de baies sont souvent réalisés sans considération pour l'architecture de l'immeuble et banalisent progressivement l'expression architecturale de l'édifice. Les compositions de façade XIX^e sont peu à peu dégradé par :

- la modification des baies en rupture avec la composition de façades.
- les modifications et ajouts parasites liés aux aménagements commerciaux et autres équipements techniques ;
- l'inadéquation des huisseries de fenêtres, volets et portes avec le style de la façade et les dimensions des baies.

2.4.1. Le bâti du XX^e siècle (après 1940)

Les formes architecturales réalisées depuis la seconde moitié du XX^e siècle tendent vers une banalisation et une consommation du foncier importante. L'étude n'a pas permis d'identifier d'édifices présentant une valeur patrimoniale au regard du dispositif AVAP.



Un enjeu majeur: l'ouverture à l'architecture contemporaine

Construire aujourd'hui est une invitation à mettre en œuvre un projet architectural de qualité qui prenne en compte les usages, les savoirs et matériaux d'aujourd'hui. Défini avec le plus grand soin, le projet architectural doit contribuer à la cohérence, à l'équilibre du paysage urbain et à l'identité de la ville d'Annonay au XXI^e siècle. Il doit aussi intégrer les orientations propres à assurer la moindre consommation énergétique de l'immeuble, par le traitement de ses façades et toitures, par l'utilisation des énergies renouvelables, dans le respect des immeubles riverains et des lieux emblématiques dans lesquels il prend place.

2.4.2. Architectures: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

ARCHITECTURES: ENJEUX TERRITORIAUX

Annonay se distingue par :

- la valeur historique, architecturale et urbaine de son patrimoine bâti
- le fort potentiel archéologique de son centre ancien
- la grande diversité des expressions architecturales présentes et une banalisation du bâti par les interventions sur le second œuvre, les modifications de baies, *etc.*
- l'importance du patrimoine industriel et son abandon

Les enjeux spécifiques d'Annonay concernent la préservation du bâti ancien face au risque de démolition, la mise en valeur de l'architecture et des vestiges isolés et l'arrêt de la dégradation du patrimoine industriel

ARCHITECTURES: OBJECTIFS DE L'AVAP

Au regard des caractéristiques du bâti et des altérations constatées, le diagnostic définit les objectifs suivants :

Maintenir le bâti ancien pour les vestiges qu'il peut contenir et assurer une vigilance particulière lors des écroulements de façade;

Restituer et mettre en valeur les vestiges isolés ;

Identifier et restaurer les édifices et ensembles remarquables, et leurs éléments d'accompagnements, parcs et jardins, clôtures, *etc.* ;

Encadrer les interventions sur le bâti au regard de la valeur architecturale et historique du bâti et des qualités d'ensemble urbain

- ➔ Encadrer leur restauration dans l'esprit des dispositions d'origine
 - en respectant la composition et la modénature de façade, conserver ou restituer des menuiseries adaptées aux dimensions des percements d'origine et au style de la façade
 - en respectant les matériaux traditionnels, assurer la compatibilité des matériaux de façade et de menuiseries avec la nature des maçonneries et le style de la façade
- ➔ Encadrer les interventions en matière de développement durable
 - en permettant l'amélioration du bâti en termes d'économie d'énergie
 - en permettant l'exploitation d'énergie renouvelable sous conditions

Conserver et restaurer les devantures menuisées anciennes ;

Assurer l'intégration et la visibilité des devantures commerciales dans le respect de l'écriture architecturale

- ➔ Encadrer l'expression des devantures commerciales
 - en respectant la composition et la modénature de façade
 - en adaptant la position des menuiseries, stores et dispositifs de fermeture
 - en intégrant les éléments techniques

Permettre l'expression d'architecture contemporaine et privilégier l'usage du bois, en accompagnement du bâti.

3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le patrimoine, source d'exemplarité en matière de développement urbain "durable"

La valorisation/protection du patrimoine impose la reconstruction de la ville sur elle-même, c'est-à-dire la **réhabilitation et l'adaptation** plutôt que la reconstruction systématique. La notion de patrimoine est donc littéralement ce qui se transmet d'une génération à l'autre et est réutilisé.

La prise en compte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ancien, constituent en elles-mêmes des réponses aux objectifs de développement durable.

En effet, ce patrimoine présente de nombreuses qualités d'économie, notamment par une morphologie urbaine dense et le plus souvent en ordre continu, dans le bâti antérieur à la moitié du XX^e.

Ainsi, à l'heure où fleurissent de nombreux "éco-quartiers", force est de constater que le centre-ville d'Annonay présente déjà des caractéristiques qui en feraient aujourd'hui un modèle de "développement urbain durable":

- une **densité** et un **renouvellement urbain** permettant de maintenir l'étalement urbain et la déperdition énergétique qui y est liée
- une **économie d'énergie de l'habitat** via l'isolation par les mitoyens
- des **déplacements automobiles limités** et des modes de déplacement "actifs" (piétons, vélos) favorisés
- une **réelle mixité sociale et des fonctions**, une concentration d'activités diversifiées et accessibles à pied, un cadre de vie permettant les interactions sociales

La protection et la mise en valeur du centre-ville, dans sa structure, sa forme et son organisation, constituent donc une démarche environnementale en soit, d'autant qu'elle admet une ouverture raisonnée à des programmes nouveaux et des adaptations nécessaires à la vie moderne. Il s'agit bien de **pérenniser les acquis** de la forme héritée, avec les usages qui s'y inscrivent, en accompagnant son intégration au sein de la vie contemporaine.

"Think global, act local", penser Annonay dans un monde contraint sur ses réserves fossiles

Alors que le pic pétrolier s'est produit en 2006 (selon l'agence internationale de l'énergie), le travail sur l'évolution historique du territoire annonéen doit être l'occasion de mettre en perspective la **nécessité d'une consommation plus modérée des ressources énergétiques "non renouvelables"**. En effet, alors que la demande mondiale va continuer à croître, notamment avec la montée en puissance des pays émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.), la production de pétrole conventionnelle va connaître un déclin inexorable après avoir plafonné. Ces enjeux à l'échelle mondiale impliquent évidemment des conséquences concrètes au niveau local. La hausse inéluctable des prix de l'énergie est à prendre en compte dès aujourd'hui afin d'amoindrir les effets pénalisants de cette tendance sur la société, et notamment parmi les populations les plus vulnérables.

L'AVAP n'est pas seulement un outil de valorisation et de protection des patrimoines et des paysages, mais bien une étude globale prenant en compte l'évolution de l'ensemble des paramètres environnementaux à l'échelle de la commune: culture, cadre de vie, biodiversité, économie,... L'analyse de l'environnement sur le territoire d'Annonay est donc **transversale** et englobe des thèmes complémentaires, afin de faire émerger les enjeux et objectifs de "développement durable" attachés au territoire de l'AVAP, en prenant en considération les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et les capacités règlementaires de l'AVAP, particulièrement en proposant des pistes d'intégration et de développement du potentiel de production en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies.

L'environnement est donc traité au sein de l'AVAP d'Annonay à travers **différentes thématiques**: l'agriculture, l'enjeu de restitution ou de conservation des continuités écologiques, l'amélioration du cadre de vie, l'exploitation des énergies renouvelables et les opportunités et contraintes en terme d'économie d'énergie.

Cette étude repose en grande partie sur les documents du SCOT du bassin d'Annonay (2012), dont elle reprend les analyses, en les actualisant et en les adaptant aux enjeux spécifiques liés au territoire et à l'AVAP d'Annonay.

3.1. GEOMORPHOLOGIE ET HYDROGRAPHIE

3.1.1. Le contexte topographique

Le relief et la topographie concernent une échelle supérieure au périmètre de l'AVAP, et l'influence de celle-ci est minimale vis-à-vis du relief local existant. Toutefois, la relation historique établie entre la topographie du territoire et la structure de la ville en termes de direction, d'orientation et d'échelle de la trame urbaine, matérialisée notamment par le système viaire, est prise en compte et protégée dans le cadre de l'AVAP.

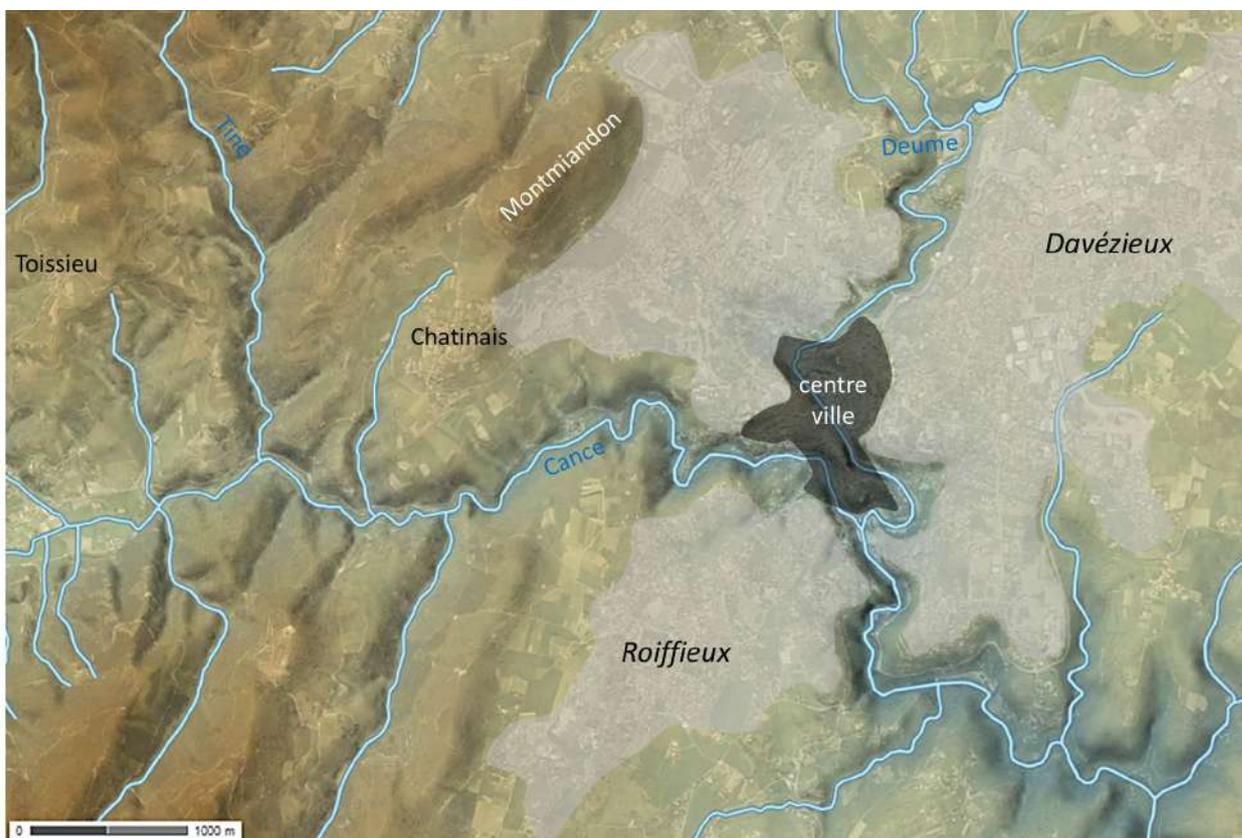
La commune d'Annonay est située au contact de quatre ensembles géographiques différents:

- la vallée du Rhône
- le piémont, plateau légèrement vallonné dominant la vallée du Rhône par des escarpements de 150 à 200 mètres
- le pays des Serres, constitué de crêtes orientées du sud-ouest au nord-est dont l'un des éléments, le Montmiandon, fait partie du territoire communal
- le haut plateau (1000 à 1200 mètres d'altitude)

Trois éléments essentiels composent le site de la ville d'Annonay:

- un éperon rocheux triangulaire, singulièrement isolé par la profondeur des deux vallées
- le plateau du piémont qui, à l'emplacement de la ville, a perdu de son uniformité topographique pour prendre un aspect tourmenté en petites collines
- les vallées de la Cance et de la Deume.

Ces trois éléments ont respectivement permis la défense du site, le passage des routes et l'installation d'industries, justifiant l'installation puis le développement d'une implantation humaine à cet endroit.



Annonay dans son contexte géographique: le relief, le réseau hydrographique, les communes limitrophes et les entités urbaines (en grisé, les extensions urbaines de la 2^{nde} moitié du XX^e siècle) – fond de plan Géoportail

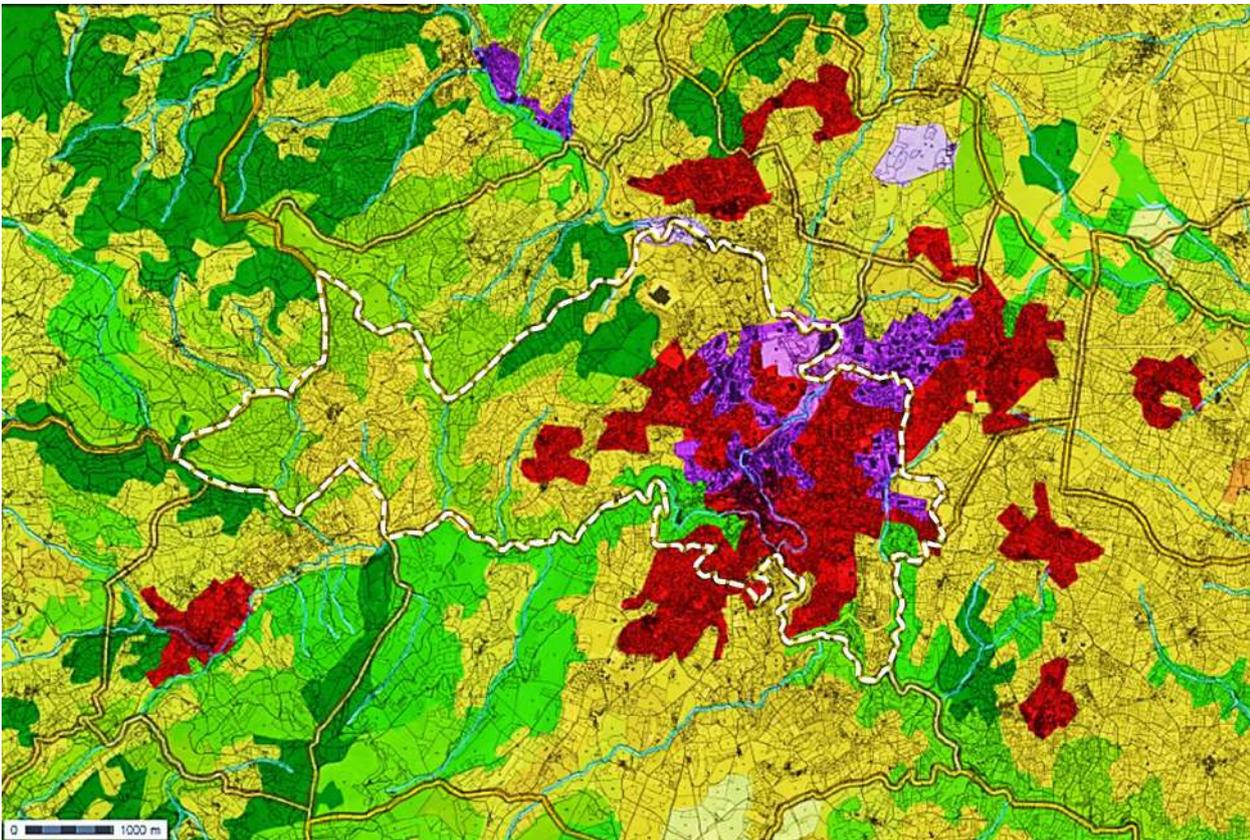
3.1.2. Les sols

Le sol est une **ressource non renouvelable**, qu'il convient de préserver.

Le nord de l'Ardèche repose globalement sur un substrat granitique, avec quelques gneiss (granite altéré). Lors de la formation des Alpes, ce substrat a été remonté en surface, puis progressivement altéré. L'intensité de l'érosion dépendant notamment de la pente, certaines zones plus planes sont recouvertes d'un manteau d'altération plus épais, formant un sol cultivable, comme les zones de plateau. A contrario, aux endroits les plus pentus, la roche est apparente⁹. Les sols de l'Ardèche verte peuvent être caractérisés par:

- une forte **infiltration** due au fait que la roche contient de multiples fractures par lesquelles l'eau s'écoule, et donc un sol qui retient peu l'eau
- une très forte propension à l'**érosion**, ce qui a induit la construction de terrasses pour maintenir le sol dans les endroits pentus
- des sols globalement **acides et peu profonds**

Le couvert végétal, les prairies permanentes et les forêts jouent un rôle primordial dans la limitation de l'érosion des sols sensibles. **La préservation du couvert végétal**, combinée à une limitation de l'emploi de pesticides, contribue à protéger la microbiologie du sol, qui, par la transformation de nombreux éléments, tels que le carbone et l'azote, est un facteur déterminant de la fertilité des parcelles.



Occupation des sols: en rouge, l'habitat, en violet, les zones d'activités, en jaune, les prairies et l'agriculture, en vert, les bois – en pointillés blancs, les limites communales d'Annonay. Source Géoportail - Corine Land Cover 2006

Risques et pollutions technologiques et industrielles

De nombreux sites industriels, désaffectés et en activité, sont recensés sur le site d'Annonay, et présentent des risques élevés de pollution des sols.

⁹ Diagnostic territorial projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural (PSADER) juillet 2010

3.1.3. La gestion de l'eau

LA GESTION D'UNE RESSOURCE PRECIEUSE

La gestion quantitative de la ressource hydraulique est une des grandes problématiques du territoire. Le département de l'Ardèche est particulièrement touché par la sécheresse. La plupart des cours d'eau sont de régime pluvial et sont très faibles, voir à sec, en été. Beaucoup de conflits naissent entre les utilisateurs, avec par exemple le développement de pompes intempestives. Depuis la sécheresse de 2003, l'état des cours d'eau s'est bien maintenu. Cependant, en 2009, l'été a été particulièrement sec et a fait ressortir les conflits d'usages.

Dans un contexte climatique défavorable et qui va aller en s'aggravant, la sensibilisation des citoyens à la préservation de la ressource en eau est primordiale. Cette préoccupation est renforcée par la forte urbanisation des sols et une augmentation de la population sur les hauteurs, accentuant les risques de dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans un contexte de fortes pressions anthropiques.

Les bordures de rivières et canaux et les zones humides sont des sites naturels très riches et diversifiés mais fragiles et menacés par les activités (industrie, pollution agricole et urbaine, ...).

Le Bassin d'Annonay est confronté à trois principaux enjeux autour de la gestion de l'eau (SDAGE):

- **Réduire les sources de pollution:** L'enjeu principal relatif à l'eau sur l'ensemble du Bassin d'Annonay porte sur la réduction et la maîtrise des pollutions, dans un secteur où la concentration d'industries et de population est un facteur de risque aggravant.
- **Assurer la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques:** Décloisonner la Cance et rétablir sa continuité écologique constituent les enjeux principaux à ce titre. D'ici 2015, les ouvrages sur la Cance entre Annonay et le fleuve Rhône devraient être aménagés dans ce but (ouvrages de franchissement piscicole). La maîtrise des espèces invasives est également une priorité.
- **Gérer la ressource en eau,** en particulier pendant les périodes d'étiage.

LE RISQUE LIE AUX INONDATIONS

La commune d'Annonay est soumise à des risques d'inondation et est ainsi couverte par un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation**.

La commune d'Annonay a été le lieu d'importantes **inondations**, dont la plus forte connue est celle de 1865, qui a inondé le quartier de Deûme sur une largeur de 100 à 200 m. A partir de 1965, la Deûme a été canalisée dans un ouvrage de 11 m de large, sur un linéaire total de plus de 800m. Depuis ces travaux, la Deûme n'a pas connu de très forte crue, les plus importantes étant celles de 1993 et 2003 (période de retour de l'ordre de 10 ans)¹⁰.

La zone urbanisée se situe à la confluence de deux rivières. Le caractère violent et soudain des **averses "cévenoles"** rend les précipitations potentiellement dévastatrices. **L'urbanisation récente**, notamment sur les hauteurs autour du centre ancien et sur le plateau, est source d'une **imperméabilisation des sols** qui est facteur d'un accroissement du risque d'inondation en aval, en particulier dans la ville. Les impacts quantitatifs et qualitatifs sur la nappe phréatique, et notamment le frein à son renouvellement, risquent de devenir des problèmes majeurs à moyen terme.

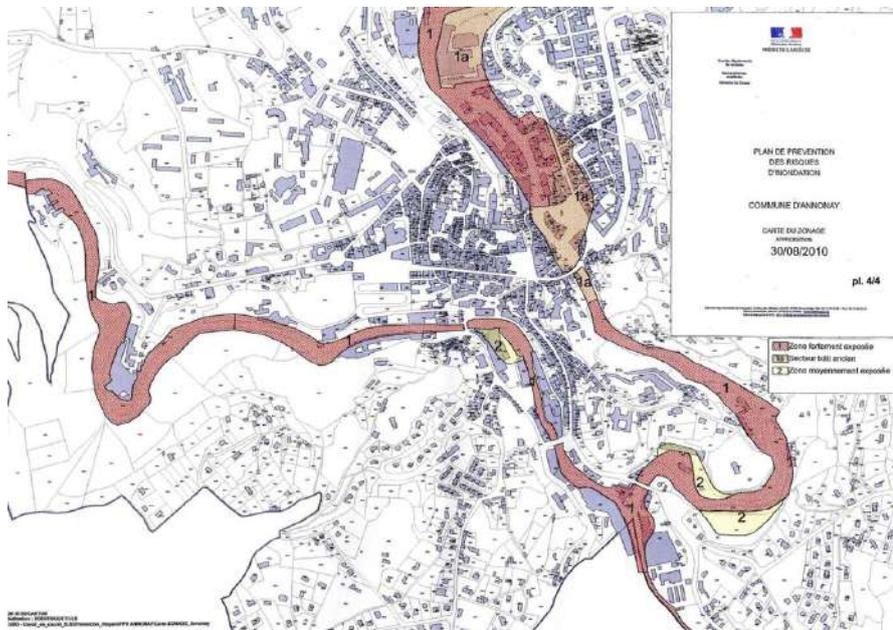
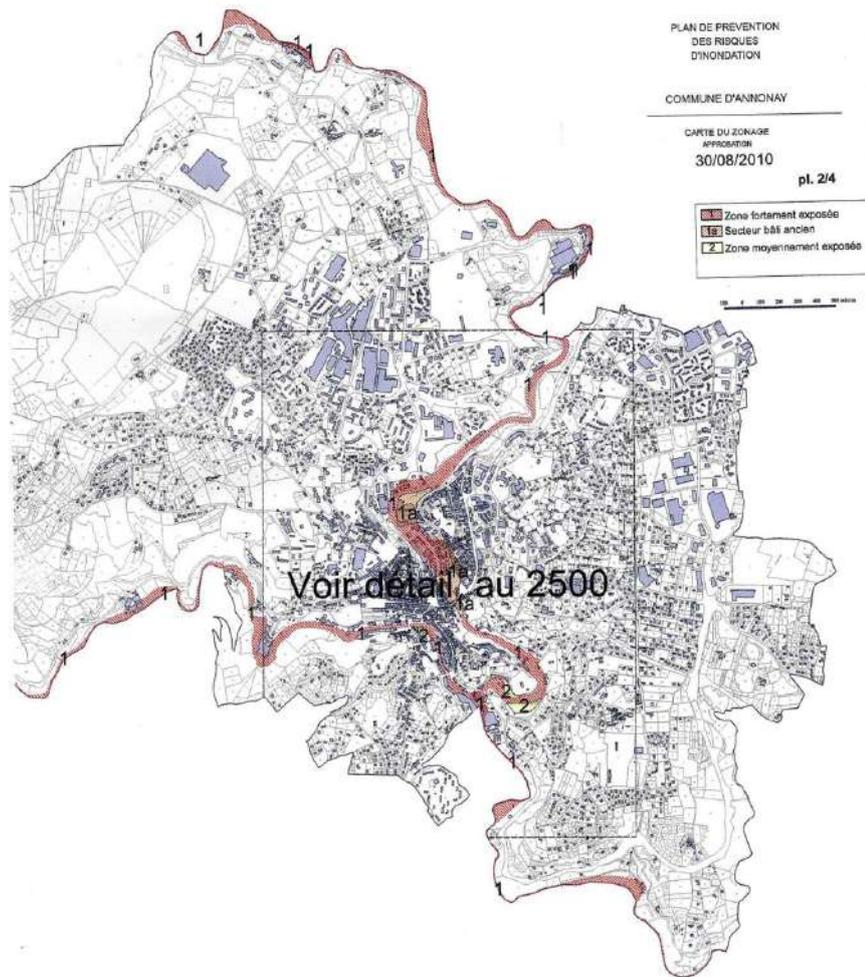
La Deûme

La section de rivière entre Boulieu lès Annonay et la confluence avec la Cance connaît une pente assez prononcée. La traversée d'Annonay, en amont de la confluence avec la Cance, se caractérise par la présence de nombreux ouvrages: ponts, seuils, passerelles, dont certains sont en mauvais état. L'enjeu majeur du secteur reste le centre-ville d'Annonay, avec la couverture du cours d'eau.

La Cance

Dans sa traversée d'Annonay, la rivière est très contrainte par l'urbanisation, et ses champs d'expansion sont très réduits. Elle reçoit en fin de traversée son affluent principal, la Deûme. Le fait que les étages inférieurs des bâtiments longeant la rivière sont généralement inoccupés amoindrit le risque lié aux inondations.

¹⁰ Etude de réduction de la vulnérabilité du centre-ville d'Annonay vis-à-vis des crues de la Deûme, Rapport d'Etudes Préliminaires, 2009, syndicat des 3 rivières / Egis Eau



Plan de prévention des risques d'inondation – est du territoire communal puis zoom sur le centre-ville

3.1.4. Géomorphologie & hydrographie: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

GEOMORPHOLOGIE & HYDROGRAPHIE: ENJEUX TERRITORIAUX

Le territoire communal est fortement lié à la présence de la Deûme et de la Cance, longtemps exploitées pour alimenter en énergie motrice les industries qui ont permis le développement économique d'Annonay.

Les enjeux principaux vis-à-vis du contexte hydrologique concernent:

- la gestion des eaux pluviales, notamment au centre-ville, soumis à des risques d'inondation
- la prévention des risques d'inondation et de sécheresse
- la préservation de la qualité de l'eau et la prévention contre la pollution
- la protection de la biodiversité

La préservation et le renouvellement des sols doivent être favorisés à travers la limitation de l'érosion.

GEOMORPHOLOGIE & HYDROGRAPHIE: OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales, afin de participer à la réalimentation de la nappe et de soulager les réseaux d'évacuation.

- Ralentir la course des eaux et soulager les réseaux d'évacuation, en permettant l'infiltration d'une partie des eaux de ruissellement dans l'espace public en favorisant les sols en pleine terre, plantés ou non, et des revêtements d'éléments discontinus sur les voies et places, en particulier en amont de la ville et favoriser la pose de revêtements absorbants sur les grandes "mares" de parkings.
- Permettre une absorption naturelle des eaux par le sol dans les espaces privés (cours, jardins, intérieurs d'ilots), à travers la préservation d'espaces de pleine terre, et la limitation des revêtements de sol imperméables.

3.2. AMBIANCE CLIMATIQUE

3.2.1. Le climat annonéen

La région du Haut Vivarais connaît un climat mélangeant les caractères océaniques et continentaux, avec une influence croissante du climat dit "méditerranéen".

PLUVIOMETRIE

Le département de l'Ardèche, comme la plupart des départements du sud-est de la France, est affecté régulièrement par de fortes pluies, accompagnées de vents violents, dites "pluies cévenoles". Ce phénomène saisonnier résulte de la combinaison des facteurs climatiques et topographiques particuliers de ce secteur :

- La présence de reliefs le long de la vallée du Rhône, qui concentrent la dépression
- Les remontées d'air chaud de la Méditerranée
- Les descentes d'air froid des anticyclones mobiles polaires
- La présence d'un anticyclone sur l'Europe centrale

Toutefois, le territoire annonéen, malgré son altitude élevée, reçoit des précipitations relativement modérées du fait d'une position d'abri (Cévennes au sud, Massif Central à l'ouest). Le relief joue donc un rôle essentiel sur la dynamique des précipitations.

La répartition saisonnière des précipitations est caractéristique d'un climat d'abri : l'hiver est la saison la plus sèche, l'été est peu arrosé et le maximum de précipitations se trouve en automne. Le printemps est bien contrasté, avec des possibilités de gelées tardives comme de chaleurs précoces. L'été est généralement sec, mais des orages se produisent de manière régulière et sont parfois violents. La moyenne pluviométrique annuelle se situe entre 750 et 1100 mm par an. La part des précipitations susceptible de s'infiltrer jusqu'aux nappes souterraines, compte tenu des données climatiques, est comprise, en hauteur moyenne annuelle, autour de 200 mm pour Annonay.

TEMPERATURES

La température moyenne annuelle d'Annonay est de 11°C. L'insolation de plus de 2.000 heures par an dans le Haut Vivarais est comparable à la moyenne nationale (métropolitaine), pour un hiver de rigueur moyenne. Les constats suivants proviennent de données fournies par la station de Colombier le Jeune et recueillies entre 1980 et 2008¹¹.

- Une tendance à l'**augmentation de la température moyenne** de + 1,6 °C en 30 ans. L'augmentation a surtout été constatée au printemps, période qui coïncide avec le cycle végétatif des plantes
- Une **alternance marquée d'années chaudes et froides** (variations interannuelles)
- Une **augmentation importante de l'évapotranspiration des plantes** (+130 mm/an)
- Un **accroissement des risques d'évènements extrêmes** (tempêtes, incendies, neiges...)

REGIME DES VENTS

Le vent fort est assez rare, excepté sur les crêtes, mais le vent du sud peut devenir très violent. La vitesse moyenne du vent à Annonay est de 4 nœuds, soit 7,4 km/h. Le centre-ville peut rencontrer des phénomènes de **couloirs de vents** en raison de ses formes urbaines élevées, notamment autour de la vallée de la Deume. Les **bâtiments de grande hauteur** ont un impact sur les conditions locales d'écoulement des vents, en accélérant les débits de vents et en générant des courants d'air.

S'il est nécessaire de se protéger des aléas dus au vent, notamment en hiver, il faut aussi savoir "l'utiliser", afin de ventiler des rues et des bâtiments durant la période estivale. La valorisation du "patrimoine éolien" d'Annonay pourrait aussi être envisagée en vue de réaliser des économies d'énergie, à travers par exemple l'implantation de micro-éoliennes, dans des secteurs n'offrant pas d'enjeux forts en terme paysager. Enfin, cette présence du vent en centre urbain est un paramètre à prendre en compte dans la définition de l'implantation du bâti ainsi que la composition des espaces publics.

¹¹ Charte de territoire du Pays Ardèche verte - tome 2 : le diagnostic de territoire - Syndicat Mixte Ardèche verte, septembre 2010

3.2.2. L'ambiance climatique dans le centre urbain

Les espaces urbains favorisent un réchauffement des températures par rapport aux zones rurales ou naturelles environnantes: cela se traduit par la création des "**îlots de chaleur urbains**". L'**albédo** (quantité d'énergie solaire réfléchi en direction de l'espace) est plus faible en ville qu'en campagne (à cause des propriétés thermiques et hygrométriques (humidité) des surfaces bâties: asphalte, béton, métal, tuiles, *etc.*) et les bâtiments stockent davantage de chaleur que les espaces "verts" (ils captent et emmagasinent 25 à 50% de la chaleur transmise par le soleil durant le jour et la restituent progressivement pendant la nuit, entraînant un ralentissement du refroidissement nocturne). Enfin, les surfaces du sol sont majoritairement **imperméables** en ville, et s'assèchent rapidement après un épisode pluvieux (l'eau est évacuée en direction des cours d'eau par les égouts et les canalisations). Les épisodes de canicule, tels que ceux connus par l'Europe occidentale en été 2003 ou les Balkans en 2007, se traduisent notamment par une **faible humidité** ou une **chaleur nocturne importante**, démontrant l'enjeu des mesures locales destinées à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Les mesures d'aménagement généralement préconisées à l'échelle locale et micro-locale pour lutter contre une chaleur excessive en ville reposent sur:

- L'implantation de **plans d'eau** ou de **parcs** avec une **végétation verdoyante**, favorisant le développement de courants thermiques locaux entre ces espaces plus frais et les zones plus chaudes de la ville: ces courants apportent une certaine fraîcheur et assurent une meilleure ventilation et dispersion des polluants atmosphériques près du sol.
- A l'échelle micro-locale, la création de **toitures végétalisées** sur les immeubles, la **plantation d'arbres** le long des rues et l'**augmentation des surfaces claires** (toits, trottoirs), voire le remplacement des revêtements de voirie par des matériaux à albédo plus élevés.
- Il faut aussi considérer les **angles d'ensoleillement** et les **vents dominants** dans l'orientation des bâtiments à construire et des espaces ouverts.

3.2.3. L'adaptation des bâtiments aux changements climatiques

L'**adaptation du secteur résidentiel** aux conséquences du changement climatique est nécessaire pour maintenir l'attractivité du territoire et réduire le phénomène de précarité énergétique. **Des solutions techniques nouvelles** doivent être développées dans l'architecture, en termes d'isolation, de choix des matériaux, de modes constructifs, d'orientation, d'économies d'énergie... Ces techniques doivent être adaptées au contexte local, et elles ont fort à gagner en prenant en compte les savoir-faire hérités de plusieurs siècles de construction sur le territoire ardéchois.

L'adaptation des techniques de construction et des choix de matériaux correspond aussi à un besoin croissant en terme de "**confort thermique d'été**". En effet, le changement climatique se traduit par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques extrêmes. Le nombre de sécheresses et de pics de chaleur va augmenter fortement sur le territoire. Il est donc primordial de prendre dès à présent en compte ces évolutions dans tous les projets de nouvelles constructions.

L'**amélioration thermique du bâti existant** (confort thermique d'hiver et d'été) répond à plusieurs enjeux:

- la **réhabilitation des logements vacants** du centre ancien mettrait sur le marché une nouvelle offre de logements, contribuant à la réduction de constructions neuves et de l'étalement urbain
- la **lutte contre la précarité énergétique** constitue un paramètre important dans la réduction des inégalités sociales et économiques
- la **valorisation du patrimoine**, à travers la restauration et la réhabilitation du bâti ancien, répond à des questions d'identité locale et d'appropriation de son cadre de vie
- le **développement de filières économiques** est vecteur de créations d'emplois (ainsi, la filière des métiers d'art se verrait valorisée et aiderait à la valorisation de certaines ressources du territoire, tels que la pierre et les bois locaux...)

3.2.4. Ambiance climatique: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

AMBIANCE CLIMATIQUE: ENJEUX TERRITORIAUX

Amélioration de la qualité de l'air.

Prise en compte de l'ensoleillement et de l'exposition aux vents dominants dans l'implantation du bâti et la composition de l'espace public.

Le dérèglement climatique (facteur de l'augmentation progressive des températures moyennes) impose de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Cela implique:

- d'optimiser l'emprise du réseau viaire
- d'augmenter l'emprise végétale et limiter l'imperméabilisation des sols

De manière générale, "l'apaisement" de la circulation automobile, le développement de la végétation, et l'amélioration énergétique des logements vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore du quartier.

AMBIANCE CLIMATIQUE: OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Favoriser les mobilités "actives" et les réseaux de transport en commun afin de réduire la part modale des véhicules automobiles individuels.

Permettre la mise en place d'un maillage piéton sécurisé et optimisé, afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle pour des trajets locaux et d'amoindrir la pollution sonore liée au trafic automobile.

Renforcer la végétation aux abords des voies.

Favoriser, dans la construction de bâtiments neufs, une exemplarité environnementale, afin de participer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions polluantes, facteur d'amélioration de la qualité de l'air.

3.3. VEGETAL ET BIODIVERSITE

La **biodiversité est aussi un patrimoine**, légué par les générations passées, et qu'il convient de conserver pour les générations futures. Sa conservation paraît indispensable pour deux raisons:

- Elle est le fruit d'une **évolution très longue** sur plusieurs dizaines de millions d'années
- L'extinction d'une espèce et la perte de biodiversité sont des phénomènes **irréversibles**

La présence végétale joue un rôle important en terme de biodiversité, mais aussi en terme de qualité du cadre de vie de l'environnement urbain (ombre, fraîcheur, ambiance, etc.).

EVOLUTIONS HISTORIQUES

De la vallée du Rhône au Haut Vivarais, on passe rapidement d'un paysage méditerranéen (chênes verts et frênes) à des collines où se développent chênes et pins sylvestres. Ces collines présentent des prairies et des cultures en alternance avec des boisements où dominent les résineux. Le paysage est aujourd'hui très habité, sous formes de hameaux ou de fermes isolées. Les landes à genêts et les boisements se développent aux dépens de l'élevage. L'étalement urbain est très présent sur les piémonts, en particulier du Montmiandon, les terres agricoles laissant place à l'urbanisation, grande consommatrice d'espace.

Les premières implantations humaines puis le développement agraire ont entraîné le défrichement de la forêt (champs pour les céréales, pâturages pour les troupeaux, ...), puis l'exploitation du bois, comme combustible (fusion des métaux) et comme matériau de construction, développant un paysage spécifique à cette époque, avec cinq aspects organiquement complémentaires:

- *Ager*, l'étendue des champs cultivés gagnés sur la forêt
- *Saltus*, les broussailles, réservées au bétail
- *Silva*, la forêt, riche en bois et en gibier
- Et *Urbs*, la ville

Le moyen-âge et les temps modernes ont ensuite entraîné de nouveaux bouleversements qui achèvent de déséquilibrer l'écosystème, avec la spécialisation forcée de l'agriculture, sous la pression des seigneurs exigeant des revenus immédiats et donc encourageant l'élevage et la céréaliculture sur champs nus, créant de nouvelles causes d'érosion.

Enfin, le changement climatique actuellement en cours entraîne une certaine régression des conifères (pins sylvestre, sapins, épicéas, douglas, ...) au profit des feuillus (hêtres, châtaigniers, chênes, ...).

3.3.1. Richesse de la faune et de la flore régionales

LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Trois ZNIEFF de type 1 sont identifiées sur le territoire communal d'Annonay. Elles ont une valeur de reconnaissance d'une richesse naturelle à préserver.

Site à chauves-souris du Pourrat



Une partie réduite de la zone se trouve sur le territoire d'Annonay, le reste de la ZNIEFF sur Davézieux.



Une importante colonie de chauves-souris est connue sur la rivière de la Deûme, avec plusieurs espèces recensées. Le Grand Murin, l'une des plus grandes chauves-souris françaises, est en régression dans notre pays. En région Rhône-Alpes, il est présent dans tous les départements mais rarement en grand nombre. Le Grand Rhinolophe se rencontre partout en région Rhône-Alpes. En Ardèche, il est noté dans de très nombreux sites d'hivernage, comme c'est le cas ici, mais en faible effectif. Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris très grégaire. 200 femelles ont été dénombrées sur ce site. Le Hibou petit-duc, qui vit également aux abords du site, est un migrateur. Il revient d'Afrique courant mars sur ses territoires. Hibou petit-duc et



chauves-souris se nourrissent principalement d'insectes.

Faune vertébrée recensée : oiseaux : hibou petit-duc et mammifères : petit murin, grand murin, grand rhinolophe.



Prairie à Toissieu

Le long du GR du Bassin du Pays d'Annonay, au cœur du plateau annonéen, se trouve une zone de prairies qui abrite l'Alouette lulu et le Moineau soulcie. Ce dernier est un oiseau rare dans la région; il habite les milieux secs et ensoleillés. Ce moineau méridional, au large sourcil de couleur crème, établit



son nid dans les arbres creux voire dans les vieux murs.

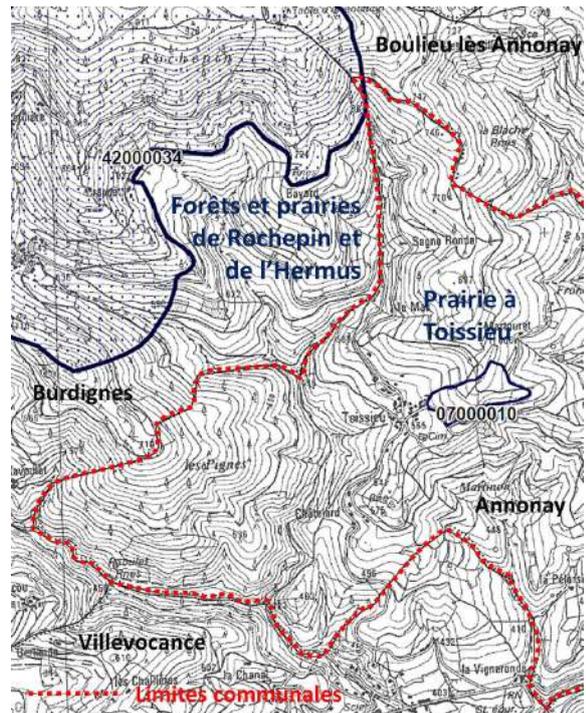


Les forêts et prairies de Rochepin et de l'Hermus

Les espèces forestières caractéristiques de ce secteur sont l'autour des Palombes, le bec croisé des sapins, le pic noir, le grand corbeau et le grand-duc d'Europe.



La ZNIEFF, qui s'étend sur les communes de Boulieu-les-Annonay, St Marcel-les-Annonay et Burdignes, est située à l'extrême ouest de la commune et ne concerne qu'une minime partie du territoire annonéen.



3.3.2. Continuités écologiques

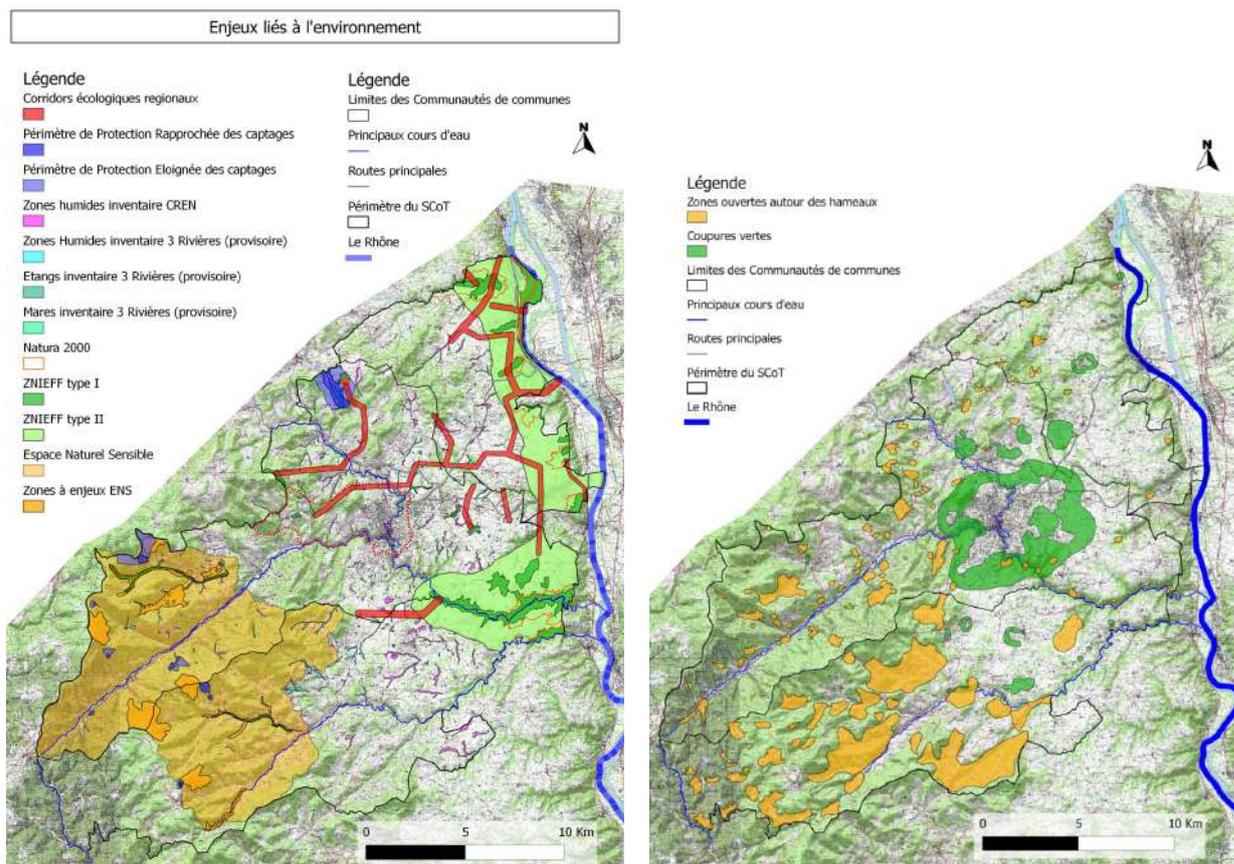
A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Annonay se situe à l'articulation entre des ensembles écologiques majeurs, le Pilat et le Rhône, et présente un territoire composé de grands ensembles naturels: les plateaux, les rivières et leurs ripisylves, les thalwegs ...

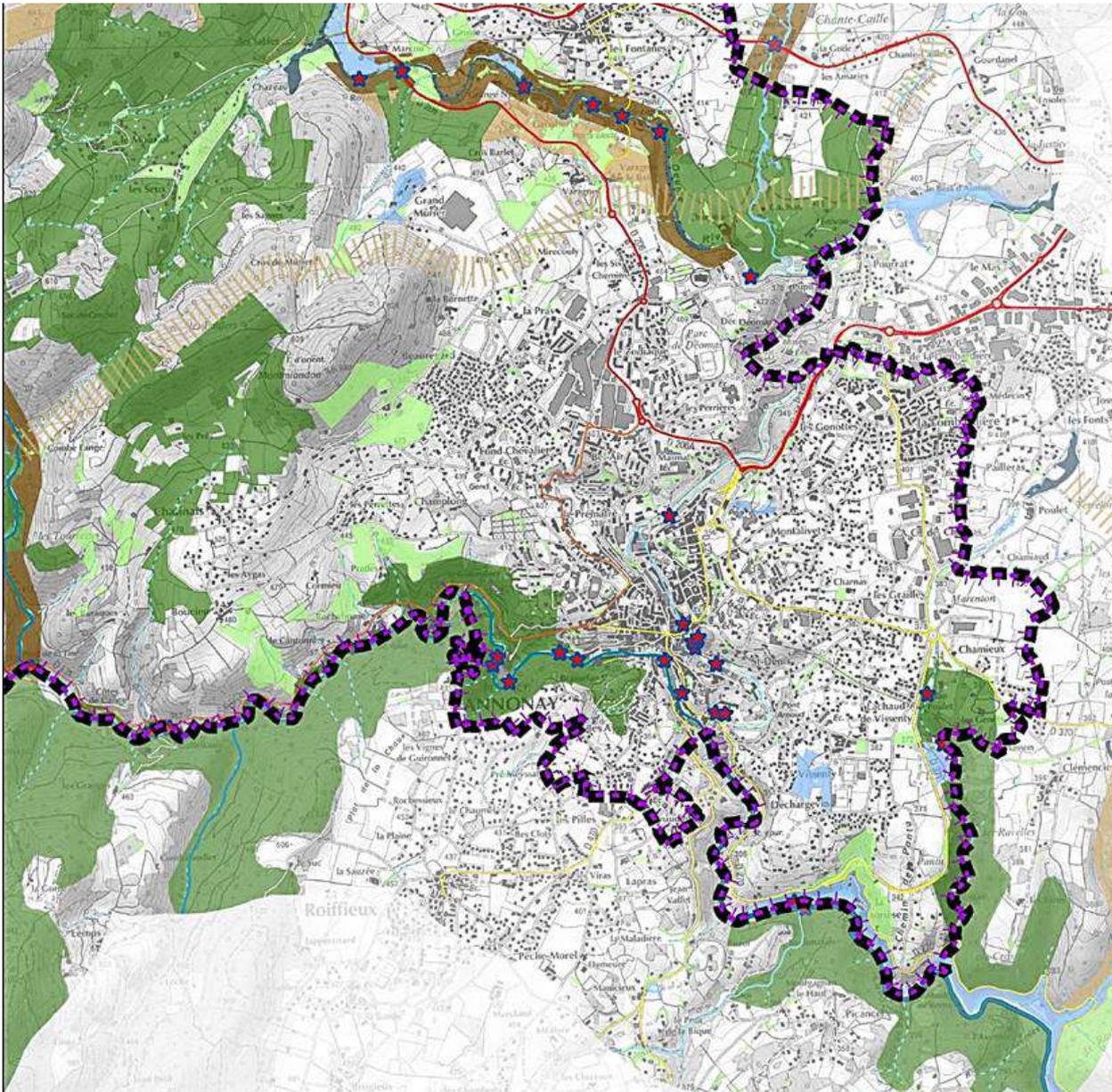
La notion de corridor écologique désigne une unité écologique **de liaison**, souvent linéaire (haies bocagères, ripisylves), entre des habitats plus étendus (massifs forestiers, zones humides...). Ces réseaux permettent les déplacements de faune et de flore, rendus d'autant plus indispensables par le changement climatique en cours.

Or, la dynamique en cours de l'étalement urbain (avec son corollaire: mitage de l'espace, densification des réseaux de communication et urbanisation de leurs abords) impacte sur la qualité environnementale du territoire, en créant des **barrières artificielles** à la circulation des populations animales et végétales. Il existe un vrai risque de **fermeture** et de **banalisation des paysages**, dû à l'importance des surfaces concernées par l'urbanisation et au lieu d'implantation (entrées de ville, bordure des routes...). Les dynamiques d'urbanisation sur les plateaux affectent ainsi le fonctionnement écologique et dégradent la biodiversité d'un ensemble territorial vaste, dépassant largement les limites communales.

Les continuités écologiques sont aujourd'hui mises à mal par les ruptures liées aux infrastructures lourdes (routes, équipements imperméabilisant une surface importante du sol...). Le "moindre impact" des aménagements et artefacts est aujourd'hui une nécessité minimale, à rechercher notamment par le **traitement des franges entre l'urbain et le rural**, mais aussi par la **reconstitution des haies et ripisylves** et la **limitation de l'imperméabilisation des sols** par l'urbanisation.



Extraits des enjeux du Scot du bassin d'Annonay: la commune (pointillé rouge) se situe en tant que transition entre deux systèmes écologiques, et est bordée par un corridor écologique d'enjeu régional; elle est clairement identifiée avec l'enjeu d'une coupure verte à conforter



Situation d'Annonay par rapport aux enjeux de biodiversité du PNR du Pilat – les étoiles rouges désignent des "points de conflit liés à la trame bleue" (sur la Cance et la Deûme), les aplats verts, un "réservoir de trame verte"

Atlas cartographique du Contrat de territoire "Corridors biologiques Pilat élargi" - Étude préalable à un programme global et coordonné de préservation de la trame écologique du PNR du Pilat et de sa périphérie – Ecosphère 2012

L'évolution de la végétation sur le territoire

Les écosystèmes forestiers contribuent à l'équilibre planétaire et au bien-être de la société: stockage du CO₂, protection de la ressource et de la qualité de l'eau, réservoir de biodiversité et refuge pour la faune et la flore, production d'oxygène et épuration de l'air, contribution à l'équilibre d'un territoire et à son identité paysagère et au bien-être des populations, dimension patrimoniale des arbres remarquables...

Les **déficits hydriques** impactent notamment l'état sanitaire et la résistance des arbres aux nuisibles, menant parfois jusqu'au dépérissement. Une **modification des essences** est déjà constatée sur le territoire (régression des Epicéas, Douglas, au profit d'essences plus méditerranéennes), ce qui laisse présager un **changement important des paysages** à venir, avec notamment un **développement des feuillus au détriment des conifères**.

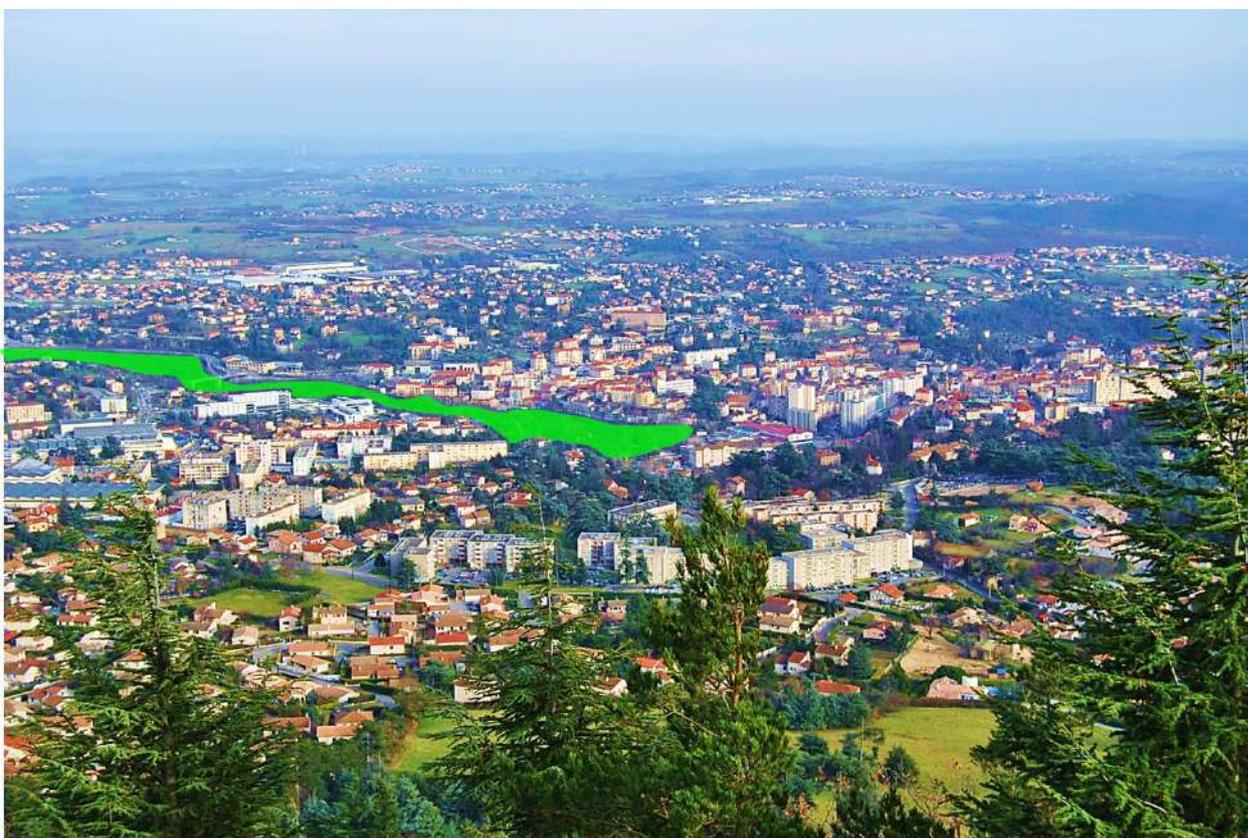
Les ripisylves

Une fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Les ripisylves remplissent des fonctions biologiques importantes car elles sont des zones soumises à des évolutions nettes et parfois brutales. Leur spatialité et leur densité en font de véritables corridors écologiques pour de nombreuses espèces. Ces milieux, souvent malmenés lors des crues, se présentent sous différents aspects: atterrissements végétalisés, ripisylves âgées et denses, îlots, *mégaphorbiaies* nouvellement installées suite à une crue... Ces milieux sont autant de zones de vie, d'alimentation, de refuge pour un très grand nombre d'espèces.

Le ralentissement du ruissellement

Les ripisylves ont un rôle fonctionnel vis à vis de la ressource en eau. Elles jouent un rôle prépondérant dans l'écrêtement des crues, par la dissipation de l'énergie, la protection et/ou l'amélioration de la qualité des eaux par la végétation qui peut capter et stocker une partie des nutriments et polluants, parfois par la fonction de stockage des eaux et de recharge des nappes souterraines, ainsi que dans le retardement de propagation des eaux de crues. De plus, elles peuvent également jouer un rôle dans le recyclage et le stockage des éléments nutritifs, entraînant une amélioration potentielle de la qualité de l'eau.



Les ripisylves qui accompagnent l'entrée de la Deûme dans la ville, vues du Montmiandon

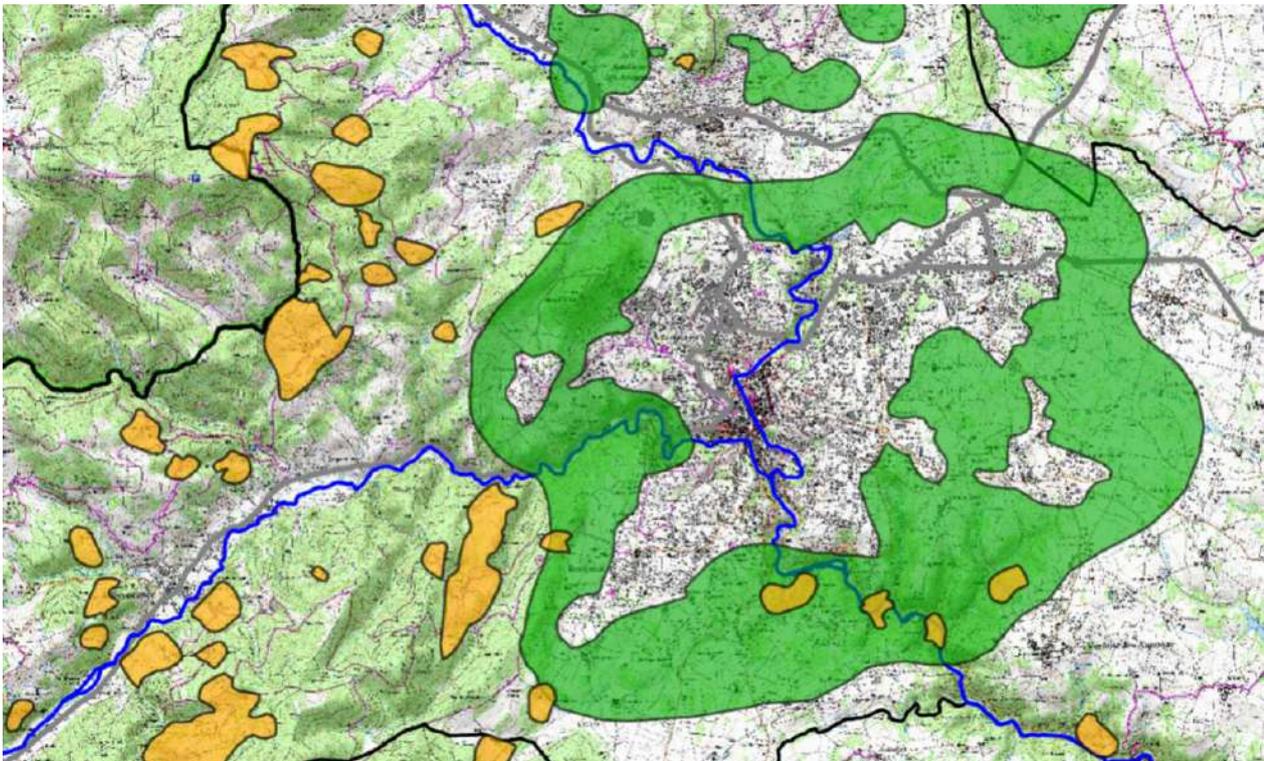
A L'ECHELLE DU CENTRE-VILLE

La **richesse écologique en milieu urbain** est aujourd'hui reconnue, et de nombreuses espèces trouvent refuge dans les secteurs urbains. La présence végétale joue un rôle important en terme de biodiversité, mais aussi en terme de qualité du cadre de vie de l'environnement urbain (ombre, fraîcheur, ambiance, *etc.*).

Au niveau du territoire communal, une potentialité en terme de "*coulée verte*" est bien sûr la présence des ripisylves accompagnant les cours d'eau, accompagnées par la présence des parcs et jardins privés.

Au sein même du centre ancien, où les îlots d'habitation sont denses et reliés par des rues assez étroites, la trame végétale est toutefois assez diffuse: peu d'arbres d'alignements, peu de végétaux en pleine terre, peu d'espaces perméables, ... Les espaces végétalisés sont donc peu nombreux et il n'y a pas de véritable lien entre eux. Les plantations sont surtout d'origine et d'initiatives **privées** (plantes grimpantes en façade, jardins...).

La présence végétale est plus marquée à l'extérieur de l'hyper-centre, où l'on trouve quelques arbres d'alignements sur l'espace public et surtout les **parcs et jardins** accompagnant les demeures du XIX^e.



Enjeux environnementaux du Scot du Bassin d'Annonay: zoom sur la conurbation Annonay / Davézieux: en orange les "zones ouvertes autour des hameaux" – en vert, les "coupures vertes"

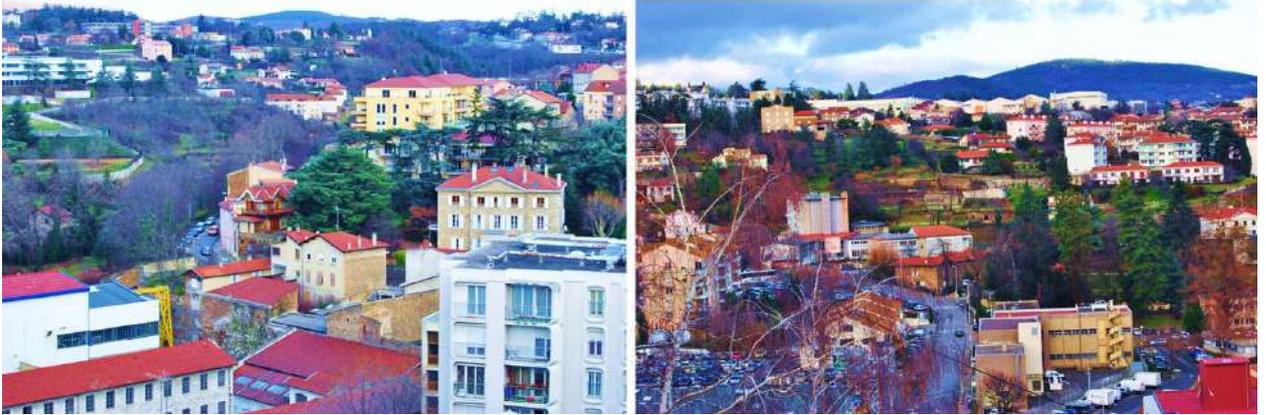
La voie de chemin de fer désaffectée constitue aujourd'hui un espace riche en biodiversité et pourrait être utilisée comme support d'une "*voie verte*", permettant une entrée progressive dans l'urbain depuis l'est.



Le tracé de la voie ferrée aujourd'hui abandonnée

La "ceinture verte"

La ceinture des villas, héritage historique lié au développement d'une bourgeoisie industrielle, constitue le support d'une continuité écologique et paysagère à renforcer et qui se raccrocherait à une trame d'échelle régionale.



Aperçus de la ceinture verte ou "ceinture des châteaux" sur les flancs de la vallée de la Deûme

Les éléments remarquables

Certains arbres, en particulier des essences à grand développement (platanes, séquoias, cèdres du Liban), ponctuent le paysage urbain de façon assez singulière.



Platanes et cèdre du Liban au sein du centre-ville

3.3.3. Végétal et biodiversité: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

VEGETAL ET BIODIVERSITE: ENJEUX TERRITORIAUX

Le renforcement de la présence du végétal, notamment au sein de l'espace public, tant pour des questions de paysage urbain et de cadre de vie (composition et accompagnement de l'espace public) que pour des objectifs environnementaux, par une densification végétale des espaces publics et privés.

L'adaptation du milieu urbain aux évolutions climatiques annoncées, en gérant l'ambiance climatique grâce à la canopée urbaine, source d'évapotranspiration (fraîcheur) et d'ombre.

Le rafraîchissement ponctuel des espaces publics et des espaces extérieurs des logements.

La reconstitution des ripisylves et des haies agricoles.

La préservation de l'écrin végétal du Montmiandon et de la ceinture verte des "châteaux".

La préservation des ripisylves pour le maintien et le renforcement de la biodiversité.

La réappropriation des berges (notamment de la Deûme) pour la qualité du cadre de vie urbain.

La création d'espaces extérieurs privatifs pour l'habitat du centre ancien, en vue d'améliorer l'offre de logement.

VEGETAL ET BIODIVERSITE: OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Renforcer la trame verte urbaine, par:

- La protection des grands parcs accompagnant les demeures du XIX^e
- la requalification des berges de la Deûme en coulée verte permettant d'accéder au centre-ville
- la reconstitution d'une trame verte plus importante le long des axes des faubourgs, afin de poser l'armature d'une trame verte de plus grande envergure
- la protection et la mise en valeur des alignements d'arbres et squares existants

Favoriser des cœurs d'ilots végétalisés et perméables.

Permettre le développement de toitures végétales, bénéfiques tant en terme de biodiversité urbaine que d'isolation des bâtiments.

3.4. GESTION DE L'ESPACE ET RESSOURCES AGRICOLES

L'agriculture et la forêt ont façonné les paysages du territoire annonéen et contribuent à son image et à son identité. Le maintien des zones agricoles, forestières et des espaces naturels apparaît ainsi comme un réel garant du cadre de vie. Pour le préserver et faire face à la déprise agricole, il convient de faire valoir leur caractère multifonctionnel (rôles économique, social, environnemental et paysager) et de faire reconnaître leur rôle dans le maintien d'un territoire de qualité.

L'arrivée de nouveaux résidents et la concurrence entre les différents types d'espace rendent nécessaire l'affirmation d'une identité territoriale et l'organisation d'une concertation entre acteurs et co-utilisateurs de l'espace afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Les terres agricoles, par leur topographie et la nature du sol, sont généralement des terres extrêmement propices à l'urbanisation. Celles situées aux abords immédiats de la ville, qui sont souvent les plus fertiles, sont les premières à être "transformées". Ainsi, l'agriculture fournit 90% des surfaces artificialisées sur le bassin d'Annonay.

Face à l'évolution des biens ruraux (fermes, exploitations agricoles) vers des usages urbains (logement de "périurbains", zones d'activités, ...), la diminution des surfaces moyennes des biens échangés participe au démembrement foncier de l'espace rural. En effet, les entités foncières agricoles et rurales ont été peu à peu émiettées par le classement progressif de certaines parcelles à bâtir sous forme de lotissements. Les propriétaires de terrains agricoles proches des zones urbaines sont de plus en plus réticents à les proposer à des agriculteurs, affaiblissant encore plus le secteur agricole et ses capacités de développement. D'où l'importance de **définir une limite claire entre espaces agricoles et urbains.**

L'agriculture constitue pourtant un secteur d'activité essentiel pour le territoire, à la fois en tant qu'activité économique structurante, mais également comme un facteur d'**entretien des paysages** et de **renforcement des identités locales.** Les **enjeux socio-économiques** liés à l'agriculture soulignent l'importance d'agir sur le secteur, tant en matière d'énergie que de climat, que ce soit sur des actions de réduction des consommations énergétiques ou d'adaptation des pratiques aux évolutions climatiques du territoire. L'objectif final étant de limiter la vulnérabilité du secteur et d'agir sur sa préservation.



Espaces agricoles vers le Montmiandon ("les Tourettes")

3.4.1. Agriculture et biodiversité

Une forte **hétérogénéité du paysage** offre une multiplicité d'habitats pour la faune et la flore locales: des paysages agraires diversifiés, entrecoupés d'haies, d'arbres isolés, d'ilots boisés, de cours d'eau bordés de ripisylves fournissent des conditions favorables à l'existence d'une faune et d'une flore variées. La banalisation et l'uniformisation de ces paysages, notamment via la mécanisation des pratiques agricoles, se traduisent par une diminution importante du nombre d'espèces présentes au sein de ces territoires. Ainsi, la simplification des paysages ruraux sous l'effet d'une agriculture industrielle standardisée et mécanisée est à l'origine d'une moindre biodiversité¹².

Les paysages agricoles ont de tout temps hébergé des espèces qui rendent de nombreux services au territoire. Ces espèces utilisent parfois comme habitats les structures paysagères des paysages agricoles, tels que les haies, les murets de pierres sèches, les ripisylves, les arbres isolés, les mares, les prairies, etc. Les mutations des pratiques agricoles ont entraîné, notamment en zone de plaine, **la remise en cause de certaines structures paysagères** au détriment des espèces qui en dépendent et de la qualité et de la diversité des paysages (banalisation, homogénéisation). Agriculture, biodiversité et paysage sont pourtant compatibles. Ainsi, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques doit contribuer à la protection, à la gestion et à l'aménagement de ces paysages, aussi bien pour l'homme que pour la nature.

Le rôle des arbres et de la végétation dans la lutte contre la sécheresse est aussi à prendre en compte face aux changements climatiques en cours: en effet, les arbres captent l'humidité de l'air, et leurs racines sont capables de puiser l'eau profondément, là où elle se trouve. Favoriser la reconstitution des haies végétales est donc un moyen de réduire l'impact des épisodes de sécheresse que la région connaît et qui risquent de se multiplier dans les années à venir...

LE ROLE STRUCTURANT DES HAIES AGRICOLES

Les **haies bocagères** se composent d'associations végétales de plusieurs espèces, adaptées au sol et au climat. Les haies, en fonction de leur hauteur, permettent de réguler le vent: elles laissent passer le vent, tout en le ralentissant, protégeant ainsi les cultures. Elles jouent donc un important rôle de brise-vent, mais servent aussi de réserve en bois de chauffage, voire en bois d'œuvre. Ainsi, l'importance du réseau des haies pour l'exploitation agricole se traduit de plusieurs façons:

- Abris du vent
- Source d'ombre, mais aussi de fraîcheur, d'apport en humidité par temps sec
- Richesse écologique, abri d'une biodiversité
- Soutien contre l'érosion du sol, le ruissellement, le lessivage

Les haies, fossés, chemins, engendrés par le cadastre agricole, ont ainsi façonné le paysage. Ces éléments sont aujourd'hui **en cours d'effacement**, avec l'apparition d'infrastructures de communication, d'opérations de logements sous forme de lotissements et d'activités s'affranchissant du parcellaire... Cet effacement est la source de **l'interruption des continuités** viaires, mais aussi écologiques et paysagères des lieux.

Ces structures végétales constituent un **réseau de continuités naturelles écologiques** ordinaires, qui "trament" le territoire. Certaines évolutions agricoles et l'extension des zones urbanisées sont des facteurs de risque de disparition des haies. Reconnaisant leur rôle de ligne de force au sein de la composition des paysages et leur **haute valeur écologique** au sein du maillage vert, l'objectif est de protéger les alignements de haies.

¹² Géographie de l'environnement. Paul Arnould, Laurent Simon. Atouts Belin, 2007

3.4.2. La déprise agricole et rurale

CONSOMMATION FONCIERE ET AGRICULTURE

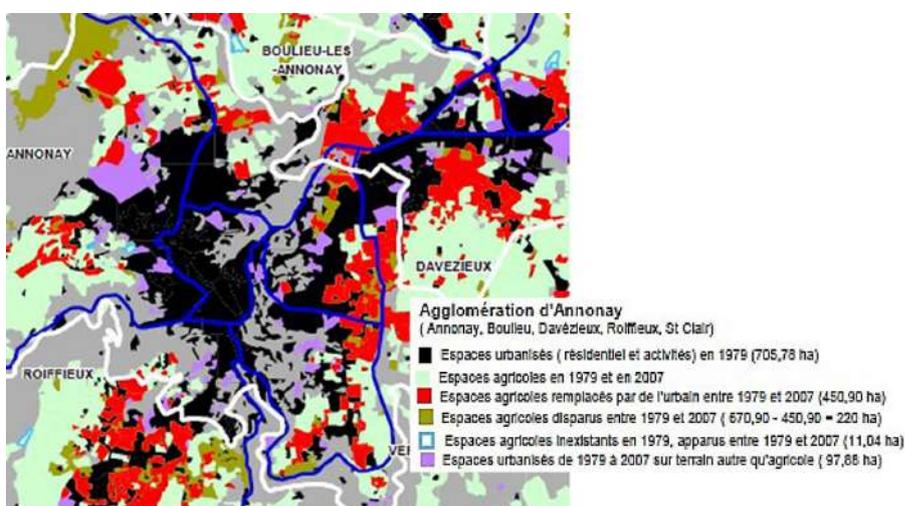
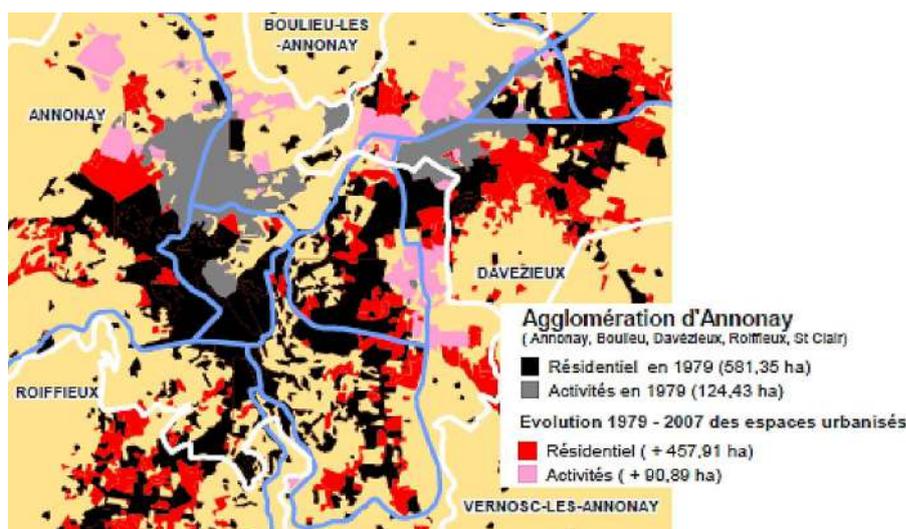
Le Bassin d'Annonay a perdu 40% de ses exploitations entre 1988 et 2000, alors que la baisse à l'échelle du département n'a été que de 34%. Les agriculteurs ne représentent aujourd'hui plus que 2% des actifs sur le Bassin d'Annonay.

L'**urbanisation** sur le Bassin d'Annonay a fortement augmenté entre 1979 et 2007, avec 95% de surfaces urbanisées en plus, alors qu'à l'échelle du département de l'Ardèche, la progression est de 64%. Sur cette même période, l'espace agricole a perdu 15% de ses surfaces sur le Bassin d'Annonay, déclin plus important qu'à l'échelle départementale où l'espace agricole a baissé de 8%.

Le Bassin d'Annonay est un des secteurs ardéchois qui "artificialise" le plus ses terres agricoles. La pression urbaine a de nombreuses conséquences en termes de structures agricoles (enclavement, déstructuration, coupures de parcelles...) et de filières, puisque le prélèvement des terres agricoles est particulièrement important dans la première couronne du Bassin (1434 ha de terres artificialisées entre 1979 et 2007, dont 1293 ha d'origine agricole, soit une origine agricole pour 90% des terres artificialisées), autant pour l'étalement résidentiel que pour du foncier d'activité.

Les prairies et cultures ont été les plus touchées sur la période avec 3.000 hectares en moins. Dans le même temps, les vergers ont vu leurs surfaces croître de 52%, en gagnant près de 300 hectares.

Sur la partie est du Bassin, ces espaces ont été principalement urbanisés, tandis que la partie ouest du territoire connaît plutôt un phénomène de déprise et d'enfrichement, avec la forêt qui gagne sur les anciennes cultures.



Evolution de l'occupation des sols entre 1979 et 2007

LES RISQUES LIÉS AU DECLIN DE L'AGRICULTURE: AMBROISIE ET INCENDIES

L'augmentation du nombre de parcelles jusqu'alors cultivées laissées à l'abandon sous l'influence de la spéculation foncière ou en conséquence de la déprise agricole inquiète pour des raisons sanitaires, comme l'**ambroisie**.

Le développement de friches, combiné au mitage des espaces naturels par l'habitat résidentiel, augmente les risques d'incendie.

Annonay est concernée par un risque important de feu de forêt. Il s'agit de l'une des communes (avec Félines) où l'urbanisation serait la plus touchée en cas de feu de forêt parmi les communes du SCOT.



Source: Charte de territoire du Pays Ardèche verte - tome 2 : le diagnostic de territoire - Syndicat Mixte Ardèche verte, septembre 2010

3.4.3. Des perspectives de relance de l'activité agricole

Depuis la révolution industrielle, l'agriculture s'est fortement modernisée et mécanisée, entraînant un appauvrissement des terres, la destruction des haies, une baisse sensible des rendements, une perte de la biodiversité indispensable à la pérennité de l'activité agricole...

La **filière laitière** est assez présente sur le Bassin d'Annonay, que ce soit le lait bovin ou caprin. La tendance est à l'agrandissement des structures laitières. Le **maraîchage** et l'**arboriculture**, cultures à haute valeur ajoutée, sont également dynamiques dans le secteur. Elles occupent la plupart du temps des terrains plats et irrigables, souvent convoités par l'urbanisation. Le secteur connaît une multiplication de projets en **vente directe**, valorisant ainsi les productions.

Diverses approches pourraient ainsi relancer l'activité agricole sur le territoire d'Annonay. En particulier, l'agriculture périurbaine est menacée par la pression foncière et la perte d'attractivité du métier d'agriculteur, avec les difficultés liées aux revenus et la promiscuité de résidents périurbains peu habitués aux pratiques agricoles. Toutefois, l'agriculture annonéenne peut mettre à profit sa proximité avec un grand bassin de consommateurs en s'organisant. Il existe en effet des potentiels de développement pour l'**écoulement local de la production** (vente directe, cantines et restaurants collectifs...), mais aussi l'accueil à la ferme (accueil touristique, ferme pédagogique,...), permettant l'émergence d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.

3.4.4. Gestion de l'espace et ressources agricoles: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

GESTION DE L'ESPACE ET RESSOURCES AGRICOLES: ENJEUX TERRITORIAUX

Le maintien d'activités économiques structurantes et la valorisation des potentiels agricoles.

La préservation du paysage et le soutien au développement de filières de qualité et de proximité (circuits courts).

L'équilibre entre les espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés.

La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

L'adaptation des pratiques agricoles aux évolutions climatiques, et le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

La préservation d'un espace agricole qui va retrouver toute son importance avec l'inéluctable augmentation des prix de transport et des matières premières.

GESTION DE L'ESPACE ET RESSOURCES AGRICOLES: OBJECTIFS DE L'AVAP

Reconstituer le réseau de haies bocagères qui accompagnait les parcelles cultivées et favoriser les plantations autour des parcelles, afin de fixer les sols, garder l'eau et abriter la biodiversité.

Permettre la diversification des cultures, notamment dans l'objectif d'un écoulement local, afin d'assurer la pérennité économique de l'activité agricole.

3.5. FORMES URBAINES ET ARCHITECTURES

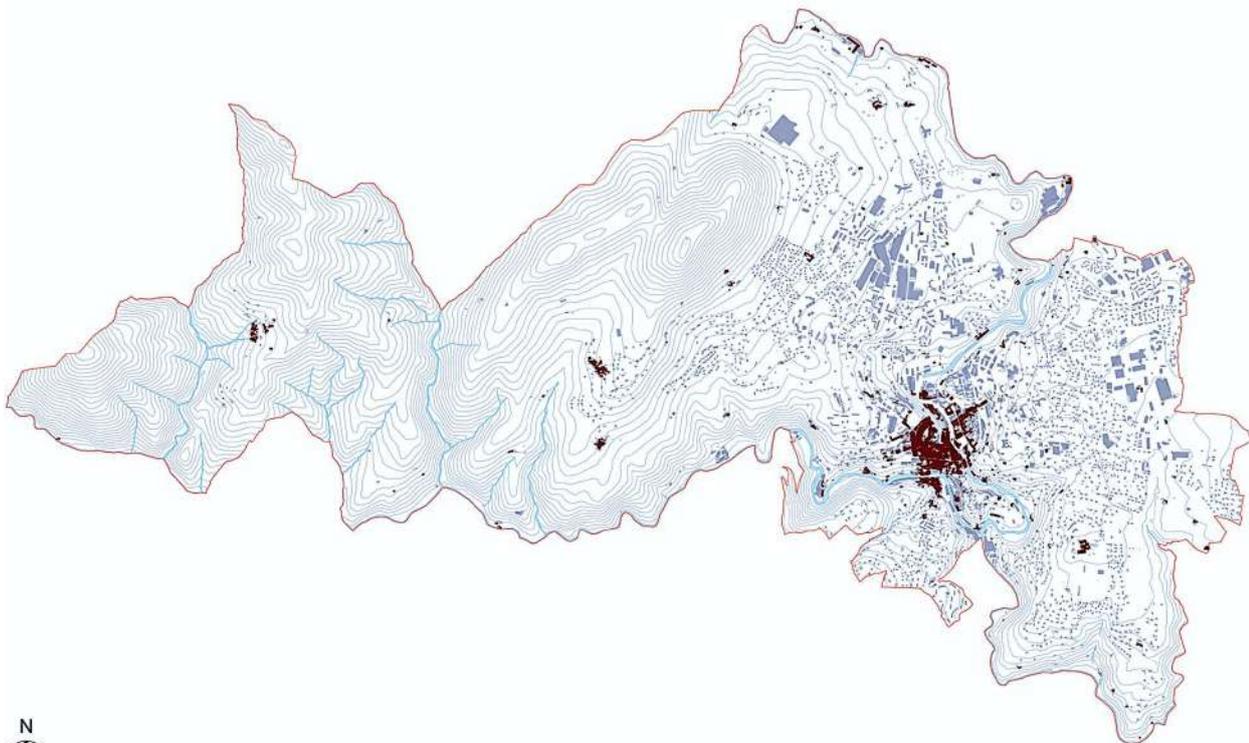
3.5.1. A l'échelle locale: morphologies urbaines et fonctionnement du territoire

Les **morphologies urbaines récentes** (lotissements de maisons individuelles isolées au sein de leur parcelle) engendrent une plus importante consommation d'espace que les **morphologies urbaines héritées**, qui présentent une organisation du bâti compacte, limitant les déperditions énergétiques et favorisant la mixité des fonctions. L'extension urbaine entraîne un mitage des espaces agricoles et naturels, et la nécessité accrue de déplacements motorisés au quotidien.

La ville historique d'Annonay présentait une densité et une mixité des fonctions permises par la permanence de l'urbanisation, qui constituait un vrai "centre", concentrant activités et logements. Le cadre urbain et ses potentialités en terme de vie sociale et culturelle (concentration des activités commerciales et administratives, mais aussi densité patrimoniale, etc.) constituent aujourd'hui un atout pour ses habitants mais aussi pour la collectivité. **Le centre ancien, ainsi conforté et valorisé, sera une référence de l'identité positive** de la commune, du "centre" d'Annonay, tant en termes identitaires et culturels que d'attractivité.

L'étalement urbain est un processus irréversible: les espaces aménagés redeviennent très rarement des espaces naturels. **Les espaces naturels doivent donc être perçus comme une ressource non renouvelable** et non comme une denrée illimitée, vouée inéluctablement à l'urbanisation.

Aujourd'hui, **de nombreux logements sont vacants** dans le centre-ville d'Annonay et la tendance est à la hausse (la vacance sur l'ensemble du territoire communal était de 12,25% en 2009, contre 6,25% en 1968). Cette perte d'attractivité du centre ancien doit être compensée par une limitation de l'extension urbaine et une meilleure adaptation au confort moderne, et donc une amélioration des performances énergétiques du bâti qui ne dénaturent pas la qualité d'ensemble du paysage urbain.



*Superposition du cadastre de 1826 (13.200 habitants), en marron, sur celui de 2012 (16.700 habitants), en bleu:
l'évolution de l'emprise urbaine est sans rapport avec l'augmentation de la population*

La grande diversité des formes urbaines et architecturales est représentative des époques successives de construction de la ville. Selon Melvin Weber¹³, urbaniste américain des années 1960-70, "la ville de naguère", bien circonscrite et distincte des campagnes, a laissé place au "domaine urbain". Dans cet urbain diffus, les habitants sont sociologiquement des citadins, pas des paysans. Ce phénomène directement lié à l'utilisation massive de l'automobile individuelle engendre un paradoxe, dans le sens où la quête de la "nature" (en terme de paysage) détruit son objet même: la nature en tant qu'écosystème, de biosphère et de paysages. Associée à l'automobile, la maison individuelle est devenue le leitmotiv d'un genre de vie dont l'empreinte écologique démesurée entraîne une surconsommation des ressources naturelles, insoutenable à long terme.

Le territoire d'Annonay connaît depuis la seconde moitié du XX^e siècle une pression liée à un type d'urbanisation particulier, où la **maison individuelle neuve** reste le mode de construction majoritaire sur le territoire. Ce phénomène engendre une **hausse de la valeur foncière et immobilière** et renforce les fractures sociales. Ainsi, on constate un report de la demande en logements sur les espaces périurbains, selon des formes peu maîtrisées (diffus et lotissement). Ce phénomène entraîne une **forte consommation de l'espace** et a un impact direct sur les **besoins en déplacement** de la population. La faible densité de ces nouvelles habitations limite l'organisation de services de transports collectifs, et le recours à la voiture est quasi systématique.

L'EXEMPLARITE DE L'URBANISME ANTERIEUR

Le centre-ville présente un ensemble faiblement générateur de consommation environnementale. Ce bâti traditionnel, présent principalement au sein du centre ancien, des faubourgs et des hameaux, possède des **qualités d'inertie thermique** évidentes alors que le pavillonnaire, isolé et consommateur d'espace, est bien moins favorable. En effet, le bâti plus "urbain" voit son isolation facilitée par la mitoyenneté et présente donc intrinsèquement une meilleure **efficacité énergétique que les bâtiments "quatre façades"**.

La structure urbaine du centre se caractérise par une certaine compacité de son bâti, avec une hauteur relativement importante sur la quasi-entièreté de la parcelle. Cette compacité d'ensemble favorise un bilan thermique favorable: la compacité du bâti favorise l'économie d'énergie durant la saison froide et permet de limiter l'équipement et les dépenses en chauffage individuel des locaux. Durant les épisodes de forte chaleur, les qualités et caractéristiques constructives du bâti traditionnel limitent les besoins en rafraîchissement artificiel.

Les changements climatiques en cours impliquent:

- une consommation énergétique qui tend vers moins de gaspillage
- une prise en compte accrue des potentialités du territoire en terme de production d'énergie "propre" et renouvelable

Ceci d'autant plus que le centre-ville abrite une population qui n'est pas la plus "aisée", et dont les moyens sont relativement limités pour faire face au phénomène de précarité énergétique qui est appelé à concerner une part de plus en plus importante de la population.

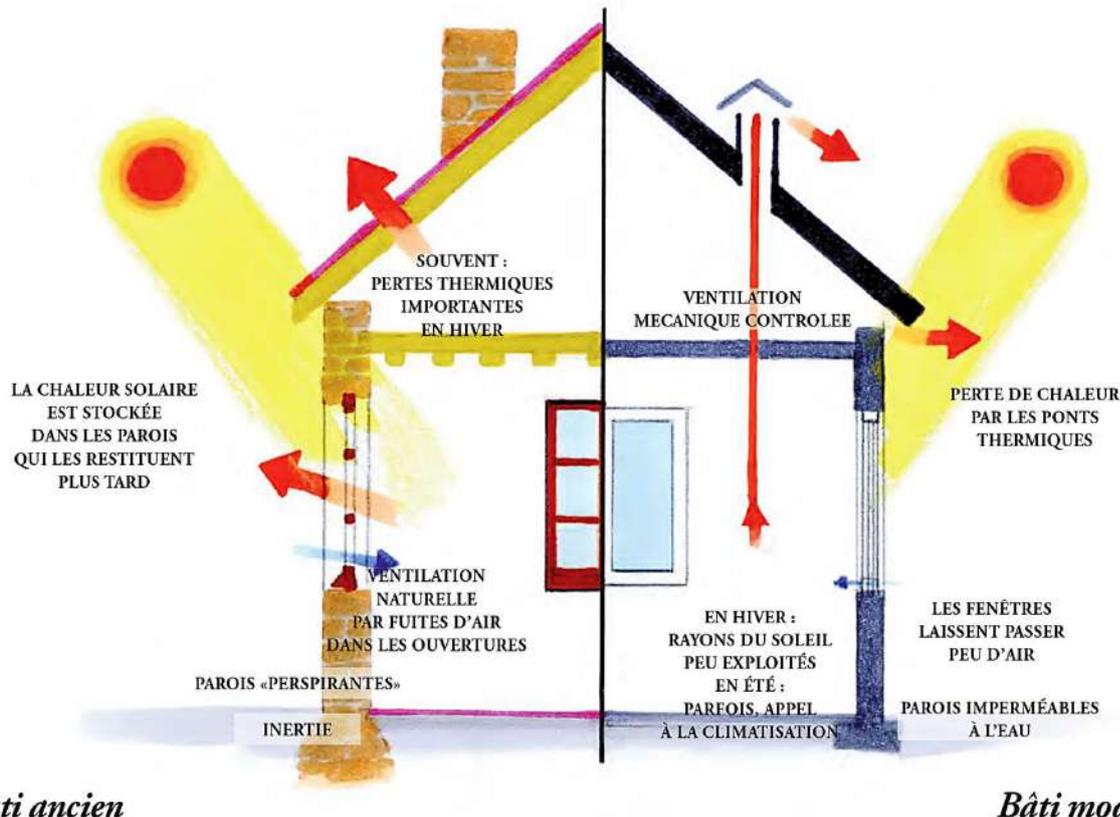


A la même échelle, comparaison des compacités du bâti entre le tissu du centre-ville et le pavillonnaire (ici vers Montalivet) – source Bing Map

¹³ "L'urbain sans lieu ni bornes". Editions de l'Aube, 1996

3.5.2. A l'échelle du bâti: améliorations des qualités d'isolation

Les époques de construction s'expriment à travers les formes urbaines et les procédés de construction, matériaux, mise en œuvre, dimensions, etc. De nombreuses études, tels que les projets ATHEBA¹⁴ ou BATAN mettent en évidence aujourd'hui les qualités du bâti traditionnel et les comparent aux constructions d'après-guerre, particulièrement déperditives et consommatrices.



Bâti ancien

Bâti moderne

Comparaison générale des comportements énergétiques des bâtiments traditionnels et modernes – source ATHEBA 2010

POUR LE BATI ANCIEN

Si le **bâti moderne** est conçu généralement pour être **étanche** à l'air, à l'eau et ventilé de manière artificielle, le **bâti ancien**, à l'inverse, est conçu davantage comme un système **ouvert**. Il tire parti du site dans lequel il s'inscrit pour gérer l'air, la température et la vapeur d'eau intérieurs. Des différences s'ajoutent dans son mode constructif, notamment par son **inertie** très lourde et la **micro-porosité** de ses matériaux de gros-œuvre. Ces propriétés du bâti ancien, trop souvent mal connues, induisent un comportement thermique très différent du bâti moderne, en été comme en hiver, qu'il convient de préserver en les comprenant. Elles doivent être, le plus souvent, rétablies avant d'entreprendre d'autres travaux d'amélioration.

Au sein des éléments reconnus comme patrimoniaux (bâti vernaculaire et antérieur au début du XX^e), la disposition du bâti urbain en ordre continu (façades latérales mitoyennes) limitant les déperditions calorifiques, seules **les façades avant et arrière** sont en contact avec les températures les plus froides. Les toitures, première source de déperdition énergétique, peuvent être plus facilement isolées. La compacité du bâti permet donc une économie d'énergie durant la saison froide. Cette caractéristique permet de limiter l'équipement et les dépenses en chauffage individuel des locaux. Durant les épisodes de forte chaleur, les qualités et caractéristiques constructives du bâti traditionnel limitent les besoins en rafraîchissement artificiel.

¹⁴ <http://www.maisons-paysannes.org/economies-d-energie/atheba.html>

De manière générale, les défauts d'isolation thermique sont localisés au niveau des **toitures** et des **menuiseries**. L'isolation des combles ainsi que le remplacement des menuiseries permettent de réduire substantiellement la consommation énergétique du bâtiment. Dans le cas des édifices présentant une valeur patrimoniale identifiée par l'étude, ces interventions se doivent de respecter l'expression architecturale du bâti. Dans les autres cas, de telles interventions ne doivent pas nuire à la qualité du paysage urbain environnant.

Pour les édifices du XIX^e, les maçonneries périphériques en pierre hourdées à la chaux présentent de bonnes qualités d'inertie. Pour les constructions plus récentes, notamment des années 1930 et 1960, les dispositifs de construction ont changé et ont considérablement réduit les qualités d'isolation des parois. L'isolation des parois peut être réalisée à l'intérieur ou à l'extérieur selon les décors et autres caractéristiques de la composition architecturale.

POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Dans une perspective de développement et d'attractivité territoriale, les **constructions neuves** présentent également un enjeu important, notamment en terme de comblement des dents creuses au sein de centre urbain et de renforcer ainsi sa densité et son attractivité. Il s'agit, par le soutien à une construction durable, de **limiter au maximum l'impact additionnel des nouvelles constructions**.

Cet impact est déterminé par différents facteurs:

- les choix d'aménagement (densification plutôt que mitage)
- la structuration organisationnelle du territoire (articulation entre habitat, services et commerces de proximité, zones agricoles...)
- le type de construction (performance énergétique des bâtiments, choix de matériaux écologiques et locaux...)
- l'optimisation de la consommation énergétique en fonction des orientations, du climat et des ressources disponibles

3.5.3. Formes urbaines et architectures: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

FORMES URBAINES ET ARCHITECTURES: ENJEUX TERRITORIAUX

La reconnaissance et la pérennisation des qualités intrinsèques du tissu urbain et du bâti "traditionnels" (jusqu'aux années 1940-50) en terme d'économie d'énergie (mitoyenneté du bâti engendrant des économies d'énergies importantes, *etc.*)

L'enjeu aujourd'hui pour un développement "durable" d'Annonay, préservant son territoire rural et agricole, est la reconquête des espaces centraux de la ville, à travers:

- la revalorisation du centre ancien (traitement des espaces publics, attractivité des activités commerciales et tertiaires, valorisation du patrimoine, *etc.*)
- la limitation du mitage en périphérie et le gel de l'urbanisation du territoire tant que le centre ancien ne retrouve pas une densité "optimale"
- la création d'une dynamique permettant d'infléchir la vacance des logements
- l'optimisation du maillage, afin de favoriser des déplacements de courtes distances, qui participent à l'appropriation de l'espace urbain
- l'adaptation du milieu urbain et des bâtiments aux évolutions climatiques, afin de réduire le phénomène de précarité énergétique.

FORMES URBAINES ET ARCHITECTURES: OBJECTIFS DE L'AVAP

Pérenniser le tissu et la morphologie des bâtis vernaculaires, forme urbaine compacte présentant des qualités d'inertie et permettant une mixité des fonctions et une vie sociale assez dynamique.

Améliorer le bâti existant en centre ancien, et notamment la luminosité et l'aération des rez-de-chaussée, pour accompagner leur évolution (activités, commerces, logements, *etc.*) et ainsi contribuer au renforcement de la centralité urbaine.

Permettre l'intégration de solutions techniques dans l'architecture, en termes d'isolation, de choix des matériaux, de modes constructifs, d'orientation, d'économies d'énergie... qui soient adaptées au contexte local et ne dénaturent pas les éléments caractéristiques du patrimoine annonéen.

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants et à venir, en termes de chauffage, de ventilation et de production d'électricité:

- Favoriser la compacité du bâti urbain en ordre continu (façades mitoyennes protégées)
- Orienter les nouveaux bâtiments et espaces ouverts en fonction des angles d'ensoleillement et des vents dominants, afin de permettre l'adaptation du milieu urbain au climat.
- Permettre le développement d'une typologie dense au sein des faubourgs et des espaces pavillonnaires.
- Permettre l'isolation en toiture (direction de déperdition maximale), en façade, la pose de double vitrage, l'étanchéité des châssis et portes.

- ➔ **Promouvoir des systèmes de cogénération d'énergie et de chauffage commun.**
- ➔ **Privilégier les volets et menuiseries en bois, énergie renouvelable, plutôt que le PVC.**
- ➔ **Favoriser l'emploi de matériaux proches des matériaux constitutifs de la ville, afin de limiter les importations lointaines et les transports générateurs de gaz à effet de serre.**
- ➔ **Pour les bâtiments dont les façades latérales sont déjà "isolées" par les constructions voisines, préconiser pour les autres plans de façade:**
 - **la mise en place de double vitrage, la réfection ou le remplacement de châssis pour améliorer l'isolation des baies**
 - **la remise en place de dispositifs d'occultation devant les baies (amélioration de l'isolation, limitation de l'impact solaire en été) si la composition de façade le permet**
 - **l'isolation renforcée de la toiture, qui constitue le principal plan de déperdition calorifique des bâtiments**
 - **la possibilité d'isolation intérieure et extérieure sous conditions**

3.6. DEPLACEMENTS ET MOBILITES

3.6.1. La prédominance de la voiture individuelle

L'OMNIPRESENCE DE LA VOITURE

La **voiture** reste majoritaire dans les déplacements au sein et en dehors de la ville. D'importants flux de transit (voiture) traversent la ville, perturbant son fonctionnement. Cette forte présence de la voiture, liée à l'étendue et au relief très accentué de la ville, a progressivement généré une offre en stationnement automobile très importante, qui concurrence l'usage des modes de déplacements "actifs" et des transports en commun.

MODES ACTIFS ET CHEMINEMENTS PIETONNIERS

La **marche à pied** occupe une place peu importante dans les modes de déplacements au sein du centre. Il existe un réel potentiel de valorisation des cheminements piétons à travers les quartiers et le long des berges sur certains tronçons, malgré des itinéraires considérés comme assez peu attractifs à cause de la pente.

Le dispositif d'**ascenseur urbain** mis en place rue de Tournon constitue une grande amélioration dans le confort des piétons et par son expression s'inscrit sans heurts dans la verticalité du front bâti. Son utilisation couplée avec le parking situé sur les berges de la Cance permet de désengorger l'espace public du centre ancien et de revaloriser les itinéraires piétons en centre-ville, avec, à terme un impact sur l'attractivité des commerces.

L'ENJEU DU STATIONNEMENT AU SEIN DU CENTRE

Le stationnement sur la commune d'Annonay pose des problèmes en terme de gestion de l'espace public, en profitant de la moindre dent creuse et en occupant un espace très important, aux dépens du déambulement piéton, mais aussi du paysage urbain.

Ainsi, les espaces publics majeurs que constituent la place de la Liberté et la place de l'hôtel de ville sont aujourd'hui un énième parking, alors qu'ils pourraient faire l'objet d'une mise en valeur confortant leurs rôles respectifs, pour l'un, d'esplanade, pour l'autre, de parvis du monument majeur de la commune.

Ces stationnements en plein centre historique sont donc plutôt problématiques pour la mise en valeur du patrimoine; l'espace public ne joue pas ici son rôle de "cinquième façade" et oppose des contraintes à l'accessibilité et à la déambulation piétonne (poussettes, personnes à mobilité réduite, ...).



L'utilisation d'espaces de stationnement le long des voies pour d'autres usages (végétalisation, terrasses de café, etc), à l'instar de ce qui se fait à Saint-Etienne ou à Lyon, permettrait une réappropriation des espaces publics par la population et une nouvelle image pour le centre-ville d'Annonay.

De nombreuses opérations de ce type fleurissent actuellement en Europe, sur la base de modules de 8m² (surface d'une place de stationnement) pouvant être utilisées pour de nouveaux usages – ici, le bas des Pentes de la Croix Rousse, à Lyon

3.6.2. Déplacements et mobilités: enjeux territoriaux

DEPLACEMENTS ET MOBILITES: ENJEUX TERRITORIAUX

Les ruelles du centre et la faible distance séparant les quartiers centraux d'Annonay offrent un réel potentiel de cheminements piétons, qui est actuellement peu valorisé.

L'offre en stationnement automobile est très importante, aussi bien au cœur du centre que dans ses abords. Cette offre existe essentiellement en surface. La place prépondérante de la voiture dans l'espace urbain est un élément nuisible au fonctionnement (partage de la chaussée) et au paysage urbains.

Les itinéraires dédiés aux déplacements piétons sont peu développés et insuffisamment attractifs à l'échelle du centre élargi. Le développement de réseaux de mode de déplacement "actif" (marche, vélo) permettrait de mieux relier le centre aux quartiers et aux lotissements.

- ➔ Valorisation du potentiel de cheminements piétons et amélioration du confort, afin de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les courtes distances.
- ➔ Renforcement de la place accordée au piéton en centre-ville, en lien avec les préconisations sur le traitement de l'espace public, et sur le renforcement du poids du centre, à travers l'affirmation de son attractivité et de la mixité des fonctions.

DEPLACEMENTS ET MOBILITES: OBJECTIFS DE L'AVAP

Limiter le stationnement aux abords et au sein du centre ancien.

Favoriser l'émergence d'un réseau piéton et vélo attractif,

- en limitant la place de la voiture dans le centre ancien et en permettant le report du stationnement à l'extérieur
- en favorisant l'accessibilité et le confort des cheminements piétons
- en développant des cheminements piétons et cyclistes sécurisés, lisibles et agréables
- en valorisant l'usage des ascenseurs urbains

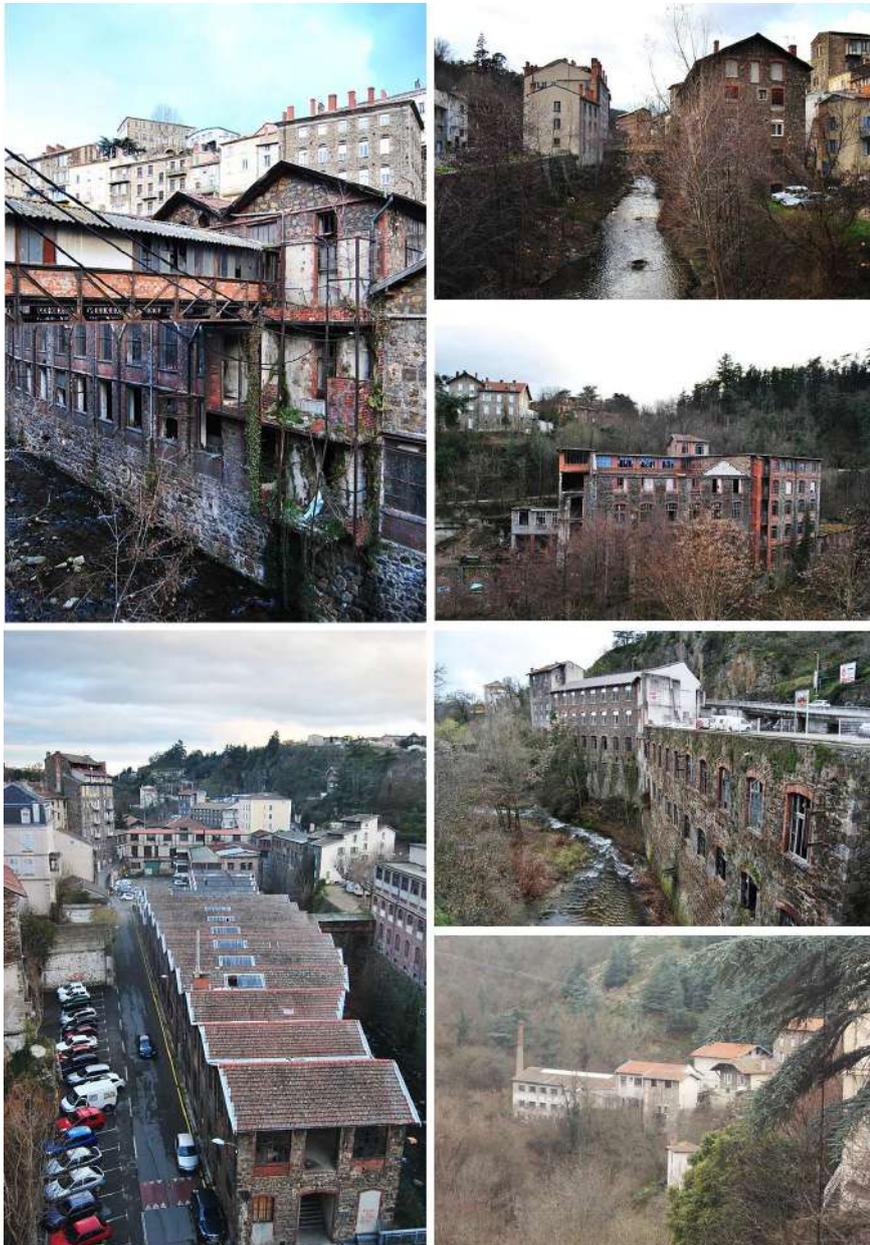
3.7. POTENTIALITES D'EXPLOITATION DES ENERGIES RENEUVELABLES

3.7.1. Hydraulique

La filière de l'énergie hydraulique constitue un **patrimoine** et un **marqueur identitaire** d'Annonay.

Marqué par ses pentes et ses vallées, le territoire de l'Ardèche a historiquement "dompté la nature" pour développer son activité moulinière grâce à l'énergie hydraulique. La ville d'Annonay a su utiliser la force motrice des rivières de la Cance et de la Deûme pour développer une industrie qui a été le **moteur de la croissance et de la prospérité** de la région.

Aujourd'hui, les bords de ces rivières, particulièrement la Cance, sont parsemés d'industries, pour la plupart en friche. Il serait intéressant d'étudier quelles **potentialités** pourraient offrir ces espaces, en vue d'une éventuelle nouvelle valorisation d'une ressource inépuisable, disponible au cœur de la ville.



3.7.2. Solaire

L'ensoleillement du territoire et les données météorologiques constituent le gisement brut des filières solaires thermique et photovoltaïque. Ces données servent de base au calcul du productible des installations solaires.

Le procédé photovoltaïque permet de convertir directement le rayonnement solaire en électricité. C'est aujourd'hui le mode le plus utilisé des productions d'énergie électrique solaire. Il existe deux catégories d'installations différentes: les modules intégrés au bâti et les centrales au sol. Et il existe différents types d'installations photovoltaïque: intégrées, tuiles, superposées, pare-soleil, pergolas, mur rideau,...

TUILES		<p>Bonne intégration au bâti</p> <p>Remplace l'isolation de la toiture</p> <hr/> <p>Aucune aération possible</p> <p>Aucune ombre présente sur la toiture</p>
SUPERPOSEES		<p>Aération de l'installation, évitant la surchauffe</p> <p>Faible coût d'installation</p> <hr/> <p>Mauvaise intégration dans le bâti ; peut dénaturer le patrimoine</p>
PERGOLAS		<p>Permet de garder toute l'intégrité du toit</p> <p>Peu de chance d'être vu depuis l'espace public</p> <hr/> <p>Peu économe en terme d'espace : obligation de créer une pergolas ou une terrasse sur son terrain</p>
MURS RIDEAUX		<p>Alternative aux baies vitrées</p> <p>Installations efficaces pour des immeubles tertiaires</p> <hr/> <p>Inesthétique et aucune intégration au bâti et patrimoine</p> <p>Rendement moindre par rapport aux installations en toiture</p>
INTEGRES		<p>Rentable dans la construction neuve</p> <p>Peu visible depuis l'espace public</p> <hr/> <p>Aucune aération possible : risque de surchauffe</p> <p>Convient peu au bâti existant</p>

Atouts et contraintes des installations de production d'énergie solaire - source des photographies: divers sites internet

Depuis quelques années, les installations solaires photovoltaïques se sont multipliées sur le territoire français. La politique tarifaire des années 2008-2009 a très fortement incité à cet essor de la filière, mais principalement au sud du département de l'Ardèche. On constate également que les **projets de toitures de très grande taille** équipées de capteurs solaires se généralisent, à la fois en construction neuve et en rénovation de hangars industriels ou commerciaux ou de bâtiments à usage agricole. Ces installations en toiture sont à privilégier, notamment eu égard aux forts potentiels présentés par certains industries présentes sur le territoire annonéen.

ENERGIE SOLAIRE ET INTEGRATION PAYSAGERE

La qualité paysagère du territoire et la prise en compte du patrimoine bâti nécessitent d'adapter l'installation photovoltaïque en fonction de son environnement. Les modalités d'installation et d'intégration de ces dispositifs ne sont pas les mêmes au sein des espaces suivants :

- le centre ancien et les faubourgs
- les quartiers pavillonnaires
- les zones d'activité
- et les zones agricoles.

Le centre ancien et les faubourgs d'Annonay présentent de forts enjeux patrimoniaux. De plus, l'étroitesse du parcellaire ne permet pas une surface d'exposition suffisante pour garantir l'efficacité de l'installation. Il faut donc dans ce secteur préserver les toits d'intervention qui pourraient modifier l'aspect et l'identité architecturale du bâtiment. Il semble donc nécessaire d'exclure les panneaux photovoltaïques impactant les toitures et qui donc dénaturent la perception de l'ensemble homogène formé par le bâti (toitures, mais aussi façades). Certaines installations pouvant être envisagées, à condition de ne pas être perceptible depuis l'espace public ni d'être situées dans un champ de visibilité d'un Monument Historique. De la même manière, la pose de **micro-panneaux** solaires sur les lampadaires ou divers mobiliers urbains pourrait être envisagée sur l'espace public.



Exemple de micro-panneaux solaires, ici sur les boulevards de Valence

Les quartiers de maisons individuelles situées en couronnes autour du centre présentent des enjeux en terme de vues lointaines; les projets d'installation doivent donc être le moins visible possible depuis le domaine public.

Les zones d'activité présentent des enjeux patrimoniaux et paysagers plutôt faibles et des surfaces d'exposition (en toiture) qui permettent de garantir l'efficacité de l'installation.



Depuis le Montmiandon: les toits des équipements industriels permettent une surface d'exposition intéressante, à valoriser

Les zones agricoles sont sur le territoireannonéen des espaces à fort enjeux paysagers, voire patrimoniaux (hameaux,...). Le bâti présentant un intérêt architectural doit être préservé, ainsi que le paysage à dominante naturelle et agricole. Il est toutefois envisageable d'installer des panneaux sur des bâtiments annexes, liés à l'activité agricole, dans le dessein d'améliorer la rentabilité de l'exploitation et sous condition d'intégration.

Les installations photovoltaïques et le territoire agricole

Les installations photovoltaïques sur les bâtis agricoles peuvent présenter une nouvelle alternative économique pour les agriculteurs: l'activité agricole est économiquement plutôt fragile. Cela procurerait à l'agriculteur un revenu complémentaire à son activité. Mais cela pose des questions au niveau de l'intégration paysagère. Les bâtiments agricoles se trouvent dans un contexte paysager plutôt sensible sur le territoire annonéen.

Les installations au sol demandent une forte consommation d'espace et posent des questions de concurrence du foncier avec d'autres activités (notamment agricole). Ce n'est donc pas la technique la plus en adéquation avec les enjeux du territoire, nécessitant de préserver les terres agricoles. De plus, ces installations sont peu compatibles avec la valorisation du paysage, et présentent un fort impact environnemental:

- utilisation de matériaux plus ou moins toxiques et la plupart du temps non recyclables
- matériaux rares qu'il faut acheminer jusqu'au site de production
- incidence sur l'écoulement des eaux
- et impacts sur la flore et la faune (création de zones d'ombres, nécessité de mise en place de clôtures générant des coupures et donc empêchant la faune de circuler...).



A gauche, exemple de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment agricole. Source : saint-gobain-solar.com – à droite, exemple de panneaux photovoltaïques posés au sol. Source : energreen.be

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche considère que "*Le photovoltaïque sur bâtiment agricole représente une opportunité de diversification pour l'agriculture, dans l'intérêt des exploitations et aussi une contribution à l'effort national et planétaire de production d'énergie renouvelable. (...) Toute implantation de centrale photovoltaïque sur des surfaces présentant un potentiel agricole aura un impact direct sur l'activité agricole, par le gel de la superficie sur 20 ans minimum, par la spéculation foncière pouvant affecter la transmission d'exploitation, par l'impact sur les parcelles environnantes dont la centrale perturbera les accès et les réseaux d'irrigation et par la perte de production qui pourrait fragiliser les organisations économiques d'aval*".

3.7.3. Bois

Selon le Scot du Bassin d'Annonay, la ressource disponible sur le territoire pourrait permettre d'alimenter plus de 8.000 ménages (soit 32.000 habitants), c'est-à-dire 70% de la population du Scot. La dynamique autour de la filière bois semble en plein essor, avec un nombre croissant de dossiers déposés entre 2007 et 2010¹⁵.

Le bois est de plus en plus utilisé comme **matériau de construction**, pour répondre aux normes BBC. Son usage pour le **chauffage** redevient aussi d'actualité, avec le récent développement de chaufferies à bois. Si le coût d'investissement dans les chaufferies à bois demeure aujourd'hui relativement important, le développement de l'énergie "bois" présente de nombreux avantages pour l'ensemble du territoire:

- Entretien du territoire et réduction des risques d'incendie de forêt
- ancrage de l'emploi local, via des petites et moyennes entreprises
- redynamisation de territoires parfois délaissés ou isolés

L'organisation de l'ensemble de la filière est un préalable à l'alimentation d'une filière énergétique à partir de la biomasse (gestion des forêts, récupération des déchets de scieries, etc.). Une étude est en cours au niveau régional pour établir précisément la nature et le volume des bois mobilisables en bois énergie (déduction faite de la valorisation en bois d'œuvre ou pour la papeterie). Plusieurs projets de chaufferies collectives au bois sont à l'étude ou en cours de réalisation sur le territoire.

Les forêts en Ardèche verte sont majoritairement composées de **résineux** (70%): peuplements de pins sylvestres, de sapins et épicéas et de douglas. Les **feuillus** (30%) sont présents essentiellement à basse altitude (hêtres, châtaigniers, chênes). Les bois de charpente et plaquette proviennent aujourd'hui des conifères et les feuillus fournissent essentiellement le bois de chauffe.

Le développement de la forêt est récent en Ardèche verte, faisant suite au phénomène de déprise agricole de la seconde moitié du XX^e siècle, mais depuis, elle progresse continuellement sur le territoire. La surface boisée du territoire de l'Ardèche Verte représente aujourd'hui 42.000 hectares, soit un taux de boisement de 45 % en moyenne. La forêt, largement présente sur le territoire, est très peu perçue comme une ressource locale et un atout pour le développement du territoire.

La filière bois présente sur l'Ardèche verte est largement tournée vers des activités traditionnelles: abattage-débardage, débit de palettes et charpente traditionnelle et pose de charpente. Néanmoins, quelques entreprises artisanales se tournent aujourd'hui progressivement vers l'**ossature bois** ou encore la **menuiserie passive**.

Les enjeux liés au développement de l'exploitation sylvicole¹⁶

Il s'agit ainsi d'intégrer une plus grande **diversité d'espèces forestières** dans les peuplements, en ne se contentant pas d'une monoculture d'arbres non autochtones (épicéas, douglas). Le Schéma Régional de Gestion Forestière préconise ainsi des peuplements mélangés et irréguliers.

Il s'agit également de **conserver quelques vieux peuplements et quelques arbres sénescents ou morts** pour permettre le maintien des mousses, lichens et coléoptères qui s'en nourrissent et jouent un rôle important dans la survie et la régénération des forêts, car ils restituent pour le milieu forestier le budget énergétique et nutritif contenu dans les arbres morts ou dépérissant et assurent donc une partie du cycle de l'azote et du carbone. Laisser une partie des rémanents au sol sans les entasser permet en outre la restitution des éléments minéraux et organiques au sol et le développement de certaines espèces spécialisées dans la décomposition.

L'exploitation sylvicole doit aussi **intégrer la biodiversité** pour minimiser l'impact du tassement des engins. La biodiversité ne doit pas être vue comme une contrainte dans la gestion sylvicole mais comme une composante, parmi d'autres, à prendre en compte. Elle n'est pas incompatible avec une forêt de production, mais nécessite d'être intégrée dans les documents de gestion et les pratiques des forestiers et des exploitants.

¹⁵ Diagnostic Stratégique Agricole - Juillet 2010

¹⁶ Elaboration de la charte forestière de l'Ardèche verte - diagnostic forêts et espaces naturels en Ardèche verte août – septembre 2009

3.7.4. Eolien

LE GRAND EOLIEN

Un parc éolien est réglementé par les documents d'urbanisme en vigueur, il a des influences sur son milieu, qu'il s'agisse des hommes, de la faune, de la flore ou encore du paysage.

Les principales contraintes à étudier avant l'implantation d'un parc éolien sont les suivantes:

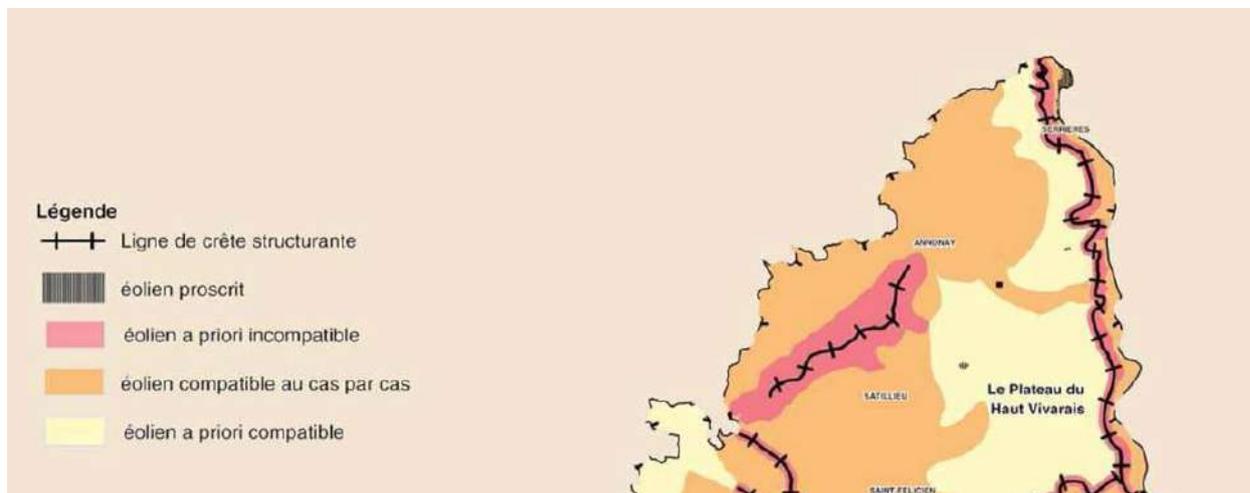
- les servitudes environnementales (zonages réglementaires et zonages d'inventaires)
- les servitudes d'utilités publiques (réseau hertzien, aérodromes, captages d'eau potable, etc.)
- les contraintes patrimoniales et paysagères (sites classés et inscrits, monuments historiques, AVAP, etc.)
- les contraintes techniques (gisement, raccordement au réseau de distribution, accessibilité au site, etc.)
- les contraintes d'urbanisme (se trouver à plus de 500 mètres des habitations)

Depuis le 14 juillet 2005, tous les projets éoliens qui souhaitent bénéficier du tarif d'achat de 0,82 €/kWh sont obligatoirement situés dans une zone de développement éolien (ZDE), créée par arrêté préfectoral sur proposition des collectivités locales. Aucune ZDE n'est à l'étude sur le Bassin d'Annonay.

Le développement de l'énergie éolienne sur le territoire du Nord Ardèche n'est pas moins complexe que dans d'autres secteurs du département, compte tenu de l'existence des sensibilités paysagères, environnementales, économiques, urbaines et sociales. Les limitations techniques et les sensibilités paysagères et environnementales sont recensées dans le schéma éolien de l'Ardèche, mis à jour en novembre 2007. Ce schéma fait apparaître un certain nombre de secteurs *a priori* favorables à l'implantation de parcs éoliens. Cependant, les régimes de vent et l'étalement urbain contribuent à rendre ces secteurs peu attractifs pour les investisseurs.

Une étude réalisée par l'ADEME en 2002 montre que l'Ardèche est l'un des départements français à plus fort potentiel, avec la Drôme. Près de 60 % du territoire est concerné par des vents de 300 W/m², soit un peu plus de 6 m/s, et 30 % est touché par des vents de 200 W/m², soit 4 m/s (vitesse minimale de démarrage des éoliennes).

Le potentiel éolien sur le territoire est avéré en particulier à l'est (vallée du Rhône) et sur les zones de haute altitude, sans toutefois être majeur à l'échelle du territoire du Scot du Bassin d'Annonay.



Extrait de la carte de synthèse des enjeux du schéma éolien de l'Ardèche

Le schéma régional éolien de la région Rhône-Alpes d'octobre 2012 émet les recommandations suivantes pour le territoire de l'Ardèche verte:

- Suivre pour les projets un axe d'insertion nord-sud de la vallée du Rhône, avec une zone de recul d'au moins 200 mètres des crêtes et ruptures de pentes, qui permettrait de limiter les effets de domination des villages en pied des côtes du Rhône.
- Éviter la co-visibilité des villages en contrebas
- Prendre en compte l'impact des projets depuis les points de vue remarquables
- Prévoir des mesures de réduction d'impact fortes pour les travaux connexes à l'implantation, notamment concernant la cicatrization des accès et la re-végétalisation
- Utiliser les pistes existantes ou jumeler à d'autres usages

LE PETIT EOLIEN

Moins imposantes, des éoliennes dites "urbaines" commencent à apparaître, adaptées aux conditions particulières que sont la turbulence, les vitesses de vent affectées par l'environnement, les vibrations, le bruit ou encore les considérations d'aménagement. Elles peuvent se classer en deux grandes catégories suivant l'orientation de l'axe de leurs pales, horizontale ou verticale.

Éoliennes à axe horizontal

Les éoliennes urbaines à axe horizontal sont similaires aux éoliennes classiques quant à leur principe de fonctionnement. Les pales mises en rotation par l'énergie cinétique du vent entraînent un arbre raccordé à une génératrice qui transforme l'énergie mécanique créée en énergie électrique. Elles se caractérisent par leur petite taille (de 5 à 20 mètres), le diamètre des pales (2 à 10 mètres) et leur puissance (certaines atteignant 20 kW).



Exemples d'éolienne à axe horizontal

Éoliennes à axe vertical

Les éoliennes à axe vertical ont été conçues pour répondre au mieux aux contraintes engendrées par les turbulences du milieu urbain. Grâce à ce design, elles peuvent fonctionner avec des vents provenant de toutes les directions, et sont moins soumises à ces perturbations que les éoliennes à axe horizontal. Elles sont relativement silencieuses et peuvent facilement s'intégrer au design des bâtiments. Leur faiblesse réside principalement dans la faible maturité du marché, qui engendre aujourd'hui des coûts d'investissement relativement importants. En raison de leur petite taille, l'énergie produite reste faible.

En milieu urbain, la vitesse du vent et sa direction sont imprévisibles surtout près des bâtiments. Là où la turbulence ne peut être évitée, les éoliennes à axe vertical peuvent plus facilement capter la ressource éolienne.

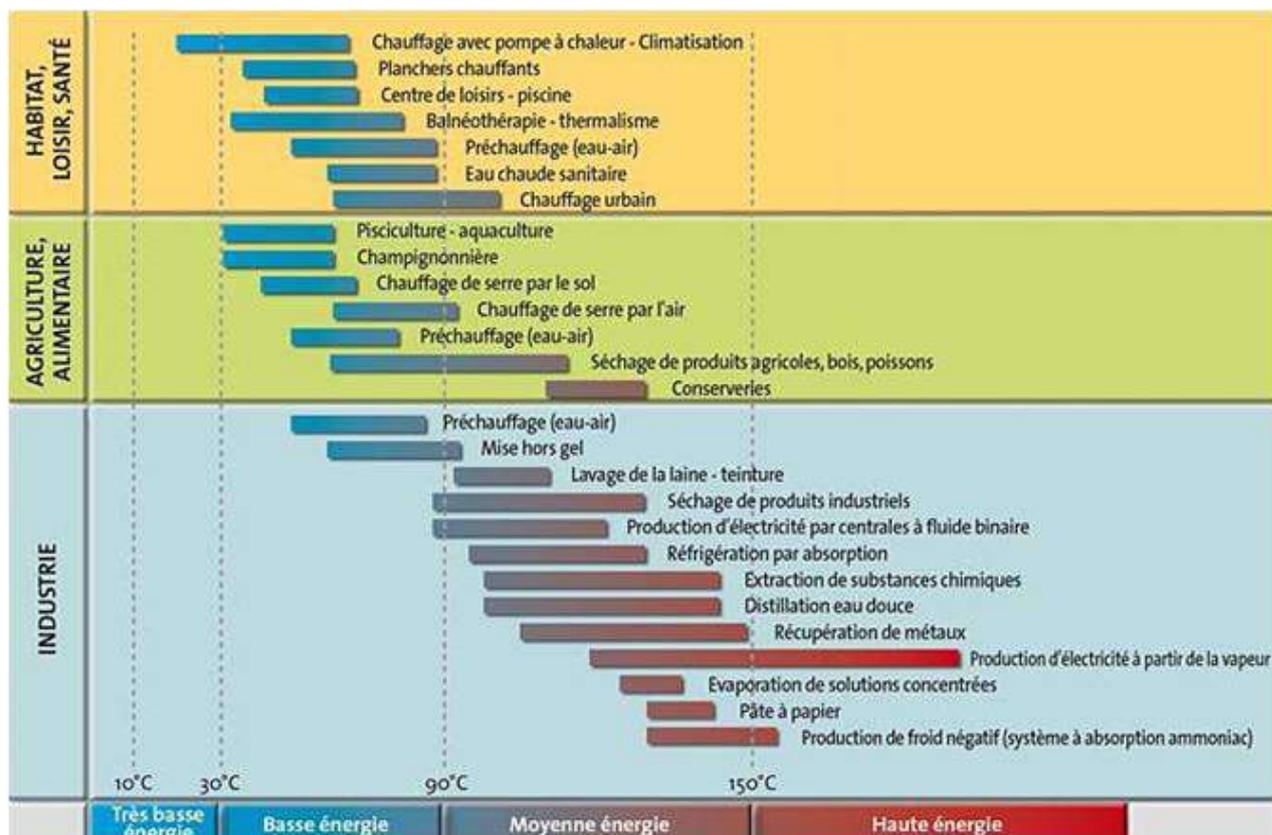


Exemples d'éoliennes à axe vertical

Afin de choisir un emplacement optimal pour une meilleure récupération de la ressource, il faut intégrer notamment le fait que le toit où installer l'éolienne doit être bien au-dessus de la hauteur moyenne des constructions environnantes (environ 50 %)

3.7.5. Géothermie

La géothermie est l'exploitation de la chaleur du sous-sol. Cette chaleur est produite pour l'essentiel par la radioactivité naturelle des roches constitutives de la croûte terrestre. Elle provient également, pour une faible part, des échanges thermiques avec les zones internes de la Terre dont les températures s'étagent de 1.000°C à 4.300°C. En ce qui concerne la géothermie dite de surface, la chaleur de la couche superficielle du sous-sol est en partie influencée par le climat. Les gisements géothermiques sont qualifiés en fonction de leur température, de haute à très basse énergie (cf. figure ci-après).



Principales utilisations de la géothermie en fonction des températures - source: Géothermie Perspectives

Cinq catégories sont distinguées, suivant le niveau de température des fluides exploités:

- La **géothermie très basse énergie** (température inférieure à 30°C - profondeur de nappe inférieure à 100 mètres): l'énergie du sous-sol et des aquifères est utilisée pour le chauffage et le rafraîchissement de locaux, par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.
- La **géothermie basse énergie** (température comprise entre 30 et 90°C) est destinée au chauffage urbain, à certaines utilisations industrielles, au thermalisme ou encore à la balnéothérapie. L'essentiel des réservoirs exploités se trouve dans les bassins sédimentaires (entre 1.500 et 2.500 mètres de profondeur).
- La **géothermie moyenne énergie** (température comprise entre 90 et 150°C: eau chaude ou vapeur humide) est destinée à des usages thermiques (utilisations industrielles) et peut être utilisée pour la production d'électricité. Elle se retrouve dans les zones propices à la géothermie haute énergie, à une profondeur inférieure à 1.000 mètres, et dans les bassins sédimentaires (2.000 à 4.000 mètres).
- La **géothermie haute énergie** (température supérieure à 150°C): Les réservoirs sont généralement localisés entre 1.500 et 3.000 mètres de profondeur. Le fluide peut être capté sous forme de vapeur sèche ou humide pour la production d'électricité.
- La **géothermie profonde des roches chaudes fracturées (hot dry rock)**: Elle s'apparente à la création artificielle d'un gisement géothermique dans un massif cristallin. À 3, 4 ou 5 kilomètres de profondeur, de l'eau est injectée sous pression dans la roche. Elle se réchauffe en circulant dans les failles et la vapeur qui s'en dégage est pompée jusqu'à un échangeur de chaleur permettant la production d'électricité. Plusieurs expérimentations de cette technique sont en cours, notamment à Soultz-Sous-Forêts en Alsace.

3.7.6. Valorisation des eaux usées

La température des eaux usées oscille entre 10°C et 20°C toute l'année. En hiver, les eaux usées sont plus chaudes que l'air extérieur, constituant ainsi une source de chaleur. Le cas inverse se produit en été, où les bâtiments peuvent être rafraîchis grâce aux eaux usées.

La récupération de chaleur (ou de froid) se fait de manière simple: un fluide caloporteur capte l'énergie des eaux usées par l'intermédiaire d'un échangeur de chaleur, et conduit les calories vers une pompe à chaleur qui va élever (ou abaisser) la température de l'eau chauffant (ou refroidissant) les bâtiments.

L'énergie peut être récupérée à différents niveaux: au niveau du bâtiment, au niveau de la station d'épuration, ou au niveau des collecteurs d'eaux usées.

3.7.7. Biogaz

Selon le Scot du Bassin d'Annonay, une usine de méthanisation pourrait alimenter en électricité une population de 13.500 habitants, soit une grande partie de la ville d'Annonay.

Le biogaz, production de biogaz à partir de matière organique, peut être produit par le stockage des déchets (biogaz de décharge), ou par la méthanisation de ressources urbaines (fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de stations d'épuration, *etc.*), industrielles (déchets organiques des industries agro-alimentaires) et agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, *etc.*). Le biogaz peut être valorisé par injection sur le réseau de gaz naturel ou par cogénération. La chaleur produite est alors consommée par des industries ou bâtiments via un réseau de chaleur.

3.7.8. Potentialités d'exploitation des énergies renouvelables: enjeux territoriaux et objectifs de l'AVAP

POTENTIALITES D'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES: ENJEUX TERRITORIAUX

Le territoire offre des possibilités intéressantes pour le développement des énergies renouvelables. Les filières les plus intéressantes sur le territoire annonéen sont l'hydraulique, la biomasse, le solaire et l'éolien.

Le développement de la filière bois énergie peut constituer un atout pour le territoire.

L'augmentation la part des énergies renouvelables dans la consommation locale doit être possible tout en respectant le patrimoine et les identités locales.

POTENTIALITES D'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES: OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Préserver les ressources et les milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique.

Promouvoir un urbanisme durable et moins consommateur de foncier.

Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques (réhabilitation thermique, encouragement de la réalisation de bâtiments performants, utilisation des usines désaffectées...).

Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement paysager: respecter l'environnement et le patrimoine culturel lors d'installation d'éolienne, développer le photovoltaïque sur les bâtiments industriels et les équipements urbains, ...

4. CONCLUSIONS

LES GRANDS OBJECTIFS DE L'AVAP D'ANNONAY

Extraits de la commission locale du 12 juillet 2013 modifié le 19 février 2016

Urbanisme

- Protéger le parcellaire et le tissu urbains, premier patrimoine de la commune
- Renforcer le poids du centre-ville en permettant un renouveau et en favorisant le renouvellement urbain
- Identifier et protéger les éléments structurants du paysage urbain: ordonnances végétales, perspectives, fronts bâtis, édifices majeurs
- Améliorer la cohérence et la sobriété des espaces publics par la définition des ambiances par secteurs
- Identifier les entrées de ville et leurs cônes de vue
- Affirmer la limite entre l'urbain et le rural
- Identifier les secteurs de projet en concertation avec la commune, en vue de définir les orientations d'aménagements compatibles avec le diagnostic de l'AVAP

Architecture

- Identifier et préserver les **édifices et les fronts bâtis** pour leur valeur historique, architecturale, et leur rôle dans le paysage urbain
- Identifier et préserver les domaines pour leurs qualités d'ensembles architecturaux caractéristiques et fondateurs du paysage
- Encadrer les interventions sur le **bâti existant**, au regard des spécificités architecturales et lutter contre la banalisation du bâti par une **sensibilisation sur le détail** architectural
- Permettre une **expression contemporaine** dans l'architecture, qui s'insère et respecte le tissu environnant
- Définir les **conditions d'intégration** des éléments relatifs à la production d'énergie renouvelable ou d'économies d'énergie dans le respect du bâti et du paysage urbain

Paysage

- Identifier et préserver les **éléments structurants** du paysage: cours d'eau et ripisylves,
- Identifier et repérer les **hameaux** pour leurs qualités d'ensembles architecturaux caractéristiques et fondateurs du paysage
- Identifier et préserver la « **ceinture verte d'Annonay** », **demeures et parcs, zone d'accompagnement** du centre-ville historique
- Identifier les **cônes de vue** et les **points forts du paysage** à préserver
- Accompagner les **projets d'aménagement** dans les secteurs sensibles (berges de la Deûme)

Environnement (et cadre de vie)

- Identifier et préserver les **trames vertes et bleues**, assurer leur continuité et permettre leur mise en valeur
- Favoriser la protection de la **biodiversité par la conservation des milieux**
- Permettre la mise en place des **dispositifs d'économie d'énergie** dans l'habitat **et l'exploitation des énergies renouvelables** sous conditions d'intégration
- Favoriser la **réutilisation du bâti** et le **renouvellement urbain**
- Favoriser l'emploi de **matériaux locaux** et/ou adaptés aux contraintes climatiques

Archéologie

- Mettre en évidence les **tracés** qui subsistent dans le cadastre,
- Assurer une **vigilance archéologique** sur les sites à fort potentiel

5. ANNEXES

5.1. DONNEES ARCHEOLOGIQUES



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

13 JUIL. 2004

Arrêté n° *OL-300*

Objet : Zones archéologiques de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune d'Annonay (Ardèche)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code du patrimoine, notamment son livre V ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1^{er} et 13 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1;

Considérant l'importance et l'intérêt historique de la commune de Annonay, occupée par plusieurs sites antiques importants

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sur la commune d'Annonay sont déterminées deux zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1° de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

ANNONAY (07)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, ont été définies sur la commune d'Annonay, deux zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune et sur l'importance de l'urbanisation.

Les zones sont les suivantes :

- 1- **La ville d'Annonay** a livré, à de nombreuses reprises, des vestiges antiques diffus. Si la présence d'une agglomération ne semble pas devoir être envisagée, il est probable qu'une ou plusieurs exploitations agricoles antiques ont occupé ce secteur de la confluence de la Cance et de la Deune, point de passage nord-sud, en limite de plusieurs régions naturelles et à proximité de limites territoriales antiques fortes.
- 2- **Le quartier Marenton**, aux confins de la commune, a livré en de nombreux points des vestiges antiques, qui indiquent la position d'un établissement gallo-romain des deux premiers siècles de notre ère. Ce plateau semble être occupé et exploité durant l'antiquité par un réseau serré de fermes et établissements ruraux.

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 04.300
du 13 JUL. 2004

ANNONAY

PORTER A CONNAISSANCE DANS LE CADRE DE L'A.V.A.P.

LISTE D'ENTITÉS ARCHEOLOGIQUES (18/12/2012)

1) Ville : occupations (gallo-romain, moyen-âge - époque moderne), habitat, bourg castral, enceinte urbaine, églises, chapelles, prieurés, couvent, hôpitaux, commanderies, maison, maison forte, châteaux forts, pont (moyen âge), ville, enceinte urbaine, dépôt monétaire, sépulture, tannerie, habitat ? cimetière ? (moyen-âge - époque moderne), couvents, chapelle, maison forte, cimetière (époque moderne)

2) Marmaty : occupation, drain (gallo-romain)

3) Ripaille : drain (gallo-romain)

4) Haut Varagnes : château fort (moyen âge)

5) Chemin de Villedieu, rue de Montalivet : voie (gallo-romain)

6) Vissenty : occupation (gallo-romain)

7) Marenton : occupations (protohistoire indéterminée, gallo-romain, moyen âge)

Non localisés :

- occupations (âge du bronze, âge du fer)

ANNONAY

Bibliographie issue de la base Patriarche au 17/12/2012

- BAILLY-MAITRE Marie-Christine.- Mines et métallurgie dans les Cévennes au Moyen Age, 1986. RAP-PR-29 (RAP04785)
- BLANCHET Adrien.- Traité des monnaies gauloises et inventaire des trésors - 2 vol. Paris : Leroux, 1905 (BMO00391)
- FAURE Emmanuelle.- Les maisons-fortes du Haut-Vivarais, dans les trois cantons d'Annonay, Satillieu et Serrières (XIV^e - XVI^e siècles). 1985 (BMO00273)
- FILHOL César.- Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut Vivarais depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. Annonay : Moussy aîné, 1880, 4 vol. (BMO01352)
- FRANCUS Dr..- Voyage autour d'Annonay. Annonay : Impr. Hervé frères, 1901 (BMO01364)
- FRANCUS Dr..- Voyage autour d'Annonay (réédition de 1901). Aubenas : 1975 (BMO01370)
- FRAPPA M..- Annonay moments d'histoire locale. Annonay : 1985 (BMO01510)
- GABAYET Franck, ATTIAH Nathalie, avec la collab. VEROT-BOURRELY Agnès.- Annonay (Ardèche) ZAC de Marenton, 2006. RAP-07-669 (RAP05825)
- GABAYET Franck, ATTIAH Nathalie, avec la collab. VEROT-BOURRELY Agnès.- Annonay (Ardèche) ZAC de Marenton - voirie, 2006. RAP-07-670 (RAP05827)
- GUIGAL Michel.- Rapport de correspondant D.R.A.H. Groupe "Archéologique" Maison pour Tous d'Annonay, 1975 (RAP00686)
- INCONNU Inconnu.- (Article sur des objets d'un musée). L'Homme Préhistorique, 7-8, 1926. Paris : Librairie Universitaire J. GAMBER (BAP03872)
- INCONNU Inconnu.- Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche. Sortie conférence du 12 août 1975 (Annonay). Revue du Vivarais, LXXX, 1976 (BAP04602)
- LAFFONT Pierre-Yves.- Châteaux, pouvoir et habitat en Haut-Vivarais X^e - XIII^e siècle (3 vol.). 1990 (BMO00291)
- PONCER J.-A..- Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais, 1, Annonay-Lyon (Reprint, Marseille, Laffitte, 1975, 2 t. en 1 vol.). 1835 (BMO01459)
- REGNE J..- Histoire du Vivarais (fasc. 3). Largentière : 1914 (BMO01499)
- REMY Bernard.- Histoire d'Annonay et de sa région. Annonay : 1981 (BMO01508)
- REYNAUD Jean-François, ARQUILLIERE V..- Dossier d'archives du PCR "Abbayes et prieurés" H16 - Commune d'Annonay (07) - 1991-1996 -. Prieuré de Notre-Dame la Belle. 1995 (ARC00093)
- REYNAUD Jean-François, ARQUILLIERE V..- Dossier d'archives du PCR "Abbayes et prieurés" H16 - Commune d'Annonay (07) - 1991-1996 -. Prieuré Saint-Denis. 1995 (ARC00094)

5.2. SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages de référence

Antoine GRIMAUD, Annonay et Vivarais la vie municipale de 1870 à 1920, typographie et lithographie Paul HERVÉ, 541 pages, 1926.

D'après les ouvrages suivants : « Histoire du Vivarais » du chanoine Rouchier, « Histoire religieuse » de l'Abbé Filhol, « Mémoires historiques de A. Poncer, « Chroniques » d'Albin Mazon, « Notices historiques » de Emmanuel Nicod

Emmanuel FAURE, Annonay, au fil du temps...au fil des couleurs, Imprimerie Baylon-Villard, 207 pages, 2011.

Mémoire et analyse sensible de l'îlot Boissy d'Anglas, CAUE de l'Ardèche, Amaël Raphaneau, Hélène Page, décembre 2012.

Euphémie DECULTY et Dominique DENTRESSANGLE, Habiter Annonay et ses vallées, projet de fin d'études à ENSASE (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint Etienne), 2011.

Les plans anciens

- Plan de 1560, présenté au Musée Vivarois César Filhol, document controversé dans sa représentation, il n'est pas utilisé comme plan de référence dans l'étude de l'AVAP.
- Carte de Cassini, établie au XVIII^e, source Géoportail.
- « Plan de la ville d'Annonay, sur le quel est tracé un projet de rectification et d'élargissement de quelques unes de ses rues. Approuvé par le conseil municipal le 25 mars 1812 », document fourni par le CAUE.
- Cadastre napoléonien, 1826, Archives Départementales de l'Ardèche, montage des planches 3P2756_0001 à 0016.
- Carte d'Etat-major, 1850, source Géoportail.
- « Ville d'Annonay, plan d'aménagement extension et embellissement, état en 1940 et futurs superposés », document fourni par le CAUE et dressé en collaboration avec messieurs GOSSELIN, FRAPPA, LUQUET, VITOU ET DEVYS.

Les données archéologiques

Les entités archéologiques d'Annonay, DRAC Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, données issues de la carte archéologique, IGN Scan 25 et BD Carto, janvier 2013.

Les études environnementales

- l'état initial de l'environnement du SCOT
- Analyse territoriale du Bassin d'Annonay - Direction départementale des Territoires de l'Ardèche – Service urbanisme et territoires - Mars 2011
- Pays Ardèche Verte - Bilan de Gaz à Effet de Serre de territoire 2009
- Schéma régional éolien de la région Rhône-Alpes, octobre 2012
- Diagnostic Stratégique Agricole - Juillet 2010
- Projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural (PSADER) - diagnostic territorial - juillet 2010
- Charte de territoire du Pays Ardèche verte - tome 2 : le diagnostic de territoire - Syndicat Mixte Ardèche verte, septembre 2010

- PPRI d'Annonay. Dossier d'approbation. Rapport de présentation, septembre 2010
- Elaboration de la charte forestière de l'Ardèche verte - diagnostic Forêts et espaces naturels en Ardèche verte août – septembre 2009

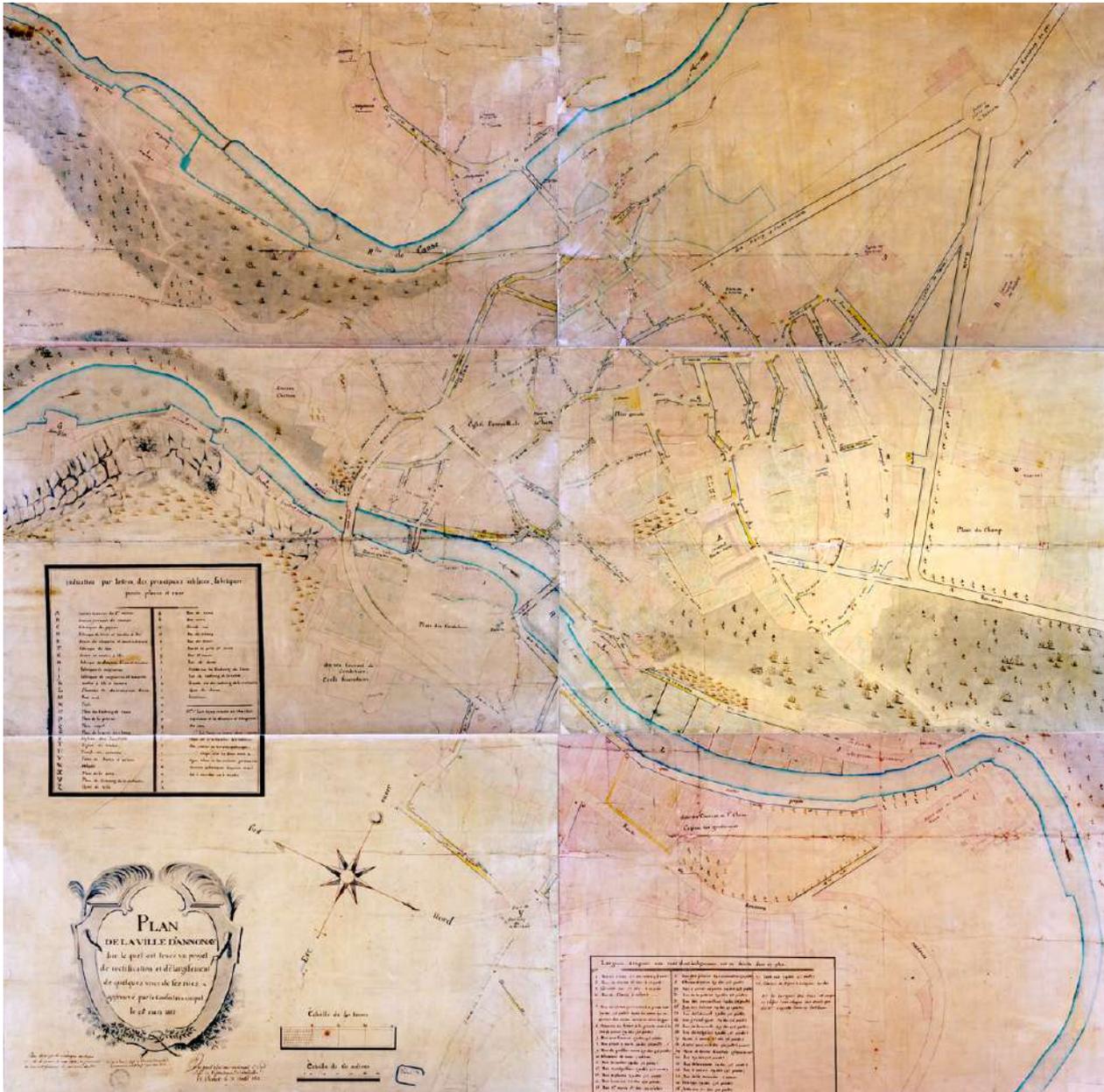
Les sites internet

<http://infoterre.brgm.fr/>

<http://www.memoireetactualite.org/presse/07JOURNOLDAN/PDF/1879/07JOURNOLDAN-18790510-N-0002.pdf> -
extrait du journal d'Annonay de 1879

5.3. LES PLANS DE REFERENCE

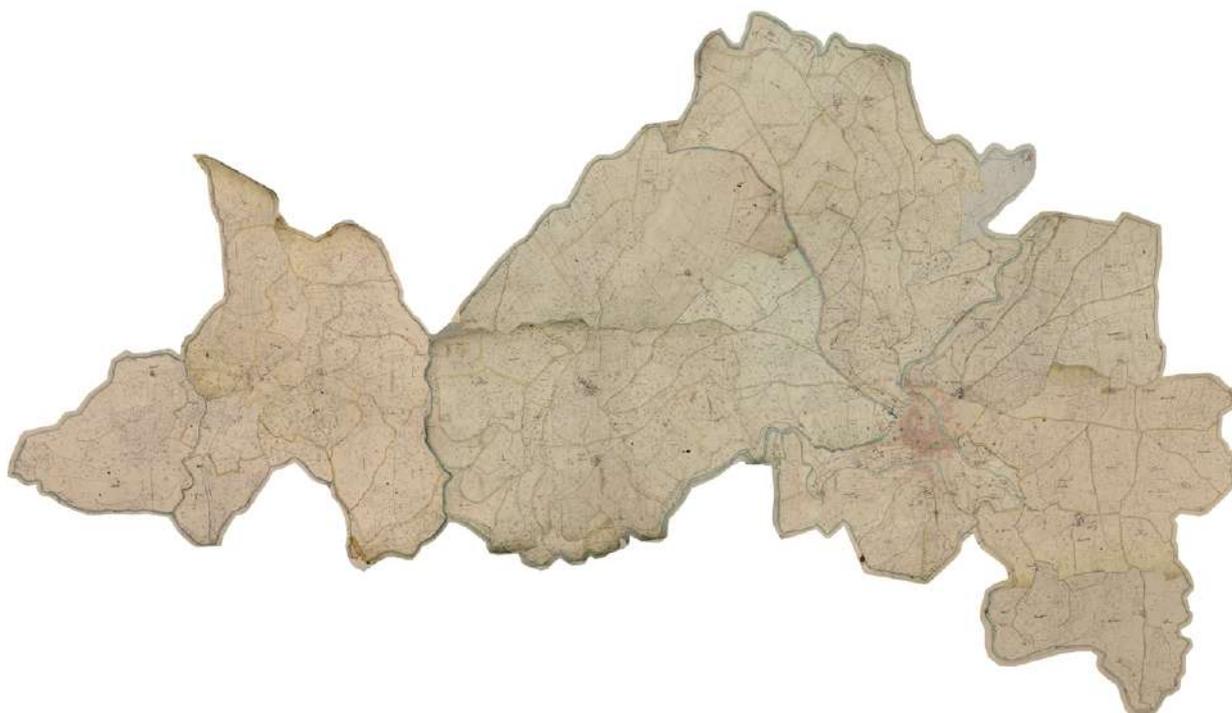
5.3.1. Plan de 1812



« Plan de la ville d'Annonay, sur le quel est tracé un projet de rectification et d'élargissement de quelques unes de ses rues. Approuvé par le conseil municipal le 25 mars 1812 », document fourni par le CAUE.

Le plan ci-dessus permet d'identifier la nature du bâti : moulin à blé, mégisseries, tanneries, fabriques de papier, draperies, etc. et repère les projets d'alignement (en jaune). Il constitue une riche source d'information et complète le cadastre napoléonien daté de 1826.

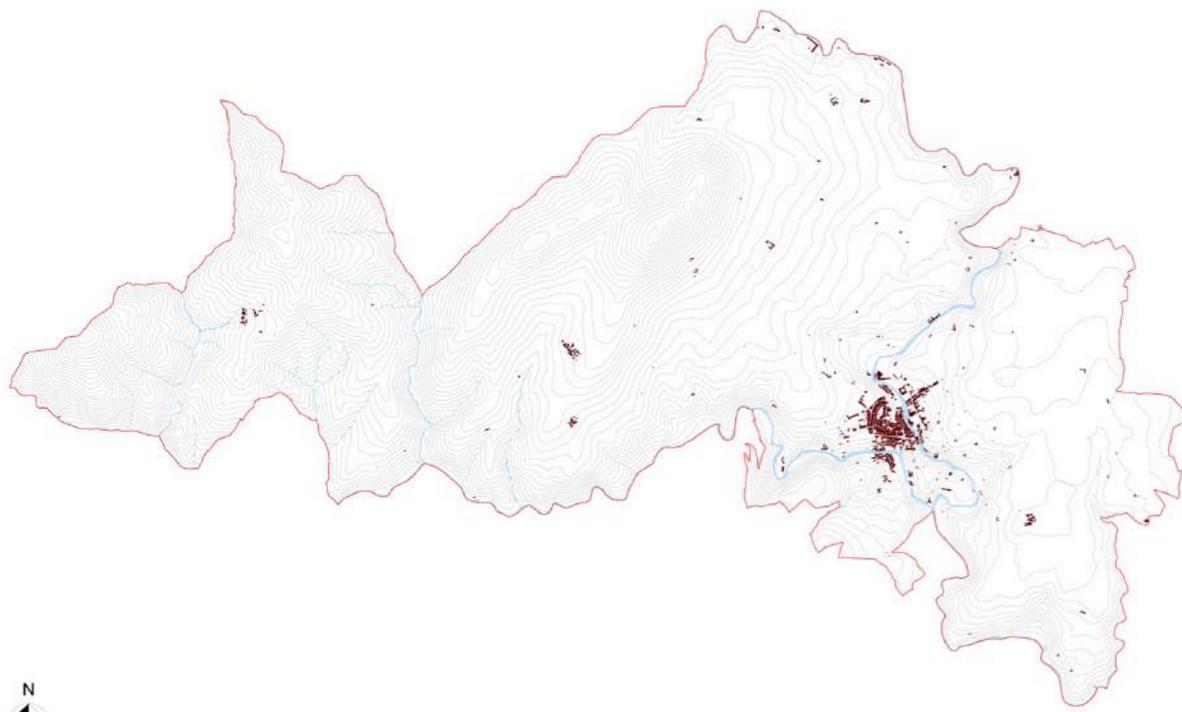
5.3.2. Cadastre napoléonien - 1826



Cadastre napoléonien, 1826 – montage W&A

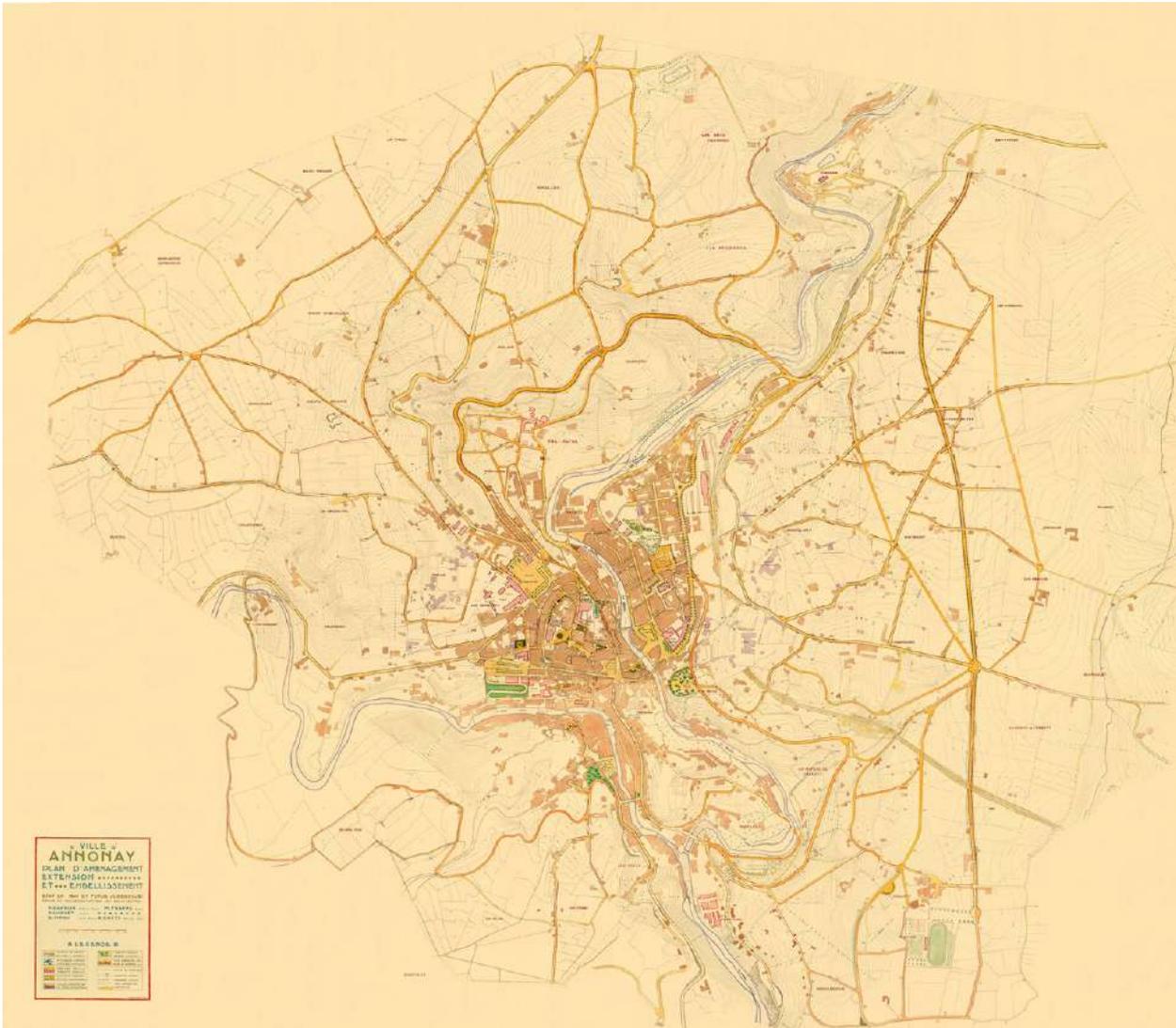
Source : Archives Départementales de l'Ardèche, montage des planches 3P2756_0001 à 0016.

Le cadastre napoléonien est un document de référence. Il permet d'identifier l'emprise bâtie, le parcellaire, la voirie, le tracé des cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal. La superposition du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel est une base de travail intéressante dans l'étude du tissu : cette démarche permet d'identifier sur le fond de plan actuel le bâti attesté dès le cadastre napoléonien, par extension le bâti antérieur au XIX^e siècle.



Saisie vectorielle du cadastre napoléonien de 1826, W&A.

5.3.3. Plan d'aménagement extension et embellissement - 1940



« Ville d'Annonay, plan d'aménagement extension et embellissement, état en 1940 et futurs superposés », document fourni par le CAUE et dressé en collaboration avec messieurs GOSSELIN, FRAPPA, LUQUET, VITOU ET DEVYS.

Le plan d'aménagement extension et embellissement d'Annonay réalisé en 1940 superpose l'état des lieux aux futurs projets. Son recollement sur le plan actuel permet d'identifier le bâti attesté en 1940, par extension le bâti du XIX^e siècle, antérieure à la seconde guerre mondiale. Ce document concerne une partie seulement du territoire communal.

5.4. PLANS DE SYNTHÈSE : TOPOGRAPHIE HISTORIQUE

Cf. plan joint au format A0